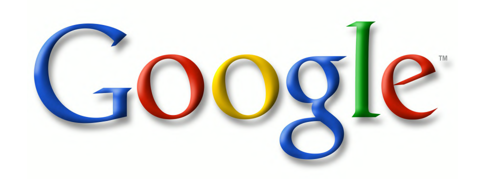
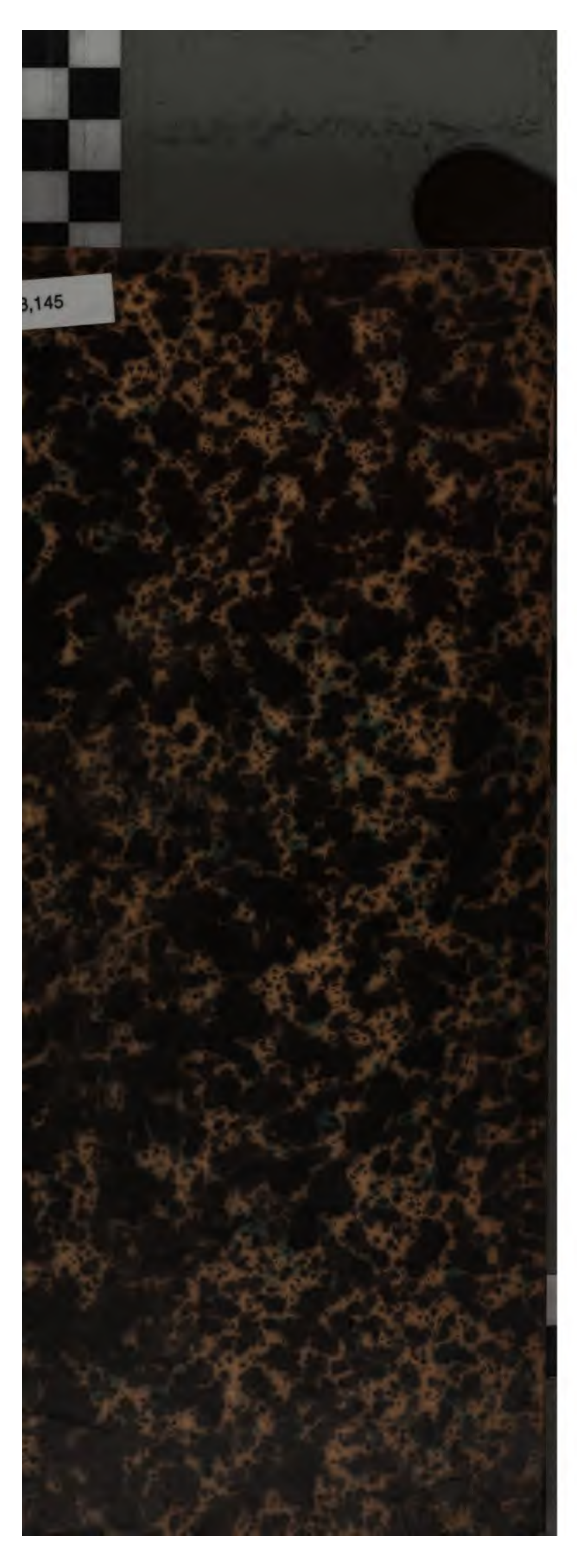





ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN





LE MOYEN AGE

REVUE

D'HISTOIRE & DE PHILOLOGIE

DIRECTEURS :
MM. A. MARIGNAN, M. PROU ET WILMOTTE
SECRÉTAIRE : M. A. VIDIER

ANNÉE

TOME 9



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, Quai Malaquais





LE MOYEN AGE

CHALON-SUR-SAONE, IMP. FRANÇAISE

LE
MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL

D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION :

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

9ME ANNÉE — 1896

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1896



LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

JANVIER 1896

NENNIUS ET GILDAS

(SUITE.)

(**Monumenta Germaniæ historica. Auctores antiquissimi**, t. XIII, pars I, *Chronica minora sæc.* IV, V, VI, VII, éd. Th. Mommsen, vol. III, fasc. I).

Nous pensions en avoir fini avec Nennius dans le numéro d'août-septembre du *Moyen Age*. Mais voici que peu après nous avions connaissance d'une recension du savant celtiste, M. Thurneysen (*Zeitschrift für deutsche Philologie*, vol. XXVIII, 1895, p. 80-113), qui constitue l'étude la plus sérieuse parue sur Nennius depuis l'œuvre de M. Zimmer qu'elle prétend ruiner en partie.

On se rappelle que M. Z. donnait pour date de compilation de l'*Historia Brittonum* par Nennius l'année 796. Pour diverses raisons qui n'ont point été contestées, M. Z. fixait l'époque de Nennius entre 785 et 815 et précisait l'année 796, grâce à un raisonnement qui nous avait semblé irréfutable. Sur la foi de la Préface il attribuait à Nennius les chap. 57 à 66 qui contiennent quelques renseignements sur les princes bretons intercalés au milieu des généalogies des rois de Northumbrie, Kent, Est-Anglie, Mercie et Deira. M. Z. n'eut point de peine à prouver que les chapitres 62-65 ont été composés en 679 ou peu après, le chap. 58, où la généalogie des rois du Kent s'arrête à Egbert (664-673), concorde, à peu de choses près, avec ceux là. Quant aux autres (57, 54, 61), leurs généalogies auraient été poussées à des dates diverses du VIII[e] siècle, soit par Nennius lui-même, soit par quelque interpolateur antérieur. En ce qui concerne la Mercie, pays frontière du Centre-Galles dont Nennius était à coup sûr originaire, les généalogies sont prolongées jusqu'à Egfrid, fils d'Offa. Or, celui-ci ne régna que quelques mois en l'année 796. Cette

addition est donc antérieure à sa mort prématurée, de l'année même, 796, et il ne paraît point douteux qu'elle ne soit l'œuvre de Nennius lui-même. Nous avons donc ainsi la date de la composition de l'*Historia Brittonum*.

Ces arguments semblaient on ne peut plus satisfaisants. M. Thurneysen vient de montrer qu'il ne tiennent pas debout. Tout d'abord, il prouve facilement que les chap. 57-66, dont M. Z. fait un bloc qu'il attribue à Nennius, doivent être coupés en deux parties bien distinctes. La fin du chap. 61 : *Ida filius Eobba tenuit regiones in sinistrali parte Brittanniæ*, etc., jusqu'au chap. 65 (jusqu'à *Egfrid filius Osbiu regnavit novem annis*, la suite est un peu postérieure), fait logiquement suite au chap. 56 (*Arthuriana*) qui se termine par *Ida regnavit qui fuit Eobba filius. Ipse primus rex in Beornica*.

Ces chap. 61 (fin) à 66, ainsi sans doute que le 56 (et d'autres dont nous parlerons plus loin), sont dus à un auteur de 679. Nennius s'est borné à les reproduire. Son œuvre propre a consisté à intercaler entre le chap. 56 et le chap. 62 les généalogies des princes de Northumbrie, Kent, Est-Anglie, Mercie et Deura. La différence entre 62-66 d'un côté, 57-61 de l'autre, saute aux yeux. L'auteur des chap. 61 (fin) à 65 a pris pour cadre une liste des rois de Northumbrie[1] depuis Ida (547-559) jusqu'à Egfrid (670-685), mais il y a inséré tous les renseignements qu'il a pu trouver sur les princes bretons. La généalogie est ici une charpente qui donne un point d'appui chronologique à cette petite histoire des Angles et des Bretons depuis le milieu du VIe siècle jusqu'à la neuvième année du règne d'Egfrid (679).

Il en va tout autrement des chap. 57-61. Ceux-ci ne sont qu'une sèche énumération de rois anglo-saxons. On trouve bien çà et là quelques mots explicatifs sur tel ou tel roi, mais il n'est douteux pour personne que, à part un passage du chap. 57 sur lequel nous reviendrons[2], ces additions ne soient postérieures et fournies en grande partie par les chap. 63-64. Il est certain que les chap. 57-61 ne formaient primitivement qu'une simple liste de noms de rois.

La part de Nennius a consisté, avons-nous dit, à intercaler ces généalogies entre les chap. 57 et 62-65. Cependant, même après ces observations, on pourrait soutenir que c'est lui qui a prolongé jusqu'à 796 la liste des rois de Mercie et la date de 796 subsisterait.

Malheureusement pour le système de M. Zimmer, M. Thurneysen vient de faire une découverte qui ruine complètement ses déductions. Un manuscrit anglo-saxon, écrit entre 811 et 814 dans le royaume de Mercie (L. Cotton, Vespasian B. 6, fol. 108), contient sous le titre de *Hæc genealogiæ per partes Brittaniæ regum regnantium per diversa loca*, précisément les mêmes listes que les chap. 57-61 de Nennius, concernant les mêmes royaumes (Bernicie ou Northumbrie, Mercie, Kent, Est-Anglie),

1. Une liste très analogue, contenue dans un ms du VIIIe siècle, est publiée dans Petrie, *Monum. Hist. Brit.*, p. 290.

2. Voyez ci-dessous, p. 4 et 5.

et les mêmes personnages, à part quelques différences sur lesquelles nous reviendrons plus bas; enfin, les listes sont poussées jusqu'aux mêmes dates, en particulier la deuxième liste des rois de Mercie (il y en a trois dans ce texte), qui s'arrête à l'*Ecgfrid* de 796. Comme il est de toute impossibilité que ces coïncidences soient l'effet du hasard et que ce ms. n'a point été copié sur Nennius, il en résulte que Nennius, loin de prolonger jusqu'à 796 des généalogies s'arrêtant à la fin du VIIe siècle, a copié, *en bloc*, un texte rédigé dans le royaume de Mercie, voisin de son pays, et analogue à celui du ms. Cotton, Vespasian B. 6. La mention d'*Ecgfrid* ne peut donc plus décider de la date de la compilation de Nennius.

Nous disons un ms. analogue, car ce n'est certainement point celui sur lequel M. Thurneysen attire notre attention. En effet, Nennius ne mentionne pas *Coenvulf*, roi de Mercie (796-819), qui se trouve dans la troisième liste des rois de Mercie du ms. Si ce nom eut déjà figuré dans le texte qu'il avait sous les yeux, il n'eût pas manqué de le reproduire. De plus, dans un passage de la généalogie des rois de Mercie, le ms. anglo-saxon a sauté un nom. Il porte : *uermund uihtlaeging, uihtlaeg* [*w*]*adh*[*ol*]*geoting, wadholgeot wodning, woden fr*[*ea*]*lafing*. Nennius donne (chap. 60) : *Woden genuit Guedolgeat, genuit Gueagon, genuit Guithleg, genuit Guerdmund*. On voit que le ms. anglo-saxon a omis *Gueagon* entre *Guedolgeat* (*wadholgeot*) et *Guithleg* (*Vihtlaeg*). Par suite, Nennius n'a pu le lui emprunter. De même, au chap. 61, le ms. a omis *Brond* entre *Beldeyg* et *Siggar*[1]. Le ms. Cotton reproduit donc un texte de quelques années antérieures[2]. Il n'est point difficile de fixer sa date de composition. Les généalogies des rois de Northumbrie s'arrêtent à *Eduine Aelling* (616-633), à *Ecgfrid Osuing* (670-685), à *Ceolvulf Cudhvining* (729-737), à *Eadberht Eating* (737-758), enfin, à *Alhred* (765-774); puis viennent quatre généalogies pour la Mercie, celle des *Lindisfari*, celle du Kent aboutissant à *Aedhelberht Uihtreding* (748-760), enfin, l'Est-Anglie qui se termine avec *Aelfwald Alduulfing* (713-749). L'auteur dénonce sa nationalité à la fin par cette annale sur les rois Merciens Aedhilbald et Offa : *Anno dominici* (sic) *incarnationis DCCLVI Aedhilbald rex occisus. Eodem anno Offa rex Beornredum tyrannum bello superavit et regnum tenuit Merciorum, anno CCCVIII adventus Anglorum in Brittaniam, adventus beati Augustini CLX*[3]. Il était donc Mercien, et, tandis que les

1. Certaines fautes, telles que la confusion du *d* avec l'*a* (cf. Zimmer, *Nennius Vindicatus*, p. 83), indiquent au surplus que ce manuscrit ne peut être original. Ainsi, le nom du père de *Woden*, *Fredlaf*, est partout écrit *Frealaf*, et Nennius s'empresse de reproduire cette faute de lecture. De même, l'*Eanuine* des Northumbriens me semble tout simplement une faute pour *Eduuine*.

2. On pourrait objecter que Nennius a pu introduire ce nom; mais il est donné aussi par la *Chronique anglo-saxonne* (Petrie, I, 302), comme ancêtre d'Ida, il ne paraît donc point douteux qu'il ne figurât dans la source commune de Nennius et du ms. Cotton. Ce dernier l'a par conséquent sauté.

3. Sweet (Henry), *The oldest english Texts*, p. 171 (*Early english text Society*, vol. 83).

généalogies des autres peuples anglais s'arrêtent au plus tard à 765-774 (la généalogie d'*Alhred*), il a prolongé celle des rois de Mercie jusqu'à *Ecgfrid Offing* (troisième liste de Mercie), jusqu'à 796. Ce dernier roi étant mort l'année même de son avènement, le petit traité a été écrit à cette date. La quatrième liste des rois de Mercie aboutit à *Coenvulf*, successeur d'*Ecgfrid*, qui régna de 796 à 819. Elle pourrait donc être aussi du même auteur et écrite la même année que la précédente, la première année de *Coenvulf* étant 796. Mais comme cette dernière liste manque dans Nennius (qui reproduit les trois premières), il est plus probable qu'elle est une addition du copiste de 811-814.

Tout en présentant les plus grandes ressemblances avec ces généalogies composées en Mercie, le texte de Nennius comporte des additions et suppressions qu'il est intéressant de signaler : Au chap. 57, la liste des douze fils d'Ida et des sept fils d'Aedlfred manque dans *G* (le ms. Cotton, Vespasian, B. 6), soit que Nennius les ait tirés d'une autre source que le traité de 796, soit que le scribe de 811-814 les ait supprimés. La fin de ce chapitre (depuis *Eclgfrid ipse est*) est certainement une addition de Nennius. La première partie *Eclgfrid ipse est qui fecit bellum contra fratruelem suum, qui erat rex Pictorum nomine Birdei, et ibi corruit cum omni robore exercitus sui, et Picti cum rege suo victores extiterunt et numquam addiderunt Saxones Ambronum ut a Pictis vectigal exigerent. A tempore istius belli vocatus Gueith Lin Garan*, ne peut avoir été écrite : 1° que par un Breton. L'expression de *Saxones* pour désigner tous les envahisseurs Germains, aussi bien les Anglais du Northumberland que les Jutes du Kent, est un « brittonnisme » caractéristique. Encore aujourd'hui chez les Gallois « Anglais » se dit *Seisoneg*. Le nom de la bataille est donné en breton : *gueith lin garan* veut dire « bataille du lac des grues » (Cf. Zimmer *Nennius Vindicatus*, p. 95) ; 2° il n'est pas emprunté en entier au chap. 65, car si ce dernier mentionne bien la mort d'Ecgfrid, il ne dit pas que son adversaire, le roi des Pictes fût son *fratruelis* et ne donne ni le nom de ce roi ni celui de la bataille ; 3° l'auteur ne peut être que Nennius à cause de l'épithète *Ambrones* donnée aux Anglais du Northumberland. En effet, cette expression bizarre se retrouve dans l'addition du chap. 63, relative au baptême d'Edwin, roi de Northumbrie, et de son peuple : *Run map Urbgen....., per dies XL non cessavit baptizare omne genus Ambronum*. Or, après les études de MM. Duchesne, Mommsen et Boser, il n'est plus douteux que ce passage, attribué par Zimmer à un recenseur de 810, ne soit de Nennius lui-même. L'origine de cette expression a été clairement établie par M. Thurneysen (p. 83, note 2 et 99.) Elle provient d'une méprise sur le nom même des *Northumbriens*. Bède les appelle *Nordanhymbri*, « ceux qui sont au nord de l'Humber » ; Ecgfrid est même qualifié *rex Hymbronensium* (l. 4, ch. 17). Par suite d'une confusion absurde, mais qui n'étonnera pas ceux qui connaissent l'extraordinaire ignorance des clercs du haut moyen âge, *Hymbri*, *Hymbrones* a été retraduit en latin *Ambrones*, par une vague analogie de son avec le nom des compagnons des

Cimbres et des Teutons. Quel est l'auteur de cette bévue? Nous répondrons sans hésitation, Nennius. *G* porte en tête de ses généalogies, *Nordan hymbra, Nordan hymbri*; la liste des évêques qui précède celle des rois a : *nomina [episcoporum] genus (sic) Nordan Hymbrorum*. C'est là qu'il faut chercher le point de départ de l'erreur.

La fin est ainsi conçue : *Osguid autem habuit duas uxores, quarum una vocabatur Riemmelth, filia Royth, filii Rum, et altera vocabatur Eanfled, filia Edguin, filii Adi*. Ainsi Osviu, roi de Northumbrie, avait épousé d'abord une Bretonne, Riemmelth. Un Breton seul pouvait prendre assez d'intérêt à ce renseignement pour nous le rapporter. Le grand-père de la reine de Northumbrie, Run, est connu par le passage que nous avons cité plus haut : *Run mep Urbeghen... per dies XL non cessavit baptizare*, etc. Run aurait baptisé Edwin en 627. Osviu ayant régné de 642 à 670, a très bien pu épouser sa petite-fille. Les dates concordent donc. Or, le passage *Run mep Urbeghen*, etc., est certainement de Nennius. Tout donne à croire qu'il en est de même du passage sur Riemmelth. Nennius nous donne dans le premier cas la provenance de son renseignement; il le tient des évêques Renchidus et Elbodgw (mort en 809). Il en est bien probablement de même dans le second cas. Mais d'où ces derniers, à leur tour, tiraient-ils que Run eût baptisé les Northumbriens? C'est certainement une légende, l'auteur de la conversion étant Paulin, archevêque d'York, au témoignage absolument sûr de Bède [1]. Nous croyons que l'origine devait être quelque poème ou récit où figurait Run. Celui-ci est en effet fils de cet Uryen (*Urbgen*), adversaire redoutable des rois Hussa et Theodric (572-579). Il périt par la jalousie de Morgan [2]. Run était donc frère d'*Ywen*, non moins célèbre que *Uryen* dans les vieux poèmes gallois. Sans doute que Run y figurait aussi et que Renchidus et Elbodgn en auront ainsi pris connaissance [3].

Le chap. 58 présente deux particularités : 1° Tandis que toutes les autres généalogies font remonter les rois anglo-saxons à Odin (*Woden*), celle du Kent s'arrête à Hengist. M. Zimmer en a donné une explica-

1. Le texte des ms. de la 4e famille (Nennius, recension de Mommsen) contient après *Run mep Urbeghen* les mots *id est Paulinus Eboracensis archiepiscopus*. Cette identification absurde est l'œuvre d'un scribe plus instruit qui connaissait l'existence de Paulin d'York. Cette glosse a pénétré de bonheur dans le texte. M. Boser (*Romania*, XXIII, 1894, 437) a soupçonné le premier l'existence de cette interpolation.

2. Voy. le chap. 63 de l'*Historia Brittonum* : « Hussa regnavit annis septem. Contra illum quattuor reges, Urbgen et Riderch Hen (éd. Mommsen Riderchhen!) et Guallauc et Morcant dimicaverunt. Deodric contra illum Urbgen cum filiis dimicabat fortiter, etc. » Je soupçonne fort, vu le mauvais latin de ce texte, que les mots *cum filiis* s'appliquent aux fils d'*Urbgen*, c'est-à-dire Ywen et Run, et serais même porté à croire que le passage *Deodric contra* à *instauratione belli* est une addition de Nennius.

3. Un certain *Run* apparaît comme chef fameux dans le poème sur Uryen contenu dans le *Livre rouge de Hergest* (Skene, *Four ancient books of Wales*, II, 270, et I, 358-360). Il figure encore dans le poème des tombeaux célèbres du *Livre noir de Carmarthen*, fol. 35 recto (id., *ibid.*, II, 35; I, 318).

tion excellente (p. 83-84). Au chap. 31 Hengist et Hors sont incidemment rattachés à leur ancêtre Woden[1]. Nennius a jugé inutile de reproduire encore cette liste au chap. 58, et il s'est arrêté à Hengist. M. Thurneysen a contesté cette explication sous prétexte que la généalogie du chap. 31 se trouve déjà dans le manuscrit de Chartres qui, dit-il, est bien antérieur à Nennius. C'est là une erreur complète, comme nous le verrons plus loin, et une nouvelle preuve au contraire que ce dernier texte est postérieur (et non antérieur) à Nennius. M. Thurneysen s'appuie, il est vrai, sur un autre argument (p. 101) : la généalogie ne s'arrête pas à Woden dans le chap. 31, elle remonte encore plus haut : *Woden* est fils de *Frealaf, filii Fredulf, filii Finn, filii Fodepald, filii Geta, qui fuit, ut aiunt, filius Dei. Ipse non est Deus Deorum, amen, Deus exercituum, sed unus est ab idolis eorum, quod ipsi colebant*. Or la généalogie correspondante dans *G* ne se poursuit pas au delà de Woden. Par conséquent Nennius n'a pu lui emprunter la liste des ascendants de Woden, donc il l'a déjà trouvée dans l'*Historia Brittonum* primitive, ou, tout au moins, elle y a été intercalée avant le remaniement de Nennius. Ce raisonnement, d'apparence rigoureuse, n'est nullement probant. D'abord ce n'est point *G* dont Nennius s'est inspiré, mais un manuscrit un peu antérieur, nous l'avons montré plus haut. L'original pouvait contenir cette liste que *G* n'aura point jugé à propos de reproduire. Il y a plus. *G* contient cette liste ; seulement, à la suite, la généalogie des *Lindisari*, au lieu de la généalogie du Kent. *Woden frealafing, Frealaf friodhulfing, Friodhulf finni'g, Finn godulfing, Godulf geating.* Supposons que dans l'original la généalogie du Kent précédât celle des *Lindisfari*. Nennius a fort bien pu, par suite d'un bourdon occasionné par le mot *Woden*, sauter la première partie de cette dernière, et coudre directement à la suite de la généalogie du Kent la liste des ascendants de Woden. La seule difficulté consiste dans la mention d'*Hors* qui ne figure point dans *G*, et dans la différence de nom des fils de *Geta*, *Godulf* dans *G*, *Fodepald* ou *Folcpald* dans Nennius, selon les manuscrits. Mais la coïncidence des deux listes est trop frappante pour qu'elle soit un obstacle sérieux[2] ; 2° Ce chap. 58 se termine *ex abrupto* avec *Ecgberth* (664-673), alors que *G* poursuit jusqu'à *Uhtred* et *Aedhelberht* (748-760). Avec M. Thurneysen (p. 101), il ne faut voir là qu'une négligence de Nennius. Trompé par la ressemblance de ces noms finissant pour la plupart en *berht*, il a sauté les deux derniers.

Chap. 59. — Les mots *Ipse primus regnavit in Brittania super gentem Eastanglorum* sont évidemment une addition de Nennius. Le dernier

1. Voici une preuve que le chap. 31 est (en partie) de Nennius et non de la compilation primitive de 679.

2. Il n'est pas impossible de trouver une explication de ces deux points : 1° En ce qui concerne le nom du fils de *Geta*, dans Nennius, les manuscrits donnent *fodepald, folcpald, 'olcpald, folcpald, folcuuald, folcguald*. La vraie forme semble être *Folcuuald*. Jacob Grimm la croit préférable à *Godulf* (*Deutsche Mythologie*, 3e éd., I, 200). 2° Quant à Hors, il a été fourni par le chap. 43.

nom *Elric*, fils d'*Aldul*, fils d'*Edric* ne correspond point à *Elfuald*, fils d'*Aldudf* de *G. Elric* est à coup sûr une mauvaise graphie. M. Th. montre (p. 101) qu'elle est due à l'influence de l'avant-dernier nom *Edric* (*Edhilric*.)

Chap. 60. — Nennius ne poursuit pas la première liste des rois de Mercie au delà de *Eamer*, mais à cela près il reproduit les trois premières listes avec exactitude. Il intercale au milieu : *Ipse Pubba habuit duodecim filios quorum duo notitiores mihi sunt quam alii, id est Penda et Eua.* Ces deux derniers noms il les tire des listes 2 et 3 de Mercie. Il n'en connaissait certainement pas d'autre. J'ignore pourquoi il attribue douze fils à *Pybba.*

Chap. 61. — Les noms ont été en général mal transcrits par Nennius ; il rend *Saefugul* par *Zegulf* et *Uestorualcna* par *Sguerthing* et *Uegdaeg* par *Beldeyg* (!). Il a omis également quelques mots par suite d'un bourdon occasionné par la ressemblance de *Siggeot* avec *Siggar;* enfin entre *Beldeyg* (*Uegdaeg*) et *Siggar* s'intercale un *Brond* qui paraît bien avoir été omis par *G*, vu qu'on le rencontre dans la généalogie d'Ida de la *Chronique Anglo-Saxonne*[1]. Depuis *Osguid* la liste diffère beaucoup et contient des noms qui manquent dans la partie correspondante de *G* (3ᵉ liste de Northumbrie). Il est du reste possible que ce soit *G* qui soit en défaut. La ligne sur l'évêque *Ecgbirth* (fils d'Aetan) *qui fuit primus de natione eorum* (*Deurorum*) semble bien une addition de Nennius. Mais le passage le plus embarrassant est le suivant : *Duo filii Edguin erant, et cum ipso corruerunt in bello Meicen, et de origine illius nunquam iteratum est regnum, quia non evasit unus de genere illius de isto bello, sed interfecti omnes sunt cum illo ab exercitu Catguollauni regis Guendota regionis.* Il fait allusion à la bataille dite de Hatfield (12 octobre 633) qui parut anéantir la puissance des Northumbriens. Nous avons dit plus haut que Nennius n'a rien ajouté d'historique dans ces chap. 57-61 qui ne fût déjà dans la section 62-65. Or, ce renseignement manque dans cette dernière. Nous croyons que Nennius l'a tiré d'une source orale. A plusieurs reprises, au cours du chap. 61, en transcrivant les noms des princes anglo-saxons, il s'interrompt et ajoute une ligne qui donne leur surnom, et ce surnom est *gallois*. Ainsi « Osguid genuit Ecgfird ; ipse est Ecgfrid *Ailguin* », c'est-à-dire « Ael wyn, *sourcil blanc* » ; *ibid.*, « genuit Aetan ; ipse est Eata *Glinmaur* », c'est-à-dire *E. au genou gros*[2]. Quelques-uns de ces princes anglo-saxons étaient évidemment restés célèbres chez les Bretons et Nennius aura connu leurs noms par les poèmes ou récits de ses compatriotes. Il en est de même de la défaite d'Edwine par *Cadwallawn*, prince de Gwynedd[3].

1. Voy. dans Petrie, *Mon. Brit.*, p. 302. Le nom du fils de *Woden* est *Baldaeg*, comme chez Nennius (*Beldegg*).

2. On trouve encore au chap. 57 : « Ealdric genuit Aelfred ; ipse est Aeldfred *Flesaur* » (gallois *Fleisawr* « dévastateur »), mais peut-être la phrase est-elle empruntée au chap. 63.

3. Cadwallawn est le héros d'un poème du *Livre rouge de Hergest*, col. 1043

Après cet examen nous pouvons distinguer ce qui dans ces chap. 57-65 appartient en propre à Nennius et ce qu'il doit à son prédécesseur de 679. Nous pouvons essayer de reconstituer l'œuvre de ce dernier mieux que nous ne l'avons fait précédemment (*Moyen Age*, 1895, 181). M. Thurneysen a entrepris cette tâche. A notre sens, il n'y a pas complètement réussi. Le grand défaut de son article est dans l'importance tout à fait exagérée qu'il attache au ms. de Chartres. M. Th. s'est figuré que ce ms. nous donnait une idée de l'*Historia Brittonum* avant les remaniements de Nennius. Ce ms. me semble être en réalité postérieur à Nennius et n'en représenter qu'un extrait très abrégé et remanié de la façon la plus inintelligente. Il ne faut donc pas l'utiliser pour reconstituer l'*Historia Brittonum* primitive. M. Thurneysen, à notre avis, s'est laissé induire en erreur par le titre du ms. de Chartres : *Incipiunt exberta fiiurbacen de libro sci germani inuenta et origine et genealogia britonum*. M. Th. (p. 83-85) interprète *fiiurbacen* par *filii Urbacen*. Or, au chap. 63, il est question d'un certain *Run map Urbgen* (Run, fils d'Uryen) qui aurait baptisé les Northumbriens en 627. M. Th. identifie ce dernier avec le *fii Urbacen*, sous prétexte qu'au VII[e] siècle le nom d'*Urbgen* n'est pas fréquent (qu'en savons-nous ?). Mais ce *Run map Urbgen* n'a pu vivre au delà de 630-640, comme le montre M. Th. Il ne peut donc être l'auteur de la primitive *Historia Brittonum* composée en 679, comme on le verra plus loin. Néanmoins c'est à lui que l'auteur de 679 aurait emprunté les extraits du *Liber Sancti Germani* et les renseignements sur les chefs bretons des chap. 56, 61, 62, 63. On voit que toute cette théorie repose sur une analogie des plus fugitives et des moins vraisemblables. En réalité le remanieur (du ms. de Chartres) a eu sous les yeux un ms. de Nennius anonyme (3 familles sur 4 n'ont pas la Préface où Nennius se nomme). Il en a fait des extraits, « excerpta », remaniés très librement, concernant surtout saint Germain et les généalogies bretonnes, et, ne sachant pas le nom de l'auteur, il a mis tout simplement comme titre : *Excerpta de libro Sci. Germani inventa et origine et genealogia Britonum*. Il ne faut pas oublier en effet que si le ms. de Chartres est incomplet, son titre même *excerpta*, indique qu'il n'avait pas pour but de reproduire le texte tout entier de l'*Historia Brittonum*. Quant au nom de l'abréviateur, le ms. est trop mauvais pour qu'on puisse en tenter une restitution tant soit peu vraisemblable.

Nous avons déjà montré que les mots *tribus vicibus occisi sunt duces Romanorum a Britannis* de *C* (le ms. de Chartres) se rapportent au chap. 30 de Nennius que *C* ne reproduit pas. Esquissons l'étude parallèle de *C* et de Nennius et nous arriverons, je crois, à la conclusion

Skene, *The four ancient books of Wales*, II, 277 ; cf. I, 453). Il campe près de la Severn et brûle « Meigen ». Or, le chap. 61 de Nennius place la défaite des Anglais à *Meicen* (devenu plus tard régulièrement *Meigen*). Quant au *Morcant* qui, nous l'avons vu plus haut (p. 5), fut l'auteur du meurtre d'*Urbgen*, il figure comme traître dans un poème en l'honneur de ce dernier (*Livre rouge de Hergest* dans Skene, II, 270 ; cf. I, 258).

que *C* n'est nullement une image de l'*Historia* primitive. Ainsi, dans le traité *De Ætatibus mundi* qui ouvre les deux rédactions, M. Th. veut (p. 86) que l'*Historia Brittonum* s'arrêtât au chap. 2, au mot *Nabuchodonosor*. Mettons en regard les deux textes[1].

	Nennius	C
Cap. 1	*A principio mundi usque ad diluvium anni* $\overline{II}$*CCXLII. A diluvio usque ad Abraham anni DCCCCXLII. Ab Abraham usque ad Moysen anni DCXL. A Moyse usque ad David anni D.*	*A principio mundi usque ad dilicium anni* $\overline{II}$*CCXLII. A dilucio usque ad Abraham anni DCCCCXLII. Ab Abraham usque ad Moysen anni DCXLII. A Moysen usque ad David D.*
Cap. 2	*A David usque Nabuchodonosor anni sunt DLXVIIII.* *Ab Adam usque transmigrationem Babyloniæ anni sunt IIIDCCCLXXVIIII.*	*A David usque ad Nabochodonosor DCXLVIIII.*
Cap. 3	*A transmigratione Babyloniæ usque ad Christum DLXVI.* *Ab Adam vero usque ad passionem Christi anni sunt* $\overline{V}$*CCXXVIII.*	
Cap. 4	*A passione autem Christi peracti sunt anni DCCLXXXXVI* (*anni DCCCLXXIX*, selon d'autres ms.), *ab incarnatione autem ejus anni sunt DCCCXXXI.*	
Cap. 5	*Prima igitur ætas mundi ab Adam usque ad Noe. Secunda a Noe usque ad Abraham. Tertia ab Abraham usque ad David.*	*Prima etas mundi ab Adam usque ad Noe,* II^{a} *a Noe ad Abraham,* III^{a} *usque ad David.*
Cap. 6	*Quarta a David usque ad Danihelem. Quinta a Daniele usque ad Iohannem Baptistam. Sexta a Iohanne usque ad judicium in quo dominus noster Iesus Christus veniet judicare vivos ac mortuos et seculum per ignem.*	IIII^{a} *a David usque ad Danielem.* V^{a} *a Danielem usque ad Iohanne.* VI^{a} *a Iohanne usque ad judicium, in qua dominus noster Ihesus Christus veniet judicare vivos ac mortuos et seculum per ignem.*

Ce tableau montre clairement que *C*, par suite d'un bourdon occasionné par le mot *Adam* du chap. 2, a sauté les chap. 3-4-5. On ne com-

1. Le ms. *M* donne des leçons complètement différentes. Mais il a certainement refait tous ces *calculi*. Cf. Zimmer, p. 229.

prendrait pas pourquoi la supputation des années s'arrêterait à Nabuchodonosor. *C* ne peut donc nous représenter l'œuvre antérieure à Nennius.

Après la description de l'île de Bretagne, la même dans les deux textes, viennent plusieurs généalogies contradictoires qui ont la prétention d'expliquer l'origine des Bretons. Celle qui leur donne pour ancêtres *Brito*, fils d'Hission, frère de *Francus*, *Romanus* et *Alamannus* (chap. 17), se retrouve dans *C*. De même celle qui rattache *Hission* à *Alanus*, fils de *Rhea Silvia* (chap. 18). Mais la généalogie des chap. 10 et 11 diffère complètement de celle qui suit la description de la Bretagne dans *C*. Chez Nennius, la Bretagne tire son nom de *Brutus*, petit-fils d'Énée. Celui-ci avait eu de Lavinia un fils, *Silvius*, qui épousa une femme dont le nom n'est pas donné. Quand Énée sut que sa belle-fille était enceinte il envoya auprès d'elle un mage pour deviner le sort de l'enfant qui naîtrait d'elle. Le mage prédit que l'enfant tuerait son père et sa mère et serait l'horreur du genre humain. Pour récompenser le mage de cette belle prédiction Ascagne le met à mort. La prophétie ne s'en accomplit pas moins. Brutus chassé d'Italie s'enfuit en Gaule où il fonde Tours. Enfin il parvient dans l'île *quæ a nomine suo accepit nomen, id est Brittaniam, et implevit eam cum suo genere et habitavit ibi. Ab illo autem die habitata est Brittania usque in hodiernum diem.* Cette histoire qui a une forte tournure irlandaise[1] n'a rien de commun avec *C*. Ici Silvius *Posthumus*, né après la mort d'Énée, a de Rhea trois jumeaux, Remus, Romulus et Brutus. Celui-ci conquiert l'Espagne, puis la Bretagne. Cette dernière histoire est donnée non seulement par *C*, mais par deux ms., *M* et *N* de l'édition Mommsen, qui lui sont étroitement apparentés. Laquelle des deux fabrications est la plus anciennes? Je crois que c'est celle de Nennius et que *C*, *M*, *N* l'avaient sous les yeux et l'ont intentionnellement supprimée. Le chap. 11 se termine en effet par le compte des années du règne d'Énée et de ses descendants : Énée règne 3 ans, Ascagne 37. Puis vient *Silvius Æneæ filius* qui règne 12 ans, enfin *Postumus* 39 ans. *Cujus pater erat Britto. Quando regnabat Britto in Brittania, Heli Sacerdos judicabat in Israhel et tunc arca testamenti ab alienigenis possidebatur. Postumus frater ejus apud Latinos regnabat.* Cette idée bizarre de couper en deux *Sylvius Posthumus* et de donner Posthumus pour fils de Sylvius tire son origine d'un passage mal compris de la chronique de saint Jérôme. Le successeur de *Sylvius Posthumus* est *Aeneas Sylvius*. Trompé par le mot *Æneas*, le compilateur a pris ce dernier pour le fils d'Énée et *Sylvius Posthumus* pour son petit-fils. Or, cette erreur singulière se retrouve dans *C*, qui entre les deux généalogies des chap. 18 et 17, intercale *Quando regnabat Brito in Britanniam*, etc. *Postumus frater ejus regnabat aput Latinos*. Évidemment *C*, *M*, *N* ont refait les chap. 10-11. Tout clerc connaissant tant soit peu la chronique de saint Jérôme, s'apercevait de la méprise. C'est avec cette chronique

1. Voy. à l'appui Zimmer, *Nennius Vindicatus*, 246-250.

qu'a été fabriquée la généalogie *Brutus-Rhea Sylvia*. Elle porte à l'an 1876 d'Abraham *Brutus Iberiam usque ad Oceanum subicit*, d'où le passage sur la conquête de l'Espagne par Brutus.

De même le passage : *Ideo dicitur Posthumus quia post mortem Aeneæ, patris ejus natus est; et fuit mater ejus Lavina super clandestina quando pregnans erat. Ideo Silvius dicitur quia in silva natus est. Ideo Silvii dicti sunt Romani reges et Bryttones qui de eo nati sunt*, est inspiré de la même chronique (an d'Abraham 880)[1]. Le reste a été hardiment fabriqué. On a donné un troisième enfant à Rhéa qui a dû à son surnom de *Sylvia* d'être rapproché de *Sylvius*, fils d'Énée. Mais toute cette fabrication s'est faite avec une telle négligence qu'on n'a même pas pris la peine de faire disparaître la phrase *Posthumus frater ejus* qui la contredit manifestement. Une preuve d'incurie encore plus manifeste est d'avoir laissé subsister le chap. 18 qui fait de Brutus un fils d'Hission, fils d'Alanus, fils de Rhea Sylvia. Ici, Brutus est arrière-petit-fils de Rhéa! Ce chap. 18, qui essaie de combiner les chap. 10-11 et 17 est déjà une interpolation dans l'*Historia Brittonum* primitive[2], mauvais signe pour l'antiquité de la version contenue dans *C*. On pourrait objecter, il est vrai, que *C*, tout en étant un remaniement de l'*Historia Brittonum*, est un remaniement antérieur à Nennius. Je crois tout le contraire. La généalogie particulière à *C*, *M*, *N* commence ainsi : *De origine Brittonum. De Romanis vero et Græcis trahunt ethimologiam, id est de matre Lavina, filia Latini, regis Italiæ, et patre Silvi [o filio] Aenæ, filii Inahi [Anchisæ, filii Troi], filii Dardani. Idem Dardanus, filius Saturni, regis Grecorum, perrexit ad partem Asiæ, et Trous, filius Dardani, ædificavit urbem Troie. Trous pater Priami et Anchisæ, Anchises pater Eneæ, Eneas pater Ascanii et Silvii. Silvius filius Aeneæ et Lavinæ, filiæ Latini, regis Italiæ*, etc. Cette liste diffère de celle du chap. 10, mais elle présente les plus grandes analogies avec une autre qui est propre à Nennius. Cette dernière se trouve au milieu du chap. 10 dans les ms. de la 4e famille (éd. Mommsen, p. 151-152), et à la fin Nennius avertit son maître Beulan, qu'il l'a trouvée lui-même et qu'elle n'est point dans ses sources : *Sic, inveni ut tibi, Samuel, id est infans magistri mei, id est Beulani presbyteri*[3], *in ista pagina scripsi. Set haec genealogia non scripta in aliquo volumine Britanniæ, set in scriptione mentis scriptoris.*

Voici cette généalogie : *Britus* [*Brutus* dans un autre ms.] *vero fuit*

1. Saint Jérôme donne *a quo omnes Albanorum reges Sylvii vocati sunt*. M. Thurneysen fait observer (p. 88) ingénieusement que ces *Albanorum reges* ont été compris non comme rois d'Albe, mais comme roi d'*Albion*. Seulement, je ne pense pas que cette méprise soit le fait d'un Irlandais.

2. Mommsen dans le *Neues Archiv*, 1894, 289.

3. *Samuel* est au nominatif. C'est Nennius lui même qui se trouve vis-à-vis de son maître Beulanus dans la situation de Samuel vis-à-vis du grand prêtre Elie. Voy. Zimmer, *Nennius Vindicatus*, p. 50. M. Thurneysen me semble contester bien mal à propos (p. 97) cette interprétation ingénieuse et plausible. Selon lui, Beulan serait mort avant l'achèvement de l'*Historia Brittonum*, et Nennius s'adresserait alors à son fils Samuel!

filius Silvii f.[1] *Aschanii, f. Enee, f. Anchise, f. Capen, f. Asaraci, f. Tros, f. Erectonii, f. Dardani, f. Jupiter de genere Cam*, etc. Tous les noms de *C* se retrouvent ici (et au delà), avec cette différence principale que *C* a préféré donner Saturne pour père à Dardanus. Saturne lui était du reste fourni par le chap. 10. Il ne me paraît pas douteux que la première généalogie de *C* ne soit une mosaïque dont les matériaux ont été puisés dans deux ou trois chapitres de l'*Historia Brittonum* et dans une addition qui, de l'avis général, est de Nennius[2]. Le groupe *C, M, N* ne saurait donc nous donner une idée juste de l'ouvrage antérieur à Nennius[3].

Il serait vain également d'essayer de reconstituer le récit de la domination romaine en Bretagne au moyen de *C*[4]. Il débute dans *C* par la mention de la résistance de *Casabellaunus* à César, « roi de Rome ». Après avoir vaincu deux fois César, le roi Breton aurait été tué par lui à la troisième rencontre. Vient ensuite une très brève énumération des sept empereurs ayant résidé en Bretagne. En somme, ce récit correspond aux chap. 19-29 de Nennius. Laquelle des deux rédactions est primitive? Il ne peut y avoir de doute. C'est celle qu'on trouve dans tous les ms., excepté *C*. En effet, celui-ci reproduit textuellement plus loin deux chapitres (19 et 20) de la rédaction Nennius, qui racontent précisément la conquête de la Bretagne par César. Le passage *Casabellaunus* fait donc double emploi. C'est une addition idiote d'un scribe tellement ignorant qu'il fait deux personnages de Jules César[5]. César est envoyé par l'empereur Latinus, et il est différent du *Julius imperator* qui arrive le pre-

1. Filii *ou* fratris ?
2. Le personnage de *Rhea Sylcia* a été fourni par le chap. 18.
3. Cette conclusion va de soi pour M. Zimmer, qui voit dans la généalogie de *C M N* (recension anglaise du x[e] siècle, selon lui) une addition à Nennius, d'après un ouvrage irlandais. (Voy. *Nennius Vindicatus*, 170, 330.) Ce dernier point est des plus contestables.
4. M. Thurneysen (p. 87 et 90) prétend que l'histoire de la domination romaine n'était pas prévue dans le plan primitif de l'*Historia Brittonum*. Il n'y aurait eu que les chap. 19-20 racontant la conquête de César, depuis *Romani autem cum accepissent dominium totius mundi* jusqu'à *Tribus vicibus occisi sunt duces Romanorum a Britannis*. Viendrait ensuite le chap. 31 : *Factum est autem post supradictum bellum quod fuit inter Britones et Romanos quando duces eorum occisi sunt et post occisionem Maximi tiranni post* (lis. *per*) *XL annos fuerunt sub metu*. Mais Maxime n'est point mentionné dans les chap. 19-20 qui précèdent. M. Th. voit bien la difficulté et croit se tirer d'affaire en disant que cette dernière phrase doit être empruntée à la Vie (perdue) de saint Germain. Je ne m'attarderai pas à discuter ce système intenable. Je crois avoir suffisamment démontré (*Moyen Age*, 1895, p. 182-183) que les phrases *tribus vicibus* et *post occisionem Maximi* se rapportent aux chap. 30 et 26-29 et prouvent que *C* les a sautés. De plus, au chap. 29, Nennius, après avoir copié le récit de la domination romaine en Bretagne, le désigne comme *traditio seniorum nostrorum*. Or, selon la remarque même de M. Thurneysen (p. 86), cette expression, que Nennius emploie à plus d'une reprise, s'applique à l'*Historia* primitive, à celle de 679.
5. La mention de *Casabellaunus* se trouve dans la traduction irlandaise de Nennius. Mais ce fait est sans importance, Zimmer ayant montré que le traducteur a fait quelques additions au moyen de Bède. Au reste, il fait combattre *Casabellaunus* contre Claude et non contre César comme *C*.

mier en Bretagne! Il n'y a point lieu de supposer que le reste de ce chapitre de *C* soit d'autre valeur que le commencement. *C* a certainement abrégé le ms. qu'il avait sous les yeux. En effet, puisque l'*Historia* consacre 18 lignes à César, on ne comprendrait pas qu'elle résumât en 11 lignes l'histoire des six autres empereurs qui habitèrent la Bretagne. Il y aurait eu un défaut de proportion trop choquant.

En somme, *C* a refait toute cette partie en s'aidant d'Orose. M. Thurneysen (p. 91) a montré que certaines bévues de *C* ne pouvaient s'expliquer que par un emploi inintelligent de cet auteur. La fin du chapitre sur Guorthigern fait double emploi avec le chap. 31. Enfin, les ms. *M* et *N*, qui présentent la plus étroite parenté avec *C*, n'ont point ce morceau et concordent pour les chap. 19-29 avec les autres familles. Rappelons enfin que *C* contient la liste des ancêtres d'Hengist et Horsa, qui, nous avons essayé de le montrer plus haut (p. 6), est une addition de Nennius[1], et on conclura qu'il est pour le moins dangereux de chercher à reconstituer l'*Historia Brittonum* primitive en s'aidant du ms. de Chartres.

F. Lot.

(*A suivre.*)

F. Rocquain, membre de l'Institut. — **La Cour de Rome et l'esprit de Réforme avant Luther**. — Tome II, *Les Abus, Décadence de la Papauté*. — Paris, Thorin, 1895. In-4°, 574 p.

Le tome II de l'ouvrage de M. Rocquain a, comme le premier, le caractère et l'utilité d'un répertoire très vaste, composé avec beaucoup d'érudition. Nous ne reviendrons pas sur les observations que nous ont suggérées, à la lecture du premier volume, la simplicité, trop grande, à notre avis, d'un plan exclusivement chronologique et l'absence complète de tables détaillées. Le dernier inconvénient disparaîtra, nous l'espérons toujours, avec le dernier volume L'auteur ne voudra probablement pas terminer son œuvre importante sans y joindre tous les instruments nécessaires pour en bien profiter Quant au plan, on reconnaîtra volontiers qu'il s'adapte facilement aux questions traitées dans le second volume, l'histoire de la Papauté aux xiiie et xive siècles s'accommodant mieux que l'histoire antérieure des divisions en périodes. Que M. R. trouve toujours la formule la plus frappante pour caractériser une époque, on peut le contester. Pourquoi cette appréciation, par exemple, « la Papauté devient toute politique » s'applique-t-elle aux quarante années précédant immédiatement le pontificat de Boniface VIII, plutôt qu'aux règnes de Grégoire IX ou d'Innocent IV? En quoi la « décadence de la Papauté » est-elle mieux marquée dans la seconde phase de la captivité de Babylone que dans la première?

1. *C* contient aussi la phrase du chap. 31 *per XL annos fuerunt sub metu*, qui selon Zimmer (p. 203), provient d'une bourde de Nennius.

Nos objections ne prétendent d'ailleurs infirmer en rien la valeur des divisions elles-mêmes dont elles ne visent que les titres. Chacun des cinq livres constituant le tome II de la *Cour de Rome* est d'autant mieux composé que son unité est assurée par les sacrifices auxquels consent l'auteur. Avec plus de soin encore que dans le premier volume, M. R. s'est gardé d'aborder les controverses de doctrine entre Rome et les réformateurs qui se plaçaient sur le terrain de la croyance. Combien d'obscurs et intéressants *états d'âmes* l'auteur se refuse ainsi le plaisir d'étudier! Lorsqu'à l'occasion des censures fulminées contre Frédéric II, l'Allemagne du Sud oppose aux prêtres des prédicants populaires et se soulève comme pour préluder à la guerre des paysans, M. R. ne reconnaît-il pas une manifestation du véritable esprit de Réforme, de l'esprit qui agitait les foules au temps de Luther? Nul doute, à notre avis, que l'auteur n'ait singulièrement réduit le côté psychologique de l'histoire pour en montrer surtout le côté politique. La réforme telle qu'il la conçoit n'intéresse guère que les relations de l'Église et des États. Toute tendance à la constitution d'une église nationale, ou même au simple gallicanisme en France est aux yeux de M. R. « un indice des idées de réforme » (p. 89).

Si abstraite que soit sa façon d'envisager son sujet, M. R. échappe par un effort de science à tout reproche de sécheresse. Tant d'auteurs ont été consultés par lui, tant de citations habilement choisies et habilement rapprochées que l'impression produite sur l'esprit du lecteur est très forte. Par exemple, nul ouvrage français, à notre connaissance, ne donne aussi bien que la *Cour de Rome* l'idée de la détresse religieuse et politique qui angoissa pendant le XIIIe siècle les populations de l'Europe centrale. Ce siècle que la sainteté d'un grand roi a rendu pour la France glorieux et bienfaisant est signalé dans les fastes de l'Allemagne et de l'Italie par les dévastations des Tartares, par les excès de l'Inquisition et par les croisades entre les peuples chrétiens, cette funeste innovation d'Innocent III que les papes protecteurs de Charles d'Anjou rendirent plus désastreuse encore. Aux deux phases décisives que présente l'histoire de l'Église dans le courant du XIIIe siècle correspondent deux parties magistrales de l'œuvre de M. R. Inutile de revenir sur les importants résultats de l'étude que l'auteur avait déjà consacrée au démêlé de Boniface VIII et de Philippe le Bel. Mais le lecteur sera sans doute très frappé des renseignements circonstanciés que le livre VI (le premier du présent tome) apporte sur la fin de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire; il ne le sera pas moins de la vigoureuse manière dont M. R. dépeint quelques grands persécuteurs. Voici d'abord Frédéric II, despote en matière d'hérésie comme en toute autre, puis ses principaux adversaires, l'irascible Grégoire IX et l'implacable Innocent IV; enfin, au second plan, les inquisiteurs, frère Robert, l'effroi de la Flandre, et Conrad de Marbourg, le bourreau des Allemands.

Il est équitable de reconnaître que M. R. n'a pas voulu faire de la sévérité envers l'Église, un mérite ni un attrait pour son ouvrage. A

toute époque, si réprouvée qu'il la juge, l'auteur salue avec des paroles respectueuses les papes dont la vertu éclate à ses yeux. C'est même un des services rendus par l'historien de la *Cour de Rome* que d'avoir distingué parmi les pontifes d'Avignon quelques dignes successeurs de saint Pierre et d'avoir excepté Benoît XII, par exemple, du blâme que la paresse des opinions reçues étendait à ce pape comme à ses prédécesseurs et successeurs. Toutefois, M. R. ne peut se soustraire à une double prévention qui altère parfois ses conclusions. Dans tout conflit entre l'Église et l'État, il incline d'avance à donner raison à ce dernier. On comprend et on partage toute la sympathie de M. R. pour le sentiment national sur quelque terrain qu'il se manifeste, mais on ne peut s'associer à la sévérité de ses jugements envers un pape comme Innocent IV, le défenseur de l'indépendance de l'Église et de l'Italie contre un prince qui, malgré ses dehors séduisants, était un affreux tyran. En outre, M R. croit trop volontiers à tout le mal que l'Église, dit ou écrit parfois d'elle-même. Confesseurs ou prédicateurs, tous les membres du clergé sont sujets à des accès de pieuse indignation au cours desquels ils maltraitent fort leurs contemporains. Le goût et l'habitude des généralisations oratoires les portent souvent à attribuer une trop grande portée à des faits isolés. L'histoire doit faire la part de ces habitudes de style et de ministère. M. R. ne nous semble pas avoir été assez défiant à cet égard. Son impartialité, sa critique sont à la hauteur de sa science : pour être un guide sans défaut dans l'histoire de la Cour de Rome, il ne lui manque que la familiarité avec les choses et les personnages ecclésiastiques.

H. Gaillard.

Max Bonnet. — **Le Latin de Grégoire de Tours.** — Paris, Hachette, 1890, in-8°, 781 p.

Il est bien tard pour parler de ce livre ; la critique l'a depuis longtemps apprécié et placé à son rang. Pourtant il reste peut-être encore à glaner quelque chose dans une œuvre touffue, qui appartient à deux sciences, et pour ainsi dire à deux mondes, le monde antique et le monde du moyen âge. Il va de soi qu'en nous efforçant d'ajouter aux observations émises antérieurement quelques notes plus personnelles, nous nous attacherons exclusivement à faire ressortir les particularités du langage de Grégoire de Tours qui ont survécu dans les langues romanes ; ces particularités qui marquent une étape importante dans l'évolution du latin n'ont pas, que nous sachions, été encore extraites du livre de M. Bonnet, et groupées de façon systématique.

M. Bonnet a admis les quatre grandes divisions qui s'imposent, pour ainsi dire, dans ce genre de travaux ; il a consacré un livre spécial à la phonétique, au vocabulaire, à la morphologie, à la syntaxe et au style.

L'étude des sons dans les manuscrits de Grégoire présente à peu près les mêmes caractères que dans les autres documents de la décadence.

C'est la partie ingrate de l'œuvre, car les résultats qu'elle donne sont bien peu de chose en comparaison du travail de minutieuse compilation qu'elle exige. Bien que nous soyons à une époque avancée, au VIe siècle, nous ne trouvons pas encore d'applications appréciables des grandes lois qui ont présidé à la transformation du latin en roman. Le rôle de l'accent tonique est nul ou à peu près; les voyelles atones et les voyelles toniques, libres ou entravées, subissent des modifications identiques. La seule loi qu'il soit permis de déduire de l'orthographe de Grégoire, concernant la nature vocalique, est l'équivalence complète des voyelles *i*, *e* d'une part, *o*, *u* d'autre part, longues ou brèves, toniques ou atones, libres ou entravées. L'*ī* tonique lui-même ne résiste pas à l'altération; celle-ci se produit surtout dans les désinences casuelles en *īs*, où l'*i* avait probablement perdu au préalable sa quantité. La demi-voyelle *u* est omise dans les groupes *qu* et *gu*. En général cependant, l'atone subit rarement la syncope; elle était encore suffisamment perçue par l'ouïe pour qu'on ne fût pas tenté de l'oublier dans l'écriture.

Le consonnantisme a subi des modifications plus radicales et partant semble mieux refléter la prononciation de l'époque. Les consonnes douces permutent avec les consonnes fortes; il n'est pas rare que la consonne simple affaiblie soit renforcée au moyen de la réduplication. Le groupe *ns* est couramment réduit à *s*. A l'initiale, le *p* seul est supprimé dans quelques mots. L'aspiration vocalique et consonnantique a perdu toute valeur; les groupes *ci* et *ti* en hiatus sont assibilés, tandis que le *c* simple devant *e* et *i* conserve le son dur. Les consonnes finales *t*, *m*, surtout la dernière, s'affaiblissent. M. Bonnet incline à croire que l'*m* finale au VIe siècle se faisait encore quelque peu sentir, conclusion difficile à admettre en présence des multiples exemples de la suppression de cette lettre dans les documents des siècles antérieurs. Les formes en *u* pour *um*, sur l'absence desquelles l'auteur se fonde pour établir que l'omission de l'*m* dans la déclinaison est due surtout à une confusion de cas, de l'accusatif et de l'ablatif, sont fréquentes dans les textes épigraphiques de la Gaule, et si le français a conservé des traces de l'*m* finale dans des mots tels que *rien*, *mon*, *ton*, *son*, la raison peut en être que ces monosyllabes occupent, comme tels, une place à part dans le vocabulaire, s'immobilisent et résistent ainsi plus facilement que les autres catégories de mots aux altérations du langage. L'*s* finale se maintient avec fermeté et la ténacité de cette consonne coïncide parfaitement avec l'usage que le roman gaulois persista à en faire dans la flexion; mais, l'accord que M. Bonnet prétend établir entre le texte de Grégoire et les inscriptions de la Gaule n'existe pas en fait. Le dépouillement complet des recueils épigraphiques de ce pays fournit un nombre de nominatifs en *u* pour *us* tout aussi considérable que dans les autres provinces de l'Empire.

Le chapitre consacré au vocabulaire renferme une foule de documents curieux, relatifs à la vie des mots. L'ancien fonds de la langue survit dans les écrits de Grégoire. Quelques mots seuls paraissent bien être tombés en désuétude, tandis que la langue s'est enrichie d'une foule de

termes grecs introduits par les artisans et commerçants. Dans cette partie de son travail, l'auteur s'est surtout attaché à rechercher les principaux facteurs qui ont coopéré aux changements de signification. Il faut citer particulièrement la religion chrétienne qui adopta l'ancien vocabulaire, mais en l'appropriant à des croyances et à des pratiques nouvelles; les innovations introduites dans le droit et les institutions par les Barbares. Parmi les facteurs internes, on peut mentionner l'usure des mots, qui crée des locutions telles que *ante conspectum*, dans le sens de *ante*, prépare *unus* et *ille* aux fonctions d'article, opère la substitution des verbes composés aux simples (*abire* = *ire*), par suite de l'affaiblissement du préfixe.

La préférence que Grégoire éprouvait tantôt pour l'abstrait, tantôt pour le concret, la confusion dans l'emploi de termes à sens passif ou actif, la négligence de l'écrivain, qui ne prenait pas la peine de distinguer *nequire* de *nolle*, *tantus quantus* de *tot quot*, *alius* de *alter*, de fausses étymologies ont également joué un rôle, mais dans des proportions beaucoup moindres.

L'emploi figuré est un des plus puissants agents de la transformation du sens des mots: les figures de rhétorique introduisent dans la langue une foule de significations nouvelles, qui se groupent sous deux chefs principaux : la généralisation et la spécialisation. Les mots se partagent entre ces deux courants opposés; c'est ainsi notamment que *campus*, en se spécialisant, désigne le combat; *emissarius*, l'émissaire, l'espion; que *necare* signifie tuer par submersion, noyer; *decedere*, mourir; et que d'autre part la généralisation donne à *fortis* le sens moderne de fort, à *laxare* celui de laisser, assimile presque *ambulare* à *ire*. L'auteur poursuit cet examen dans le domaine des pronoms, adverbes et conjonctions, soumis aux mêmes fluctuations que les substantifs, adjectifs et verbes, et laisse ainsi entrevoir la multitude d'acceptions nouvelles qui sont un des traits caractéristiques du latin de la décadence.

Le morphologie a de nombreuses attaches avec la phonétique; car, dans bien des cas, la confusion survenue dans les flexions nominales ou verbales a pour cause première une modification de la prononciation. Les genres sont confondus et le neutre commence à disparaître. Le neutre pluriel des thèmes en *o* perd du terrain en faveur des thèmes en *a*; contrairement à ce que l'on remarque chez les écrivains contemporains, quelques noms neutres de la deuxième déclinaison deviennent masculins dans la même catégorie, tandis que les masculins devenus neutres sont beaucoup plus nombreux, ce qui prouve que Grégoire réagissait contre la tendance générale à son époque, assimilant les neutres en *um* aux masculins en *us*. Les déclinaisons empiètent l'une sur l'autre. Certains noms appartiennent à la fois à la première et à la cinquième, ou à la deuxième et à la cinquième, surtout à la deuxième et à la quatrième classe. La conjugaison n'est pas moins troublée. Les verbes déponents sont conjugués en grand nombre à l'actif (*admirabam*); par contre,

vocabulaire, de la morphologie ou de la syntaxe. Les procédés littéraires de Grégoire de Tours sont les mêmes que ceux de ses prédécesseurs; il pratique, souvent avec maladresse, toutes les règles de l'art d'écrire enseignées par les rhéteurs, y compris les plus artificielles, l'asyndète, l'hyperbate, le chiasme... La conclusion qu'il importe pour nous d'en déduire, c'est qu'au VIe s., malgré la barbarie croissante, tous les lieux communs de la rhétorique restaient en vogue, et, à défaut d'écoles, se perpétuaient par l'imitation constante des auteurs chrétiens qui s'étaient assimilé les procédés des rhéteurs.

M. Bonnet n'a pas traité son sujet en romaniste; il le déclare lui-même dans les premières pages; il n'a voulu considérer dans les œuvres de Grégoire que l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de la langue et de la littérature latines elles-mêmes. Mais malgré cette déclaration, il a été obligé d'élargir le cadre de l'ouvrage; force lui a été, en maint endroit, de prendre à la fois comme norme et le latin classique et le roman, pour assigner à la langue qu'il étudiait sa place exacte dans l'évolution du latin. Si l'auteur s'était préoccupé des destinées futures du latin au même point que de son passé, il aurait approfondi ses investigations, il aurait confronté le texte latin avec les textes romans, surtout dans le chapitre de la phonétique, et, par des comparaisons précises, documentées, renforcé quelque peu l'intérêt et l'utilité de son travail. En général, cependant, sauf certaines omissions d'importance secondaire, M. Bonnet a relevé les traits caractéristiques qui rapprochent la langue de Grégoire des parlers romans; il est au courant des discussions soulevées par l'étude de ceux-ci, et les résultats qu'il a mis en lumière sont assez nombreux et assez variés pour donner une juste idée des ressources que la philologie romane est en droit d'espérer de travaux analogues au sien.

Considérée en elle-même, cette œuvre mérite sans conteste des éloges, qui ne lui ont d'ailleurs pas été marchandés. L'auteur ne s'est pas contenté d'énumérer sèchement les faits multiples qu'un vaste et minutieux dépouillement lui avait permis de rassembler; il les a collationnés, commentés, expliqués à l'aide de l'étude historique de la langue. Mis en présence d'une anomalie, qui à première vue déconcerte le lecteur, il en trouve la raison d'être dans la psychologie de l'écrivain, dans l'influence du milieu, dans une confusion phonétique ou une fausse analogie...; il démêle les causes qui ont amené Grégoire à écrire de telle ou telle manière avec une finesse et une sagacité d'esprit qui soutiennent l'intérêt d'un bout à l'autre de cet ouvrage de longue haleine. Dans cet ordre d'idées, nous mentionnerons l'explication ingénieuse et parfaitement admissible, que l'auteur donne de l'emploi de l'accusatif et du nominatif dans les propositions absolues et de l'indicatif dans l'interrogation indirecte.

Les notes constituent une partie importante du travail. M. Bonnet y discute scrupuleusement les variantes principales des manuscrits de Grégoire, son étude ayant été publiée avant l'apparition du IIe volume des œuvres de l'évêque de Tours, édité par M. Krusch. Ailleurs, il

combat, non sans raison, certaines théories générales en cours et plusieurs notes de cette catégorie, vu leur importance, auraient dû figurer dans le corps de l'ouvrage. On y touve également, renseignés avec le plus grand soin, tous les livres que l'auteur a consultés; il a mis largement à profit les productions de la science allemande, et c'est ce qui contribue à rendre son ouvrage supérieur aux études similaires de l'Ecole française. Toutes ces qualités réunies font de l'œuvre de M. Bonnet sinon le modèle, au moins le guide expérimenté et sûr des débutants dans cette partie de la philologie et lui assurent pour longtemps encore la place d'honneur dans la bibliographie des travaux sur la décadence latine.

J. Pirson.

I. — G. Dodu. — **Histoire des institutions monarchiques dans le royaume de Jérusalem (1099-1291).** — Paris, 1894, in-8, xiv-381 pp.

II. — *Id.* — **De Fulconis Hierosolymitani regno.** — Paris, 1894, in-8, vii-72 pp.

I. — Le livre de M. Dodu comble une lacune de la littérature historique : c'est déjà un mérite assez rare. Il est de toute justice, d'autre part, d'ajouter que l'auteur y a mis beaucoup de travail et de conscience. Les sources ont été dépouillées avec soin et utilisées avec intelligence. La lecture laisse dans l'esprit un certain nombre d'idées précises, présentées clairement et d'une justesse évidente. Il y a dans ce travail une grande honnêteté, et ce n'est pas là un éloge médiocre.

Si j'exprime ainsi tout de suite ce jugement plein de sympathie, c'est que j'ai cependant à faire quelques réserves de détail, auxquelles je ne voudrais pas avoir l'air d'attacher trop d'importance.

M. D. intitule son livre : *Histoire des institutions monarchiques du royaume de Jérusalem*. Ce titre ne me paraît pas tout à fait satisfaisant. C'est, appliqué à l'Orient latin, le titre du grand ouvrage de M. Luchaire. Mais le sujet n'est pas identique. M. Luchaire nous décrit une évolution des institutions monarchiques à une époque où elles ont fait des progrès souvent obscurs, mais toujours considérables. De plus, il a donné au début et à la fin des chapitres proprement historiques sur les origines des Capétiens et sur la politique des rois, de Hugues Capet à Louis VII, qui encadrent bien l'analyse des institutions et lui donnent son caractère d'histoire. M. D., au contraire, ne nous parle pas au début de la fondation de cette royauté qu'il va étudier avec grand détail, et ce n'est qu'au milieu d'une analyse très morcelée, qu'il nous parle par fragments de la politique des rois, de leurs caractères, des vicissitudes générales de la royauté. Les vingt pages qu'il consacre à décrire la physionomie de rois latins sont perdues au milieu du volume (p. 134-153), tandis qu'elles auraient dû servir à former un chapitre séparé

vocabulaire, de la morphologie ou de la syntaxe. Les procédés littéraires de Grégoire de Tours sont les mêmes que ceux de ses prédécesseurs; il pratique, souvent avec maladresse, toutes les règles de l'art d'écrire enseignées par les rhéteurs, y compris les plus artificielles, l'asyndète, l'hyperbate, le chiasme... La conclusion qu'il importe pour nous d'en déduire, c'est qu'au VIe s., malgré la barbarie croissante, tous les lieux communs de la rhétorique restaient en vogue, et, à défaut d'écoles, se perpétuaient par l'imitation constante des auteurs chrétiens qui s'étaient assimilé les procédés des rhéteurs.

M. Bonnet n'a pas traité son sujet en romaniste; il le déclare lui-même dans les premières pages; il n'a voulu considérer dans les œuvres de Grégoire que l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de la langue et de la littérature latines elles-mêmes. Mais malgré cette déclaration, il a été obligé d'élargir le cadre de l'ouvrage; force lui a été, en maint endroit, de prendre à la fois comme norme et le latin classique et le roman, pour assigner à la langue qu'il étudiait sa place exacte dans l'évolution du latin. Si l'auteur s'était préoccupé des destinées futures du latin au même point que de son passé, il aurait approfondi ses investigations, il aurait confronté le texte latin avec les textes romans, surtout dans le chapitre de la phonétique, et, par des comparaisons précises, documentées, renforcé quelque peu l'intérêt et l'utilité de son travail. En général, cependant, sauf certaines omissions d'importance secondaire, M. Bonnet a relevé les traits caractéristiques qui rapprochent la langue de Grégoire des parlers romans; il est au courant des discussions soulevées par l'étude de ceux-ci, et les résultats qu'il a mis en lumière sont assez nombreux et assez variés pour donner une juste idée des ressources que la philologie romane est en droit d'espérer de travaux analogues au sien.

Considérée en elle-même, cette œuvre mérite sans conteste des éloges, qui ne lui ont d'ailleurs pas été marchandés. L'auteur ne s'est pas contenté d'énumérer sèchement les faits multiples qu'un vaste et minutieux dépouillement lui avait permis de rassembler; il les a collationnés, commentés, expliqués à l'aide de l'étude historique de la langue. Mis en présence d'une anomalie, qui à première vue déconcerte le lecteur, il en trouve la raison d'être dans la psychologie de l'écrivain, dans l'influence du milieu, dans une confusion phonétique ou une fausse analogie...; il démêle les causes qui ont amené Grégoire à écrire de telle ou telle manière avec une finesse et une sagacité d'esprit qui soutiennent l'intérêt d'un bout à l'autre de cet ouvrage de longue haleine. Dans cet ordre d'idées, nous mentionnerons l'explication ingénieuse et parfaitement admissible, que l'auteur donne de l'emploi de l'accusatif et du nominatif dans les propositions absolues et de l'indicatif dans l'interrogation indirecte.

Les notes constituent une partie importante du travail. M. Bonnet y discute scrupuleusement les variantes principales des manuscrits de Grégoire, son étude ayant été publiée avant l'apparition du IIe volume des œuvres de l'évêque de Tours, édité par M. Krusch. Ailleurs, il

combat, non sans raison, certaines théories générales en cours et plusieurs notes de cette catégorie, vu leur importance, auraient dû figurer dans le corps de l'ouvrage. On y touve également, renseignés avec le plus grand soin, tous les livres que l'auteur a consultés ; il a mis largement à profit les productions de la science allemande, et c'est ce qui contribue à rendre son ouvrage supérieur aux études similaires de l'Ecole française. Toutes ces qualités réunies font de l'œuvre de M. Bonnet sinon le modèle, au moins le guide expérimenté et sûr des débutants dans cette partie de la philologie et lui assurent pour longtemps encore la place d'honneur dans la bibliographie des travaux sur la décadence latine.

J. Pirson.

I. — G. Dodu. — **Histoire des institutions monarchiques dans le royaume de Jérusalem (1099-1291).** — Paris, 1894, in-8, xiv-381 pp.

II. — *Id.* — **De Fulconis Hierosolymitani regno.** — Paris, 1894, in-8, vii-72 pp.

I. — Le livre de M. Dodu comble une lacune de la littérature historique : c'est déjà un mérite assez rare. Il est de toute justice, d'autre part, d'ajouter que l'auteur y a mis beaucoup de travail et de conscience. Les sources ont été dépouillées avec soin et utilisées avec intelligence. La lecture laisse dans l'esprit un certain nombre d'idées précises, présentées clairement et d'une justesse évidente. Il y a dans ce travail une grande honnêteté, et ce n'est pas là un éloge médiocre.

Si j'exprime ainsi tout de suite ce jugement plein de sympathie, c'est que j'ai cependant à faire quelques réserves de détail, auxquelles je ne voudrais pas avoir l'air d'attacher trop d'importance.

M. D. intitule son livre : *Histoire des institutions monarchiques du royaume de Jérusalem.* Ce titre ne me paraît pas tout à fait satisfaisant. C'est, appliqué à l'Orient latin, le titre du grand ouvrage de M. Luchaire. Mais le sujet n'est pas identique. M. Luchaire nous décrit une évolution des institutions monarchiques à une époque où elles ont fait des progrès souvent obscurs, mais toujours considérables. De plus, il a donné au début et à la fin des chapitres proprement historiques sur les origines des Capétiens et sur la politique des rois, de Hugues Capet à Louis VII, qui encadrent bien l'analyse des institutions et lui donnent son caractère d'histoire. M. D., au contraire, ne nous parle pas au début de la fondation de cette royauté qu'il va étudier avec grand détail, et ce n'est qu'au milieu d'une analyse très morcelée, qu'il nous parle par fragments de la politique des rois, de leurs caractères, des vicissitudes générales de la royauté. Les vingt pages qu'il consacre à décrire la physionomie de rois latins sont perdues au milieu du volume (p. 134-153), tandis qu'elles auraient dû servir à former un chapitre séparé

d'une importance capitale. En un mot, si on peut ainsi parler, nous avons là l'anatomie de la royauté latine, bien plus que sa vie, son histoire.

Les conséquences de cette méthode se marquent sur le livre tout entier. La vie même des institutions est trop sacrifiée à leur description. Il est vrai que les sources les plus abondantes sont des documents d'ordre juridique, que ces documents ont été rédigés primitivement par des jurisconsultes parfaitement au courant de la pratique réelle et vivante. Malgré ces circonstances favorables, l'esprit est inquiet en présence de cette réglementation minutieuse, de cette belle ordonnance des institutions féodales et royales de Terre-Sainte qu'on en peut tirer. On désire ardemment des faits vécus. Or, M. Dodu en fournit, mais trop peu. Il les évite parfois bien à tort. Je n'en citerai que deux exemples parmi tous ceux qu'on peut réunir. On lit p. 315 : « Les archives de l'abbaye de Josaphat rappellent le souvenir des donations pieuses faites à l'abbaye ; » mais il n'est tiré aucun parti de ces donations royales, qui sont simplement citées en note. L'auteur poursuit : « L'état des possessions du Mont-Sion rétabli à l'aide d'une bulle du pape Alexandre III, donne l'idée d'une véritable souveraineté territoriale. » Après quoi, je lis seulement ce mot : « Lire dans Rey (*Col. fr.*, p. 281) l'état des possessions de l'abbaye du Mont-Sion en Terre-Sainte et en Occident en l'année 1178. » Dans bien d'autres cas encore, M. D. renvoie au livre intéressant, mais singulièrement confus de M. Rey, sans utiliser les faits qui s'y trouvent. Cet inconvénient est surtout sensible dans les derniers chapitres, en particulier dans celui qui traite des rapports de la royauté et du clergé. Il semble que l'auteur aurait pu exprimer plus de substance des actes qui nous sont parvenus.

A côté de ces observations générales, on peut formuler certains regrets. L'introduction sur les sources était nécessaire; on y désirerait plus d'autorité et de fermeté dans la critique. On a déjà reproché à M. D. de ne pas avoir tiré un parti suffisant de la si curieuse vie de l'émir Ousama, donnée par M. H. Derenbourg dans les *Publications de l'Ecole des Langues orientales* (1879); on ne la trouve que très rarement citée en note; elle est indiquée dans la Bibliographie, mais il n'en est pas question dans l'Introduction. Dans le courant de l'ouvrage, on voit apparaître certaines références inutiles : M. D. aurait pu se dispenser de renvoyer à l'*Histoire des Croisades* de Michaud. Il est superflu, d'autre part, dans un livre d'érudition, de signaler au lecteur des livres précieux dans l'enseignement, mais déplacés ici, comme l'*Histoire de la Civilisation* de M. Rambaud et le *Précis des Institutions* de M. Gasquet. A propos des élections épiscopales (p. 342), au lieu du livre de Fustel de Coulanges qui nous fait remonter très loin, pourquoi ne pas mettre à profit le livre de M. Imbart de la Tour : *Les Elections épiscopales en France du IXe au XIIe siècle*, qui a l'avantage de traiter à peu près la même période ? On peut remarquer encore comme trop fréquent l'usage des formes françaises pour les noms de lieu. Ces formes ne sont que des

déformations. Quelques-unes ont été conservées par l'usage; la plupart sont aujourd'hui oubliées. Au moins aurait-il fallu se faire une règle, de mettre entre parenthèses la forme moderne et locale. L'adjonction au volume d'une carte aurait du reste apporté de grandes facilités à la lecture et fourni des preuves manifestes à certaines affirmations. Enfin, il eût été bon de faire un chapitre spécial de comparaison, où la différence profonde entre la royauté latine et les grandes royautés d'Occident aurait été présentée en toute clarté, de façon à faire ressortir ces contrastes si suggestifs pour l'historien.

En dépit de ces quelques lacunes, d'une conception du sujet un peu étroite, d'une exécution qu'on voudrait plus vivante, de divisions parfois monotones, l'œuvre de M. D. mérite d'être attentivement consultée par tous ceux qui voudront se faire une idée nette du royaume latin de Jérusalem. La démonstration doit être acceptée. Le royaume de Jérusalem a été le chef-d'œuvre de l'esprit féodal; la royauté était liée, entravée de toutes parts, sans moyens d'action qui lui fussent propres; il y avait excès de féodalité, excès de puissance ecclésiastique. C'était fatal dans un pays conquis au nom de l'Eglise par une armée où les chevaliers n'étaient comprimés par aucune autorité efficace. Et c'est de cela avant tout que le royaume de Jérusalem est mort.

II. — Le même auteur nous a donné une biographie très diligente de Foulques, comte d'Anjou, roi de Jérusalem. C'est l'application d'une partie des résultats obtenus par M. D. dans le précédent ouvrage. La nécessité de rédiger en latin une des deux thèses de doctorat ès lettres, enlève forcément à une bonne dissertation comme celle-ci quelques-unes de ses qualités.

A. Coville.

Paul Quesvers et Henri Stein. — **Pouillé de l'ancien diocèse de Sens**, publié d'après des manuscrits et des documents inédits. — Paris, Picard, 1894, in-4, viii-407 p.

Le pouillé de l'ancien diocèse de Sens est comme l'introduction du recueil des Inscriptions du même diocèse que préparent MM. Quesvers et Stein. C'est même ce caractère spécial qui a déterminé le plan suivi par les auteurs dans leur publication. Il y a en effet plusieurs manières de dresser un pouillé. L'on peut ou bien « publier le texte d'un pouillé ancien, tel qu'il est fourni par un manuscrit en l'enrichissant de notes et l'augmentant d'observations nécessitées par les modifications survenues au cours des siècles dans l'état du diocèse », ou bien donner la situation du diocèse en 1790, ou encore, — et c'est à quoi se sont arrêtés MM. Quesvers et Stein, — rédiger un pouillé présentant la liste de tous les établissements religieux qui ont existé, à quelque époque que ce soit, dans le diocèse visé. Il était nécessaire que les auteurs du présent pouillé eussent un cadre assez large pour y faire entrer toutes les ins-

criptions comprises entre le VI[e] et le XVIII[e] siècle. Il existe plusieurs pouillés manuscrits du diocèse de Sens, dont le plus ancien, qui remonte, quant à sa rédaction, au XV[e] siècle, a eu pour base un manuscrit du XIV[e] siècle. C'est d'abord à ces sources que MM. Quesvers et Stein ont puisé; mais ils ont complété les renseignements qu'elles leur fournissaient à l'aide de documents tirés des archives et spécialement des archives départementales de l'Yonne. Ils ont pris soin de donner de nombreuses et précises références. C'est là un travail considérable qu'ils ont accompli et qui rendra les plus grands services aux historiens. Cependant, comme un co[illegible] ne serait pas satisfaisant si l'on n'y introduisait quelques cri[illegible]s exprimerons le regret de ne pas trouver à côté des noms mod[illegible]s noms anciens, et surtout les noms latins des églises et des localité[illegible] moins ceux qui figuraient dans les anciens pouillés; car c'est surto[illegible]identification des noms de lieux que servent les publications de ce ge[illegible] De plus, la table si abondante ne peut suffire aux recherches. En [illegible]t, il eût fallu que les vocables des églises y fussent tous relevés. Par exemple, nous ne trouvons pas *Saint-Séverin*, de sorte que si l'on ignore que cette abbaye était située à Château-Landon, il est impossible de la retrouver. En outre, la rubrique Château-Landon comporte des renvois à vingt-trois pages; mais à quelles pages se trouvent l'article ou les articles principaux? Il eût été facile de l'indiquer à l'aide d'un astérisque. Si nous voulons avoir des renseignements sur l'abbaye Saint-Jean de Sens, à quelle page doit-on se reporter? cette abbaye ne figure pas à la table, et la rubrique *Sens* comporte 12 lignes, sans aucun détail. Pour faire rapidement une recherche dans le Pouillé, il convient donc de connaître par avance la géographie du diocèse. Malgré ce défaut, le seul qui mérite d'être signalé, nous ne devons pas moins être reconnaissants à MM. Quesvers et Stein d'avoir entrepris et mené à bonne fin une œuvre aussi utile et aussi importante.

M. Prou.

Le Gérant : V[ve] E. Bouillon

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

FÉVRIER 1896

NENNIUS ET GILDAS

(SUITE ET FIN.)

(**Monumenta Germaniæ historica. Auctores antiquissimi**, t. XIII, pars I, *Chronica minora sæc.* IV, V, VI, VII, éd. Th. Mommsen, vol. III, fasc. I).

Nous croyons être en mesure maintenant de pouvoir reconstituer la primitive *Historia Brittonum*. Elle comprenait : 1° La description de l'île de Bretagne (chap. 7-8-9) ; 2° une dissertation sur l'origine des Bretons (c. 17)[1] ; 3° le récit de la conquête de l'île par les Romains et de leur domination (chap. 19 à 27 jusqu'aux mots *In veteri traditione*) ; 4° la chute de leur domination, les incursions des Pictes et des Scots (chap. 28 et chap. 30)[2] ;

1. Nennius la reproduit « ex veteribus libris veterum nostrorum », donc d'après l'œuvre primitive. Cf. p. 12, n. 3. Selon M. Zimmer (p. 234), ce chapitre serait de Nennius, qui l'aurait emprunté à un traité irlandais. Mais M. l'abbé Duchesne a montré (*Revue Celtique*, 1894, 191-192) que les ressemblances entre ce texte et celui de l'*Historia Brittonum* étaient très exagérées.

2. Ce dernier ne nous est parvenu que remanié d'une façon inepte. La traduction irlandaise nous a conservé un texte beaucoup plus satisfaisant. Je dois dire à ce propos que je persiste à tenir le texte irlandais pour une traduction abrégée, mais généralement fidèle du ms. latin primitif (perdu) non interverti (cf. *Moyen Age*, 1895, 183, note 2). Cette opinion de M. Zimmer a été très vivement combattue dans le compte rendu du *Nennius Vindicatus* que M. G. Heeger a inséré dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1894, 402-406. Selon ce dernier, le texte irlandais n'est qu'un remaniement très libre, où l'auteur a établi un ordre logique dans la division des chapitres. Inutile, en conséquence, de s'appuyer sur lui pour essayer de reconstituer l'*Historia Brittonum*. Les preuves à l'appui de cette théorie sont, en vérité, des plus faibles. Les graves changements du traducteur (ainsi aux chap. 21 et 24) sont en réalité de courtes additions dont Bède a fourni la matière. Le chap. 24 est traité avec un peu plus de liberté que le reste, mais il est facile de voir que la

5° l'arrivée des Saxons (chap. 31)[1]; 6° le règne de Vortigern (chap. 32 à 48 jusqu'aux mots *tres filios habuit*)[2]; les sources sont non seulement la Vie (perdue) de saint Germain, mais aussi des traditions populaires qui ne concordent pas toujours avec elle[3]; 7° les *Arthuriana* (chap. 56). Dans un article précédent, je supposais que ce chapitre était étranger à l'*Historia Brittonum* primitive. J'avais adopté l'opinion de M. Mommsen qui, contrairement à M. Zimmer, soutient que Bède a utilisé l'*Historia* primitive. Le grand argument à l'appui de cette théorie est la date de conversion du roi Lucius (167) qui se trouve dans les deux textes, alors qu'elle manque dans la source, le *Liber Pontificalis*. De plus, « la similitude des noms de Vortigern, Hors, Hengistus dans » les deux textes est telle, qu'on a peine à admettre une tradition popu- » laire indépendante de part et d'autre. Une des sources doit bien plutôt » dériver de l'autre[4] ». Si donc Bède, qui a connu l'*Historia Brittonum* primitive, ne dit mot d'Arthur, c'est qu'il ne figurait point dans celle-ci. Ce raisonnement a été sérieusement ébranlé par certaines remarques de M. Thurneysen (91-92) qui portent à croire que l'*Historia* et Bède ont puisé à une source commune aujourd'hui perdue. Je ne crois plus maintenant à l'utilisation de l'*Historia* par Bède. Par suite, il n'y a plus aucune raison pour rejeter les *Arthuriana*. Ce chapitre est au contraire étroitement lié à la dernière partie qui suit et qui est à coup sûr primitive. Le supprimer

cause est due à un bourdon occasionné par le mot *tyrannus*. Enfin, et ceci est le plus curieux, M. Heeger, revenant sur sa propre démonstration (*Ueber die Trojanersage der Britten*, p. 28 sq.), essaye de prouver que le chap. 17 ne devait point précéder le chap. 10 dans l'original; « la place de 17 avant 10 est une amélioration du remanieur irlandais. M. Heeger oublie que tous les mss. latins portent au commencement du chap. 10 : « In annalibus *autem* Romanorum sic scriptum est. » Ce simple mot *autem* suffirait à prouver l'antériorité du chap. 17, quand bien même elle ne serait pas établie par d'autres arguments. Au reste, le compte rendu de M. Heeger témoigne d'un parti pris visible, excusé par le ton désagréable qu'affecte M. Zimmer envers ses confrères. Tout ce qu'on peut accorder à M. Heeger, c'est qu'il n'est nullement établi par Zimmer que le traducteur irlandais soit Gilla Coemgin et que celui-ci soit mort en 1072. Mais ce point est bien secondaire. Le texte irlandais n'en est pas moins du XIe siècle, c'est là l'important.

1. Il en faut retrancher *et occisionem Maximi tyranni* ainsi que *per quadraginta annos fuerunt sub metu* et la liste des ascendants d'Hengist et Horsa, qui semblent bien des additions de Nennius. Cf. ci-dessous p. 29.

2. La fin du chap. 48 et le chap. 49 sont à coup sûr des additions de Nennius. (Voy. Zimmer, p. 171, Thurneysen, p. 94.)

3. L'auteur nous avertit lui-même qu'il n'a pas pour unique source la Vie de saint Germain. Au chap. 47, après avoir raconté la mort de Vortigern, frappé par le feu céleste, il conclut : « Hic est finis Guorthigirni, ut in libro beati Germani repperi. *Alii autem aliter dixerunt.* » Toute l'histoire des mages et de la prophétie d'Ambrosius (40-42) ne peut provenir d'une source ecclésiastique. Elle est, du reste, en contradiction avec le *Liber beati Germani*; ce dernier attribue la fuite de Vortigern à la colère de saint Germain (chap. 39 et 47), tandis que le chap. 40 raconte qu'il s'enfuit devant les Angles. Cf. Thurneysen (p. 84). De même au chap. 42, *Cair Guorthigirn* est dans le nord de la Bretagne (près de Carlisle. Au chap. 47, l'*arx Guorthigirni* est dans le Sud-Galles, en Dyfed.

4. Voy. *Neues Archiv*, XIX (1894), 290-291.

serait faire une déchirure inexplicable dans la trame du récit. 8° Histoire des luttes des Anglais et des Bretons depuis 547 jusqu'à 679 (chap. 62, 63 jusqu'à *si quis scire voluerit*, 64, 65 jusqu'à *in tempore illius regnavit sanctus Cudbert*). 9° et 10°. Très probablement encore les *Civitates* (chap. 66) et le début des *Mirabilia* (ch. 67 jusqu'à *tertium miraculum*[1]. En effet, dans la note du chap. 63 de la quatrième famille de ms., après avoir expliqué pourquoi il supprimait les généalogies (57-65), l'auteur poursuit : *sed de civitatibus et mirabilibus Brittaniæ insulæ, ut scriptores ante me scripsere scripsi*. Si l'on admet avec MM. Duchesne, Mommsen, Boser, Thurneysen, que l'auteur de cette édition abrégée soit Nennius lui-même, cela va de soi, et *scriptores ante me* ne peut faire allusion qu'à l'*Historia Brittonum* primitive. M. Zimmer lui-même, qui voit dans l'auteur de cette phrase un recenseur ayant opéré vers 810, déclare probable (p. 109) que Nennius a utilisé une liste ancienne des *Civitates* et donne à l'appui un bon argument philologique. En ce qui concerne les *Mirabilia*, il montre que les deux premiers (concernant le Loch Lomond et le confluent du Trent et de l'Humber) proviennent de quelque source bretonne du Nord (voy. p. 115 et 269). Or, l'*Historia Brittonum* primitive, tout donne à le croire, a été écrite dans le nord de la Bretagne. Il est tout naturel de supposer que ce chap. 67 en faisait également partie. 11° Enfin, peut-être aussi les *Calculi* des chap. 1-3, 5-6 qui semblent bien une introduction à la généalogie du chap. 17[2].

La date de l'*Historia Brittonum* primitive se déduit facilement au moyen de la ligne finale du chap. 65 : *Egfrid filius Osbiu regnavit novem annis*. Egfrid de Northumbrie ayant régné quinze ans, de 670 à 685, l'auteur qui lui attribue neuf années de règne a donc écrit pendant cette neuvième année, soit en 678-679[3]. Sa patrie n'est pas non plus difficile à déterminer. Qu'il fût Breton, c'est ce qu'attestent non seulement toute la tournure du récit, mais encore le mot *cives* au chap. 63 pour désigner les Bretons. La légende du château de *Cair Guorthigirn* (chap. 42) près de Carlisle, la mention de la ruine du royaume breton d'*Elmet* (ouest du Yorkshire), l'allusion aux poètes Aneurin, Taliesin, etc., qui ont célébré les chefs bretons du nord de l'île, enfin, le cadre même des chap. 62-65 (une généalogie des rois anglais de Northumbrie), prouvent à l'évidence que l'auteur était Breton du Nord, probablement du Cumberland[4].

1. Les *mirabilia* suivants (chap. 67-74) sont de Nennius. Celui du chap. 75 semble une addition, et le chap. 76 est certainement interpolé. Voy. Zimmer (p. 110-116), Thurneysen (p. 102).

2. Les arguments de M. Zimmer (p. 225-230), pour attribuer ce traité *De Sex Ætatibus mundi* à Nennius et lui donner une origine irlandaise, me paraissent plus ingénieux que convaincants. M. Thurneysen déclare ce traité « ursprünglich », parce qu'il est en partie dans le ms. de Chartres. On a essayé de montrer plus haut que cette raison ne valait rien.

3. Zimmer, p. 16; Thurneysen, p. 84.

4. Cf. Zimmer, p. 102-103; Thurneysen, p. 85.

Ce texte n'est point parvenu jusqu'à Nennius sans modification. A une époque indéterminée du VIIe-VIIIe siècle, il s'accrut (probablement au moyen d'une note marginale[1]) de la généalogie du chap. 18, car Nennius avant de la copier nous avertit que *hanc peritiam inveni ex traditione veterum*. La fin du chap. 65, depuis *in tempore illius sanctus Cudbert*, est certainement une addition et très probablement antérieure à Nennius[2].

L'apport de Nennius dans l'*Historia Brittonum* comprend en somme, outre l'*Apologia* où il nous renseigne sur ses prédécesseurs et ses sources : 1° le traité *De Sex Ætatibus mundi* (chap. 5-7) ou peut-être seulement son remaniement; 2° l'histoire de Brutus des chap. 10-11 qu'il prétend tirer des *Annales Romanorum*, mais qui a très probablement une origine irlandaise[3]; 3° l'addition généalogique du milieu du chap. 10 (éd. Mommsen, p. 151)[4]; 4° les migrations des Pictes et des Scots (chap. 12-15); la source est irlandaise à coup sûr[5]; 5° le chap. 27, depuis *in veteri traditione seniorum nostrorum septem imperatores fuerunt a Romanis in Brittania*. Nennius porte leur nombre à neuf. Il ajoute un second *Severus* et *Constantius* sur la foi des *Romani*. Ces *Romani* sont tout simplement les chroniques de saint Jérôme et de Prosper qu'il a utilisées comme il nous en avertit dans l'*Apologia*. L'*Historia Brittonum* primitive lui désignait comme cinquième empereur ayant habité la Bretagne, *Constantinus*[6] *Constantini magni filius* (sic), qui aurait été enseveli à *Cair Segeint* (Carnarvon actuel en North-Wales). D'autre part, en ouvrant saint Jérôme à l'an d'Abraham 2322 ou bien Prosper, il voyait : *Constantius XVI imperii sui anno obiit in Brittania Eboraci. Post quem filius ejus Constantinus*, etc. Il ne pouvait raisonnablement identifier ce Constantius *père* de Constantin et enterré à York (*Eboracum*), avec le Constantius *fils* de Constantin enterré à *Cair Segeint* du chap 25. Incapable bien entendu du sens critique nécessaire pour se rendre compte de l'erreur de son prédécesseur, il crut qu'il s'agissait d'un autre personnage, et, s'inspirant de saint Jérôme, écrivit : *nonus fuit* Constantius. *Ipse regnavit sexdecim annis in Brittania et in sexto decimo anno imperii sui obiit in Brittania*. L'introduction du second *Severus* est moins facile à expliquer : *Octavus fuit alius Severus. Qui aliquando in Brittania manebat, aliquando ad Romam ibat et ibi defunctus est*. Saint Jérôme et Prosper donnent bien les annales suivantes : an d'Abraham 2321

1. Voy. Mommsen dans *Neues Archiv*, XIX, 289.
2. Thurneysen, p. 84-85, n. 4, 101-102.
3. Cf. plus haut, p. 10. Cette indication des *Annales Romanorum* Nennius paraît bien la tirer de sa source irlandaise elle-même. Une généalogie du *Livre de Ballymote* (fol. 4, *a*), identique à celle du chap. 10 (Cf. Zimmer, p. 245 et 263), invoque l'autorité de l'histoire romaine : *doreir na stairc Romanaigi*, « secundum historiam Romanam ».
4. Cf. plus haut, p. 12.
5. Voy. *Moyen Age*, 1895, p. 180, note 3. Cf. Thurneysen, p. 93.
6. La 4e famille des ms. a *Constantius*, mais c'est une correction (au reste facile). La concordance de la traduction irlandaise (qui dérive pourtant de cette famille) avec les ms. latins assure la leçon *Constantinus*. De même pour *filius*.

(année 306 ap. J.-C.) : *Maximinus et Severus a Galerio Maximiano Caesares facti.* An d'Abraham 2323 (307) : *Severus Caesar a Galerio Maximiano contra Maxentium missus Ravennae secundo imperii sui anno interficitur.* On remarquera que saint Jérôme-Prosper font mourir Sévère à Ravenne. Nennius donne Rome, en quoi il concorde avec le seul Aurélius Victor. M. Zimmer en conclut (p. 196) que Nennius a utilisé l'*Epitome* de ce dernier. M. Mommsen (éd., p. 114, note 1) fait observer que le Sévère tué en 307 n'a point eu de rapports avec la Bretagne, et ne doute pas que l'*alius Severus* ne soit Septime Sévère dédoublé par suite d'une méprise.

6° Faut-il attribuer à Nennius la paternité de l'absurde chap. 27, qui coupe en deux le tyran Maxime, et en fait deux empereurs, Maxime et Maximien ? Je ne le crois pas. Ce chap. 27 fait double emploi avec le chap. 29. Or, ce dernier, vraiment historique, a été composé à l'aide des chroniques de Prosper et d'Isidore. Nennius nous avertit dans l'*Apologia* qu'il a utilisé les chroniques des Pères, celles d'Eusèbe, saint Jérôme, Prosper et Isidore. Ce chap. 29 est à coup sûr de lui. Par conséquent le chap. 27 lui est étranger. Trop timide ou trop ignorant pour oser le refondre, Nennius s'est borné à le copier, puis à le rectifier par un chapitre complémentaire.

7° Par contre, il est certainement l'auteur de cette phrase inepte du chap. 25 : *a tempore illius* [Maximi imperatoris] *consules esse coeperunt* [*imperatores*] *et Caesares numquam appellati sunt postea.* L'origine de cette méprise est très simple. La chronique de saint Jérôme, dont la chronologie est basée sur l'ère d'Abraham et les années des empereurs se termine à l'an 378 après la Nativité de Jésus-Christ. Nennius voulant se renseigner sur le sixième empereur, *Maximus* (384-385), dut recourir à la Continuation de Prosper qui, elle, note les années d'après les consuls. Comme il était prodigieusement ignorant, notre auteur s'imagina qu'à partir de ce moment (du règne de Maxime) les empereurs cessèrent de porter le nom de Césars et furent appelés Consuls [1]. De Nennius également ce qui suit : *et sanctus Martinus in tempore illius claruit in virtutibus et signis,* qui se retrouve au chap. 29 sous cette forme : *Martinus Turonensis episcopus in magnis virtutibus claruit.* Cette ligne est empruntée au § 1175 de Prosper (an 354) *post Passionem* [2].

8° Dans le chap. 31 la généalogie d'Hengist et de Hors, est, comme nous l'avons dit plus haut (p. 26), une addition de Nennius [3]. Il en est de

1. Voy. Zimmer, *Nennius Vindicatus*, 205-206.

2. En revanche, les derniers mots *et cum eo locutus est* semblent bien primitifs. Ils sont inspirés par le chap. 20 de la Vie de saint Martin, par Sulpice Sévère (éd. Halm, dans le *Corpus Script. eccles. Latinorum*, 1. 129. Vindobonæ, 1866). Le ms. de Chartres a cette dernière phrase : *Sextus Maximus imperator in Britania ordinatur incitus, cum quo Martinus sepe locutus est.* Si donc l'on veut qu'elle soit de Nennius, il faudra admettre que le texte de ce ms. lui est postérieur.

3. De même les mots *per quadraginta annos fuerunt sub metu*, selon M. Zimmer (*Nennius Vindicatus*, 203 et 107). La phrase *et occisionem Maximi tyranni*, qui

même de la date d'arrivée des Saxons : *regnante Gratiano secundo cum Equitio Saxones a Guorthigirno suscepti sunt anno CCCXLVII post passionem Christi*. Ce passage est inspiré du § 1150 de Prosper qui, sous la date de 347 de la Passion (374 de la Nativité), donne le consulat de Gratianus III et Equitius[1]. Mais qui a pu occasionner cette erreur qui met l'arrivée des Saxons en 374 ? M. Zimmer, dans une étude très subtile[2], croit à une grosse méprise de Nennius. Celui-ci aurait fixé l'arrivée des Saxons à l'an 447, puis, se reportant à Prosper, pour chercher les noms de consuls [pourquoi ?], il se serait trompé de cent ans et serait tombé sur l'an 347. Tout cela est bien embrouillé. Et puis l'année 347 de Prosper est *après la Passion*, l'année 447 est comprise *après la Nativité*. Il faut donc admettre une double erreur de Nennius, une « Kolossale Dummheit[3] » de sa part. Je crois à une méprise moins compliquée. Prosper a sous l'an 348 (post passionem) : *post cons. Gratiani et Equiti*, et certains manuscrits ajoutent : *quia superiore anno* (donc en 347) *Sarmatæ Pannonias vastaverunt iidem consulatu mansere*. Je soupçonne le misérable Nennius qui, on l'a vu, était très ignorant, d'avoir confondu les *Sarmatæ* avec les *Saxones*[4], et peut-être la Pannonie avec la Bretagne(!). Et pourquoi pas ? N'avons-nous pas vu plus haut qu'il identifiait les *Ambrones* avec les Anglais du Northumberland ! De là sans doute l'absurde date de 347 pour l'arrivée des Saxons en Grande-Bretagne[5].

9° Le passage sur les rois de Buelt et de Guorthegirniawn et leur généalogie (chap. 48 depuis *tres filios* et 49)[6].

10° Les extraits de la Vie de saint Patrice (chap. 50-55).

11° Les Généalogies Saxonnes (chap. 57-61).

manque dans la traduction irlandaise, me semble une glose postérieure à Nennius, mais elle a dû s'introduire de bonne heure, car elle est dans tous les ms. latins.

1. Encore un passage qui se retrouve dans le ms de Chartres. Si celui-ci représente la primitive *Historia Brittonum*, comme le veulent MM. Mommsen et Thurneysen, il faut admettre que le premier auteur a eu recours soit à Prosper, soit au *Cursus Paschalis* de Victor d'Aquitaine, autrement il n'est plus possible de représenter ce texte comme antérieur à Nennius.

2. *Nennius Vindicatus*, 197-207.

3. M. Zimmer n'est pas tendre pour ce malheureux Nennius. Il lui reproche toutes sortes de bévues chronologiques dont il est en partie innocent et l'accuse, en outre, de vouloir nous tromper sur ses sources, suivant « une habitude qui, aujourd'hui encore, se rencontre chez certains savants de son espèce, surtout sur le domaine celtique ». Ce reproche vise l'emploi d'Isidore de Séville, que Nennius, dans sa préface, déclare avoir utilisé, prétention absolument fausse selon M. Zimmer (*Nennius Vindicatus*, p. 263). Mais M. Mommsen montre dans son éd. (p. 163), qu'il a réellement utilisé Isidore. Et voici le pauvre Nennius vengé de son vengeur.

4. Une confusion analogue, celle des Danois, *Dani*, avec les Daces de l'antiquité est fréquente chez les écrivains du moyen âge.

5. Elle a été reportée avec une légère modification (348) dans le chap. 30, dont elle rend le récit incohérent. Nous avons déjà dit que ce chapitre a été refait dans le texte latin qui nous est parvenu. La traduction irlandaise n'a point cette date. C'est une glose qui s'est introduite de bonne heure dans le texte de Nennius.

6. Zimmer, *Nennius Vindicatus*, p. 71 ; Thurneysen, p. 94.

12° La fin du chap. 63, depuis *Si quis scire voluerit*[1].

13° Les *Mirabilia Britanniæ*[2] (chap. 68-74), auxquels Nennius ajoute peut-être le chap. 75 dans une dernière recension.

A quelle date Nennius a-t-il écrit sa compilation? On a vu au début de cet article que l'année 796 proposée par M. Zimmer ne pouvait plus se maintenir après l'article de M. Thurneysen. Dans le chap. 49, la mention de Fernmail *qui regit modo in regionibus duabus Buelt et Guorthigirniaun* permettrait de savoir l'époque où a vécu notre auteur. Malheureusement les dates du règne de Fernmail nous sont inconnues. M. Zimmer (p. 71) est arrivé par des approximations ingénieuses à fixer son règne entre 785 et 815. Mais ce n'est qu'un à peu près et Fernmail a très bien pu mourir vers 820 ou 825, ou peut-être plus tard. M. Thurneysen a cherché à son tour à établir la date de composition. Il est porté à tenir pour exactes (p. 95) les dates de presque tous les manuscrits au chap. 4 des *Calculi : a passione autem Christi peracti sunt anni DCCLXXXXVI* [*796*]. *Ab incarnatione autem ejus anni sunt DCCCXXXI* [*831*]. L'intervalle de 35 ans qui sépare la Nativité de la Passion est fait pour surprendre. Saint Jérôme et Prosper, qu'utilisait Nennius, ne comptent que 28 ans[3]. Il est donc possible que 831 soit une faute pour 824 (DCCCXXIIII), mais c'est un point secondaire. M. Th. va plus loin et croit que Nennius a donné une seconde édition de son œuvre en 859. Sans nous attarder à discuter cette dernière opinion qui nous paraît des moins fondées[4], disons que la date 831 (ou 824) nous semble,

1. Cf. plus haut, p. 5. M. C. Boser a montré (*Romania*, XXIII, 439) que les mots *sic mihi Renchidus episcopus et Elbobdus episcoporum sanctissimus*, etc., qui ne se trouvent pas dans les ms. H K, étaient bien en réalité de Nennius. Mais il croit que la fin *Set cum inutiles magistro meo, id est Beulano presbytero, visæ sunt genealogiæ Saxonum et aliarum genealogiæ gentium, nolui eas scribere, set de civitatibus et mirabilibus Brittanniæ insulæ, ut scriptores ante me scripsere scripsi*, est une addition d'un copiste, disciple de Beulanus. Je suis porté à croire que cette phrase est également de Nennius qui, dans une seconde édition de son œuvre, destinée à Beulanus, supprima les généalogies saxonnes. Remarquons, en effet, que le début *Set cum inutiles* forme une opposition à la phrase précédente *Si quis scire voluerit*, opposition qui ne se conçoit pas bien de la part d'un simple copiste. On s'explique, au contraire, très bien que Nennius, utilisant au chap. 63 l'*Historia Brittonum* primitive, après les mots *Eadguin vero in sequenti pascha baptismum suscepit et duodecim millia hominum baptizati sunt cum eo* ait ajouté d'abord *si quis scire voluerit quis eos baptizavit*, etc., puis, dans sa 2e recension abrégée, il prévient le lecteur de ses suppressions : *Set cum inutiles magistro meo*, etc.

2. Cf. pour les nos 10-12 le *Moyen Age*, 1895, 179-180.

3. Je dois ajouter cependant qu'au témoignage des *Annales de Tigernach* (rédigées au XIe siècle, avant 1088) les uns comptent 34 ans entre la Nativité et la Passion, les autres 33 et demie (Voy. *Revue Celtique*, 1895, 409), ce qui nous rapproche sensiblement de cet intervalle de 35 ans et nous prouve que les supputations de chronologie chrétienne différaient sensiblement en Irlande de celles du continent.

4. M. Thurneysen s'appuie sur la fin du chap. 16, qui semble indiquer 859 pour l'« hunc annum in quo sumus ». Mais les supputations chronologiques de la fin de ce chapitre, en contradiction complète avec le début du même chapitre, sont visiblement l'œuvre d'un copiste.

après M. Zimmer, être celle d'une copie plutôt que de la composition de l'*Historia Brittonum*.

Elle est du reste en contradiction avec le chap. 16 qui nous donne : *a primo anno a quo Saxones venerunt in Brittaniam usque ad annum quartum Mermini regis supputantur anni CCCCXXVIIII* [429]. La quatrième année du roi Mervin tombe en 820 selon M. Zimmer (p. 165), en 822 selon M. Thurneysen (p. 96). Retranchons 429 de cette dernière date (822), et nous trouvons 391 pour l'arrivée des Saxons, ce qui est en contradiction avec le chap. 31 qui la fixe à 347 après la Passion (soit 375 après la Nativité), selon la supputation de saint Jérôme et de Prosper. Je crois que la date de l'arrivée des Saxons a dû être influencée par la lecture de Gildas qui fait coïncider l'invasion avec la mort du tyran Maximus. Celle-ci est fixée par les ms. des familles 2, 3, 4 à l'an du monde 5690 [lisez 5590]. Deux ms. C et L ajoutent : *anno ab incarnatione Domini CCCXCI* (391). L'auteur du chap. 16 a certainement eu cette dernière date[1] sous les yeux. Entre la quatrième année de Mervin et la soi-disant arrivée des Saxons il compta donc 429 ans. Il n'est point douteux au surplus que ce chap. 16 ne soit une addition. Il manque dans la tradition irlandaise, et ne se rapporte à rien de ce qui précède ou de ce qui suit. L'œuvre de Nennius est donc antérieure à cette copie de 822. Elle est postérieure, nous l'avons vu, à 796. C'est donc entre ces deux dates (796-822) que nous croyons prudent de la délimiter. Si l'on croit que l'épithète de *episcoporum sanctissimus* appliquée à l'évêque Elbodgu (mort en 809), au chap. 63, prouve que ce personnage avait alors cessé de vivre (ce dont je ne suis nullement persuadé)[2], on peut resserrer la date entre 809 et 822.

Cette discussion n'a du reste qu'un intérêt secondaire, et il importe peu, en somme, que la compilation de Nennius soit abaissée d'une vingtaine d'années. Le grand mérite de l'étude de M. Thurneysen, c'est de permettre de faire remonter jusqu'au VIIe siècle (679) la composition de la majeure partie de l'*Historia Brittonum*, et ce résultat est particulièrement précieux au point de vue de l'histoire et de la littérature en ce qui concerne les chap. 62-65, sur les luttes des Bretons du Nord et des Anglais de 547 à 679, et le chap. 56 sur les exploits d'Arthur.

Ferdinand Lot.

Henri Courteault. — **Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre** (1423-1472). — Toulouse, E. Privat, 1895, in-8°. (*Bibliothèque méridionale* publiée sous les auspices de la Faculté des Lettres de Toulouse, II[e] série, t. III.)

La conquête du Midi a été une des grandes entreprises de la royauté française. Dès le temps de Louis VI, nos rois songèrent à s'établir dans

1. Elle est d'ailleurs erronée, Maxime étant mort en 388.
2. Cf. *Moyen Age*, 1895, 179.

le bassin de la Garonne. Ils le conquirent à moitié en 1271, à la mort d'Alphonse de Poitiers; ils crurent obtenir l'autre moitié quand ils expulsèrent les Anglais de Bordeaux après la bataille de Castillon (1453). Mais ils trouvèrent alors au sud de la Garonne une grande maison féodale, la maison de Foix, qui devint bientôt la maison d'Albret, et qui les tint en échec jusqu'au jour où, suivant son heureuse expression, Henri IV réunit la France au Béarn.

L'histoire de la maison de Foix au xve siècle et dans les premières années du xvie, a donné lieu depuis vingt ans à de nombreuses monographies. M. Flourac a étudié *Jean Ier, comte de Foix*, M. Luchaire, *Alain d'Albret*. Nous avons, moi et mon ami M. Boissonnade, étudié la question navarraise dans nos thèses de doctorat sur *Don Carlos, prince de Viane* et sur l'*Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*. Il restait une lacune entre le livre de M. Flourac et celui de M. Luchaire. M. Courteault vient de la combler avec son ouvrage sur *Gaston IV, comte de Foix*.

Ancien élève de l'École des Chartes, archiviste aux Archives Nationales, placé par conséquent dans d'excellentes et exceptionnelles conditions de travail, M. Courteault a dressé une bibliographie de son sujet très riche et très bien choisie. Les Archives Nationales de Paris, les archives départementales des Basses-Pyrénées, de l'Ariège et de la Loire-Inférieure, les archives municipales de Pau et d'Orthez, les archives de Navarre à Pampelune, celles d'Aragon à Barcelone ont été interrogées par lui avec science et méthode. Éditeur de l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, de Guillaume Leseur (Paris, 1893-1895, 2 vol. in-8°) et des *Chroniques romanes des comtes de Foix*, d'Esquerrier et Miégeville (Foix, 1895, in-8°), il a trouvé dans les récits de ces auteurs, à peu près inconnus avant lui, une foule de détails inédits et intéressants qu'il est le premier à avoir mis en œuvre.

M. Courteault consacre le premier chapitre de son livre au comte Jean Ier, père de Gaston IV et restaurateur de la puissance de sa maison. Grand seigneur en France, coseigneur d'Andorre avec l'archevêque d'Urgel, vicomte de Castelbon en Aragon, Jean Ier inaugure le système d'alliances qui doit faire un jour la grandeur de la maison de Foix. En France, il se décide après quelques hésitations en faveur de l'alliance de Charles VII contre les Anglais. En Espagne, il recherche l'alliance du roi de Navarre, et semble déjà guetter l'occasion d'annexer à ses États ce petit royaume, dont la possession ferait de lui le « portier des Pyrénées » comme le duc de Savoie, prince de Piémont, est celui des Alpes. M. Courteault a très nettement établi ces deux points et précisé dès le début la double politique des comtes de Foix.

Avec le chap. II commence l'histoire de Gaston IV. M. Courteault la raconte dans l'ordre chronologique, et presque sous forme annalistique. Nous avons ainsi la vie de Gaston, telle qu'il l'a vécue; nous passons sans cesse, comme il l'a fait lui-même, d'une affaire à une autre, de Foix à Nancy, de Pau à Barcelone, à Pampelune ou à Montils-les-Tours.

L'impression est très réaliste; peut-être est-elle un peu confuse. Nous avouons préférer le procédé d'exposition employé par M. Luchaire dans son Alain d'Albret, et qui consiste à consacrer un chapitre particulier à chaque négociation importante, à chaque grande affaire à laquelle s'est trouvé mêlé le personnage dont on entreprend de restituer la physionomie; l'effet produit est incontestablement plus saisissant.

Gaston IV devint comte de Foix en 1436 à la mort de son père Jean Ier. Il avait alors quatorze ans. Il régna d'abord sous la tutelle de son oncle Mathieu de Grailly, avide et dur seigneur, qui était devenu comte de Comminges en épousant l'héritière de ce comté, et qui le gouverna sans contrôle en internant sa femme au château de Saint-Marcel. A l'école de Mathieu de Grailly, le jeune comte apprit à faire bon marché des scrupules de conscience. Il montra bientôt qu'il n'en serait point embarrassé dans sa marche; il se fit relever par le pape des obligations qu'il avait contractées avec Rodrigue de Villandrando pour obtenir de lui l'évacuation de ses domaines.

Allié de Charles VII qui lui promit « de l'amer et de se servir de lui », Gaston fit ses premières armes en Comminges contre le comte d'Armagnac, et prit une part active à la campagne entreprise par Charles VII, en 1441, contre les Anglais, maîtres de Tartas, de Dax et de Saint-Sever. La victoire permit au roi de parler en maître, même à ses alliés; il exigea de Mathieu de Grailly la mise en liberté de la comtesse de Comminges. Deux ans plus tard, le dauphin Louis vint assiéger le comte d'Armagnac dans l'Isle-Jourdain et le mena prisonnier au château de Lavaur. La leçon ne fut pas perdue pour Gaston; il comprit qu'un seigneur, même puissant, ne pouvait plus entreprendre de lutter contre le roi de France.

A la fin de 1442, Gaston IV épousa Éléonore d'Aragon, sœur cadette de D. Carlos, prince de Viane, héritier de la couronne de Navarre. Il passa plusieurs semaines à Olite, près de son beau-frère, qu'il devait quelques années plus tard si cruellement persécuter. A son retour en France, Charles VII lui prodigua les marques de sa faveur. Il l'envoya présider en son nom les États-Généraux de la sénéchaussée des Landes (mai 1443), le nomma son lieutenant-général en Gascogne et Guienne (juillet 1443), et bientôt après le désigna comme l'un des conservateurs de la trève signée à Tours avec le roi d'Angleterre (1444).

Les cinq années de la trève furent la période triomphante de la jeunesse de Gaston. Très bien vu du roi de France, qui l'oblige cependant à renoncer à son titre de « comte par la grâce de Dieu », flatté par son beau-père le roi de Navarre, qui semble dès 1444, le préférer au prince D. Carlos, Gaston figure dans les pas d'armes de Nancy, de Razilly et de Montils-lès-Tours. Sa bonne mine, sa valeur, sa libéralité font de lui un des plus brillants seigneurs de la cour. Il sait être aussi un des plus influents. Il obtient du roi la rentrée en grâce du comte d'Armagnac, il prend part aux séances du Conseil royal de Châlons, où fut discutée la réorganisation de l'armée, il profite de ce qu'il apprend alors pour réformer ses propres troupes. Aussi prudent politique que hardi chevalier,

manœuvrant en vrai diplomate au milieu des intrigues de cour, il ose au besoin affirmer son droit en face du roi lui-même, comme dans cette cérémonie si curieuse où, prêtant hommage au roi pour le vicomté de Narbonne, il lui donne à entendre qu'il ne laisserait personne contester le droit qu'il y prétendait avoir.

La reprise des hostilités avec l'Angleterre fut pour le comte de Foix une occasion de déployer sa vaillance. Les sièges de Mauléon, de Guiche, de Dax et de Bayonne, la soumission du Labourd furent les faits les plus brillants de la campagne. Si Gaston ne figura pas à la bataille de Castillon, il guerroya du moins en Guyenne, et coopéra puissamment au succès des armes royales. Gaston était en 1453 un brave et loyal prince, un des meilleurs serviteurs de Charles VII, un des grands ouvriers de la « reconquête ».

Mais chez les féodaux du xve siècle l'ambition étouffait tout autre sentiment; et Gaston ne devait pas tarder à succomber à la tentation.

Jean II d'Aragon, beau-père de Gaston IV, n'avait depuis la mort de sa femme, la reine Blanche, aucun droit de régner en Navarre, mais il ne pouvait se faire à l'idée de perdre cette couronne qu'il avait portée pendant seize ans (1425-1441). Son fils D. Carlos, prince lettré et pacifique, âme chimérique dans un corps débile, crut pouvoir régner en Navarre, tout en laissant à son père le titre de roi. Les choses allèrent assez bien tant que Jean II resta éloigné du royaume; mais à la fin de l'année 1449, Jean II, vaincu en Castille, et dépouillé de ses domaines castillans rentra en Navarre. Il n'y avait point place pour deux rois dans un si petit royaume. Dès 1450, le prince de Viane était obligé de se retirer en Guipuzcoa, et y retrouvait D. Luis et D. Juan de Beaumont, chassés de France par les victoires de Charles VII. Les deux chefs beaumontais entraînèrent D. Carlos dans une guerre ouverte contre son père. Effrayé lui-même de son audace, D. Carlos fut battu par les troupes agramontaises à Aybar (23 octobre 1451). Retenu près de deux ans en prison, il en sortit aigri et irrité, et l'impatience des partis le rejeta bientôt dans la guerre.

Jean II eut alors l'idée monstrueuse de déshériter son fils unique et sa fille aînée Blanche au profit de sa seconde fille Éléonore, comtesse de Foix, et Gaston IV n'eut pas honte d'accepter le marché. La perspective d'acquérir un trône lui fit signer le traité de Barcelone (3 décembre 1455), qui lui transférait le titre d'héritier présomptif de la couronne de Navarre.

C'était un crime, et si M. Courteault avait eu le courage de l'avouer, son œuvre y eût gagné en netteté et en intérêt. A partir de ce moment, le comte de Foix se débat au milieu de difficultés croissantes, comme un homme qui n'est plus sûr de son droit. Il lui faut intervenir auprès de Charles VII pour affaiblir les moyens de défense du prince de Viane, il lui faut occuper militairement une partie de la Navarre. La mort d'Alphonse V en 1458, celle du prince de Viane en 1461, semblent un instant lui aplanir le chemin, mais au moment même où meurt son rival, meurt aussi Charles VII, et Louis XI est loin d'avoir pour Gaston l'amitié que lui portait son père. Il commence par forcer le comte de Foix à restituer

Mauléon et la vicomté de Soule, et ce n'est qu'au bout de longs mois que désespérant de s'installer lui-même en Aragon, Louis XI revient à l'idée d'une alliance avec le comte. Il donne sa sœur Madeleine en mariage au fils aîné de Gaston et fait livrer la malheureuse princesse Blanche de Navarre à ses ennemis.

Gaston ne tarde pas à reconnaître combien Louis XI est un allié exigeant et peu sûr. Sur les conseils du roi, il entreprend une guerre difficile contre les Catalans révoltés, et lorsque Louis XI est pris pour arbitre entre les rois de Castille et d'Aragon intéressés dans cette querelle, Louis XI fait la paix en détachant de la Navarre la merindad d'Estella, qu'il donne à la Castille (28 avril 1462).

L'inexpérience de Louis XI sert les projets du comte de Foix. Avec une souplesse extraordinaire, qui révèle chez lui un véritable politique, Gaston se fait payer par le roi de France les secours qu'il lui donne dans la guerre du Bien public, et se place résolument en Navarre à la tête du parti beaumontais. Il se pose en champion de la royauté nationale dans ce royaume qu'il a ravi à ses héritiers légitimes.

Mais Jean d'Aragon n'entend pas plus se laisser dépouiller par son gendre que par son fils. Il groupe autour de lui les Agramontais, dirigés par un habile capitaine, Mossen Pierres de Peralta, et il oblige Gaston à rentrer en Béarn (1466). Beaumontais et Agramontais continuent à déchirer la Navarre ; au mois de décembre 1469, Jean II, désespérant de rétablir la paix, ôte à son gendre et à sa fille la lieutenance générale de Navarre pour la donner à leur fils, le prince de Viane. Par un juste retour de la fortune, Gaston voit se dresser contre lui son fils rebelle. La mort violente du jeune prince lui épargne peut-être la douleur d'avoir à le combattre, mais Louis XI lui témoigne sa méfiance en lui refusant la tutelle de ses petits-enfants François et Catherine. Exaspéré contre le roi, Gaston intrigue avec le duc de Guienne, avec le duc de Bretagne, avec le comte d'Armagnac, et il est sur le point de prendre les armes quand la mort du duc de Guienne (25 mai 1472) enlève au complot toute chance de succès. Gaston survit à peine deux mois à son allié, et meurt à Roncevaux (juillet 1472) en allant rejoindre la comtesse Éléonore dans ce royaume de Navarre qu'il n'a su ni conquérir, ni pacifier.

Telle est dans ses lignes générales la vie du grand baron dont M. Courteault a écrit l'histoire avec une abondance de faits et une sûreté d'informations qui ne laissent rien à désirer. Son livre nous donne tout ce qu'une impeccable érudition peut donner. Le récit clair et sobre conduit sûrement le lecteur dans le dédale des négociations interminables où se complaisait la mauvaise foi ergoteuse des hommes du XVe siècle. On suit aisément, — comme sur un plan bien fait, — les moindres détails de cette stratégie compliquée et un peu puérile. Si M. Courteault n'a donné à son œuvre ni plus de chaleur, ni plus de vie, c'est sans doute que l'esthétique de l'austère école à laquelle il appartient ne le lui a pas permis.

G. Desdevises du Dezert,
professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Clermont.

GOLDSCHMIDT (Adolphe). — **Le Psautier de Saint-Albans à Hildesheim et ses rapports avec la sculpture symbolique des églises du XII[e] siècle.** — Berlin, Georges Siemens, 1895, 8 planches et 44 figures, — texte en allemand.

Il y a un demi-siècle que Didron dans l'Introduction de son Histoire de Dieu prouvait par une série de textes, dont les plus anciens remontaient au v[e] siècle, que l'ornementation figurée des édifices religieux avait pour but de mettre à la portée des illettrés les faits ou les dogmes contenus dans les livres saints, et exprimés par les symboles qui les représentent dans ces livres mêmes. Par suite les manuscrits qui les contiennent, constituent, lorsqu'ils sont ornés de peintures, une sorte de répertoire où les archéologues ont déjà puisé plusieurs fois. Dans ce genre le recueil des Psaumes de David, ou Psautier, étant celui dont le symbolisme prêtait le plus à l'interprétation graphique, est également celui qui doit fournir la plus riche moisson et donner la clef de bien des énigmes iconographiques.

Le travail de M. Adolphe Goldschmidt suffirait à le prouver : l'auteur ne s'est pas borné à donner une description minutieuse d'un célèbre Psautier anglo-saxon du XII[e] siècle ; il a ingénieusement rapproché de certaines sculptures, appartenant à la même époque, les sujets analogues représentés dans les miniatures, sujets dont l'explication est donnée tout naturellement par les versets qui leur servent de légendes.

On trouve encore autre chose dans le livre de M. Goldschmidt. Son introduction débute par des considérations générales sur l'illustration des Psautiers au moyen âge. Il y rappelle les quatre divisions principales des 150 psaumes en *huit*, *trois*, *deux*, ou *cinq* parties, suivant que le manuscrit est d'origine *française*, *irlandaise*, *byzantine* ou *hébraïque*, divisions qu'il n'est pas inutile de remettre sous les yeux du lecteur :

I. PSAUTIERS EN 8 PARTIES. — Ce premier système adopté en *Italie* et en *France*, d'après la liturgie romaine, se rapporte aux *Matines* des sept jours de la semaine et aux *Vêpres* du dimanche. (V. Bibl. Nat., *ms. lat. 13159*.)

Les sujets des miniatures, en tête de chaque partie, sont en général les suivants :

Ps. 1. — David avec sa harpe et quelques musiciens.
Ps. 26. — David à genoux devant le Christ.
Ps. 38. — David portant la main à sa bouche.
Ps. 52. — Un fou à demi-nu.
Ps. 68. — David nu dans l'eau prie le Seigneur.
Ps. 80. — David jouant avec des marteaux sur des cloches.
Ps. 97. — Des moines chantant devant un pupitre.
Ps. 109. — Le Christ en gloire à la droite du Père, et au-dessus d'eux le Saint-Esprit.

II. PSAUTIERS EN 3 PARTIES. — Ce second groupement en trois séries de 50 psaumes chacune est de pure forme extérieure ; on le trouve dans la

plupart des manuscrits *irlandais*, *anglo-saxons* et *allemands*, jusqu'à la fin du XIe siècle (c'est-à-dire jusqu'au moment où les réformes de Grégoire VII imposent la liturgie romaine).

Il n'y a en général dans ces Psautiers qu'une miniature ou une initiale ornée en tête de chaque partie, savoir :

Ps. 1. — David.

Ps. 51. — Crucifix.

Ps. 101. — Christ en gloire.

(V. *Psautier du duc de Berry*. Bibl. Nat., *ms. lat. 8824.*)

III. Psautiers en 2 parties. — Le troisième mode de répartition des psaumes en *deux groupes* (du psaume 1 au psaume 76 inclus, et du psaume 77 au psaume 150) se trouve dans les manuscrits *byzantins*, et par exception dans les Psautiers d'Utrecht et de Stuttgart, exécutés en France aux IXe et Xe siècles, mais d'après un modèle grec. (V. Bibl. Nat., *ms. lat. 8846.*)

IV. Psautiers en 5 parties. — Cette dernière division est celle des manuscrits hébreux d'après la version de saint Jérôme.

D'après M. Goldschmidt la décoration des Psautiers français est ordinairement limitée à l'illustration du texte des psaumes, tandis que celle de quelques Psautiers anglais et allemands comprend encore des sujets tirés de la Vie de David, de celle du Christ ou de la Légende des Saints, sujets qui, comme ceux empruntés aux psaumes, peuvent fournir l'explication des sculptures symboliques de la même époque.

Tel est le cas du Psautier de Saint-Albans appartenant aujourd'hui à l'église de Saint-Godehard à Hildesheim, dont l'origine et la composition sont désormais connues, grâce à M. Goldschmidt, de la façon la plus complète.

Le *calendrier*, le Psautier orné de *209 initiales*, et *cinq sujets* (parmi lesquels on remarque le martyre de saint Albans et David avec ses musiciens) sont d'une première main ; les *40 sujets de la vie du Christ* sont d'une autre.

En relevant dans le calendrier les noms de saints anglo-normands, parmi lesquels figure au premier rang saint Albans, et en rapprochant certaines indications de dates de quelques passages des Gesta Abbatum du monastère de Saint-Albans (Angleterre), M. Goldschmidt, par une discussion très serrée et très nette, parvient à démontrer d'une façon indiscutable que ce Psautier a été exécuté vers 1140 dans le cloître bénédictin de Saint-Albans par un moine appelé Roger.

Traitant dans un IIe chapitre du style des illustrations, l'auteur indique que *celles de la Vie de Jésus* ont un caractère de raideur assez primitive et de symétrie dans la disposition des personnages, dont les têtes posées de profil et les mains uniformément levées rappellent certaines œuvres byzantines. Les plis des draperies manquent de souplesse et la peinture rehaussée d'or offre un caractère général de lourdeur.

Les *Initiales* du Psautier sont plus légèrement exécutées, les mouvements plus justes et les figures plus variées, mais il y a toujours les

mêmes défauts de proportions dans les corps et surtout dans les extrémités.

Le IIIe chapitre dans lequel M. Goldschmidt recherche la signification iconographique de ces initiales n'est pas le moins intéressant de son livre. Le déchiffrement des énigmes mystiques voilées sous le sens visible des compositions qui les décorent se fait au moyen des versets correspondants des psaumes. C'est ainsi que les *archers* représentent les pécheurs, *quoniam ecce peccatores intenderunt arcum* (Ps. X); les *oiseaux* sont les âmes des fidèles, *anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium* (Ps. CXXIII), enfin le *lion* symbolise la force, et la *palme* figure le juste, *justus ut palma florebit*. (Ps. XCI.)

Là comme ailleurs il y a matière à de nombreux rapprochements avec des sculptures : ainsi le combat de deux cavaliers symbolisant *la lutte des bons et des méchants* se retrouve sur un chapiteau de Saint-Pierre-de-Preuilly en Touraine. L'exorciste à cheval sur un dragon représentant le *pécheur sourd* emporté par la passion (Ps. LVII), figure également sur un chapiteau de l'abbaye de la Daurade à Toulouse. L'auteur fait un rapprochement analogue avec un autre chapiteau de cette abbaye pour la forme humaine nue qui symbolise « la résurrection de la chair » (Ps. XXVII), et pour l'homme avalé jusqu'à mi-corps par un monstre : *Deus, in adjutorium meum intende* (Ps. LXIX), sujet auquel il compare les sculptures d'un pilier de la crypte de Friesingen et plusieurs chapiteaux du dôme de Bâle.

Non seulement des représentations isolées trouvent ainsi leur origine dans les illustrations des Psautiers, mais il en est de même pour des ensembles de décorations sculpturales. M. Goldschmidt rappelle à ce propos que les portails des églises du XIIe siècle sont en général ornés tantôt d'une représentation du Christ, *symbole de la Rédemption*, tantôt de sculptures symbolisant les *dangers du monde* contre lesquels l'Église offre un refuge aux humains, et que parfois les deux symboles sont réunis l'un dans le tympan, l'autre sur les deux côtés du portail. (Voir église Saint-Jacques à Ratisbonne.)

C'est par ces confrontations que l'étude de M. Goldschmidt mérite particulièrement les suffrages des érudits : ceux-ci trouveront dans son livre, outre de consciencieuses analyses et de savantes comparaisons, une profonde connaissance de l'iconographie et des clartés nouvelles sur le symbolisme du moyen âge, qui donnent, à ce que l'on pourrait prendre au premier abord pour la simple description d'un manuscrit, un intérêt infiniment plus général.

Maxence Petit.

J. Van Malderghem. — **La vérité sur le « Goedendag ».** — Bruxelles, A. Vromant et Cie, 1895, in-8°, 25 p., et pl. (Extrait des *Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*, t. IX, 3e livr., 1895).

Le Goedendag est l'arme des milices flamandes de la fin du XIIIe et du XIVe siècle, sa forme n'a jamais été bien déterminée jusqu'à ce jour ; on

l'a cru tantôt un bâton muni d'un picot de fer, tantôt une hallebarde, tantôt encore une massue garnie de pointes. M. V. M. s'efforce de montrer ce qu'était réellement ce Goedendag en commentant le texte du chroniqueur Guillaume Guiart, relatif à la bataille de Furnes ; il conclut à une forte lame triangulaire, pointue à son extrémité et aiguisée sur le côté. Des gravures, des reproductions de miniatures sont produites à l'appui de cette thèse qui semble être la plus juste de toutes celles soutenues jusqu'à ce jour. Il nous semble pourtant que M. V. M. aurait pu élargir la question en interprétant aussi le texte des autres chroniqueurs qui ont parlé des batailles des Flamands contre Philippe le Bel ; nous croyons qu'alors il eût été moins affirmatif sur la forme du Goedendag. Les *Annales Gandenses*, par exemple, nous montrent à Mons-en-Pévèle un des soldats des milices prêt à frapper le roi « fuste prevalida, in antériori parte ferrum fortissimum et acutum habentes. — Qua fuste homines et equi durissime feriri possunt ab hominibus fortibus et perfodi uno ictu [1] ». Voilà qui diffère un peu de la description de Guiart ; il s'agit ici d'un fer pointu et fort, il n'est pas question d'une lame aiguisée, et cependant ce furent les mêmes milices qui combattirent à Mons-en-Pévèle et à Furnes. — Ailleurs les mêmes *Annales Gandenses* nous montrent un moine achetant à un soldat des milices son « staf » « fustem prevalidam esculinam, lamina ferrea in capite circumligatam, cum acutissimo ferro decalibratam [2] ». Ce « staf » ressemble bien au Goedendag de Guiart, quoique le nom diffère.

Ne doit-on pas croire alors que le mot Goedendag ne désigne pas une arme bien déterminée, mais que c'est un terme vague désignant une arme emmanchée au bout d'un bâton ou même seulement le bâton lui-même? Les citations de Ducange et de Godefroy complétées par leur contexte semblent conduire comme les descriptions des chroniqueurs à cette conclusion. — Dans une lettre de rémission de 1357, le « Godendart » est indiqué comme un bâton ferré qu'on lève pour fendre [3] ; — dans une autre lettre de rémission de 1376, le « Godandart » est appelé pique de Flandre pour férir [4], ce qui ferait plutôt croire à une simple pique ; — un autre document de 1344 identifie le « Goudendart » avec le bâton, insigne des fonctions de sergent [5] ; — les Récits d'un bourgeois de Valenciennes font aussi du « Goudenda » un simple bâton [6] ; — enfin une charte de 1347, pour les habitants de Poitiers, semble désigner par le « Godandac » une arme quelconque dont peuvent s'armer aussi bien « les riches et les puissans » que les « menus ». Nous ne rapprochons ici qu'un petit nombre de textes ; de la comparaison d'un plus grand nombre, nous croyons qu'on

1. *Annales Gandenses* (éd. Fr. Funck-Brentano. Paris, 1896), p. 76.
2. *Ibid.*, p. 99.
3. « Quemdam baculum ferratum Godendart Gallice nuncupatum. Quem deferebat sublevavit et ipsos fratres percutere nisus fuit » (*Arch. nat.*, JJ LXXXIX, n° 116).
4. *Arch. nat.*, JJ CIX, n° 219.
5. *Arch. nat.*, MM 896, n° 17 (Anc. MM 1094).
6. Édit. Kervyn de Lettenhove, p. 151.

arriverait à la même conclusion ; la tradition elle-même a conservé le mot de « Goedendag », qui, à peine modifié, signifie encore dans le Maine, dans la Normandie et au Canada, les grandes scies des tailleurs de pierre. Nous croyons donc que M. V. M. aurait gagné à ne point s'en tenir au témoignage de Guiart ; sa monographie est très consciencieuse et intéressante, mais elle eût pu prendre une plus grande portée si l'auteur avait essayé d'étudier les différentes acceptions du mot Goedendag.

A. Vidier.

Ferdinand Lot. — **Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier** (ve siècle-1104), publiée par F. Lot. — Paris, 1894, in-8, lxxiii-362 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fasc. 17)[1].

Hariulf, moine de l'abbaye de Saint-Riquier, vécut dans la seconde moitié du xie siècle. L'an 1105, il devint abbé du monastère d'Oudenbourg, entre Bruges et Ostende. On lui doit plusieurs Vies de saints ; mais son œuvre la plus considérable est le *Chronicon Centulense*, c'est-à-dire l'histoire de l'abbaye dans laquelle il a passé la plus grande partie de son existence. Cette chronique a été terminée en 1088, mais l'auteur y fit quelques additions et la poussa jusqu'en 1104, date de la mort de l'abbé Gervin II[2].

Dresser un texte correct de cette chronique était une œuvre difficile ; car un seul manuscrit nous est parvenu, le ms. 531 d'Amiens, copie faite au xviie siècle sur un manuscrit ancien qui appartenait à Paul Petau. Une autre copie du même manuscrit, due à André Duchesne, mais aujourd'hui perdue, a été imprimée dans la première édition du Spicilège de d'Achery. Le manuscrit de Petau vint en la possession de Pierre

1. Cette collection de textes comprend actuellement 17 volumes. 1. Raoul Glaber (Prou). 2. Grégoire de Tours, l. I à VI (H. Omont). 3. Textes relatifs aux institutions privées et publiques aux époques mérov. et caroling. publ. par M. Thévenin, 1re part. Institutions privées. 4. Vie de Louis le Gros par Suger (A. Molinier). 5. Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les origines jusqu'en 1314 publ. par Ch.-V. Langlois. 6. Lettres de Gerbert (J. Havet). 7. Les traités de la guerre de Cent Ans, publ. par E. Cosneau. 8. L'ordonnance cabochienne (A. Coville). 9. Pierre Dubois, De recuperatione Terre Sancte (Ch.-V. Langlois). 10. Galbert de Bruges (H. Pirenne). 11. Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François I, publ. par G. Jacqueton. 12. Chartes des libertés anglaises (1100-1305), publ. par Ch. Bémont. 13. Eudes de Saint-Maur, Vie de Bouchard le Vénérable (Ch. Bourel de la Roncière). 14. Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1682 à 1705, publ. par L. Mention. 15. Les grands traités du règne de Louis XIV (1648-1659), publ. par H. Vast. 16. Grégoire de Tours, l. VII-X (G. Collon).

2. C'est sans doute par inadvertance que M. Lot écrit à la p. xvii de son introduction, d'ailleurs si substantielle et si intéressante : « Le ive livre s'arrêtait à la mort de *Gervin II* et fut achevé en 1088. Le reste est postérieur rédigé après la mort de Gervin (1104), » puisque plus bas il ajoute, p. xviii : « Ce 4e livre s'arrêtait à la mort de Gervin I et fut fini en 1088. »

Séguier qui le donna à la bibliothèque des Carmes de Clermont-Ferrand. De là, il passa dans celle de Saint-Riquier, mais il fut détruit lors de l'incendie de cette abbaye en 1719. Dom de la Barre, auquel l'on doit la refonte du Spicilège et Mabillon le consultèrent. Ce manuscrit unique était l'original. Ainsi M. Lot n'a eu à sa disposition qu'une copie détestable et des textes imprimés médiocres dérivés tous d'un seul manuscrit qui était l'original.

La chronique d'Hariulf est un document d'importance secondaire pour l'histoire générale, si l'on entend par là l'histoire des événements politiques ; c'est au contraire une source de premier ordre au regard de l'histoire des institutions, non seulement parce qu'elle nous fait pénétrer dans la vie intérieure d'un des monastères les plus considérables du Nord de la France et nous en dévoile l'organisme économique, mais aussi et surtout parce que son auteur a puisé la plupart de ses renseignements dans les archives de son monastère et qu'il a inséré textuellement dans son œuvre un grand nombre de documents diplomatiques. Sans lui nous n'aurions rien conservé des archives anciennes de l'abbaye de Saint-Riquier ; car le 28 août 1131 elles périrent dans un incendie allumé par Hugues Campdavaine, comte de Saint-Pol. Donc, la transcription faite par Hariulf de documents authentiques, dont la plupart ne nous sont parvenus que par cette voie, donne à son œuvre une valeur particulière.

Notre intention n'est pas d'énumérer ici toutes les sources diplomatiques auxquelles Hariulf a puisé, non plus que d'indiquer toutes les chartes qu'il a copiées ; M. Lot les a d'ailleurs étudiées avec une critique pénétrante dans son introduction, si abondante en renseignements nouveaux ; mais nous voulons attirer l'attention des historiens sur quelques-uns des documents rapportés par le chroniqueur de Saint-Riquier. Le *libellus* de l'abbé Angilbert, véritable mémoire adressé à Charlemagne sur la situation de l'abbaye de Saint-Riquier, forme le fond du livre II. Cet opuscule figure aussi dans un manuscrit de la reine Christine que Waitz a considéré comme la source à laquelle Hariulf a eu recours. M. Lot par une étude minutieuse des variantes établit que Hariulf n'a pas copié le manuscrit du Vatican, mais que le rédacteur de ce manuscrit et Hariulf ont copié un même texte aujourd'hui perdu. D'ailleurs, Hariulf n'a pas transcrit intégralement l'opuscule d'Angilbert ; il s'est contenté d'en faire des extraits et d'analyser les passages dont il a jugé la reproduction inutile. M. Lot a donné, d'après le manuscrit du Vatican, dans l'appendice VI, les passages omis par Hariulf.

Au livre III, chap. II, nous trouvons un privilège de Louis le Pieux daté du 3 avril 830. Le chap. III intitulé : « Descriptio de thesauro et rebus seu vassallis Sancti Richarii, » fournit un document qui ne le cède pas en intérêt à l'opuscule d'Angilbert ; c'est un état du temporel de l'abbaye présenté à Louis le Pieux en 831. Il y avait alors trois églises principales. L'auteur du mémoire dresse l'inventaire de leur mobilier[1].

1. P. 87, l. 26, il convient d'enlever la virgule placée entre *trabem* et *unam*.

Suit un catalogue des livres, en tout 256 volumes. Les *villæ* et *cellæ* dépendant de l'abbaye sont également énumérées; et pour chaque *cella* on nous donne l'inventaire du mobilier. Il n'y a pas jusqu'aux bénéficiers de l'abbaye qui ne soient indiqués nominativement. S'il nous est indifférent de savoir les noms de ces personnages inconnus, il ne l'est pas de connaître les services auxquels ils étaient tenus. Voici comment Hariulf ouvre cette liste : « Énumérons les noms de ceux qui tenaient des bénéfices de Saint-Riquier, et qui, avec les *milites* à eux soumis, servaient noblement notre abbé et les *ministri* de l'Église sur terre et sur mer, et accompagnaient les frères partout où il était nécessaire. » Puis il conclut : « Tels sont les noms des *milites* au service du monastère du bienheureux Riquier, que l'abbé ou les prévôts conduisaient partout avec eux, et qui, par coutume, le jour de la fête de saint Riquier, et à Noël, et à la Résurrection, et à la Pentecôte, devaient se présenter au monastère soigneusement équipés, et qui par leur affluence transformaient notre église en une cour quasi royale. » Hariulf a négligé de transcrire l'état des revenus du monastère; mais cet état se trouve dans le manuscrit du Vatican déjà cité, et M. Lot l'a publié dans l'appendice VII. C'est là un document de premier ordre pour l'histoire économique, mais dont l'interprétation présente de graves et nombreuses difficultés, et qui mériterait de faire l'objet d'un commentaire spécial. Retenons ceci, qu'il y avait à *Centula*, c'est-à-dire dans le bourg qui entourait l'abbaye, 2500 *mansiones* habitées par des laïcs; chacun de ces feux payait à l'abbaye 12 deniers, 4 poules, 30 œufs, et devait partout et toujours le service à l'abbé et aux frères.

Les artisans étaient répartis en des rues distinctes; il y avait le *vicus* des forgerons, celui des armuriers, celui des selliers, celui des boulangers, etc. Ces ouvriers devaient aux moines des redevances en nature, c'est-à-dire qu'ils étaient tenus de prélever sur leur fabrication en faveur de l'abbaye un nombre déterminé de produits. Ce qui marque assez qu'à l'origine ces artisans étaient des serviteurs du monastère, des *famuli*.

Mais parmi ces redevances quelques-unes avaient été converties en impositions pécuniaires; pour d'autres, leur valeur était déterminée. C'est ainsi que les forgerons payaient, et non pas fabriquaient, tous les ferrements, soit une somme annuelle de trois livres. Les armuriers, ou pour parler plus exactement, les fabricants de boucliers, fournissaient les matières nécessaires aux reliures des livres et exécutaient ces reliures, jusqu'à concurrence d'une somme de trente sols; si la confection des reliures était attribuée aux *scutarii*, c'est sans doute qu'elles étaient faites en peau, avec la même matière par conséquent qui servait à couvrir les écus. Les boulangers devaient 100 pains par semaine. Quant aux cordonniers, leur redevance n'était pas limitée : ils fournissaient toutes les chaussures des serviteurs et des cuisiniers de l'abbaye. Une autre chose est remarquable dans cette liste de redevances, c'est que les artisans ne sont pas envisagés individuellement; chaque boulanger ne doit pas un certain nombre de pains. Ce sont tous les boulangers qui

sont tenus de fournir 100 pains par semaine; chaque *ministerium* forme une unité.

N'est-ce pas là comme l'embryon des corporations du XIIIe siècle? Voilà qui paraît donner raison aux historiens qui cherchent l'origine des *métiers* dans l'organisation du travail dans les grands domaines, spécialement les domaines des églises; puisque dès le IXe siècle, les artisans d'une même *familia* sont répartis en un certain nombre de groupes ayant chacun une personnalité économique, même juridique.

Dans le chap. VI du liv. III, Hariulf a inséré un diplôme de Lothaire; il a cru qu'il s'agissait de l'empereur Lothaire, le seul des souverains de ce nom qu'il connût; en réalité, comme l'a démontré M. Lot (p. XXXIX), il s'agit du roi Lothaire, et cet acte est de l'année 974[1]. Au chap. VII, nous trouvons deux diplômes de Charles le Chauve donnés tous deux à Compiègne, l'un le 21 mai (et non le 16 mai) 844, l'autre le 27 septembre (et non le 24 novembre) 844. Le chap. IX renferme aussi un diplôme de Charles le Chauve, celui-là donné à Germigny le 29 février 856 (et non le 14 mars). Le diplôme de Louis le Bègue du 30 décembre 878, à la date duquel M. Lot a consacré une ingénieuse dissertation (p. XXXVII), est particulièrement intéressant pour l'histoire du droit de gîte. Parmi les nombreux documents diplomatiques recueillis par Hariulf, il faut encore citer une convention entre l'abbé de Saint-Riquier, Engelard, et l'évêque de Liège Notker, par laquelle le premier engage au second certains domaines de l'abbaye pour une somme de trente-trois livres; Hariulf s'est complètement mépris sur la portée de cet acte (l. III, c. XXX). Je ne signalerai plus que la charte de Henri Ier de l'an 1035, qui relate une sentence de la Cour du roi (l. IV, c. VII). Le style de cette charte est si étrange qu'on n'hésiterait pas à mettre en doute son authenticité, si l'on ne se souvenait que les diplômes royaux de cette époque étaient rédigés par les moines mêmes qui les obtenaient; or, ce diplôme n'est pas formulé d'une manière essentiellement différente des autres chartes du même temps rapportées par Hariulf. Cependant il mérite un examen minutieux.

Ce trop court compte rendu ne suffit-il pas à montrer quelle place honorable la chronique d'Hariulf tient parmi les sources historiques du moyen âge? Et tandis que d'ordinaire ce qu'on estime chez un écrivain, même chez un chroniqueur, c'est son originalité, il se trouve que si Hariulf a encore quelques lecteurs, c'est pour n'avoir été qu'un copiste: avoir eu l'idée, en un siècle où les historiens n'avaient guère coutume de le faire, de transcrire textuellement des documents d'archives, voilà son plus grand mérite. C'est là ce qui lui a valu d'attirer l'attention d'un érudit, qui a employé à mettre son œuvre en valeur les ressources de son esprit ingénieux et toutes celles que lui fournissait un commerce déjà long avec les écrivains du haut moyen âge.

1. P. XXXIX, ligne 16 : lisez 21e année et non 27e.

M. Prou.

Vie et Miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, documents du XVᵉ s..., avec une introduction par le chanoine Ulysse Chevalier. — Paris, Alph. Picard, 1894, in-8°, XLIII-100 p.

M. le chanoine Ulysse Chevalier a publié, dans la collection des *Documents inédits sur le Dauphiné*, un précieux manuscrit qui appartenait au vieux bibliophile dauphinois, feu Eugène Chaper. Ce manuscrit est un recueil hagiographique contenant la Vie et les Miracles de Philippe de Chantemilan. L'auteur de la Vie avait connu la bienheureuse Philippe et il écrivit peu de temps après la mort de son amie, car « il me a semblé que il valoit mielx auchunement, grossement et rudement parler des virtus de ceste sainte que du tout soy taire et venir en obli » (p. 34). L'auteur ne connut Philippe qu'à Vienne; jusqu'à la venue de Philippe dans cette ville, il rapporte ce qu'il tient de gens bien informés; pour la période subséquente, il se met lui-même en scène : « Dorennavant je parlere de elle en tant que je ay converse avec elle » (p. 15). Les miracles publiés à la suite sont des actes de notaires dont l'authenticité ne paraît point douteuse. Nous sommes donc en présence de documents contemporains, originaux, authentiques.

La publication de ces textes a une importance très grande, si l'on sait que le bollandiste, le P. Stalz, qui, en 1845, donna dans les *Acta Sanctorum* les actes de sainte Philippe de Chantemilan (t. VII d'octobre), ne disposa que de documents très postérieurs : une Vie abrégée de Philippe en français, une autre en latin écrite au XVIIᵉ siècle, enfin une courte mention des miracles. Ces textes étaient fautifs et bien des erreurs qu'ils avaient accréditées pourront être corrigées à l'aide de la présente édition.

Outre l'intérêt hagiographique qu'ils présentent, la Vie et les Miracles de sainte Philippe apportent une utile contribution à l'histoire des mœurs : ce sont des détails sur la vie de chaque jour dans les châteaux, sur les modes. Le biographe de sainte Philippe se laisse aller à des diatribes souvent violentes contre son temps; il n'épargne ni les nobles, ni les clercs et quelquefois ses remarques intéressent l'histoire générale. En voici un exemple : ayant loué les vertus et la dévotion de son héroïne, l'auteur ajoute : « Ou sunt au jour d'uy gens d'esglise ou du siecle qui, pour l'amour de leur createur seulement vourroient prendre a continuer tele peinne, tele paour, tele honte pour prier son createur? Je croy que pou en trouveroit on au jour d'uy et fussent-ils ecclesiastiques bien rentes, ainsi employer leur temps ou la moitié ou service de Dieu. Nous devons avoir grant paour et grant honte, qui summes bien repeus, c'est que des biens de l'eglise nous recevons largement, au moins en summes nous vestus et chauces, et avons nos autres necessites et de l'argent oultre ce, et si servons nostre seigneur très pauvrement. Penses comme le ferions se rien n'en avions comme elle n'avoit. » Et cela était écrit à une époque où de tous côtés l'on réclamait la réforme de l'Église, où l'Église elle-même cherchait à se réformer!

Je ne voudrais pas insister autrement sur ces faits. Il me faut cependant ajouter que si l'hagiographe et l'historien trouvent une ample moisson dans ces documents, ceux qui cherchent leur plaisir dans la lecture des choses simplement senties et naïvement exprimées, auront, eux aussi, à glaner dans la Vie de sainte Philippe, écrite par un homme de « gros et rude entendement, » peu lettré, mais sincère et très expressif, d'humeur un peu raisonneuse.

L'auteur anonyme sait donner à sa pensée une forme qui n'est pas sans saveur. Veut-il critiquer la mode de se vêtir : « Les nobles, dit-il, resamblent maintenant cinges, et n'ont point de honte d'être ainsi défigurés, qui monstrent le devant et le derrière, sans avoir honte ne vergogne, et les pies ainsi crochus? » Écoutez-le exprimer une idée banale : « Ils lui getoient pierres en son verger et chapiaus sur la teste, non mie de roses, fleurs ou violetes, mais de diffame, opprobes et deshonneur. » Aussi, lorsqu'il s'excuse quelque part d'ignorer les règles de la rhétorique, de commettre des choses « maldites ou des redittes », on lui pardonne volontiers de n'avoir pas cherché la « fourme deue et congrue ».

J'en ai dit assez pour montrer quel service M. U. Chevalier a rendu à l'érudition en publiant ce texte. L'introduction sur le manuscrit et les éditions est copieuse, d'une critique sûre et pondérée. Sur deux points seulement la perspicacité de M. Ch. s'est peut-être exagérée. M. Ch. croit que la Vie de sainte Philippe est un sermon ; il en veut pour preuve l'existence de deux prologues, l'un plus long, l'autre plus court, celui-ci composé parce « qu'en dépit de la patience des auditeurs, l'exorde était d'une longueur démesurée », et que l'auteur avait de nouvelles informations. Cette dernière explication était suffisante ; il n'était pas nécessaire d'émettre la première qui ne repose que sur une hypothèse. Rien ne permet d'ailleurs d'attribuer à un seul et même auteur ces deux prologues. Si donc l'on admet qu'ils soient de deux mains différentes, il est impossible de déterminer lequel fut écrit le premier. Enfin l'auteur de cette Vie ne donne pas à son œuvre le nom de sermon. Il l'appelle un *traittié* (p. 34).

Cet auteur anonyme était un ecclésiastique. Mais nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'il ait été chapelain de l'archevêque et confesseur de sainte Philippe, ni même de le présumer. Le fait d'habiter le palais épiscopal et d'avoir accompagné la sainte à Rome est, comme il semble, un indice trop peu sûr. Dans l'état présent des choses, reconnaissons notre ignorance et notre incapacité à dissiper cette ignorance.

Le travail de M. Ch. soulève une dernière question. Lorsqu'on publie un texte de vieux français, quelle méthode doit-on suivre dans l'accentuation? Jadis, les éditeurs d'anciens textes accentuaient les voyelles comme nous les accentuons présentement. Il y avait là un abus contre lequel les philologues ont protesté avec raison : on préjugeait ainsi de l'ancienne prononciation des mots, de la valeur réelle des voyelles. En transportant de la prose aux vers cette pratique, on commettait de véritables erreurs. On préfère généralement à cette mtèhode une autre tout

opposée, celle de ne pas accentuer. C'est ce qu'a fait M. Chevalier ; on risque moins à coup sûr de se tromper, mais ce système prudent n'est pas pour satisfaire le lecteur. Certains mots comme les prépositions à, très, près, etc., peuvent donner lieu à des confusions ; l'accentuation est là d'une absolue nécessité. En général, il existe, pour se déterminer entre l'accent aigu et l'accent grave des règles de phonétique d'un usage constant et d'une application facile. S'il est des cas douteux, et je crois qu'il y en a, alors seulement on peut, on doit même, s'abstenir d'accentuer.

M. U. Ch. me pardonnera d'avoir abordé cette dernière question, en raison du bien que je pense et que j'ai dit de sa publication.

L. LEVILLAIN.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le Dr Konrad Plath a assigné à son activité intellectuelle un but dont la poursuite ne saurait laisser indifférents les érudits français. Il a entrepris d'étudier dans le détail l'histoire des résidences royales mérovingiennes et carolingiennes. Il n'entend pas se borner à rechercher l'emplacement des palais royaux, mais s'il en est quelques restes matériels, il prétend à les rendre au jour. Pour la France nous craignons que ses efforts ne soient pas couronnés de succès, car l'architecture mérovingienne a attiré et retenu l'attention de nos plus illustres archéologues sans qu'aucun d'eux ait jamais pu découvrir les ruines des monuments civils édifiés entre le VIe et le Xe siècles. Quoi qu'il en soit, et M. K. Plath dût il se borner à commenter les textes, son œuvre ne sera pas sans résultat pour l'histoire, si l'on en juge par les prémices. Les lecteurs du *Moyen Age* connaissent son mémoire intitulé : *Die Königspfalzen der Merowinger und Karolinger*[1], qui est une revue critique de tout le mouvement archéologique du XIXe siècle en France. Voici maintenant que M. Plath inaugure une série de monographies avec une étude sur *Dispargum* (Bonn, 1894, in-4°), résidence de Clodion. Il a, dans le commentaire minutieux de la phrase de Grégoire de Tours où se trouve mentionné *Dispargum* à propos de la marche des Francs de l'Est à l'Ouest, fait preuve d'une connaissance approfondie de l'histoire et de la géographie du VIe siècle, et quand même on n'adoptera pas ses conclusions, on ne refusera pas d'admirer la finesse, on dirait volontiers la subtilité de critique qu'il a déployée. Sa conclusion est que *Dispargum* doit être identifié avec Duisburg sur le Rhin.

1. Voy. le compte rendu de M. Marignan, dans *Le Moyen Age*, 1893, p. 94.

Les 27 et 28 janvier, a eu lieu la soutenance des thèses à l'École des Chartes. Huit candidats seulement se sont présentés:

MM. O. Jacob. — *La Chambre des Comptes, de ses origines à la fin du XIVe s.*
Le Bègue de Germiny. — *Les baillis de l'Artois. Etude sur l'administration de l'Artois au XIIIe s.*
R. Maruéjouls. — *Etude biographique sur le cardinal d'Armagnac* (1500-1505).
G. Poute de Puybaudet. — *Etude sur les sires de Lusignan, de Hugues Ier à Hugues VIII* (xe s.- 1177).
A. Royet. — *Essai sur l'influence de l'architecture auvergnate dans le département de l'Allier aux XIe et XIIe siècles.*
L. Saint-John de Crèvecœur. — *Etude sur l'architecture religieuse aux XIe et XIIe s. dans l'ancien diocèse de Paris.*
N. Thiollier. — *Etude sur l'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy.*
G. Trouilard. — *Les monastères de l'ordre des Urbanistes et principalement l'abbaye de Longchamp, du XIIIe au XVIIe siècle.*

L'archéologie, on le voit par cette énumération, a été fort bien partagée puisqu'elle a fourni trois thèses sur huit, et puisque deux de ces thèses, celles de MM. Thiollier et Saint-John de Crèvecœur ont été distinguées. Parmi les autres, il en est une qui s'est fait remarquer par de solides qualités de méthode et d'érudition, celle de M. de Puybaudet. Il serait à désirer que ces thèses fussent prochainement publiées. La société de l'École des Chartes a entrepris d'éditer, en annexe à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, les meilleurs travaux élaborés dans cette école; malheureusement ses ressources sont très modiques, et c'est à peine si, chaque année, un livre paraitra dans cette collection appelée à prendre place auprès des collections similaires des Écoles de Rome et d'Athènes et de l'École des Hautes-Études.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

MARS 1896

LES APOCALYPSES MANUSCRITES DU MOYEN AGE

ET LES

Tapisseries de la Cathédrale d'Angers.

Par un contraste singulier avec la domination que la force brutale exerçait sur leur vie et sur leur état social, peut-être même à cause de cette domination, les gens du moyen âge avaient un penchant marqué pour tout ce qui les transportait en dehors de la réalité.

Dans les œuvres d'imagination, leurs préférences allaient aux fictions allégoriques, fussent-elles aussi peu intéressantes que celles du *Roman de la Rose ;* entre les textes sacrés, l'*Apocalypse* exerçait sur leurs esprits une attraction particulière. De bonne heure on s'était efforcé de se représenter les visions qui y sont décrites, et le nombre des manuscrits illustrés de l'œuvre mystérieuse de saint Jean est encore aujourd'hui considérable.

Etudier les peintures de ces mss., montrer comment elles se rapprochent ou procèdent la plupart du temps les unes des autres, prouver, au moins par un exemple, qu'elles ont même servi de modèles à des compositions reproduites par des procédés autres que ceux de la miniature, tel est l'objet des notes que l'on va lire.

Nous n'avons, en les publiant, d'autre but que d'épargner à ceux qui entreprendront une étude générale sur les représentations figurées de l'*Apocalypse* le soin de rassembler des matériaux épars et difficiles à réunir.

Si on considère le style des compositions qui décorent les nombreux

manuscrits de l'*Apocalypse*, on peut les classer en *quatre groupes*, dont les deux premiers sont les plus importants :

1er groupe. *Méridional* ou Espagnol.
2e — *Français ou Anglo-Normand.*
3e — *Septentrional* ou Flamand.
4e — *Italiano-Germanique.*

Ier groupe. — *Méridional ou Espagnol.*

(Mss. des Commentaires de Beatus sur l'*Apocalypse.*)

M. Delisle ayant consacré une notice détaillée à l'étude de ce groupe des manuscrits de Beatus[1], nous nous bornerons à en rappeler ici les principaux caractères.

Tous ces manuscrits exécutés du VIIIe au XIIe siècle dans le midi de la France ou en Espagne, sont ornés de grandes peintures, d'un coloris lourd dans les teintes foncées rouges et bleues, et d'une exécution primitive et grossière ; mais la plupart de ces compositions sont intéressantes au point de vue de l'*iconographie byzantine*, dont elles suivent les traditions : elles rappellent par leur style les mosaïques de Ravenne.

L'illustration des douze mss. connus des Commentaires de Beatus est presque identique : de légères différences proviennent de l'origine locale de quelques-uns d'entre eux. Tels sont, par exemple, les éléments d'architecture et les détails de harnachement hispano-arabes dans ceux qui ont été exécutés et qui sont encore conservés en Espagne[2].

Trois exemplaires de ce groupe appartiennent à la Bibliothèque Nationale de Paris. Le premier, dit *Apocalypse de Saint-Sever* (lat. 8878) contient de belles miniatures dans le style des fresques du XIe siècle, avec une influence barbare visigothique très marquée dans les figures et les draperies. Les deux autres (nouv. acq., lat. 1366 et 2290) sont des copies bien plus récentes que l'on peut dater de la fin du XIIe et du milieu du XIIIe siècle ; l'écriture du texte et les initiales rouges et violettes indiquent qu'elles ont été faites en Espagne ; les corps sont trop longs et d'une carrure exagérée, les yeux sont bridés à la chinoise, les attitudes sont généralement gauches et forcées, mais les gestes sont parfois expressifs et d'une naïveté qui va jusqu'au comique. Les miniatures de ces deux mss. sont inférieures à celles de l'*Apocalypse de Saint-Sever*, qui est presque identique à celle de la Bibl. Nat. de Madrid.

IIe groupe. — *Français ou Anglo-Normand.*

Le trois principaux mss. de ce second groupe sont : à Paris, l'*Apocalypse de Charles V* (Bibl. Nat., fr. 403) ; à Oxford, le ms. de la Bod-

1. Voyez Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (p. 117-148).
2. Bibl. Nacional de Madrid. — Real Academia de la historia. — Cathédrale de Gerona, cathédrale d'Osma.

léienne, qui a été reproduit aux frais du Roxburgh-Club [1] ; enfin à Londres, le ms. Van Hulthem, acheté par Quaritch à la vente de la collection de M. A. Firmin-Didot [2].

Les deux premiers de ces manuscrits appartiennent vraisemblablement *au début du XIIIe siècle*, et le dernier *au XIVe*. — Leur illustration est tellement semblable qu'on peut affirmer qu'ils ont été exécutés d'après un manuscrit type qu'ils reproduisent tous trois avec des modifications de détail peu sensibles.

Ils ont servi de modèles aux figures des éditions xylographiques de l'*Apocalypse* faites dans les Pays-Bas de 1415 à 1470.

Les compositions sont dessinées sur fond blanc d'un trait de plume très fin, avec des teintes lavées de couleurs claires où dominent le bleu, le vert, le rose et le jaune. Les costumes sont tantôt la robe antique, tantôt les ajustements du XIIe siècle avec les armes et les boucliers du temps des Croisades.

On remarque dans les figures un accent réaliste avec recherche du type israélite et des formes sveltes et longues : il subsiste quelques traces de l'iconographie byzantine dans les scènes religieuses.

Le ms. fr. 403 de la Bibliothèque Nationale de Paris a dû être copié sur le même manuscrit type que l'*Apocalypse* d'Oxford : il présente en effet des blancs réservés aux mêmes places où dans les compositions du ms. anglais se trouvent écrites des légendes en latin. Le texte du ms. fr. 403 est en français, ou plutôt en pur dialecte normand avec une glose, mais il a été certainement ajouté après coup, car l'écriture est d'une époque plus récente que les miniatures ; les caractères paraissent ceux du début du XIIIe siècle [3].

Le ms. fr. d'Oxford n'a pas d'autre texte que des légendes en latin dans les miniatures.

On a supprimé dans le ms. fr. 403 deux scènes des miracles de l'Antéchrist, et une miniature dans laquelle deux anges tiennent sur une banderolle le texte du chap. XII, verset 10. — Cela explique que le nombre des compositions de l'*Apocalypse* d'Oxford étant de 78, le ms. fr. 403 n'en contienne plus que 75. Ils ont d'ailleurs tous deux les mêmes *scènes de la légende de saint Jean* (9 au début et 5 à la fin du manuscrit).

M. Coxe, dans sa préface de la publication du ms. d'Oxford [4], donne une explication très ingénieuse, mais purement hypothétique des ressemblances que présentent ces deux manuscrits, qu'il suppose faits en Angleterre.

Suivant cet auteur, le ms. fr. 403, qui était déjà à la Bibliothèque royale du Louvre en 1373, aurait été d'abord la propriété de Charles d'Orléans :

1. V. Coxe, *The Apocalypse of S. John the divine. 1876.* (Bibl. Nat. Imprimés. Réserve. Inv. A. 5504.)
2. V. A.-F. Didot, *Les Apocalypses figurées, manuscrites et xylographiques.* Paris, 1870.
3. V. S. Berger, *La Bible au Moyen Age*, pp. 78-82, et Appendice, p. 339.
4. V. Coxe, Introduction, p. 27.

il pourrait donc avoir été donné à ce prince pendant sa captivité en Angleterre à la tour de Londres, et avoir ensuite été déposé par lui à la Bibliothèque de Blois avant d'arriver au Louvre entre les mains du roi Charles V.

Ces deux *Apocalypses* de Paris et d'Oxford pourraient donc être l'œuvre du même artiste anglais copiant des illustrations d'un ancien modèle carlovingien, mais celle d'Oxford paraît d'une exécution inférieure.

On y retrouve encore quelques traditions de l'iconographie byzantine dont elles se rapprochent par les types des personnages religieux et la disposition des scènes principales d'après les règles du Manuel du mont Athos [1], mais on peut attribuer l'exécution de ces manuscrits à un artiste anglais, car ces peintures n'ont rien de commun avec le dessin raide et sec, les fonds presque toujours formés de dessins géométriques à damiers losangés de couleurs foncées rouge, bleu et or, des miniatures françaises du XIIIe siècle.

L'origine du ms. fr. 403 est d'autant plus intéressante à déterminer que les miniatures qu'il contient ont servi de types à toute une série de monuments iconographiques dont l'importance n'est pas moindre.

M. Giry a signalé, il y a une vingtaine d'années, dans un intéressant article sur les tapisseries apocalyptiques de la cathédrale d'Angers [2], les étroites analogies de quelques-unes de ces compositions avec celles du ms. fr. 403 ; il ajoutait que l'auteur alors inconnu des cartons de ces tapisseries n'avait pas copié servilement les miniatures de cette *Apocalypse*, mais qu'il avait dû s'inspirer également de quelques autres manuscrits, par exemple de l'*Apocalypse dite de Coussemaker* [3], dont les fonds sont alternativement rouges ou bleus, comme ceux des tapisseries d'Angers, et de l'*Apocalypse de la Bibliothèque du petit séminaire de Namur* [4], datée de 1360, mais qui semble copiée sur un manuscrit du XIIe siècle.

M. Giry attribuait en outre à un artiste italien, interprétant un ms. byzantin, l'exécution du ms. fr. 403 que nous avons cru devoir rattacher plutôt à l'art anglo-normand.

Nous pensons pouvoir démontrer par une confrontation minutieuse des compositions les unes avec les autres, que c'est bien le ms. fr. 403 *seul* qui a dû servir de modèle au peintre chargé de faire les cartons des tapisseries apocalyptiques d'Angers.

Un passage de l'Inventaire de Gilles Mallet, fait en 1373, indique d'abord qu'*une Apocalypse en françois toute figurée et ystoriée et en prose*,

1. V. Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, pp. 237-262.
2. V. journal *L'Art*, année 1876, p. 300.
3. Cette *Apocalypse* anglo-normande de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle, appartenait autrefois à la collection de Coussemaker, à Lille ; elle fait actuellement partie de la bibliothèque de Bruxelles ; elle contient 73 miniatures dans le genre de celles des mss. *Bibl. Nat. fr.* 9574 et 19 B. XV du *British Museum*.
4. V. article de M. Helbig dans *Le Beffroi*, t. III, p. 231.

appartenait à la librairie du roi Charles V[1]. Or, ce manuscrit n'était plus au Louvre à l'époque de la mort du roi, puisqu'il ne fut pas signalé dans le récolement fait par Jean Blanchet en 1380, et qu'on mit en marge de la première mention : *Le roi l'a baillée à Monsieur d'Anjou pour faire son beau tapis*. Cette dénomination s'appliquait à cette époque à l'un des frères du roi de France, Louis Ier, duc d'Anjou, roi de Sicile et aïeul du roi René.

M. Guiffrey a retrouvé dans les *Comptes de la trésorerie des ducs d'Anjou de 1375 à 1379*, les traces de divers paiements faits pour les patrons de ces tapisseries apocalyptiques à *Hennequin ou Jean de Bruges*, peintre du roi Charles V, et pour leur exécution, à *Nicolas ou Colin Bataille*, tapissier parisien, à raison de 1,000 fr. la pièce (ce qui représenterait actuellement environ 70,000 fr.[2]).

Hennequin ou Jean de Bruges n'était connu jusqu'à ce jour que pour être l'auteur d'une grande miniature signée et datée, dans la Bible du Musée Westreenen de la Haye, et représentant l'hommage de ce manuscrit au roi Charles V[3].

Les proportions des figures et la perspective étaient défectueuses, mais il y avait dans cette composition de grandes qualités, une finesse de modelé et une certaine délicatesse de pinceau, qui l'avaient fait remarquer, et malgré l'absence d'autres œuvres authentiques de Jean de Bruges, on le considérait comme un grand artiste.

Maintenant qu'il est prouvé qu'il est l'auteur des cartons d'Angers, il faut examiner s'il s'est servi, pour les compositions apocalyptiques que le duc d'Anjou lui avait commandées, du manuscrit de l'*Apocalypse* figurée de la Bibliothèque royale du Louvre, que le roi Charles V avait fait prêter à son frère. Il ne restera plus ensuite qu'à prouver que cette *Apocalypse* est bien la même que celle qui est actuellement à la Bibl. Nat., fr. 403 (ancien 7013) ; elle n'est revenue au Louvre qu'en 1492, avec toute la collection de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont on peut voir les armes sous les fleurs de lys de l'écu de France.

Or, si on compare attentivement les 67 panneaux des tapisseries d'Angers (en suivant l'ordre des planches du livre de M. Joannis[4]), avec les miniatures correspondantes du ms. 403, il est facile de voir que la série des sujets se poursuit dans le même ordre avec des différences de détail très légères, mais avec de telles analogies que l'influence de l'une des suites sur l'autre nous paraît incontestable.

Le ms. fr. 403 contient 75 compositions, et les tapisseries d'Angers présentaient autrefois 84 sujets apocalyptiques en sept pièces. Cinq d'entre elles se composaient de deux séries de sept compartiments super-

1. V. Paulin Paris, *Les Mss. français de la Bibl. du roi*, t. III, p. 378.
2. V. Guiffrey, *Mémoires de la Société des antiquaires*, année 1877, t. XXXVIII (*Arch. Nat. K. K. 242*), et *Mémoires de la Société d'hist. de Paris*, année 1884.
3. V. Gonse, *Chronique des Arts*, année 1877, p. 320.
4. V. V. Joannis, *Les Tapisseries d'Angers* (Angers, 1864).

posés, et d'un saint ou prophète lisant ou écrivant sous une arcade. La deuxième et la troisième pièce n'avaient ensemble que 14 compartiments et un seul grand personnage. Il reste actuellement 67 sujets complets, et quelques fragments : une douzaine de compositions ont disparu, sans doute vers 1782, à l'époque où ces tapisseries, méprisées et enlevées de la cathédrale d'Angers, servirent à garantir du froid les orangers de la serre de l'abbaye de Saint-Serge[1].

Dans le ms. fr. 403, les anges, les apôtres et les vieillards ont le costume antique, c'est-à-dire de longues robes drapées, tandis que les bourreaux et les hommes d'armes portent des costumes du XIII[e] siècle ; l'architecture est de style gothique.

Il en est de même dans les tapisseries d'Angers, avec plus de recherche et d'élégance dans l'exécution des figures.

Il arrive quelquefois qu'une seule miniature a fait l'objet de deux ou trois panneaux de tapisserie[2] (ce qui explique le nombre primitif de 84 sujets, alors que le manuscrit n'en avait que 75), et au contraire, mais plus rarement, que Jean de Bruges a réuni en un seul carton les compositions de plusieurs miniatures[3].

Souvent aussi les personnages qui sont à gauche dans les miniatures se trouvent à droite dans les tapisseries, ce qui s'explique par ce fait que la tapisserie reproduit le carton symétriquement en contre-partie.

Nous signalerons d'abord les nombreux panneaux de tapisserie qui sont presque identiques aux miniatures correspondantes du ms. fr. 403, en second lieu ceux qui présentent encore de grandes analogies avec les compositions de ce ms., mais qui en diffèrent par certains détails.

Nous indiquerons ensuite les quelques sujets traités par Jean de Bruges d'une façon originale, sans que ceux du ms. lui aient servi de modèle, et enfin les scènes du ms. dont les tapisseries correspondantes ont été détruites.

I. COMPOSITIONS IDENTIQUES

Ms. f° 6 v° (pl. 4, tap.). — *Les vingt-quatre vieillards autour du trône de Dieu*, avec des couronnes à trois fleurs de lys et des lampes à godets de même forme.

Ms. f° 7 (pl. 7, tap.). — *L'agneau comme égorgé*, dans une mandorla, entre les vieillards.

Ms. f° 10 (pl. 13, tap.). — *Notre-Seigneur avec l'agneau* entre les quatre animaux, et sur trois rangs les anges, les vieillards et les martyrs.

Ms. f° 11 (pl. 15, tap.). — *Notre-Seigneur au-dessus de l'autel*. — Un ange répand son encensoir.

1. V. de Farcy, *Les Tapisseries de Saint-Maurice d'Angers*, p. 11.
2. V. ms. f° 6 (pl. 2 et 3, *Tap.*) ; ms. f° 7 (pl. 5, 6 et 7, *Tap.*).
3. V. ms., f°s 15 et 15 v° (pl. 21, *Tap.*).

Ms. f° 11 v° (pl. 16, tap.). — *Le premier ange sonne de la trompette.* — Nuage de grêle et pluie de feu sur la terre.

Ms. f° 14 (pl. 17 et 18, tap.). — *Le deuxième et le troisième ange sonnent de la trompette.* — Des hommes se noyant dans la mer. L'étoile tombant du ciel.

Ms. f° 15 et 15 v° (pl. 21, tap.). — *Ouverture du puits de l'abîme.* — L'étoile et la clef tombent du ciel sur une ouverture d'où sortent les sauterelles à têtes couronnées, avec des corps de chevaux. Le chef de l'abîme avec des ailes dans le dos porte un sceptre à la main au lieu d'une fleur de lys.

Ms. f° 16 v° (pl. 23, tap.). — *Les chevaux à têtes de lions* avec les chevaliers en armures du XIIe siècle.

Ms. f° 13 v° (pl. 25 et 27, tap.). — *Saint Jean reçoit le livre* et la baguette des mains de l'ange.

Ms. f° 19 v° (pl. 33, tap.). — *La femme remet l'enfant à l'ange pour le dérober à la colère du dragon.* — Dans le panneau d'Angers, les sept têtes du monstre sont égales, mais il y en a une renversée en arrière, comme si elle était coupée. Dans le ms. fr. 403, la septième tête était à la queue du dragon et toutes étaient couronnées. Le mouvement de la femme est analogue à celui de la figure de la Vierge dans la fresque de *Giotto* à l'église Santa-Croce à Florence.

Ms. f° 20 et 20 v° (pl. 34, tap.). — *Combat de saint Michel et des anges contre la bête à sept têtes.* Plus bas, un petit dragon à une tête.

Ms. f° 21 (pl. 35, tap.). — *L'ange donne des ailes à la femme*, afin de lui permettre d'échapper au dragon.

Ms. f° 21 v° (pl. 36, tap.). — *Le dragon vomit un fleuve* contre la femme qui s'envole à droite.

Ms. f° 22 (pl. 37, tap.). — *Le dragon combat les enfants des hommes* armés de piques, d'épées, etc.

Ms. f° 22 v° (pl. 38, tap.). — *Le léopard sortant de la mer* reçoit du dragon le sceptre et la couronne.

Ms. f° 23 (pl. 39, tap.). — *L'adoration de la bête à sept têtes.*

Ms. f° 23 v° (pl. 40, tap.). — *Adoration du léopard.*

Ms. f° 24 v° (pl. 43, tap.). — *Même sujet.* — La bête à deux cornes se tient derrière le groupe des adorateurs.

Ms. f° 25 (pl. 44, tap.). — *La bête de la terre fait mettre à mort* ceux qui refusent d'adorer le léopard.

Ms. f° 26 v° (pl. 48, tap.). — *L'ange portant l'Évangile éternel* plane au-dessus des vingt-quatre vieillards.

Ms. f° 27 (pl. 49, tap.). — *Chute de Babylone.*

Ms. f° 28 v° (pl. 52, tap.). — *La moisson céleste.* — Un personnage couronné tenant à la main une faucille est assis dans une nuée. En bas, il coupe les blés. — Les attitudes et la disposition de ces deux scènes au-dessous l'une de l'autre sont absolument les mêmes dans la tapisserie que dans le ms.

Ms. f° 29 (pl. 53 et 54, tap.). — *La vendange céleste.* — Un ange armé d'une serpe cueille des raisins; des diablotins les pressent dans une cuve, et des chevaux s'abreuvent du liquide qui en sort.

Ms. f° 29 v° (pl. 55, tap.). — *Les sept anges avec leurs fioles;* en bas, sur la mer, des anges avec des harpes en forme de cœur.

Ms. f° 30 (pl. 57, tap.). — *Le lion ailé* vêtu d'une robe remet aux sept anges *des fioles* ayant la forme de burettes.

Ms. f° 32 v° (pl. 63, tap.). — *Le septième ange.* — Notre-Seigneur sortant du temple. Des têtes émergent des décombres d'une ville.

Ms. f° 33 (pl. 64, tap.). — *La grande Babylone* sous les traits d'une femme assise sur la source des eaux. Elle se peigne d'une main, tandis que de l'autre elle tient un miroir.

Ms. f° 33 v° (pl. 65, tap.). — Saint Jean porté par l'ange voit la *Prostituée sur la bête à sept têtes;* celles-ci sont disposées trois de chaque côté au-dessous d'une tête centrale.

Ms. f° 34 (pl. 66, tap.). — *L'ange descendant du ciel.* — Les ruines d'une ville.

Ms. f° 35 (pl. 67, tap.). — *Le Christ entre les animaux et les vieillards;* en bas la prostituée couchée dans les flammes.

Bien qu'il ne reste que ce dernier fragment de la femme étendue et les vieillards de gauche, on voit que cette scène était copiée sur celle du manuscrit. Il y a autour de la robe les mêmes petites bandelettes, comme celles des momies égyptiennes.

Ms. f° 36 (pl. 68, tap.). — *Saint Jean écrivant et l'ange.* — Saint Jean tombant à ses pieds.

Ms. f° 37 v° (pl 69, tap.).— *Le chef de la milice céleste* combat le léopard à sept têtes et des rois en cuirasse. Il a sur la tête un turban plat d'une forme hélicoïdale très caractéristique, fait de plusieurs couleurs, qui est exactement le même dans la tapisserie et dans la miniature.

Ms. f° 38 (pl. 70, tap.).— *Le cavalier sur son cheval blanc* ayant l'épée à la main poursuit la bête qui se réfugie dans une caverne à droite. Dans le ms. elle était poussée par des anges armés de piques dans une gueule de monstre qui personnifiait l'Enfer.

Ms. f° 39 v° (pl. 72, tap.). — *Le dragon à sept têtes et des hommes d'armes sortent de l'Enfer.* — Vue d'une ville assiégée. — Il y a en plus saint Jean dans le panneau d'Angers.

II. SCÈNES ANALOGUES

Ms. f° 6 (pl. 2 et 3, tap.). — *Les sept églises.* — Les anges sont au-dessus des toits au lieu d'être sous les arcades des portes.

La vision du fils de l'homme entre les sept chandeliers d'or. — L'épée au lieu de sortir par la pointe est en travers de la bouche.

Ms. f° 7 v° (pl. 8, tap.). — *Ouverture du premier sceau.* — L'archer sur le cheval blanc ; la couronne est ici sur la tête du cavalier au lieu d'être tenue par une main sortant des nuées.

Ms. f° 8 v° (pl. 9, tap.). — *Ouverture du troisième sceau.* — Le cavalier sur le cheval noir : il a une sorte de cagoule sur la tête et le bras qui tient les balances est baissé au lieu d'être levé vers le ciel.

Ms. f° 12 (pl. 10, tap.). — *Ouverture du quatrième sceau.* — La mort sur le cheval pâle. — La tapisserie la représente sous la forme d'un squelette drapé tenant une épée, au lieu d'un cavalier tenant un plat rempli de flammes.

Ms. f° 12 v° (pl. 11, tap.). — *Les âmes des fidèles sous l'autel.* Sauf celui auquel un ange met la robe blanche, ils sont déjà tous habillés.

Ms. f° 10 v° (pl. 14, tap.).—*Les sept anges avec leurs trompettes.*— Jean de Bruges les a disposés autour d'un médaillon central contenant Notre-Seigneur avec l'agneau sur ses genoux.

Ms. f° 14 v° (pl. 19, tap.). — *Le quatrième ange sonne de la trompette.* Il y en a ici deux autres : l'aigle vole en tenant dans son bec la banderolle où est écrit le mot *Vae !...*

Ms. f° 13 (pl. 24, tap.). — *L'ange dans le soleil.* — L'arc sur sa tête est retourné en auréole au lieu de former un croissant.

Ms. f° 18 (pl. 32, tap.). — *Le septième ange sonne de la trompette ;* les vieillards sont ici tous à la gauche du Christ et l'ange seul à sa droite ; dans le ms. le Christ était dans une nuée entre des anges et les vieillards en bas à genoux.

Ms. f° 24 (pl. 42, tap.). — *Le Christ entre des anges.* — *Le léopard foule aux pieds quelques hommes.* — Dans la tapisserie les adorateurs sont à genoux devant le léopard.

Ms. f° 25 v° (pl. 45 et 46, tap.). — *Discours de la bête à deux cornes sur le nombre de la bête.* — Jean de Bruges a ajouté deux cavaliers.

Ms. f° 26 (pl. 47, tap.). — *L'agneau sur la montagne de Sion.* Les vieillards, au lieu d'être en haut autour de Notre-Seigneur, sont à genoux en bas des deux côtés.

Ms. f° 27 v° (pl. 50, tap.). — *L'agneau sur l'autel en feu.* — Les hommes qui l'entourent dans les panneaux d'Angers sont debout ; l'agneau est par terre et le calice est derrière lui. Cette composition est traitée dans ce joli sentiment de la nature qui donnera naissance au chef-d'œuvre des Van-Eyck.

Ms. f° 28 (pl. 51, tap.). — *Les âmes des fidèles emportées par l'ange* sous la forme symbolique de petits enfants. Au lieu de les représenter assis, Jean de Bruges a couché les fidèles dans des lits.

Ms. f° 30 v° (pl. 58, tap.). — *Le premier ange répand sa fiole* sur la terre : il y a ici en plus les autres anges.

Ms. f° 31 (pl. 59, tap.).— *Le troisième ange répand sa fiole sur les fleuves.* —A droite un ange se tient debout près d'un autel sur lequel est un calice.

Ms. f° 31 v° (pl. 60 et 61, tap.). — *Le quatrième et le cinquième ange* répandent leurs fioles sur le soleil et sur le trône de la bête. — On ne voit ici que les hommes brûlés par le soleil : le trône de la bête est une sorte d'autel carré ; les blasphémateurs, qui dans le ms. se mordent la langue, ont été supprimés dans la tapisserie.

Ms. f° 32 (pl. 61 et 62, tap.). — *Le sixième ange* répand sa fiole sur l'Euphrate. — *Les trois bêtes vomissant des grenouilles.*— Jean de Bruges a ajouté au premier sujet un roi s'avançant à cheval, et dans le second il a seulement interverti la place des trois bêtes.

Ms. f° 39 (pl. 71, tap.). — *Saint Jean, les âmes des fidèles, les juges.* — Il ne reste que des fragments de ce panneau, mais ils suffisent pour indiquer que la scène, un peu simplifiée, était analogue à celle du ms.

Ms. f° 42 v° (pl. 73, tap.). — Saint Jean porté dans le bras de l'ange voit à droite la *Nouvelle Jérusalem.* — Il y a en plus dans le ciel Notre-Seigneur.

Ms. f° 41 v° (pl. 74, tap.). — *Saint Jean à genoux devant l'ange qui le relève ; le Christ dans une gloire.* — Dans la tapisserie il y a à droite une ville.

III. COMPOSITIONS ORIGINALES DE JEAN DE BRUGES

(Pl. 22, tap.).— Au lieu de donner aux *quatre anges de l'Euphrate* les armures des guerriers du XII° siècle (f° 16 du ms. 403 fr.), le peintre a cru devoir leur rendre leur forme idéale d'anges, avec des robes antiques et des ailes.

(Pl. 28, tap.). — *Prédication des deux témoins.* — Le feu sort de leur bouche ; ils sont entourés par des hommes assis ou debout. — Dans le ms. (f° 17), ils parlent devant l'Antéchrist qui tient une épée à la main et derrière lequel se trouve le bourreau.

(Pl. 29, tap.). — *Mort d'Élie et d'Enoch.* Ils sont représentés ici, l'un foulé aux pieds par la sauterelle à corps de cheval, sur lequel est monté le chef de l'abîme, l'autre, à genoux sur la gauche, blessant d'un coup d'épée cet animal. — Dans le ms. (f° 17 v°), ils étaient mis à mort par deux bourreaux armés l'un d'une hache, l'autre d'une épée.

(Pl. 30, tap.). — Un groupe d'hommes contemple les cada-

vres étendus des deux prophètes et échangent des bijoux en forme de marguerites. — Dans le ms. (f° 18), ils montaient au ciel sur une nuée et l'Antéchrist était jeté à bas de son trône par deux diablotins.

Pl. 31, tap.). — Deux colombes volent vers les cadavres des deux témoins étendus; des hommes les regardent et à droite on voit les ruines d'une ville. Ce panneau ne correspond à aucune miniature du ms. fr. 403.

IV. TAPISSERIES DISPARUES

Un certain nombre de sujets du ms. avaient certainement servi de modèle à des panneaux de tapisserie qui ont été détruits, par exemple :

Ms. f° 8. — *Ouverture du deuxième sceau.* — Le cavalier avec l'épée sur le cheval rouge.
Ms. f° 31. — *Le deuxième ange* répand sa fiole sur la mer.
Ms. f° 35 v°. — *Le festin des noces de l'agneau.*
Ms. f° 36 v°. — *Le chef de l'armée céleste* et sa milice.
Ms. f° 37. — *L'ange dans le soleil*, les cadavres mangés par les oiseaux du ciel.
Ms. f° 38 v°. — *La bête enchaînée* par l'ange.

Si nous faisons la récapitulation de ces diverses séries, nous constatons que, sur les 67 compositions des tapisseries existant encore dans la cathédrale d'Angers, il y en a *37 qui sont identiques* à celles du ms. fr. 403, *25 qui présentent de grandes analogies* avec celles de cette *Apocalypse*, que *5 seulement* paraissent être inventées par Jean de Bruges, enfin que 6 sujets des miniatures ne correspondent plus à des panneaux, ces derniers ayant été détruits en 1784.

En tenant compte surtout des *détails caractéristiques* de certaines compositions du ms. qui *se retrouvent absolument dans les tapisseries* : les armures des chevaliers, les âmes sous forme d'enfants, le petit diable et les têtes de chevaux dans la vendange céleste, le costume de la prostituée avec ses bandelettes, le turban hélicoïdal du chef de l'armée céleste, et de la façon presque identique dont les principaux personnages sont disposés dans chaque scène, nous n'hésitons pas à affirmer que le ms. fr. 403 est bien celui qui a été prêté par le duc d'Anjou à Jean de Bruges pour l'aider dans l'exécution de ses cartons apocalyptiques.

Quelques autres mss. de la Bibl. Nat. se rattachent à ce second groupe *anglo-normand*, mais ils ont des relations bien moins étroites avec les tapisseries d'Angers. Ce sont d'abord à la Bibl. Nat. les mss. lat. 688, 10474 et 14410, et fr. 375, 9574 et 13096.

Tous appartiennent au XIIIe et XIVe siècle, et la plupart sont ornés de miniatures s'enlevant sur des fonds losangés.

L'illustration des deux premiers (mss. lat. 688 et 10474) est presque identique et se rapproche de celle des mss. que nous venons d'étudier

par certains détails tels que la forme spéciale de la faucille ayant l'apparence d'une coupe à pied, le petit diable dans la cuve, les blasphémateurs qui se mordent la langue, etc. Le ms. fr. 9574 provient de Blanche de France ; il contient 68 miniatures assez mal dessinées, mais d'un coloris vif, dans le style de celles du ms. du *British Museum*, *T. 9 B. XV*[1]. Mais les illustrations de ce dernier ms., qui renferme 72 compositions sur fond bleu plein, sont bien supérieures, d'après M. Berger, à toutes celles des mss. de ce groupe *anglo-normand*, tels que le ms. 15 D. II qui porte les initiales d'Henri VIII.

Une *Apocalypse* anglaise du xive siècle portant à la Bibl. de l'Arsenal le n° 5214 renferme 72 miniatures pleines de vie et de caractère, mais d'un dessin assez informe.

A ce groupe peuvent encore se relier les *Bibles historiales* françaises du xive siècle où se trouvent figurés des sujets apocalyptiques, et dont les plus importantes portent dans le ms. fr. les nos 4, 10, 152, 155 et 159.

IIIe groupe. — *Septentrional ou Flamand.*

Les mss. que nous devons signaler dans ce groupe d'*Apocalypses* sont peu nombreux, mais deux d'entre eux sont fort intéressants au point de vue de l'art.

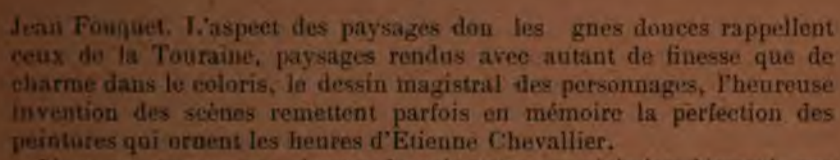
Les plus anciens sont l'*Apocalypse* figurée n° 92 de la *Bibliothèque de Valenciennes*, du ixe siècle, avec des monuments d'architecture romane, — le ms. 364 de la *Bibliothèque de Cambrai*, — enfin le ms. de la *Bibliothèque du Petit Séminaire de Namur* dont les miniatures contiennent des figures élégantes, mais un peu trop longues, et que l'on peut attribuer à un artiste des bords de la Meuse.

Deux autres mss. plus récents, du xve siècle, méritent d'être étudiés avec soin par les amateurs de peinture.

1° *Apocalypse* de l'Escorial (xve siècle). — Ce premier ms., qui fait partie de la Bibliothèque de l'Escorial, a appartenu à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et à Philippe II, roi d'Espagne. — M. Durrieu a très judicieusement prouvé que cette *Apocalypse* a été exécutée pour un prince de la maison de Savoie *de 1430 à 1480*, plusieurs miniatures ayant dans leurs encadrements la croix de Savoie et la devise : *Fert*[2]. — Malgré l'élégance du style et la justesse des expressions, le manque de proportion dans les corps et les fautes de perspective dans les paysages qui déparent les 29 premiers folios de ce ms. forment un contraste frappant avec la supériorité d'exécution qui caractérise les suivants.

Ceux-ci, au nombre d'une quarantaine, sont dus certainement à un artiste de l'École de Tours dont le talent était très voisin de celui de

1. S. Berger, *La Bible au Moyen Age*, p. 82 et suiv.
2. Voir Durrieu, *Mss. d'Espagne*, p. 24 et suiv. (Bibl. de l'École des Chartes, t. LIV, 1893), et *Museo de Antiguedades*, 1880, t. IV, p. 440 et suiv.



Jean Fouquet. L'aspect des paysages don les gnes douces rappellent ceux de la Touraine, paysages rendus avec autant de finesse que de charme dans le coloris, le dessin magistral des personnages, l'heureuse invention des scènes remettent parfois en mémoire la perfection des peintures qui ornent les heures d'Etienne Chevallier.

Nous ne croyons pas risquer de voir notre appréciation démentie par ceux de nos lecteurs qui auront la bonne fortune de regarder dans le ms. lui-même *au f° 33 v°*, des soldats devant des tentes sous les murs d'une ville; — *au f° 35*, un combat avec un cheval renversé sur le premier plan; — *au f° 43*, quatre personnages en tunique bleue assis sur un grand banc au-dessus duquel plane un ange tenant une épée et des balances; — enfin *au f° 47 r°*, le cortège funèbre de Drusiane se déroulant dans la rue d'une ville du xve siècle, et *au f° 48 r°*, le miracle du breuvage empoisonné sous la colonnade d'un palais dans un paysage exquis.

2° Apocalypse f. néerlandais 3, Bibl. Nat. (fin xve siècle). — Bien que ce second manuscrit (Bibl. Nat., *f. néerlandais 3*, ancien fr. 5093), assez grossièrement exécuté vers la fin du xve siècle par un artiste néerlandais, ne soit pas à comparer avec le précédent, on y trouve cependant encore des traces de l'influence de Fouquet dans les fonds de quelques compositions, par exemple *au f° 5*, les vieillards en bleu et des anges aux ailes multicolores.

Mais les figures courtes et trapues (notamment celle de l'apôtre saint Jean dont la tête est renfoncée dans les épaules), et les plis à godets tuyautés des tuniques s'éloignent si fort des œuvres du maître tourangeau qu'on ne peut guère supposer que son influence se soit exercée directement sur l'auteur de ces médiocres peintures.

On peut ajouter à ces mss. du troisième groupe une suite de *dix dessins* à la plume du *Musée germanique de Nüremberg*[1] dans le style des verrières du chœur de la cathédrale de Cologne à la fin du xiiie siècle. Les plis sont compliqués à godets, les corps élancés, les têtes ont des perruques courtes et frisées avec ce charme spécial de l'Ecole de Cologne.

Rappelons enfin la célèbre page du ms. de l'*Hortus Deliciarum d'Herade* de Langsberg, brûlé à Strasbourg en 1871, où la Prostituée « Babylon Magna » était représentée sur la bête à sept têtes au milieu des rois de la terre[2].

IVe GROUPE. — *Italiano-Germanique.*

M. Frimmel ayant consacré aux *Apocalypses* de *Trèves* et *Bamberg* la plus grande partie de son étude sur les *Apocalypses* du moyen âge[3], nous nous contenterons de rappeler que l'illustration de l'*Apocalypse* de la *Bibliothèque de Trèves* est assez primitive, puisqu'elle appartient à la

1. V. fac-similé publié par Niessen, Cologne, 1886.
2. V. de Bastard, *Peintures et Ornements des mss.*
3. V. Frimmel, *L'Apocalypse dans les mss. du moyen âge*, Vienne, 1885.

fin du VIII[e] siècle, mais qu'elle est fort intéressante au point de vu[illegible] iconographique, comme ancien spécimen de l'art chrétien méridional et que l'*Apocalypse de Bamberg*, datant du début du XI[e] siècle, co[illegible] tient une cinquantaine de miniatures dans les tons clairs d'une exé[illegible] tion soignée, mais peu originale.

Si nous ajoutons à ces deux manuscrits ceux de la Bibliothèque [illegible] Dresde (49 et 50) et l'*Apocalypse de la ville de Hambourg*, nous aur[illegible] épuisé la série des manuscrits que nous connaissons de ce quatri[illegible] groupe italiano-germanique. Un dernier ms., le *Scriptum super Apo[illegible] lypsim* de la Bibliothèque du chapitre métropolitain de Prague, conti[illegible] des dessins à la plume assez grossiers[1]. Le texte latin date de 124[illegible] en[illegible] viron ; les figures de la première moitié du XIV[e] siècle rappellent souve[illegible] certaines compositions des *Apocalypses* du deuxième groupe et des é[illegible] tions xylographiques. Ce ms. a dû être illustré dans le Midi de France, probablement à Avignon où il fit partie jusqu'à 1336 de la co[illegible] lection du cardinal Lucas Fieschi, neveu du pape Adrien V. Il appa[illegible] tint ensuite à l'archevêque de Prague, Wenceslas de Krumlow, qui légua en 1460 à la Bibliothèque du chapitre métropolitain de cette vil[illegible]

Nous avons ainsi terminé l'étude des *Apocalypses* manuscrites [illegible] moyen âge que nous devions signaler en raison de l'importance de le[illegible] illustration, et que nous désirions comparer entre elles. Sans nous d[illegible] simuler les lacunes ou les erreurs de ce travail, nous espérons que [illegible] amateurs de l'art nous sauront gré de l'avoir entrepris.

Maxence Petit.

A. Malnory. — **Quid Luxovienses monachi discipuli sancti Columbani ad regulam monasteriorum atque ad communem ecclesiæ profectum contulerint.** Paris, 1894, in-8°, VIII-96 p.

Dom Beda Plaine. — **De l'authenticité de la mission de saint Maur en France : étude polémique.** 1895, in-8°, 8 p. [Extrait de *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und Cistercienser-Orden*, 16e année, Brünn, 1895, in-8°.]

Présentée comme thèse latine de doctorat à la Faculté des lettres de Paris, la dissertation élégante et sobre de M. l'abbé Malnory a bien en effet le caractère d'une thèse, au sens précis de ce mot. Elle a pour obje[illegible] en somme, de revendiquer au profit exclusif des moines de Luxeuil, dans la propagation de la règle bénédictine et le développement consécutif des institutions ecclésiastiques, le rôle que la tradition leur fait encore parta-ger dans une large mesure avec les moines de Saint-Maur. Pour être complète, une telle démonstration doit, semble-t-il, se composer de deux parties, l'une, en quelque sorte positive, exposant les faits à l'actif d[illegible]

1. V. [illegible] fac-simile [illegible]graphique, 187[illegible]. Bibl. Nat. Imprimés. Réserv[illegible] Inv. A. [illegible]

Luxeuil, l'autre, toute de critique, montrant l'inanité de la prétendue influence attribuée à Saint-Maur. Sur le premier point, qui occupe de beaucoup la plus grande partie du mémoire: premiers progrès de l'abbaye de Luxeuil, accommodation aux idées et aux habitudes du continent de la règle de saint Colomban, pénétration de l'influence bénédictine, vivification de la règle primitive par celle de saint Benoît, rayonnement de l'influence de l'abbaye, propagation de la règle, missions des moines Luxoviens, etc., M. l'abbé M. donne des renseignements nombreux, précis et sûrs, et on doit lui accorder cause gagnée: l'influence des moines de Luxeuil sur le développement du monachisme occidental, la propagation par leur intermédiaire de la règle de saint Benoît, leur action sur les institutions de l'Église au VII[e] siècle sont choses indéniables.

Mais tout cela pourrait se concilier avec une action parallèle, exercée par les moines d'un autre monastère, fondé sur les bords de la Loire par un disciple immédiat de saint Benoît avant même que saint Colomban fût arrivé à Luxeuil. La discussion de ce point, un peu écourtée à mon avis, a été reléguée par M. M. dans une partie du chap. III de sa première partie, relatif à l'adoption de la règle bénédictine à Luxeuil sous l'abbé Waldebert (pp. 21-26). Les conclusions très nettes se peuvent résumer ainsi: Maur, le disciple de saint Benoît, connu par les Dialogues de Grégoire le Grand, n'est jamais venu en Gaule; sa Vie, publiée au IX[e] siècle sous le nom d'un prétendu Faustus, n'est qu'une imposture audacieuse d'Odon de Glanfeuil; le récit de la translation et des miracles de saint Maur, œuvre du même auteur, ne mérite guère plus de confiance. Il en faut conclure: 1° que, s'il a pu exister anciennement à Glanfeuil un oratoire élevé sur le tombeau de quelque saint personnage du nom de Maur, le petit monastère établi en ce lieu n'eut aucune importance jusqu'au temps où il fut reconstruit au milieu du IX[e] siècle; 2° que l'idée d'identifier le saint Maur de Glanfeuil avec le disciple de saint Benoît n'est pas antérieure à l'époque où le monastère de Glanfeuil fut subordonné à l'abbaye des Fossés.

C'est contre ces conclusions que s'est inscrit en faux le R. P. dom Plaine dans « l'étude polémique » dont le titre figure en tête de cet article. Indigné de voir la critique ne point respecter « les traditions les plus glorieuses de tout un grand ordre religieux », il a entrepris, avec une ardeur quelque peu inconsidérée, la réfutation de la thèse de M. l'abbé M. Arguments *ad hominem*, arguments *a priori*, arguments de sentiment, pétitions de principes, allégation comme preuves de textes dérivés du document incriminé, etc., il a mis en œuvre, avec une naïveté déconcertante, toutes les armes rouillées de l'arsenal des mauvaises causes, sans réussir à ébranler aucune des positions de son adversaire.

Somme toute, M. l'abbé Malnory n'est pas le premier auquel les erreurs, les contradictions, les incohérences, dont fourmillent la Vie et le récit de la translation de saint Maur, aient inspiré des doutes, et dès le XVII[e] siècle, dom Ruinart, dans son *Apologie de la Mission de saint Maur* (1698), avait essayé de réfuter, comme aujourd'hui dom Plaine,

et sans plus de succès, les prédécesseurs de M. l'abbé M. Si cependant la légende de la mission de saint Maur a pu résister jusqu'ici aux attaques dont elle a été l'objet, c'est que les opinions à son égard ont varié de la simple suspicion à la négation la plus absolue ; et cette divergence d'opinions, il la faut attribuer à ce que jamais encore on n'a fait une critique complète et d'ensemble de tous les textes sur lesquels s'est établie la tradition. Pour porter sur les documents suspects des jugements définitifs, pour tirer de ces jugements toutes les déductions qu'ils comportent, il ne saurait en effet suffire, comme on l'a fait jusqu'ici pour la Vie de saint Maur et le récit de sa translation, d'en démontrer le peu d'autorité ou même la fausseté ; il faut de plus arriver à déterminer avec exactitude la date de leur composition, en bien connaître l'auteur, savoir à quels mobiles il a obéi, dans quelles circonstances il a opéré, où il a trouvé les personnages qu'il a mis en scène, à quelles sources il a emprunté chacune des parties de son œuvre. Cette enquête, en ce qui touche la légende de saint Maur, laissée incomplète par la critique de M. l'abbé M. et de ses prédécesseurs, peut aboutir sur tous ces points à des conclusions certaines par l'étude minutieuse de l'histoire respective des deux abbayes de Saint-Maur, Glanfeuil et les Fossés. Les bornes nécessairement restreintes d'un compte rendu ne me permettent pas d'exposer ici, même sommairement, les résultats auxquels m'a conduit l'examen des sources diplomatiques ; il me suffira de dire pour le moment, que tout en précisant et en rectifiant sur quelques points les conclusions de M. l'abbé M., mes recherches sont loin de réhabiliter la Vie attribuée au pseudo-Faustus et le récit de la translation de saint Maur.

A. GIRY.

The Voyage of Bran, son of Febal, to the land of the Living, an old Irish saga now first edited, with translation, notes and glossary, by KUNO MEYER, with an Essay upon the Irish vision of the Happy Otherworld and the celtic doctrine of rebirth by ALFRED NUTT, Section I. The Happy Otherworld. London, Nutt, 1895, 1 vol. in-8°, XVII-332 pages. [Grimm Library, vol. IV.]

Ce volume comprend deux parties distinctes. La première est formée par l'édition critique et la traduction d'un morceau en vieil irlandais, l'*Imram Brain maic Febail* « Navigation de Bran, fils de Febal » due à M. Kuno Meyer. A ce texte curieux qui, sous sa forme primitive, peut remonter au VII[e] siècle, se trouvent joints cinq morceaux d'époques diverses sur Mongan, héros de contes non moins bizarres. Un glossaire et une introduction grammaticale complètent cet excellent travail, exécuté avec le soin minutieux qu'apporte M. K. M. à ses publications.

Mais la partie la plus attachante est la seconde. M. Nutt, à propos de l'expédition de Bran dans les îles enchantées, nous a donné une étude de mythologie comparée des plus réussies. Il commence par exposer les

récits qui, dans la littérature irlandaise, présentent une grande ressemblance avec la « Navigation de Bran », et il les divise en deux grands groupes selon qu'ils localisent l'autre monde dans des îles fortunées à l'ouest, au delà de l'Océan, ou dans l'intérieur des collines. Vient ensuite une revue des visions chrétiennes de l'autre monde. M. Nutt montre qu'il est absolument impossible d'admettre qu'elles aient suffi à elles seules à susciter les légendes irlandaises et que dans ces dernières il y a un résidu païen irréductible. Une fois assuré d'une base solide, l'auteur poursuit ses comparaisons avec les apocalypses juives et chrétiennes, les conceptions diverses des Champs Élyséens dans l'antiquité classique et la mythologie iranienne, scandinave et védique. A noter en particulier une discussion très fine de la théorie de M. Erwin Rohde qui suppose qu'entre la composition de l'*Iliade* et celle de l'*Odyssée* il s'est produit un profond changement dans les conceptions des Grecs relatives à l'autre monde. La doctrine plus consolante de l'*Odyssée* serait peut-être due à des influences orientales. Nous croyons que M. N. a fait toucher du doigt la fragilité de cette hypothèse, mais il est regrettable qu'il n'ait pas cru devoir recourir aux témoignages de l'archéologie.

Il nous est impossible d'exposer en détail et de discuter les opinions de l'auteur sur des domaines si différents, mais nous croyons devoir signaler son étude comme une des plus solides qu'il nous ait été donné de lire. Une composition bien ordonnée, un style remarquablement clair et sobre contribuent à en rendre la lecture des plus attrayantes. Il serait à désirer que les travaux de M. Nutt, comme ceux de son compatriote, M. Andrew Lang, fussent traduits en français. L'auteur nous promet de compléter ses recherches par un second volume consacré à l'examen des doctrines de la Réincarnation. Nous en attendons l'apparition avec impatience.

Ferdinand Lot.

Chronique des Almohades et des Hafcides, attribuée à Zerkechi. Traduction française, d'après l'édition de Tunis et trois mss., par E. Fagnan. — Paris, Picard, 1895, in-8, vi-298 p.

Nous avons signalé précédemment (*Moyen Age*, 1893, p. 261-2) un premier ouvrage historique traduit par M. Fagnan et consacré aux Almohades. Depuis lors, le même arabisant a publié un travail qui fait suite au précédent, mais en une rédaction plus condensée, n'embrassant du reste qu'un espace de temps de trois siècles et demi. Cette chronique va de l'an 491 de l'Hégire (1098 de J.-C.) à l'an 839 H. (1435-36). Le commencement confirme ou développe ce que nous avait appris déjà l'Histoire des Almohades, par Abd-el-Wahid Merrakechi, sur l'origine de cette dynastie et sur le Mahdi (le dirigé). C'est l'histoire de Tunis jusqu'au milieu du xvᵉ siècle que nous avons là devant nous. Sur ce territoire, agrandi successivement de l'Est algérien et de la Tripolitaine,

mais soumis un moment au Maroc, la dynastie des Hafcides a régné de l'an 1228 à l'an 1570, où la domination turque fit son apparition pour être remplacée en 1574 par la conquête éphémère de Don Juan d'Autriche.

Déjà cette ville avait été choisie comme capitale par Abou Zakariya, lorsque son frère refusa d'obéir à El-Mamoun, dernier sultan almohade. Le personnage qui donna son nom à la dynastie nouvelle, fils d'Abou 'Hafç, était encore un ministre de la dynastie des Almohades.

Utilisant d'une part l'édition de Tunis parue en 1289 H. (= 1872) et d'autre part deux mss. arabes de la Biblioth. Nationale de Paris et un ms de celle d'Alger, le traducteur les complète et corrige l'un par l'autre, avec le concours de l'Histoire des Berbères par Ibn-Khaldoun. L'exposé historique du présent volume a notamment cette importance qu'il constitue le seul document indigène connu jusqu'à ce jour pour la période presque ignorée, d'environ un demi-siècle, commençant à la date où s'arrête Ibn Khaldoun. Il offre peu d'anecdotes; mais on y trouve par exemple ce singulier trait de mœurs. Parlant du Mahdi, le kadi de Merrakech dit à l'émir Ali b. Youssef : « Mets-le hors d'état d'agir, pour qu'il ne fasse pas un jour résonner le tambour à tes oreilles, car je crois que c'est lui qui est l'homme au dirhem carré. » (P. 5.) Combien ce langage est étrange, pittoresque, aussi intéressant à nos yeux que le furent les premières publications de chroniques françaises, nous faisant connaître des milieux bien différents des nôtres, des plus curieux à examiner!

M^{el} Schwab.

Mignaty (Margherita Albana). — **Caterina da Siena e la parte ch' ebbe negli avvenimenti d' Italia nel secolo decimo quarto.** — Firenze, G. Civelli, 1894, in-8°, 104 p.

Depuis Raymond de Capoue, il a paru un assez grand nombre de biographies de Catherine de Sienne ; en voici une qui a le mérite de l'originalité. Ce n'est pas à dire qu'elle soit un excellent livre, et si nous voulions l'examiner au point de vue strictement scientifique, nous n'aurions aucune peine à démontrer qu'elle est médiocrement composée et faiblement documentée ; nous pourrions, de quelques généralisations un peu basardées, assez aisément conclure que l'auteur n'a point profondément pénétré l'esprit et l'histoire des hommes du xive siècle (p. 61 et 96). Mais, aussi bien, l'intérêt du livre n'est-il point dans les faits nouveaux qu'il pourrait apporter ; il se lit en somme tout comme un autre et ne vaut ni plus ni moins que beaucoup d'autres ; ce qui le met tout à fait à part, ce sont les tendances de l'auteur. Le titre annonce, semble-t-il, une étude sur la vie politique de Catherine ; mais le titre n'est guère ici qu'un prétexte. L'auteur a tenu à nous donner un tableau de l'activité de la sainte, uniquement pour avoir occasion de nous l'expli-

quer. Catherine est donc un extraordinaire phénomène, nous dit Mme M., parce qu'elle est une mystique active et que c'est justement sa double vue admise par l'auteur (p. 14), qui, au lieu de la plonger dans l'immobilité de l'extase, l'a jetée dans l'action ardente et voulue. Mme M. a parlé en excellents termes de la charité, de la puissance d'amour de son héroïne, qui a su être forte parce qu'elle a su croire et aimer (p. 15).

Mais tout cela, et bien d'autres choses encore, Mme M. ne l'a dit que pour en chercher la vraie cause ; elle a rejeté à la fois l'explication simpliste de l'Église, qui voit en Catherine une favorisée de Dieu, et celle de la médecine contemporaine, qui voit en elle une sorte de Louise Luteau intelligente, une hystérique enfin. Qu'est-ce donc que Catherine ? C'est un remarquable *medium* ; elle a vécu non en plein surnaturel, — il n'y a pas de surnaturel, — mais en plein supra-sensible, l'*occulte* lui a été révélé parce qu'elle a eu une âme d'élite, et qu'à la lumière de cette âme elle n'a pas hésité à entrer dans le monde caché au vulgaire timide ; là a été son mérite (p. 101). Cette explication, cela va sans dire, n'est appuyée d'aucune preuve scientifique et réside toute en des hypothèses ou des affirmations ; l'autorité de M. Crookes, dont le nom apparaît dans une note, ne suffit pas à en établir la solidité et, vraiment, la science spirite est encore assez peu ferme pour qu'il nous soit permis d'être un peu difficiles en matière de preuves. Malgré quelques obscurités, l'introduction et la conclusion de ce livre demeurent curieuses ; le reste ne sera pas d'une grande utilité aux travailleurs, parce qu'ayant annoncé (p. 22), qu'elle se fondait sur les plus authentiques documents, Mme M. a toujours omis de les citer et de fournir ses références exactes.

Ch. Guignebert.

Leges Visigothorum antiquiores, edidit Karolus Zeumer. — Hanovre et Leipzig, Hahn, 1894, in-8°, XXII-395 p. (*Fontes juris germanici antiqui in usum scholarum ex Monumentis Germaniæ historicis separatim editi.*)

Nous avons déjà insisté sur l'utilité et la valeur des éditions de lois barbares publiées dans la série in-8° par la Commission des *Monumenta Germaniæ historica*.

Cette collection vient de s'enrichir d'un nouveau volume, consacré aux plus anciennes lois wisigothiques. Dire qu'il est l'œuvre de M. Zeumer, c'est en faire l'éloge. Il contient en premier lieu une compilation qui a donné lieu à de nombreuses dissertations et à des discussions que M. Zeumer a résumées brièvement dans sa préface, préférant, plutôt que de s'attarder à réfuter les diverses conclusions auxquelles se sont arrêtés les historiens du droit qui l'ont précédé dans cette étude, exposer son opinion fortement motivée. Cette compilation, que M. Zeumer intitule *Codex Euricianus*, ne nous est connue que par les fragments palimpsestes

conservés dans le manuscrit latin 12161 de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Les Bénédictins qui ont signalé cette œuvre législative dans le *Nouveau Traité de diplomatique* avaient déjà proposé de l'attribuer au roi Euric. Blechme l'avait donnée au roi Reccarède (586-601), et son opinion, malgré la réfutation que Gaupp en avait faite, avait prévalu.

Mais récemment, le professeur H. Brunner a repris l'opinion de Gaupp, en la fortifiant de nouveaux arguments, auxquels M. Zeumer en ajoute d'autres encore. Il paraît donc probable que les fragments conservés dans le manuscrit de Paris sont les débris d'une compilation rédigée par ordre du roi Euric, qui régna de 466 à 485. Parmi les preuves que donne M. Zimmer de cette attribution, nous en retiendrons une qui ne pouvait être trouvée que par un érudit profondément versé dans la connaissance des lois barbares. Au chapitre 277, le roi déclare que toutes les causes qui n'auront pas été terminées dans un délai de trente ans ne pourront être reprises; qu'en outre toutes les affaires judiciaires engagées pendant le règne de feu son père seront abolies. Ces dispositions sont reproduites presque textuellement dans la loi des Burgondes; seulement, en ce qui touche l'abolition des anciennes causes, les expressions « in regno bonæ memoriæ patris nostri » sont remplacées par « usque ad pugnam Mauriacensem ». Or, le père d'Euric, Théoderic Ier, avait été tué en 451 au combat des champs catalauniques ou de *Mauriacum*. Quelques-uns des fragments de l'œuvre d'Euric ont été reproduits dans la loi de Recceswind, sous la rubrique *Antiqua;* mais sous cette même rubrique se trouvent d'autres lois qui ne figurent pas dans le *Codex Euricianus;* et, en outre, plusieurs chapitres de cette antique loi n'ont pas passé dans la compilation de Recceswind. C'est cette *Lex Visigothorum Recesswindiana*, désignée encore sous le nom de *Liber judiciorum*, que publie en second lieu M. Zeumer. Sur l'attribution du *Liber judiciorum* à Recceswind, aucun doute ne s'élève. Ce livre contient 318 lois qualifiées anciennes, 87 émanées du roi Chindasvinde, 87 du roi Recceswinde, 3 du roi Reccared, et 2 de Sisebut.

Enfin, dans un appendice, M. Zeumer publie des chapitres retrouvés par Gaudenzi, et dans lesquels, d'accord avec M. H. Brunner, il voit l'œuvre d'un jurisconsulte qui, avant le milieu du VIe siècle, a voulu faire un supplément à la législation d'Euric. L'appendice comprend encore sous le titre de *Leges extravagantes*, deux lois qui n'ont pas été introduites dans le livre de Recceswinde. Trois *indices* facilitent les recherches : *Index legum*, *Index personarum et locorum*, *Index rerum et verborum;* ce dernier très copieux et qui constitue un véritable glossaire.

M. Prou.

Annales Gandenses.— Nouv. édit. par Fr. Funck-Brentano. — Paris, Picard, 1896, in-8°, xlviii-132 p. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*).

Les *Annales Gandenses* que M. Funck-Brentano vient de publier à nouveau, sont un des textes les plus importants pour l'histoire des rapports de la France et de la Flandre sous le règne de Philippe le Bel. Elles sont la source la plus abondante et la plus généralement exacte qu'il nous soit donné de consulter sur les guerres entre ces deux pays à la fin du xiiie et au commencement du xive siècle. Elles s'étendent de l'année 1296 à l'année 1310. L'auteur anonyme était un religieux de l'ordre des Frères Mineurs de Gand, d'où le nom sous lequel on le désigne dans l'historiographie: le Minorite. Il commença d'écrire sa chronique en 1308; il en poursuivit la rédaction d'un seul trait jusqu'aux événements de 1307 inclusivement; ce n'est que plus tard, mais antérieurement à 1307, date de la mort de Guillaume le Bon, comte de Hainaut et de Hollande, qu'il raconta l'histoire des années 1308 à 1310. Flamand d'origine, le Minorite est un patriote ardent; il faut donc quand on le consulte ne pas oublier qu'il est très partial en faveur des Flamands; néanmoins il n'apparaît pas qu'il ait travesti de parti pris les faits qu'il rapporte. C'était d'ailleurs un esprit lettré; il raconte simplement, d'une façon nette et précise, dans une langue souvent expressive, parfois incorrecte, mais toujours claire et rapide.

Son œuvre nous est parvenue par deux voies différentes, par l'édition qu'Hartmann en donna en 1823, d'après un manuscrit du xive siècle, aujourd'hui perdu, qui, à mon sens, était l'autographe du Minorite, et par une copie faite au xviiie siècle sur le même original actuellement conservée aux archives de Gand. L'édition et la copie sont très défectueuses; elles permettent cependant, par une collation attentive, de donner un texte à peu près pur. J. de Smet, dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, Lappenberg dans les *Monumenta Germaniæ historica* ne surent pas tirer tout le parti désirable du rapprochement des deux sources. Lappenberg, en particulier, laissa passer dans son texte de nombreuses fautes, commit dans ses notes de graves erreurs, provenant de lectures mauvaises, de son ignorance des événements, ou même du désir qu'il avait de corriger le style de l'auteur. Le besoin d'une édition nouvelle se faisait donc vivement sentir.

M. F. B. qui est de tous les historiens, celui qui connaît le mieux l'histoire de la Flandre aux xiiie et xive siècles et de ses rapports avec Philippe le Bel, était tout désigné pour entreprendre d'établir un texte réellement critique des *Annales Gandenses*. Grâce aux Annales de Jacques Meyer qui avait eu entre les mains l'œuvre du Minorite et l'avait souvent copié presque mot pour mot, grâce aussi à l'étude approfondie que le nouvel éditeur avait faite des actes diplomatiques, nous possédons désormais les Annales de Gand dans leur pureté primitive, telles qu'elles sortirent vraisemblablement de la plume de l'écrivain gantois. Sur deux

points seulement j'attirerai l'attention de M. F. B. Page 32, M. F. B. imprime ceci : « Sicque, Deo disponente omnia et ordinante, coram textoribus, fullonibus, et vulgaribus Flamingis et peditibus, — licet fortibus et virilibus, bene armatis et cordatis, et expertos gubernatores habentibus, — corruit ars pugne, flos militie cum electissimorum equorum et dextrariorum fortitudine; et pulcritudo ac potentia validissimi exercitus conversa est in sterquilinium factaque est ibi [gloria] Francorum stercus et vermis. » Je n'insiste pas sur la ponctuation donnée par l'éditeur; le point et virgule placé devant *et pulcritudo*... devrait être, à mon avis, reporté devant les mots *flos militie*. Je veux m'arrêter au membre de phrase *licet fortibus et virilibus, bene armatis et cordatis, et expertos gubernatores habentibus*. M. F. B. fait lui-même remarquer que *cordatis* est la leçon de l'édition de Hartmann et que le ms. de Gand suivi par Lappenberg porte *concordatis*. Pour se déterminer entre ces deux leçons, il faut une raison, et M. F. B. ne nous indique pas celle qui l'a conduit à préférer *cordatis* à *concordatis*. Or, il me semble qu'exceptionnellement c'est M. Lappenberg qui a raison contre M. F. B. L'annaliste dont la latinité n'est pas toujours correcte avait, comme il semble, le sens de la cadence, du rythme de la phrase latine; sa phrase ici est bien balancée. d'une part les Flamands sont, chacun pris individuellement, *fortes et viriles*, et d'autre part considérés en tant que troupe, bien armés, unis et bien commandés. *Cordatis* fait redondance avec *fortibus et virilibus*. Cette considération a bien, on l'avouera, sa valeur ; mais elle n'eût pas suffi à entraîner la conviction, si plus loin (p. 58) le Minorite pour expliquer la défaite des Flamands en 1304 n'avait insisté sur les dissensions qui éclatèrent au sein de l'armée flamande entre les Brugeois et les Gantois.

Dans un autre passage, il me semble que M. F. B. s'est laissé entraîner par M. Lappenberg. P. 38, il imprime : « jacueruntque longo tempore duo exercitus maximi in magnis expensis, multo majoribus propter magnitudinem equorum bellicorum ad currus et carrucas pertinentium. » *Multo* est une correction de M. Lappenberg ; le ms. de Gand et l'édition de Hartmann portent *multis*. Je reste convaincu que *multis* est la bonne leçon ; *multo* ajoute à la pensée du chroniqueur.

Ces deux remarques, les seules que nous ayons à faire, sont de peu d'importance quant au texte même ; mais elles soulèvent une double question de méthode ; et M. F. B. en saisira l'importance, lui dont la méthode s'est affirmée par cette publication si sûre et si stricte.

Si du texte nous passons à l'appareil scientifique dont M. F. B. a fourni ce texte, nous aurons bien peu de critiques à faire à l'éditeur. Dans sa préface, M. F. B. fait justement remarquer qu' « on consulte une publication du genre de celle-ci plus qu'on ne la lit » (p. XXII). Il est donc nécessaire de mettre les érudits qui se servent de cette publication en garde contre de fausses interprétations et de véritables erreurs; il ne suffisait pas, je crois, d'identifier en note les dates d'années, il était utile de prévenir de quel style le Minorite s'était servi pour compter les années. M. F. B. pouvait facilement nous renseigner sur ce point : le Minorite

emploie le style de l'Annonciation (25 mars), calcul florentin. Cela n'est pas de prime abord évident, car en 1298 il débute ainsi : « Circa principium mensis Martii... » Mais en 1308 les derniers événements qu'il rapporte sont du milieu du mois de mars (cica medium mensis Martii), et l'année 1309 commence par ces mots : « Anno Domini MCCCIX, feria quarta post dominicam in Ramis Palmarum, que feria quarta crastina fuit Annuntiationis Domini... » Pâques tombant le 30 mars en 1309, le mercredi de la semaine sainte était bien le 26 mars.

Les notes peuvent être l'objet d'une critique analogue. Mettant à profit sa connaissance parfaite des chroniques contemporaines, M. F. B. a commenté l'annaliste de Gand par des citations empruntées à ces chroniques. C'était un procédé commode et sûr pour permettre au lecteur d'apprécier le témoignage du Minorite. J'aurais désiré que ce mode d'annotation ne dispensât pas de donner, par des mentions brèves, mais suffisantes, des éclaircissements et des explications. Je me plais à reconnaître que M. F. B. ne s'est pas interdit de fixer des dates, de rétablir en quelques mots la vérité quand l'annaliste la voilait ou l'altérait. Un exemple fera mieux comprendre ma pensée : à la bataille de Mons-en-Pevèle, le chevalier qui portait l'oriflamme de saint Denis fut tué : le Minorite déclare qu'il l'a souvent entendu nommer, mais que le nom de ce valeureux personnage est sorti de sa mémoire (p. 77). M. F. B. annote ainsi ce passage : « Il se nommait Anselme de Chevreuse. » Cette note ne me paraît pas suffisante, car la *Continuation de Guillaume de Nangis* nous dit que ce chevalier était Hue de Bouville, et tout naturellement c'est ce nom que nous trouvons dans les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*. Il est bien certain que ce chroniqueur s'est trompé : la *Chronique artésienne*, la *Chronique normande*, la *Chronographia regum francorum* qui les a peut-être connues, contredisent la *Continuation de Guillaume de Nangis* et mentionnent Anselme de Chevreuse. Les *Annales Gandenses* (p. 79) citent parmi les morts Hue de Bouville; si celui-ci avait été le porte-oriflamme, le Minorite n'eût pas, deux pages plus haut, déclaré qu'il avait oublié son nom. Ne pensera-t-on pas qu'il eût été utile d'indiquer ici l'erreur du continuateur de Guillaume de Nangis? Il vaut mieux, je pense, tomber dans l'excès des notes historiques que de n'en pas donner ou de les donner insuffisantes. C'est le grand tort des éditions allemandes, et même des meilleures, d'être dépourvues de cet appareil scientifique; M. F. B. ne se serait-il pas trop inspiré de l'Allemagne?

Il serait injuste de laisser croire que le travail de M. F. B. n'est pas, malgré les critiques légères que nous lui avons adressées, une œuvre qui lui fasse le plus grand honneur. La conscience, la méthode et l'érudition de M. F. B. ont livré au public savant un texte dont l'établissement avait été jusqu'à lui laborieux et défectueux; *la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* qui nous a donné déjà tant de bonnes éditions acquiert un nouveau droit à notre reconnaissance.

Léon Levillain.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

M. Samuel Berger poursuit ses études sur les anciens textes de la Bible. Il vient de publier dans le tome XXXV (1re partie) des *Notices et Extraits* (p. 169-208 ; et à part, chez Klincksieck). *Un ancien texte latin des Actes des Apôtres retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan.* Il s'agit du ms. lat. 321 de la Bibliothèque Nationale, copié au commencement du XIIIe siècle, et, d'après un modèle catalan, ce dernier point établi par d'ingénieuses observations, la nécessité de marquer la place de ce nouveau texte au milieu des autres anciens textes latins des *Actes* a donné à l'auteur occasion de décrire et de classer les manuscrits analogues.

Le même tome contient une *Notice de deux manuscrits de la Vie de saint Remi en vers français ayant appartenu à Charles V*, par M. Paul Meyer (p. 117-130). Ces deux manuscrits sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Royale de Belgique sous les nos 6409 et 5365. Ils contiennent une Vie de saint Remi rimée à la fin du XIIIe siècle par Richier, un poète d'ailleurs inconnu, d'après la Vie latine rédigée par Hincmar.

« Le prologue est la partie la plus originale du poème. De l'éloge de saint Remi qui baptisa le premier roi chrétien de France, l'auteur passe à l'éloge de la France elle-même, terre bénie de Dieu, séjour de la chevalerie et des lettres. »

M. Paul Meyer a encore rédigé la notice du *Manuscrit français 24862 de la Bibliothèque Nationale contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre.* Ce livre a été écrit en Angleterre par plusieurs mains au milieu du XIIIe siècle. Il contient : 1° un long commentaire en français sur le livre des *Proverbes*, incomplet du commencement ; 2° une pièce en vers latins rythmiques composée en Angleterre à l'occasion des démêlés du roi Jean avec Étienne de Langton ; 3° une version française en vers de *Verba seniorum*, œuvre d'un templier anglais, Henri d'Arci ; 4° un poème français sur l'Antechrist ; 5° un poème français sur la descente de saint Paul en enfer ; 6° un sermon français sur la Pentecôte ; 7° la légende latine de sainte Galla ; 8° les sermons français de Maurice de Sully ; 9° un sermon latin.

Une *Revue d'histoire et de littérature religieuses* vient de se fonder à Paris (un numéro de 96 pages tous les deux mois ; abonnements : 10 fr. pour la France, 12 fr. 50 pour l'étranger, au dépôt de la *Revue*, librairie E. Adam, 30, rue des Écoles). Elle a pour objet l'histoire du christianisme et l'étude des questions qui s'y rattachent. Parmi les collaborateurs qui ont publié des articles dans le premier numéro ou qui en annoncent pour les suivants, nous relevons les noms de MM. Henri Cochin, Franz Cumont, Léon Dorez, Paul Fabre, Georges Goyau, Paul Lejay, Alfred Loisy, Henri Margival, Pierre de Nolhac, Paul Thomas, François Thureau-Dangin, Carl Weyman.

Deux autres revues ont paru ces jours derniers ; l'une d'elles, la *Revue de l'Université de Bruxelles*, est nouvelle ; l'autre, la *Revue de l'Institut catholique de Paris*, est une transformation du *Bulletin* qui existait depuis six ans. L'une et l'autre embrassent toutes les sciences qui font l'objet de l'enseignement.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

AVRIL 1896

August POTTHAST. — **Biblotheca historica medii aevi. — Wegweiser durch die Geschichtswerke des Europäischen Mittelalters.** — 2 verbesserte und vermehrte Auflage. Erster Halbband. Berlin, W. Weber; gr. in-8°, CXLVII et p. 1 à 320.

Une réédition de la *Bibliotheca historica medii aevi*, mise au courant des travaux publiés depuis trente ans est un gros événement dans le monde de l'érudition. La première édition a été publiée en 1862 et un supplément a paru en 1868 ; depuis cette époque, il n'est pas de médiéviste qui ne se serve sans cesse du livre de M. P. Cet ouvrage est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une analyse détaillée ; nous rappellerons seulement son plan, pour l'intelligence des remarques qui vont suivre. Une première partie donne d'abord par pays (p. I à XXXI), puis par ordre alphabétique (p. XXXII à CXLVII), la liste des grandes collections de textes et de travaux critiques : la seconde partie, la plus étendue, donne, suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des premiers mots du titre pour les anonymes, la liste des sources narratives de l'histoire du moyen âge. Dans chaque article, le titre est suivi de l'indication des manuscrits, des éditions et des dissertations sur l'auteur et sur le texte. Un répertoire conçu sur un plan aussi vaste est forcément exposé à encourir quelques critiques ; mais elles ne doivent pas diminuer le crédit mérité dont il jouit.

L'utilité de la liste des ouvrages par pays nous semble assez minime ; elle fait, en partie, double emploi avec celle qui la suit, et surtout les différentes régions de l'Europe ont dans leur histoire trop de points communs pour que ceux qui en ont relaté les événements puissent être considérés, ici ou là, comme des historiens exclusivement nationaux ; et encore bien moins les collections où sont imprimés leurs écrits peuvent-elles être rangées suivant un ordre géographique qui est déterminé le plus souvent par les événements de l'histoire moderne ou contemporaine. Si l'on considère la France, par exemple, on voit qu'il faut recourir non

seulement à la liste qui la concerne, mais encore à celles qui concernent l'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Terre-Sainte, etc., sans compter celle des ouvrages généraux. — Il eût été plus utile, croyons-nous, de consacrer la première partie de l'introduction à une bibliographie détaillée des ouvrages anciens ou récents relatifs aux manuscrits, catalogues de bibliothèques et rapports ou dissertations sur certaines séries conservées dans un ou plusieurs dépôts. Parmi les livres que M. P. indique sous la rubrique ouvrages généraux, on trouve bien le titre de quelques-uns des livres relatifs aux manuscrits, mais ils sont confondus avec d'autres traitant de sujets tout différents ; et beaucoup trop qui trouveraient leur place ici, sont omis ; pour les catalogues de bibliothèques tout particulièrement, M. P. nous renseigne insuffisamment. Il cite pour la France le *Catalogue de l'Histoire de France* des imprimés de la Bibliothèque Nationale, il eût pu l'omettre, mais il n'indique que les deux premiers volumes du catalogue des mss. français de la même Bibliothèque, alors que le quatrième vient de paraître (in-4°), et qu'une nouvelle série (in-8°) vient d'être commencée pour faire suite à la précédente ; il ne mentionne pas du tout le catalogue du fonds grec et de l'ancien fonds latin (mss. lat. 1 à 8822), publié de 1739 à 1744 (4 vol. gr. in-f°), ni les catalogues sommaires du nouveau fonds latin (mss. 8823 à 18613) et des collections particulières publiés par M. L. Deslisle dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, de 1863 à 1871 et par divers savants dans le *Cabinet historique* ; ne sont pas indiqués non plus les catalogues in-4° des mss. des bibliothèques des départements (7 vol.[1]), ni les catalogues in-8° des mss. des bibliothèques de Paris et des départements (43 vol.). Lorsqu'il y a de pareilles lacunes, et nous ne parlons pas de bien d'autres catalogues spéciaux, on a lieu de s'étonner de trouver l'indication du catalogue des mss. de Joursanvault. On eût, du reste, pu, à défaut d'une bibliographie détaillée, renvoyer, en les complétant seulement, aux livres et mémoires où cette bibliographie est donnée pour les bibliothèques d'un seul pays. Tels sont, le livre de M. R. Beer, pour l'Espagne (*Handschriftenschätze Spaniens*, Wien, 1894, in 8°) ; les *Archives de l'Histoire de France* de MM. Ch.-V. Langlois et H. Stein (p. 852-901), pour la France ; les articles de M. U. Robert dans le *Cabinet historique* de 1878 et de 1880 (t. XXIV et XXVI), pour la Belgique et la Hollande, le Danemark, l'Islande, la Norwège et la Suède, l'Espagne et le Portugal.

A cette bibliographie des catalogues de mss. il aurait fallu joindre, croyons-nous, celle des ouvrages relatifs à des séries de mss. Certains de ces travaux sont indiqués implicitement par M. P. parce qu'ils font partie de grandes collections, mais il y aurait eu avantage à les dégager nettement des titres généraux de ces collections ; ainsi le t. XXXIII,

1. Cette série est mentionnée il est vrai, dans le dépouillement de la collection des Documents inédits, mais ce n'est certes point là qu'on en ira chercher l'indication.

tions de textes qui se publient en Europe, tous les matériaux nouveaux que M. P. avait à faire rentrer dans son répertoire ; encore passons-nous sous silence nombre de collections importantes et une foule d'ouvrages en un petit nombre de volumes publiés par des particuliers. Nous avons au sujet de cette seconde liste quelques remarques à faire. D'abord l'auteur n'a pas cru devoir tenir compte des critiques de M. P. Meyer, qui lui avait reproché en 1863, l'insertion d'appréciations souvent banales à la suite des titres. M. P. les a maintenues, alors que sont seules utiles celles qui donnent des renseignements bibliographiques ou bibliophiliques. Quant à l'analyse particulière de chacune des collections, M. P. ne semble pas avoir donné des indications uniformes ni très justifiées. Ainsi pourquoi nous signaler des cartulaires et des comptes ? La place que prennent les titres de ces volumes eût été plus utilement consacrée à une table de chaque volume des *Monumenta Germaniae* qui n'est donnée que pour quelques-uns seulement ; c'est priver le lecteur de renseignements dont on le met quelques lignes plus haut, à même d'apprécier la commodité ; de même pour les *Historiens de France*, nous comprenons qu'à la rigueur on n'ait pas reproduit la table des fragments contenus dans les premiers volumes, mais pour les derniers, les textes y sont d'une plus grande étendue et le nombre de ceux qui sont purement narratifs n'est pas si considérable, que leur liste occupe beaucoup de place. Autre chose encore nous étonne dans cette partie du livre, pourquoi donner le détail des collections, tantôt suivant l'ordre de tomaison des volumes, tantôt suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des titres ; sous cette dernière forme ces listes font double emploi avec la seconde partie, la bibliographie des sources qui y est contenue étant disposée, elle aussi, suivant l'ordre alphabétique ; c'est de plus supposer qu'on connaît le titre exact de l'ouvrage et dans ce cas on le cherchera plus utilement dans la seconde partie du livre où on le trouvera avec l'indication de ses mss., de toutes ses éditions, etc.

Quant au répertoire des sources, nous n'en avons que le commencement dans ce premier demi-volume qui sera suivi de trois autres (le second a paru tout récemment), nous ne l'examinerons pas page par page pour y relever des erreurs ou y signaler des lacunes, ce serait trop facile dans un ouvrage de cette étendue, et l'intérêt de cet examen serait minime ; nous n'avons point à compléter ou à corriger le livre, mais à juger la méthode de l'auteur et à mettre en lumière l'utilité et la commodité de son œuvre ; nous généraliserons donc nos observations, en nous plaçant au point de vue purement français pour les exemples que nous choisirons ; mais nous estimons qu'on pourrait faire les mêmes critiques en se plaçant au point de vue anglais, italien et même allemand.

Le classement alphabétique adopté est le seul possible, mais encore devrait-il être impeccable. Que penser d'un dictionnaire qui ne mettrait pas les mots rigoureusement à leur place ? Malheureusement il y a des incorrections dans le classement de la *Bibliotheca historica*. Pourquoi

ne pas adopter pour les auteurs du xve siècle, une méthode uniforme? Pourquoi les classer les uns à leur prénom, les autres à leur nom propre? Le pape Pie II est mis à Æneas Silvius, Christine de Pisan à Christine, mais Alain et Jean Chartier sont mis à Chartier. Si l'usage ne permet point l'uniformité, il est tout naturel qu'on emploie le système des renvois du prénom au nom propre, mais alors pourquoi M. P. ne l'emploie-t-il que pour quelques auteurs seulement? Encore une remarque de détail : à la page 113 on trouve entre la « Chronique du Mont-Saint-Michel » et la « Chronique du Petit Thalamus de Montpellier », la *Chronique d'un bourgeois de Verneuil*, ce n'est que huit articles plus loin, à la page 314, qu'on trouve la *Chronique d'un anonyme de Béthune* entre « la Chronique du Très Chrétien roi Louis XI » et une « Chronique en languedocien », à une place que rien ne justifie; voilà une erreur qui empêchera beaucoup de lecteurs de profiter de la bibliographie qui est donnée pour la « Chronique d'ùn anonyme de Béthune ». Quant à nous, peu s'en est fallu que nous en reprochions l'omission à l'auteur; seul le hasard nous l'a fait découvrir après l'avoir soigneusement cherchée. — Une observation plus importante s'applique au classement général des « chroniques ». M. P. les dispose en huit séries successives :

1° Chronica, Coronica, Cronaca, Cronica, Cronigka;
2° Chronicae, Cronicae, Chronicas;
3° Cronache, Croniche, Cronichi, Cronachetta, Cronichetta;
4° Chronicle, Chronicles;
5° Chronicon, Cronicon;
6° Chronik;
7° Chronijk, Kronijk, Cronijck, Chronijcke, Chronijkje, etc.;
8° Chronique, Cronique, Chroniques, Croniques, Cronicques.

Et la graphie différente de ces mots répartis en séries détermine des sous-séries. Une autre complication résulte de ce que M. P. tantôt utilise et tantôt n'utilise pas dans le classement de chacune des séries ou sous-séries, des mots joints au mot Chronique, comme les mots *breve*, *monasterii*, *ecclesie*, *ducum*, *dominicanorum*, *episcoporum*, *principum*, *pontificum*, *rythmicum*, etc.; l'auteur, souvent embarrassé lui-même, a quelquefois recours au système des renvois, mais pas toujours. Il résulte, de ces séries successives et de leur classement interne, une confusion telle qu'on trouve rarement dans ces cent pages les indications qu'on y cherche; en effet, la graphie du mot Chronique varie avec les pays, elle varie aussi avec les manuscrits et les éditions dans un même pays; quant aux mots accessoires du titre, ils n'ont rien de fixe pour un même écrit. Aussi ne fallait-il pas, croyons-nous, utiliser ces termes pour le classement, un seul est invariable, c'est le nom propre contenu dans le titre; lui seul aurait dû être imprimé en caractères gras et servir au classement des articles formant une série unique intitulée : *Chronik* avec la forme allemande du mot, puisque la *Bibliotheca* est une publication allemande; il va sans dire que la graphie propre de ce mot dans chaque article était à respecter. Quant au lecteur, lorsqu'il cherche une chronique, il ne

connaît le plus souvent que le nom propre de son titre; comment pourrait-il s'y reconnaître dans une bibliographie disposée comme celle de M. P.? Des observations analogues peuvent être faites pour les séries, Annales, Annali et Annalium; et Catalogi, Catalogue et Catalogus; ainsi on trouve p. 200 « Catalogi archiepiscoporum Rotomagensium metrici », et p. 206 « Catalogus episcoporum Rotomagensium », sans aucun renvoi de l'un à l'autre pas plus qu'aux « Annales Rotomagenses », au « Chronicon Rotomagense », au « Chronicon Rotomagensium archiepiscoporum », à la « Chronique de Rouen » et aux « Gesta archiepiscoporum Rotomagensium ». Quant à ces derniers articles, ils n'ont entre eux que des renvois fort incomplets. Voilà une dispersion bien regrettable qui aurait pu se réduire à deux ou trois groupes compacts, Annales, Chronique, Geste... de Rouen.

Le titre de chaque ouvrage est suivi de la liste de ses manuscrits; pour ceux conservés en France, nous constatons avec regret que la plupart des indications de M. P. sont inexactes, incomplètes ou inutilisables. En effet, çà et là et sans raison apparente, M. P. n'indique pas un seul ms., alors même que les éditeurs ont donné la cote exacte de ceux dont ils se sont servis. — Quelquefois M. P. renvoie à un mémoire qui donne la bibliographie des mss. du texte dont il s'agit, c'est un procédé fort légitime, mais encore faudrait-il considérer que le mémoire cité n'est pas toujours récent et qu'alors il y a lieu de le compléter d'après des publications qui lui sont postérieures. C'est ainsi qu'il faudrait compléter le mémoire de M. L. Delisle sur Bernard Gui par les découvertes de M. E. Berger, découvertes dont M. L. Delisle lui-même a pris note dans son *Cabinet des mss.* et par celles de M. E. Langlois. — Ailleurs M. P. indique la Bibliothèque avec ou sans le nom du fonds et sans la cote du ms., cela ne peut résulter que de notes prises d'une façon incomplète. Que signifie pour une « Chronique en Languedocien » la référence « tirée du cartulaire de Raimond le Jeune », si l'on n'y ajoute « archives du domaine de Montpellier 19, continuation des titres en général, n° 13 », référence que les éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* ont donnée complète; l'exemple est frappant, mais l'on pourrait en citer bien d'autres pour Paris, pour Londres, pour Oxford? — Bien que nous cherchions moins à énumérer des fautes qu'à les grouper suivant leur nature, nous ne pouvons passer sous silence, en parlant des mss., la bibliographie insuffisante de ceux des Grandes Chroniques de France; un seul est indiqué pour la Bibliothèque Nationale et sous une cote introuvable, en réalité, il y en a une dizaine, et quelques-uns ont été l'objet de mémoires spéciaux; pour les Bibliothèques de départements, les chiffres donnés par M. P. ne correspondent plus aux classements actuels et beaucoup sont omises; enfin il y en a six à Cheltenham que M. H. Omont a mentionnés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. L, p. 74). — Il y a une imperfection plus grave encore que les précédentes, et elle est générale : presque partout M. P. donne les anciennes cotes des mss., cotes antérieures à la publication des derniers catalogues, ou, pour la Bibliothèque Nationale,

à la refonte des fonds des suppléments et des fonds de bibliothèques monastiques dans les deux grands fonds latin et français; dans bien des cas, il existe des concordances, on eût pu éviter au lecteur l'ennui d'y recourir, M. P. s'en est si peu servi lui-même qu'il lui arrive d'indiquer comme deux mss. différents un seul et même ms. dont la cote a été changée il y a vingt-cinq ans; à côté de cela, pour des textes qui portent encore les numéros du catalogue de 1744, on trouve entre parenthèse trois anciens numéros antérieurs, c'est un luxe vraiment superflu. Il faut croire du reste que, même lorsqu'il donne l'ancien numéro, M. P. n'est guère exact, puisque si, partant de la cote indiquée, l'on veut, avec une concordance, retrouver soit un ms. de « Clarius », on ne trouve qu'un herbier, soit un ms. de la « Chronique de Normandie », on ne trouve qu'un pontifical du XIIIe siècle. — Il nous reste encore une remarque pour les mss., elle est d'ordre purement matériel, mais elle a son importance : il faut, croyons-nous, noter les mêmes choses toujours de la même manière. M. P. ne le fait pas pour les livres qu'il a souvent à citer, comme Labbe par exemple; il ne le fait pas non plus pour les mss. et désigne la Bibliothèque Nationale tantôt par la notation de « Paris » ou celle de « Paris, Nat.-Bibl. » ou celle de « B. N. », il indique le fonds latin indifféremment par « cod. lat. », « fonds lat. », « ms lat. », « lat. »; enfin le siècle du ms. quelquefois mentionné est placé tantôt avant, tantôt après le numéro, il était facile d'éviter toutes ces taches.

Après les mss. se place la bibliographie des éditions et des études critiques du texte. La *Bibliographie des travaux historiques* de MM. de Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis et Bougenot, et la *Bio-Bibliographie* de M. l'abbé U. Chevalier ont permis de combler bien des lacunes qui se trouvaient dans la première édition et ont fourni nombre de références que sans eux M. P. n'aurait pu trouver; il est pourtant étonnant qu'il ne cite pour l' « Anonyme de Caen », que les fragments insérés dans les *Historiens de France*, un volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* (t. XXXII, 1892, in-4°) publié par M. Chatel, en est une édition critique et complète. Nous ne reprocherons point l'omission de volumes séparés, ni même celle d'une collection entière, le bibliographe peut être excusable de ne pas les avoir connus, mais à coup sûr il ne l'est pas de négliger des matériaux contenus dans des ouvrages qu'il cite en plusieurs endroits.

Malheureusement trop nombreuses sont les lacunes de ce genre dans la nouvelle édition de la *Bibliotheca historica*; qu'on prenne quelques volumes de l'*Histoire de Languedoc* (édition Privat) et qu'on compare. On constate d'abord que M. P. met sous le nom de M. A. Molinier tout ce qu'il y a pris, alors que les premiers volumes sont signés de M. E. Mabille; on voit ensuite que les éditeurs ont mis en tête de chaque tome de preuves, une table spéciale pour les additions qu'ils ont faites aux éditions antérieures; M. P. n'y a pas pris garde; soit par exemple le tome V, nous remarquons que le [Cronicon S. Saturnini Tolosae] n'est mentionné que d'après l'édition de Catel du XVIIe siècle, alors que M. E.

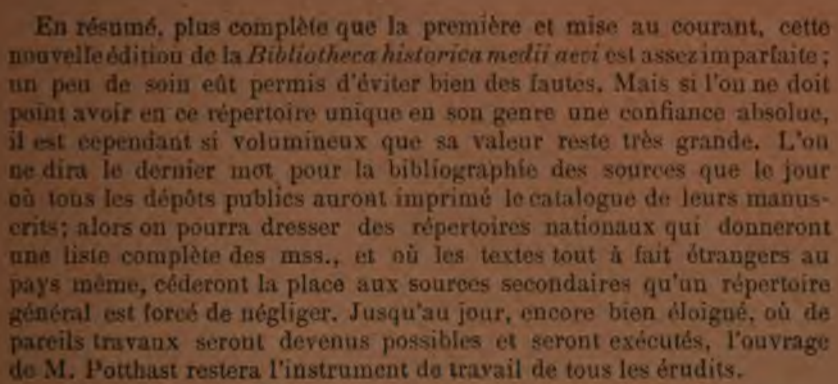
Mabille en a rétabli le texte interpolé (col. 49-54); « le Cronicon Nemausense » n'a point été supprimé dans l'édition Privat (col. 27-31), cependant, M. P. ne l'indique que d'après les anciennes éditions; le « Chronicon Magalonense vetus » n'est connu de l'auteur que par l'édition de M. A. Germain, il ne donne point ses dates extrêmes (il finit en 1160), ni son manuscrit (Cartul. de Maguelonne reg. B, f° 257), ni la dernière réédition (col. 55-60); le « Chronicon monasterii Canigonensis » jadis édité dans les *Miscellanea* de Baluze, l'a été de nouveau (col. 54-55) sous le titre de « Chronicon breve Canigonensis » M. P. a négligé de le noter; pour le « Chronicon S. Petri Aniciensis », il eût été utile de renvoyer à « Chronique de S. Pierre du Puy » puisque c'est sous ce nom français qu'est donnée la bibliographie des éditions qui ont pris le titre latin, titre sous lequel M. P. n'indique qu'un fragment.

La Chanson de la Croisade des Albigeois possède une riche bibliographie, elle est encore insuffisante, car si M. P. avait plus soigneusement regardé le tome VIII de la même *Histoire du Languedoc*, il eût d'abord gagné de pouvoir indiquer la réédition avec Glossaire par M. A. Molinier (col. 1 à 199) et il eût vu de plus que le ms. français 25425 de la Bibliothèque Nationale n'est pas unique, puisque M. Molinier cite le ms. français 4975 et le ms. 78 de la collection de Périgord de la même bibliothèque, ainsi que le 57 de Toulouse et le Peiresc 59 de Carpentras; il eût pu ajouter aux éditions qu'il indique celle du tome XIX des *Historiens de France* que cite M. Molinier et dont l'omission ne s'explique que par une négligence, dans le dépouillement de ce dernier recueil, analogue à celle qui a présidé au dépouillement du grand ouvrage méridional; M. P. eût encore pu y trouver l'indication de l'édition Loubens (Toulouse, 1863) qu'il ne connaît pas; nous passons sous silence celle des éditions antérieures de l'*Histoire du Languedoc*, c'est une lacune à l'actif de la première édition de la *Bibliotheca historica*. On pourrait examiner de la sorte tous les volumes de preuves de la même collection.— La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* est mieux analysée, mais cependant pas encore d'une façon satisfaisante; pour Bernard Ithier, pourquoi ne pas mentionner un article publié dans le tome IV, où est rappelée la forme particulière de cette chronique constituée en fait par dom Brial et où, sous le titre de « Trois abbés pour une abbaye », l'on a publié un fragment inédit du moine Limousin trouvé sur la garde d'un ms. d'Égésippe provenant de S. Martial comme le vieil antiphonaire annoté par le religieux? Pour les « Chroniques de S. Denis », M. P. mentionne bien un Mémoire de M. Viollet dans le tome XXXV de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, mais il omet de citer un Mémoire de M. N. de Wailly qui éclaire et complète le précédent, et se trouve dans le même volume (p. 217-248). Dans le tome LII (p. 142 et s.), M. Bémont a consacré un compte rendu à la nouvelle édition du « Carmen de Bello Lewensi » (*The song of Lewes*, by C. L. Kingsford, Oxford, 1890, in-8°), M. P. n'indique pas ce texte ni d'après cette édition ni d'après l'édition de 1839 dans les *Political Songs of England* de la *Camden Society*. — Dans la *Romania*, M. P. Meyer a publié

à la refonte des fonds des suppléments et des fonds de bibliothèq[illegible]
monastiques dans les deux grands fonds latin et français; dans bien [illegible]
cas, il existe des concordances, on eût pu éviter au lecteur l'ennui [illegible]
recourir, M. P. s'en est si peu servi lui-même qu'il lui arrive d'indiq[illegible]
comme deux mss. différents un seul et même ms. dont la cote a [illegible]
changée il y a vingt-cinq ans; à côté de cela, pour des textes qui port[illegible]
encore les numéros du catalogue de 1744, on trouve entre parenthèse tr[illegible]
anciens numéros antérieurs, c'est un luxe vraiment superflu. Il faut cro[illegible]
du reste que, même lorsqu'il donne l'ancien numéro, M. P. n'est gu[illegible]
exact, puisque si, partant de la cote indiquée, l'on veut, avec une conc[illegible]
dance, retrouver soit un ms. de « Clarius », on ne trouve qu'un herbi[illegible]
soit un ms. de la « Chronique de Normandie », on ne trouve qu'un po[illegible]
fical du XIIIe siècle. — Il nous reste encore une remarque pour les mss., [illegible]
est d'ordre purement matériel, mais elle a son importance : il faut, croyo[illegible]
nous, noter les mêmes choses toujours de la même manière. M. P. [illegible]
le fait pas pour les livres qu'il a souvent à citer, comme Labbe [illegible]
exemple; il ne le fait pas non plus pour les mss. et désigne la Bib[illegible]
thèque Nationale tantôt par la notation de « Paris » ou celle de « Pa[illegible]
Nat.-Bibl. » ou celle de « B. N. », il indique le fonds latin indiffér[illegible]
ment par « cod. lat. », « fonds lat. », « ms lat. », « lat. »; enfin le si[illegible]
du ms. quelquefois mentionné est placé tantôt avant, tantôt apr[illegible]
numéro, il était facile d'éviter toutes ces taches.

Après les mss. se place la bibliographie des éditions et des ét[illegible]
critiques du texte. La *Bibliographie des travaux historiques* de MM [illegible]
Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis et Bougenot, et la *Bio-Bibliographie* [illegible]
M. l'abbé U. Chevalier ont permis de combler bien des lacunes qu[illegible]
trouvaient dans la première édition et ont fourni nombre de référe[illegible]
que sans eux M. P. n'aurait pu trouver; il est pourtant étonnant q[illegible]
ne cite pour l' « Anonyme de Caen », que les fragments insérés dans [illegible]
Historiens de France, un volume des *Mémoires de la Société des a[illegible]*
quaires de Normandie (t. XXXII, 1892, in-4°) publié par M. Chatel, [illegible]
est une édition critique et complète. Nous ne reprocherons point l'om[illegible]
sion de volumes séparés, ni même celle d'une collection entière, le bibl[illegible]
graphe peut être excusable de ne pas les avoir connus, mais à co[illegible]
sûr il ne l'est pas de négliger des matériaux contenus dans des ouvrag[illegible]
qu'il cite en plusieurs endroits.

Malheureusement trop nombreuses sont les lacunes de ce genre dan[illegible]
la nouvelle édition de la *Bibliotheca historica;* qu'on prenne quelques
volumes de l'*Histoire de Languedoc* (édition Privat) et qu'on compare.
On constate d'abord que M. P. met sous le nom de M. A. Molinier tout
ce qu'il y a pris, alors que les premiers volumes sont signés de M. E.
Mabille; on voit ensuite que les éditeurs ont mis en tête de chaque tome
de preuves, une table spéciale pour les additions qu'ils ont faites aux
éditions antérieures; M. P. n'y a pas pris garde; soit par exemple le
tome V, nous remarquons que le [Cronicon S. Saturnini Tolosae] n'est
mentionné que d'après l'édition de Catel du XVIIe siècle, alors que M. E.



En résumé, plus complète que la première et mise au courant, cette nouvelle édition de la *Bibliotheca historica medii aevi* est assez imparfaite ; un peu de soin eût permis d'éviter bien des fautes. Mais si l'on ne doit point avoir en ce répertoire unique en son genre une confiance absolue, il est cependant si volumineux que sa valeur reste très grande. L'on ne dira le dernier mot pour la bibliographie des sources que le jour où tous les dépôts publics auront imprimé le catalogue de leurs manuscrits; alors on pourra dresser des répertoires nationaux qui donneront une liste complète des mss., et où les textes tout à fait étrangers au pays même, céderont la place aux sources secondaires qu'un répertoire général est forcé de négliger. Jusqu'au jour, encore bien éloigné, où de pareils travaux seront devenus possibles et seront exécutés, l'ouvrage de M. Potthast restera l'instrument de travail de tous les érudits.

A. VIDIER.

Henri OMONT. — **Bibliothèque Nationale. Catalogue général des manuscrits français.** Ancien supplément français (nos 6171-9560 du fonds français). Tome I. — Paris, Leroux, 1895, in-8°, XII-412 pages.

L'accroissement que prennent de jour en jour les bibliothèques, aussi bien les bibliothèques d'imprimés que celles de manuscrits, a fait renoncer depuis longtemps, et avec raison, au classement méthodique des livres. Le mode de classement détermine le mode de rédaction des catalogues.

La nécessité de mettre d'accord le classement et le catalogue n'est pas la seule raison qui a provoqué l'abandon de l'ordre méthodique, au moins en ce qui concerne les grands dépôts : il faut y ajouter l'embarras qu'on éprouve à assigner une place à un manuscrit contenant, comme il arrive souvent, des œuvres absolument différentes dans leur nature, ce qui obligerait à morceler les descriptions et à multiplier les références qui par leur nombre entraînent la confusion. Sans renoncer aux catalogues où les œuvres appartenant à un même genre seront groupées, les bibliothécaires ont reconnu la nécessité de les faire précéder d'un catalogue général, suivant l'ordre numérique. Ce catalogue général, précurseur du catalogue méthodique, peut être conçu sur un plan plus ou moins ample. On peut se proposer de noter une à une toutes les pièces d'un même volume, de les analyser, d'indiquer pour chacune d'elle l'*incipit* et le *desinit*. Un ouvrage de cette sorte, s'il présente des avantages, a ce défaut capital, quand il s'agit d'un dépôt considérable comme l'est le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, de ne jamais pouvoir être achevé par ceux qui l'ont entrepris et de demander le labeur de plusieurs générations de savants. Il est vrai qu'il fournit aux historiens des documents nombreux, mais comme on ne peut y transcrire intégralement tous ces documents, il ne dispense pas de recourir aux manuscrits. Ce qui importe avant tout, c'est de faire part au public des trésors

conservés dans les collections, de lui en indiquer la nature sans entrer dans la description minutieuse de chacun des joyaux qui les composent. Pour un ensemble aussi imposant et aussi varié que le nouveau fonds français de la Bibliothèque Nationale (il comprend 20,314 volumes de toutes espèces et de toutes époques), se lancer dans l'analyse de chaque volume aurait été renoncer à faire connaître avant un siècle peut-être, toutes les ressources que fournissent aux historiens et aux littérateurs les manuscrits français de la Bibliothèque. On ne saurait donc trop louer M. H. Omont d'avoir appliqué au catalogue général des manuscrits français le plan suivi en ces dernières années pour le Catalogue général des bibliothèques de France. Entre le catalogue détaillé et l'inventaire sommaire, il y a un juste milieu auquel s'est arrêté M. H. Omont. Ainsi pour les mss. 9343-9344, un inventaire sommaire se fût contenté des premiers mots de la description « Compilation d'histoire romaine suivie de l'histoire de Turnus et de la fondation de Tournay ». Le catalogue de M. Omont porte en outre que cette compilation a été faite par l'ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, que ces volumes sont enluminés aux armes de Bourgogne avec de grossières miniatures. Cette simple note suffit à mettre l'œuvre en son milieu et permet à l'historien de se servir du manuscrit sans avoir à faire une recherche préalable sur son âge et sur sa provenance. Les notes de ce genre, dont tous les érudits apprécieront la valeur, et qui sous une forme concise représentent parfois des recherches longues et difficiles, abondent dans le catalogue des manuscrits français. Les manuscrits 9240 à 9341 sont un recueil de pièces de théâtre. Les englober tous sous ce titre eût été insuffisant. C'est assez, au contraire, pour guider les littérateurs dans leurs recherches, de leur indiquer le titre de chaque pièce. Car il convient de ne pas oublier qu'un catalogue de manuscrits s'adresse à des personnes déjà familiarisées avec les études historiques et qui savent ce qu'elles peuvent chercher dans les manuscrits et ce qu'elles doivent y trouver.

Sans dresser la bibliographie complète de chaque manuscrit, il était bon de mentionner les principales publications auxquelles ont donné lieu les manuscrits les plus importants ; c'est ce à quoi n'a pas manqué M. H. Omont. Ainsi, à propos des traductions françaises de la Bible, il renvoie à l'ouvrage devenu classique de M. Samuel Berger. On lui saura gré d'avoir indiqué les publications intégrales de manuscrits, par exemple la publication par Géraud du Livre de la taille de Paris pour l'an 1292 (ms. 6220) et l'édition que Buchon a donnée d'un autre livre de la taille de 1313 (ms. 6736). Les historiens lui sauront encore gré d'avoir donné, à propos des divers textes du procès de Jeanne d'Arc, des références exactes à l'édition de Quicherat. Les manuscrits de Du Cange (9461-9509) ont été l'occasion d'une notice bibliographique intéressante (p. 400).

Tous les érudits approuveront donc le plan adopté par M. H. Omont. Il est assez compréhensif pour les mettre à même d'utiliser les matériaux inédits renfermés dans le fonds français du département des manuscrits, et il n'est pas si vaste qu'on ne soit en droit d'espérer un prompt achève-

ment de l'ouvrage : l'activité scientifique de l'auteur nous en est un sûr garant[1]. Ainsi, quand ce nouveau catalogue sera venu s'ajouter aux catalogues du fonds latin rédigés au siècle dernier, puis à ceux qu'on doit à M. L. Delisle, en ce siècle le promoteur et le législateur de tous les travaux de ce genre, quand il se sera soudé au catalogue in-4° de l'ancien fonds français dont le savant conservateur des manuscrits, M. Deprez, poursuit la rédaction et dont l'achèvement est prochain, nous posséderons un répertoire des documents manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale tel qu'aucun autre dépôt public ne peut se glorifier d'en avoir un. Comme il importe qu'un catalogue puisse être consulté au cours même de sa publication, chaque volume sera précédé, comme le premier, d'un répertoire alphabétique des principaux noms d'auteurs et de matières.

En somme, ce nouveau catalogue fait le plus grand honneur à M. H. Omont, qui par ses précédents travaux et spécialement par les nombreux catalogues qu'il a rédigés et qui sont entre les mains de tous les érudits, s'est acquis dans la science des manuscrits une autorité incontestable et a mérité la reconnaissance du monde savant.

M. Prou.

La France chrétienne dans l'Histoire. — Paris, Firmin-Didot, 1896. In 4° illustré, XXIII-675 pages.

L'Église de France célèbre cette année par des fêtes solennelles le quatorzième centenaire de la conversion de Clovis au catholicisme. A cette occasion, la maison Didot publie, sous le haut patronage du cardinal Langénieux et sous la direction du R. P. Baudrillart, un gros volume destiné à rappeler les conséquences lointaines de l'acte de 496 et à montrer la vie historique de la France étroitement unie à celle de l'Église. *La France chrétienne dans l'Histoire* est l'œuvre collective d'un groupe de savants qui se sont partagé la tâche. Cette manière de composer a ses avantages : elle permet de confier l'exécution de chaque partie à l'homme le plus compétent pour l'écrire ; elle a aussi ses inconvénients : la rareté des vues générales, le manque de cohésion et la valeur inégale des différentes fractions du tout. Ces qualités et ces défauts, nous les retrouvons dans les vingt-deux chapitres qui sont du domaine du moyen âge et que nous voudrions rapidement analyser.

La préface due au cardinal Langénieux indique le but et l'esprit du livre. Nous ne suivrons pas le cardinal sur le terrain de ce que j'appellerai la métaphysique de l'histoire ; sa théorie rappelle celle de Bossuet. Nous ne la discuterons point, sans nous étonner toutefois de la

1. Ce compte rendu était à peine imprimé que le troisième volume était livré au public ; le second, dont l'apparition est retardée de quelques semaines, est également terminé.

rencontrer dans un livre écrit à l'occasion et dans le but que nous avons indiqués; nous nous tiendrons exclusivement dans le domaine des faits sans rechercher les signes d'une intervention providentielle.

Le premier chapitre est parmi les meilleurs de l'ouvrage. M. l'abbé Duchesne y trace un tableau sobre, clair et précis de la *Gaule chrétienne sous l'Empire romain*. L'impitoyable critique de l'auteur n'admet rien comme historiquement prouvé « avant le moment où le nuage s'ouvre pour nous laisser voir les tragédies lyonnaises[1] ». Sur l'introduction du christianisme en Gaule, nous en sommes réduits aux conjectures et aux légendes; et même longtemps après l'événement de *l'an 177*, peu de choses nous apparaissent avec certitude jusqu'au temps où nous assistons à la lutte de saint Hilaire pour la foi de Nicée, à l'apostolat de saint Martin, le convertisseur des campagnes, le fondateur des premiers monastères de la Gaule, Ligugé et Marmoutiers. L'âge des martyrs est alors passé, les hérésies sont vaincues, l'Église gallo-romaine s'organise et lorsque les Barbares pénètrent sur le territoire de l'Empire, l'autorité la plus forte qu'ils y trouvent, c'est celle de l'évêque; le rôle des saint Loup et des saint Aignan comme « défenseurs de la cité », les luttes qu'ils soutiennent contre les Barbares, en attendant l'heure de les convertir et de les dominer, sont admirablement mis en lumière par M. l'abbé Duchesne.

L'histoire de la France chrétienne commence à vrai dire avec *le baptême de Clovis;* c'est M. Godefroy Kurth qui nous fait assister à ce mémorable événement. Comment Clovis devint-il non pas seulement chrétien, mais catholique? M. K. ne peut s'empêcher de voir là l'intervention de la Providence représentée par saint Rémi et par Clotilde. J'ai déjà dit que je m'interdisais toute excursion sur ce domaine supra-historique; mais cette réserve faite, je partage presque toutes les vues de M. K. sur les causes et les effets de l'acte de 496. — On a dit que l'intérêt de Clovis suffisait à expliquer sa conversion et qu'il était assez intelligent pour comprendre son intérêt; mais Théodoric, Alaric, Euric et tant d'autres n'étaient pas plus stupides et étaient certainement plus affinés et moins barbares que le roi des Francs saliens; ils commandaient comme lui à des populations catholiques, leur intérêt était tout aussi évident, et cependant ils ne l'ont point vu et pour ne l'avoir point vu, ils ont disparu sans laisser de traces. Je pense donc avec M. K. (bien que je ne croie guère à *la tendresse* de Clovis, même à l'égard de Clotilde) que l'influence personnelle de la reine, de saint Rémi et des évêques a eu la plus grande part dans le baptême de 496, et je ne vois pas non plus de raisons pour ne point admettre que ce fut dans une bataille, au moment du danger, que Clovis se tourna décidement du côté du Dieu de Clotilde. Le baptême de Clovis est un des grands faits de l'histoire universelle et le commen-

1. Les conclusions de M. Duchesne ont été combattues récemment par M. Ch.-F. Bellet dans son livre, *Les Fastes épiscopaux et les Origines des Églises de France.*

cement de choses dont les conséquences ont été immenses: la fondation d'un grand royaume catholique et le triomphe de la monarchie franque par l'Église. Si la civilisation du moyen âge a été une civilisation franque, c'est parce que le 25 décembre 496 saint Rémi a baptisé Clovis, roi des Saliens, dans la foi catholique.

Le bollandiste de Smedt a tracé un tableau intéressant de *La vie monastique dans la Gaule au VIe siècle;* il montre les monastères simples amas de pauvres huttes groupées autour de celle d'un ermite en renom; il donne des détails sur la vie des moines et surtout met en lumière leur grand rôle civilisateur. Au milieu des Francs encore barbares, dans les campagnes couvertes de ronces et de forêts, ils ont été des défricheurs de terres et des défricheurs d'intelligences; ils ont groupé autour de leurs demeures les familles de paysans, ils les ont converties et protégées; ils ont acquis sur une société grossière et superstitieuse une grande et salutaire influence.

Le livre II étudie *Les services rendus par les Francs à l'Église et par l'Église aux Francs jusqu'à Charlemagne.* Il s'ouvre par un remarquable chapitre de M. Imbart de la Tour sur *Les Francs et la défaite de l'Islamisme.* M. I. de la T. a éloquemment exposé quelle influence ces grandes luttes d'un siècle qui sauvèrent la chrétienté eurent sur la genèse de notre poésie épique et, par là, sur la formation de « l'idéal religieux et chevaleresque dont le moyen âge a vécu ». Je crois comme l'auteur que la civilisation chrétienne est supérieure à celle de l'Islam: les Arabes ont été « plutôt des courtiers que des créateurs de civilisation ».

M. Paul Fabre étudie *Les Carolingiens et le Saint-Siège jusqu'au rétablissement de l'Empire en Occident.* Dans une exposition claire et méthodique, il fait ressortir l'élément nouveau qui entre en jeu, la papauté; dans le sacre de 754 et le couronnement de l'an 800, c'est le pape lui-même qui crée le droit ou qui prétend le créer et qui ressuscite l'Empire. De son côté, le pape est défendu par la puissance militaire de Pépin et de Charles, il reçoit d'eux un domaine temporel; et ainsi se noue l'alliance de la monarchie carolingienne avec l'apôtre Pierre, ainsi naît peu à peu la grande idée de la chrétienté avec ses deux chefs: le pape qui prie, l'empereur qui combat. « L'unité de la foi est la raison d'être de l'Empire. » Le serment que Charles exige de ses sujets en témoigne par les obligations morales et religieuses qu'il impose à ceux-ci. Tout cela ressort nettement du chapitre de M. F. Peut-être aurait-il dû signaler parmi les causes de l'acte de 800 la vacance du trône de Byzance, et montrer davantage les fluctuations de la politique de Charles, son alliance au début de son règne avec les Lombards, ses hésitations avant le couronnement, son mécontentement après (Eginhard).

Le personnage de *Charlemagne*, son caractère, ses idées, son œuvre sont étudiés par M. J. Roy. M. R. expose brièvement le rôle de ce prince qui « identifie, avec un remarquable instinct de l'avenir, la civilisation latine et la religion chrétienne », qui légitime ses conquêtes par les bienfaits qu'il impose aux vaincus. Cette phrase de M. R.: « Il s'éprit de

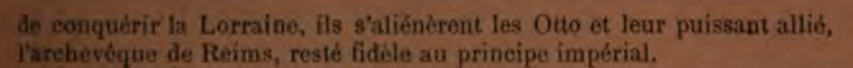
la civilisation qui, à cette époque, était le christianisme, aussi voulut-il faire régner le christianisme, » nous paraît caractériser les vues de Charlemagne; de même M. R. montre avec raison les efforts de Charles pour gouverner et moraliser ses peuples, pour faire régner l'ordre dans la société civile et religieuse; mais il oublie de nous montrer l'envers du tableau ; si Charles multiplie les *missi*, c'est que partout il trouve le désordre; s'il enjoint aux comtes de vivre en bonne intelligence avec les évêques, cela prouve qu'ils n'y vivaient point; s'il s'efforce d'établir le règne du droit et de la justice, c'est que ce règne n'existait pas; s'il défend aux abbés de combattre les armes à la main, aux chanoines de s'enivrer, c'est qu'il y avait des abbés guerriers et des chanoines débauchés. L'histoire de ses successeurs est là pour montrer qu'en grande partie Charlemagne a échoué; et je me demande même s'il a eu toutes les grandes vues que lui prête M. R., s'il n'est pas plutôt un empirique doué de bon sens, très ignorant, mais très actif et très appliqué. De même il eût été bon de nous faire voir le rude Germain qu'il y avait en ce fils de l'Église, passionné pour les exercices violents, la chasse, la natation, aimant les femmes et les festins. La figure de Charlemagne n'en aurait guère été diminuée, mais le portrait eût été plus exact.

Le Livre troisième contient une série de portraits des grands archevêques de Reims : Hincmar, Adalbéron, Gerbert et à côté d'eux l'illustre abbé de Saint-Denis, Suger.

Hincmar inaugure cette série de grands moines réformateurs dont Hildebrand est le plus illustre et qui, comme évêques ou comme papes, ont arraché l'Église au siècle où elle allait se perdre. Sa lutte contre les chorévêques, sa sévérité à exiger de son clergé « la régularité et la dignité de la vie avec l'instruction suffisante et le souci des œuvres de charité » sont fort bien mis en lumière par M. Fournier. Dans une seconde partie l'auteur montre l'âpreté et le zèle intransigeant du métropolitain, soit qu'il s'agisse d'imposer, malgré Rome, son autorité aux évêques suffragants, soit qu'il s'agisse de poursuivre les hérétiques. Enfin l'affaire de Gottschalk, la condamnation de Lothaire II de Lorraine et le rôle de Hincmar comme ministre de Charles le Chauve font l'objet d'une très sage et excellente partie. Partisan d'une théocratie absolue, Hincmar se trouvait en contradiction avec Charles le Chauve lui-même, avec d'autres ecclésiastiques, parmi lesquels l'archevêque de Sens, Wenilon, Loup de Ferrières[1], et les Pères des conciles de Thionville (octobre 844) et de Thusey (février 855). C'était là un fait qu'il eût été intéressant de signaler.

Toute autre était à un siècle de là la théorie de l'archevêque de Reims Adalbéron. Prélat réformateur, bâtisseur et lettré, Adalbéron est surtout connu par la part qu'il a prise à l'avènement de Hugues Capet. M. Sepet voit dans les luttes intestines des Carolingiens les vraies causes de la révolution de 987. Lothaire et Louis V succombèrent, parce qu'en essayant

1. Loup de Ferrières, éd. Baluze, lettre 41.



de conquérir la Lorraine, ils s'aliénèrent les Otto et leur puissant allié, l'archevêque de Reims, resté fidèle au principe impérial.

M. l'abbé Ulysse Chevalier résume en quelques pages très nourries la vie d'un autre archevêque de Reims, Gerbert, qui fut le pape Silvestre II. Avant tout, Gerbert est l'homme des Otto; il ne peut concevoir le monde sous une autre forme que celle du Saint-Empire : « Pour moi, la gloire, c'est d'être avec César; être contre lui, c'est l'ignominie. » Conseiller d'Adalbéron, élu archevêque de Reims d'une façon anticanonique par le pseudo-concile de Verzy, transféré à Ravenne en 998, pape enfin en 999 par la grâce d'Otto III, Gerbert ne varie ni dans ses principes ni dans sa politique. Tout cela, M. l'abbé C. l'a dit; mais, à notre avis, il n'a pas assez insisté sur cette domination à deux que Silvestre II et Otto III essayèrent de réaliser. Les années 1000 et 1001 sont peut-être les seules dans l'histoire où la conception de la chrétienté avec ses deux chefs distincts, mais agissant de concert et dans des vues identiques, a été à peu près réalisée. C'est là l'originalité du pontificat de Gerbert. — Il nous semble aussi que le chapitre aurait gagné en netteté si le § II, d'ailleurs excellent (sur la science de Gerbert et son enseignement), était venu après le § III, c'est-à-dire après le récit entier de sa vie. — Sur la question de la lettre de Gerbert convoquant la chrétienté à la croisade, l'auteur se prononce, avec M. J. Havet, pour l'authenticité; il y voit une sorte de circulaire d'introduction écrite, avant son pontificat, en faveur d'un quêteur qui sollicitait des aumônes pour les Églises d'Orient. M. l'abbé C. termine en réfutant, après M. Havet, les calomnies qui ont si longtemps terni la gloire de Gerbert et en faisant de lui avec quelque exagération sans doute, « le plus grand homme de son siècle, un des plus grands de tous les siècles ».

M. Lecoy de la Marche, lui aussi, exalte *Suger*. Prieur de Berneval, prévôt de Toury, abbé de Saint-Denis, conseiller de Louis VI et tuteur de Louis VII, mêlé à toutes les grandes affaires de l'Europe, Suger sert toujours la même cause et poursuit la même politique. Son gouvernement « sagement démocratique (?), intègre, économe », fait la prospérité du royaume. M. L. de la M. pense que, au XIIe siècle, l'abbé de Saint-Denis est le protecteur du roi. Que Suger ait joué ce rôle, nul ne le contestera, mais il n'y a là, je pense, qu'une action personnelle. Suger mourut au moment où il préparait à ses frais une grande croisade qu'il aurait dirigée en personne; ainsi chez cet homme d'église, l'idée féconde d'une chrétienté unie contre l'infidèle subsiste dans toute sa grandeur; comme saint Bernard auquel on l'oppose souvent, il considère la guerre sainte comme le premier devoir des peuples chrétiens.

Dans *la Chevalerie*, M. Léon Gautier distingue une institution et un idéal. En termes magnifiques, il retrace l'histoire de l'une et définit l'autre. Rien mieux que l'histoire de la Chevalerie et de ses trois formes successives, barbare, chrétienne, liturgique, n'est capable de montrer l'influence toujours croissante de la religion chrétienne sur la civilisation du moyen âge. D'une cérémonie guerrière et barbare, l'adoubement,

l'Église a fait un véritable sacrement militaire où le nouveau chevalier reçoit l'épée à deux tranchants pour « frapper avec l'un le riche qui opprime le pauvre et avec l'autre le fort qui opprime le faible », et récite ces prières que M. G. cite (p. 170), les plus belles peut-être qui soient sorties d'une bouche humaine. Au XIVe et au XVe siècle, la Chevalerie est en décadence ; mais l'idéal chevaleresque survit ; M. G. le décompose en ses éléments ; d'abord l'honneur, c'est-à-dire la loyauté, l'horreur du mensonge, le respect de la parole donnée : le chevalier par excellence, Dieu, est celui qui « oncques ne mentit » ; puis la générosité envers le vaincu, le désintéressement, la courtoisie, ce « sourire de la Chevalerie » et avant tout l'amour des faibles et des petits. C'est par là que « la Chevalerie est vraiment à mille coudées au-dessus des institutions de tous les pays et de tous les âges » ; le chevalier est le véritable défenseur de l'ordre social : il combat, le prêtre prie, le laboureur travaille : tels sont les trois états de la société. Ce chapitre de M. L. G. est l'un des meilleurs et des plus éloquents de tout le livre : il en est un des points culminants, car tout ce qui a été la vie et la grandeur de la civilisation chrétienne au moyen âge, ce qui la place à une hauteur morale bien supérieure à celle de l'antiquité peut se résumer dans ce mot *la Chevalerie*.

Dans son chapitre sur *L'Ordre de Cluny et la réforme de l'Église*, M. E. Chénon retrace les humbles origines de l'ordre, sa rapide croissance au Xe siècle, son apogée au XIe, son déclin au XIIe. Il montre très nettement le gouvernement intérieur de cette immense abbaye avec les trois sortes de monastères qui dépendent d'elle ; il décrit la vie dans un couvent clunisien et fait ressortir le rôle considérable de Cluny dans la réforme de l'Église au temps de Grégoire VII. L'Église s'enfonçait dans le siècle et menaçait de s'y perdre ; les moines de Cluny l'ont ramenée à la sainteté canonique. Le seul reproche que j'adresserais à M. C. serait peut-être de n'avoir pas assez insisté sur cette dernière partie.

Après les moines noirs, les moines blancs ; après Cluny, Clairvaux et son fondateur *saint Bernard*. M. l'abbé Vacandard, le dernier et le meilleur historien du grand saint, était tout désigné pour écrire ce chapitre. Il a bien montré surtout l'étrange contradiction qui éclate dans la vie de cet ascète mystique tout rempli de l'amour divin qui passa sa vie au milieu des grandes affaires du monde, toujours luttant, soit pour la croisade, soit pour le pape, soit contre le schisme d'Anaclet ou l'hérésie d'Abailard, âpre dans la lutte, terrible aux idées, mais doux aux personnes et compatissant aux souffrances humaines. « Les affaires de Dieu sont les miennes, » disait-il ; or tout en ce monde est l'affaire de Dieu ; aussi l'infatigable activité de saint Bernard s'étend-elle à tout et notamment à la lutte du Sacerdoce et de l'Empire. J'aurais voulu que M. l'abbé V. insistât davantage sur le rôle de son héros dans cette fameuse querelle et exposât plus longuement ses doctrines politiques.

Chrétiennes et françaises par essence, les *Croisades*, *Gesta Dei per Francos*, devaient occuper une place d'honneur dans ce livre. M. le marquis de Vogüé ne pouvait entreprendre le récit détaillé des Croisades,

il en a donné la physionomie et s'est attaché à mettre en lumière trois grandes idées : 1° Il a montré la très grande part d'enthousiasme religieux et d'idéalisme désintéressé qui a poussé les Croisés vers Jérusalem. Oui, et M. de V. le dit, beaucoup d'ambitieux ont troublé les Croisades de leurs querelles et de leur cupidité (les Normands, les Vénitiens, la plupart des princes) ; mais combien aussi, comme Saint-Louis, ou ces foules de pauvres chevaliers et de paysans, n'ont écouté que leur foi, leur esprit chevaleresque, leur amour du sacrifice ! Depuis quelque temps cette vérité était méconnue par certains historiens. M. de V. la remet avec raison, en vedette. 2° Il a montré que l'échec des Croisades a été causé par l'intervention de la race turque. 3° Il a fait ressortir la prodigieuse et féconde activité des Francs sur le sol ingrat de la Palestine où une civilisation originale naquit du contact des deux civilisations orientale et occidentale.

Le livre V° a pour titre *La France et la Civilisation chrétienne du moyen âge.*

M. l'abbé Klein nous parle des *Chansons de geste.* — Ce chapitre est comme un appendice de celui de M. L. Gautier et l'on peut regretter qu'ils n'aient point été juxtaposés. On retrouve dans les chansons de geste « l'idéal chevaleresque » ; l'Église a eu sur la poésie la même influence que sur la société : entre les Niebelungen et la Chanson de Roland il y a autant de différence qu'entre un guerrier germain et un chevalier. En terminant, M. l'abbé K. regrette l'invasion du paganisme celtique, puis du paganisme antique dans notre vieille poésie nationale.

M. Petit de Julleville a traité des *Mystères* dans un chapitre de tous points excellent. Né dans l'Église des cérémonies du culte, le drame religieux en sort au XIII° siècle, se développe au XIV° et atteint tout son éclat au XV°. Dans un temps où l'on ne connaît ni l'histoire ni les livres, le Mystère enseigne par les yeux l'histoire du Christianisme et cherche « à rendre la religion doublement présente au cœur et vivante dans l'âme par la foi et par l'art ». Le Mystère est la représentation vivante de ces grandes scènes liturgiques et bibliques qui sont racontées en longs poèmes de pierre au portail des cathédrales, qui resplendissent dans l'éclat des vitraux et dans les tons plus pâles des fresques. Mystères, architecture, peintures, tous les arts sont intimement liés à la vie religieuse de la bourgeoisie des villes et lorsque la Renaissance vint et sépara la raison et la foi en créant une dualité là où le moyen âge avait été un, elle tua du même coup les Mystères et l'art gothique, parce qu'on « ne demande plus à la religion l'embellissement de la vie présente, mais seulement des espérances d'au delà ». Ce sont ces idées générales que M. de J. a développées.

M. Delaborde étudie *L'Église et les Sources de notre histoire.* — Comme le théâtre, l'histoire est née dans l'Église ; c'est aux clercs et aux moines que nous devons ce que nous savons sur le moyen âge : M. D. nous montre la naissance des Chroniques, des Annales, et explique comment l'histoire laïque a fini par sortir de l'histoire ecclésiastique ; son chapitre est un résumé net et succinct de la question.

M. E. Jordan consacre aux *Universités* quelques pages qui témoignent que l'auteur est au courant de tout ce qui s'imprime sur ce sujet. La protection des papes a fait de l'Université de Paris un organe officiel, international et permanent de l'Église universelle. Je ne fais à M. J. qu'une petite critique, et encore est-ce un procès de tendances. A la page 268 il écrit « qu'un jour les étudiants et les maîtres voulurent s'unir par un lien corporatif et que leur association forma l'Université des maîtres et des écoliers de Paris ». Telle n'est pas, semble-t-il, la réalité. Des auteurs et en particulier le dernier historien des Universités, M. Hastings Rashdall, remontent jusqu'à 1170 pour trouver les premières traces de l'Université de Paris. D'autres, et c'est la majorité, comme le P. Denifle, ne les cherchent que dans les dix premières années du XIII[e] siècle. C'est assurément dans cette période de trente ou quarante années que le mouvement qui porta les maîtres et leurs élèves à s'unir s'accéléra, mais on ne saurait donner une date précise quelle qu'elle soit. Avant 1170 il y eut des signes précurseurs qui nous échappent parce que nos informations sont insuffisantes ; même ceux que M. Rashdall mentionne en 1170 ne sont pas évidents. Les progrès vers l'union furent considérables, mais ils restent obscurs. Ce n'est qu'au XIII[e] siècle qu'on peut à quelques traces, encore bien effacées, apercevoir l'Université. Une seule chose reste acquise, c'est que la naissance de l'Université n'est pas un événement, mais qu'elle est le résultat d'une longue suite d'efforts ; l'Université existait dans les faits avant d'exister dans les actes parce qu'elle répondait à la fois à des besoins sociaux et à des besoins intellectuels.

Le chapitre de M. A. Pératé sur *L'Art Chrétien au moyen âge* aurait gagné à être rapproché de celui de M. Petit de Julleville. Comme le Mystère, l'église est faite par le peuple et pour le peuple ; elle est son lieu de réunion et de prières, elle doit aussi l'instruire par ses sculptures, ses peintures, ses vitraux, etc. M. P. a bien mis en lumière ce rôle social de l'Église. Il n'explique pas les origines de l'art roman et semble croire encore aux terreurs de l'an 1000.

Le livre VI a pour titre *L'Église et la Patrie Française du* XIII[e] *au* XIV[e] *siècle.*

Je suis d'autant plus à l'aise pour trouver un peu terne le chapitre consacré à *Saint-Louis* par M. Wallon que celui-ci a, dans son grand ouvrage, compris l'idéale figure du plus illustre des rois du moyen âge. Il aurait pu, semble-t-il, trouver des traits plus topiques pour caractériser ce grand homme qui fut un grand saint et en qui les qualités distinctives de la race française, le courage, le bon sens, la finesse se marient si heureusement avec les plus éminentes vertus chrétiennes. Avant tous, Saint-Louis et Jeanne d'Arc méritaient dans *La France Chrétienne dans l'histoire* une place d'honneur. Par-dessus tout, Louis IX a cherché « le royaume de Dieu et sa justice » ; justice dans les relations internationales avec les Anglais, avec le pape, avec les infidèles même, mais aussi justice sociale, justice pour les faibles, les pauvres et les petits. C'est pour ceux-là que Saint-Louis a vécu et régné. Il a réalisé l'idéal du

« prud'homme », du chevalier chrétien que nous dépeignait M. L. Gautier : « qui aime les petits est chevalier. » M. W. a préféré raconter les relations de Louis IX avec les Anglais plûtôt que de citer quelques-uns de ces touchants récits de Joinville ou certains de ces enseignements à la fois si naïfs et si élevés que le bon roi adressait à son fils : « Cher fils.... si un pauvre a une querelle contre un riche, soutiens le pauvre plus que le riche jusqu'à ce que la vérité soit éclaircie, et quand tu sauras la vérité fais-leur droit, » ou encore : « Si quelqu'un a entrepris querelle contre toi, sois toujours pour lui et contre toi devant ton conseil ». La sollicitude de Saint-Louis à l'égard des métiers et des corporations méritait aussi une mention. N'aurait-il pas été bon encore de rappeler l'amour du peuple pour celui qui l'a tant aimé, les miracles de son tombeau, et l'immense lamentation des pauvres gens après sa mort? Lamentation justifiée et prophétique, car après la royauté chevaleresque, populaire et chrétienne, voici venir le roi sans scrupules avec ses légistes et le droit romain, si dur aux pauvres gens.

M. Noël Valois, dans son chapitre sur *Le Roi très chrétien*, recherche l'origine de ce titre que nos rois ont porté. Ce fut d'abord un éloge individuel adressé par les papes à certains princes (Pépin, Charlemagne, Louis VII) : puis les légistes et les hommes d'église français en décorèrent Charles V. Eugène IV reconnaît qu'il s'agit d'un titre héréditaire légué à Charles VII par ses prédécesseurs, mais la formule ne devint de style dans l'adresse des bulles qu'en 1464, sous Paul II. — Là s'arrête M. V. — Il nous semble cependant que le titre de son chapitre était plus compréhensif, qu'il s'agissait moins de rechercher l'origine d'un mot que de montrer en quoi il répondait à une réalité ; l'onction sainte le sacrement royal, le don de guérir les malades, ce caractère quasi sacré et sacerdotal de la monarchie française au moyen âge, voilà ce que l'on trouve sous ce titre de Roi très chrétien. Jeanne d'Arc dira à Charles VII « qu'il est lieutenant du roi des cieux, qui est roi de France » et elle lancera, avant de mourir, au prédicateur, Guillaume Erard, qui insultait son roi, l'apostrophe célèbre : « Par ma foi, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, celui qui aime le mieux la foi et l'Église et il n'est point tel que vous le dites. » Il y a un roi très chrétien dans les formules ; il y en a un autre dans l'âme populaire de la France et je regrette que M. V. n'ait cru devoir nous montrer que le premier.

Voici enfin *Jeanne d'Arc*. La belle, mais difficile tâche de nous parler d'elle est échue à M. le Mis de Beaucourt. Il s'en est acquitté avec conscience et savoir ; mais peut-être aurait-on pu, en s'aidant par exemple du livre de Siméon Luce, trouver des traits plus nouveaux, des accents plus élevés pour parler de celle qui résume en elle toute cette histoire de la France chrétienne que nous venons de parcourir. Jeanne naît sous le patronage de saint Remi ; saint Michel, le grand saint de la chanson de Roland, lui apparaît ; elle fait couronner à Reims le successeur de Clovis, le roi très chrétien. Elle a la vaillance et les grandes

vertus des preux chevaliers, elle a la foi ardente et mystique d'un saint Bernard, elle a de saint Louis la tendresse pour les petits et le culte de la justice ; son âme simple unit dans un même amour la France et l'Église ; elle réalise l'union des deux mots qui sont en tête de ce volume, elle est le symbole de la « France Chrétienne ».

Tel est ce livre et telles sont les idées qui s'en dégagent. Si nous avons relevé quelques imperfections, si nous regrettons l'absence de certains chapitres comme celui qu'on aurait intitulé : « L'Église et l'organisation du travail au moyen âge, » nous nous plaisons à reconnaître que presque tous les articles qui sont du ressort de cette Revue sont bien conçus, très au courant de la science historique, écrits avec fermeté et souvent avec éloquence.

René Pinon.

Monumenta Germaniæ historica. Gregorii papæ registrum epistolarum. Tomi II, Pars II, libri X-XIV. Edidit Lud. M. Hartmann. —Berlin, Wiedemann, 1895, in-4°, 464 p.

M. H. nous donne aujourd'hui la fin de la correspondance de Grégoire le Grand. Elle s'étend du mois d'août 599, où nous laissait le précédent fascicule, au mois de mars 604, date de la mort de son auteur. Nous avons en tout, pour cette période, 166 lettres. M. H. y a ajouté quelques appendices intéressants, dont, sans doute, le prochain fascicule nous donnera la suite, car le dernier des trois, qu'il nous donne aujourd'hui, n'est pas complet. Le premier est une lettre écrite par Grégoire avant son pontificat, en 587 : c'est une donation qu'il fait à un monastère, et elle est curieuse par l'extrême précision des termes employés pour marquer l'exacte étendue du don et par les attestations qui la suivent ; le second appendice est une lettre de Pélage II à Grégoire, alors à Constantinople ; elle est datée du 4 octobre 584 et elle signale en termes pressants le redoublement du péril lombard, l'indifférence de l'exarque et la nécessité d'un secours impérial; le troisième comprend trois lettres de Pélage II, la dernière est un véritable mémoire ; elles sont de 585 ou de 586 et toutes trois sont adressées aux évêques d'Istrie, avec lesquels le pape est en querelle : elles marquent d'une façon frappante la prétention habile qu'avait le successeur de saint Pierre d'être la règle vivante et immuable de la foi. — Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit ici même : ces lettres de Grégoire sont parmi les documents les plus vivants que nous ait légués le moyen âge et, malgré les trop nombreuses lacunes qu'elles comportent, elles nous laissent voir dans tout son relief la figure du grand pape. Chose curieuse, les dernières lettres qui aient été dictées par lui ont trait aux deux questions qui ont toujours sollicité son attention d'une façon particulière; homme du monde, par la naissance et la fortune, il était entré dans l'Église par sincérité de conviction, et il avait, en fondant des monastères, abandonné ses biens aux pauvres; c'est pourquoi quand il fut à même d'exercer un contrôle sur

l'Église d'Occident et presque de la diriger, il voulut qu'elle fût forte par la charité et la discipline. Or, des trois dernières lettres qui nous sont restées de lui, la première prescrit de donner un manteau d'hiver à un évêque trop pauvre pour en acheter un; les deux autres ont trait à quelques scandales qui avaient eu lieu dans un monastère de Sicile et qu'il convenait de réprimer. — Il est vraiment bien fâcheux que les efforts de M. H. et, avant lui, de M. Ewald, n'aient pas réussi à diminuer encore le nombre des lacunes; il en est malheureusement de très considérables. Alors que le mois de juin de l'année 601, par exemple, nous donne 19 lettres, nous n'avons rien de novembre 599 à février 600 et encore l'unique lettre de février est-elle de date incertaine; rien non plus de février 601 à juin de la même année; certains mois, comme novembre et décembre 600, ne nous offrent qu'une seule lettre. Force nous est de nous contenter de ce que nous avons et de remercier M. H. d'avoir pris de la peine pour nous donner davantage. Son ouvrage ne portera tous ses fruits qu'après la publication des *Indices*; nul doute qu'il ne soit alors digne de tous éloges. Cependant signalons, en passant, une faute d'impression : la lettre XIII 3, p. 367 doit être de 602 et non de 603.

Ch. Guignebert.

G. Schlumberger. — **Mélanges d'archéologie byzantine**, 1re série. — Paris, Leroux, 1895, in-8°, 350 p. (vign., 16 pl. hors texte).

M. G. Schlumberger a réuni en un volume les plus importants d'entre les mémoires que depuis dix-huit ans il a publiés dans diverses revues. Tous ces mémoires sont relatifs à l'archéologie byzantine. Les objets étudiés appartiennent à des classes diverses : monnaies, poids, sceaux et bulles, bijoux, ivoires. Ce sont pour la plupart des monuments de premier ordre et qui étaient inédits ou peu connus avant que M. G. Schlumberger ne les eût présentés au public. Grâce à la connaissance profonde que ce savant possède du monde byzantin, il a su, en des commentaires intéressants, faire ressortir leur valeur et marquer leur place dans l'histoire générale de l'art. Parmi les monuments qu'on trouvera reproduits et expliqués dans le volume de M. S., les ivoires sont ceux qui, par l'importance des sujets et le fini de l'exécution, éveilleront et retiendront le plus l'attention des lecteurs. Si le triptyque dit triptyque Harbaville est connu depuis longtemps des spécialistes, ce qui ne veut pas dire que M. S. n'ait pas eu raison d'employer l'intermédiaire de la *Gazette des Beaux-Arts* pour le porter à la connaissance du grand public, il en est tout autrement du superbe morceau de sculpture, qui représente un apôtre enseignant la doctrine sacrée et que M. S. a été le premier à faire entrer dans le domaine de l'archéologie. Autour du prédicateur se pressent une foule de personnages dont la physionomie exprime la plus vive attention. Surplombant cette scène, une ville étale ses rues bordées d'édifices des fenêtres desquels émergent les têtes d'autres auditeurs. C'est là un ivoire tel qu'on n'en connaissait point de

semblable. Il est venu accroître les richesses du Musée du Louvre. On regrettera que les efforts de M. S. n'aient pu doter quelque musée français d'un autre ivoire, moins original sans doute, mais d'un intérêt encore assez grand, puisqu'il représente le portrait de l'empereur Léon VI, le père du Porphyrogénète. Grâce aux gravures qu'en a données M. S., la description qu'il en a faite (avec lecture des inscriptions), c'est un document que les historiens de l'art pourront désormais invoquer.

Pour être d'un aspect moins flatteur que les ivoires, les monnaies sont des documents historiques de premier ordre, comme le font bien voir les dissertations que M. S. a consacrées aux monnaies d'or d'un chef bulgare du XIe siècle, Sermon, gouverneur de Sirmium, aux monnaies de la dynastie turque des Danichmendites, à un sou d'or portant les effigies de l'empereur iconoclaste Théophile, de sa femme Théodora, de ses trois filles Thécla, Anna et Anastasie. Les numismates s'arrêteront aussi aux poids publiés par M. S. Le savant académicien me permettra-t-il de lui proposer une interprétation d'une partie de la légende du poids n° 8, p. 29? Si l'on suppose que la quatrième lettre est un G cursif tel qu'on le rencontre sur quelques monnaies mérovingiennes, on ne lira pas EXITIO, mais EXIGIO = *Exagio* = *Exagium*.

Quant aux deux poids publiés à la p. 31, nos 12 et 13, l'un ne serait-il pas l'exagium d'un sou fort, et l'autre l'exagium d'un sou faible et décrié (παλαιὸν ὁλότραχον — ἐλαφρόν, ancien poids, léger)? Seulement il faudrait préciser le sens exact d'ολοτραχον? Car si ce mot veut dire « qui a son plein poids », le mot ἐλαφρόν ne le contredit-il pas? Cependant qui est de poids plein, c'est-à-dire juste, exact, ne veut pas dire fort; ce serait le poids plein d'un sou léger.

Des sigles Φ. X. Φ. Π gravés sur une pièce de bronze (p. 304) et dont M. S. a donné l'interprétation, on peut rapprocher la légende accompagnant une croix dessinée dans un manuscrit grec, et reproduite par Bandini, *Fasciculus rerum græcarum ecclesiasticarum* (Florence, 1763, in-8°), p. 132 : **ΦѠC XΥ ΦΑΙΝЄΙ ΠΑCΙΝ**; et encore l'inscription relevée sur une lampe en terre cuite par M. Clermont-Ganneau **ΦΩC X ΦЄΝΙ ΠΑCΙΝ**, φῶς Χριστοῦ φένι πασίν (*Revue archéolog.*, n. s., t. XVIII, p. 77).

Plusieurs mémoires sont consacrés à la sigillographie; parmi lesquels il importe de mentionner ceux qui, parus dans la *Revue des Études grecques*, et réunis ici de la p. 199 à 274, forment un supplément au recueil général du même auteur, la *Sigillographie byzantine*.

Il s'en faut que nous ayons signalé tous les mémoires intéressants de ces mélanges, mais nous ne pouvons quitter ce volume sans inviter tous ceux que préoccupe l'histoire des idées à lire l'article intitulé : *Amulettes byzantines anciennes destinées à combattre les maléfices et maladies*. C'est là un précieux apport à l'histoire des superstitions et qui concourt avec les travaux récents de M. Le Blant à montrer comment les croyances populaires profondément enracinées persistent à travers les âges à peine modifiées dans leur expression.

M. P.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

MAI 1896

Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dôle, publié d'après un manuscrit du Vatican par G. Servois. — Paris, Fimin Didot, 1893. (*Société des Anciens Textes français*), in-8°, cxxi-205 p.

Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dôle est peut-être le plus intéressant de tous les poèmes d'aventures que nous a légués le moyen âge. Il en est peu dont la lecture soit aussi attachante, grâce à l'unité d'action et à la sobriété de développements dont a usé l'auteur, à l'absence de ces épisodes qui encombrent et déparent le plus grand nombre des ouvrages de ce genre. Ce roman n'était guère connu jusqu'ici que par des notices littéraires ou des fragments publiés par différents savants et notamment par Ad. Keller dans son *Romvart*. La plupart de ceux qui s'en étaient occupés, afin d'éviter toute confusion avec le célèbre poème de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun, l'avaient désigné sous le titre de *Roman de Guillaume de Dôle*, ce personnage y figurant comme héros principal. M. Servois a cru devoir, — et il a eu raison, — restituer au poème, après Keller et Littré, son véritable titre, celui que lui a donné l'auteur et qui est *Roman de la Rose*. C'est qu'en effet le nœud de l'action est une rose, signe que porte à la cuisse une jeune fille, sœur de Guillaume, la belle Liénor. Calomniée odieusement au sujet de ce signe par un sénéchal à qui sa mère a fait d'imprudentes confidences, elle réussit à prouver son innocence et devient l'épouse de l'empereur Conrad.

Ce n'était point là une invention du poète ; il a emprunté le fond de son sujet à un thème très ancien dont nous possédons de nombreuses variantes tant orales qu'écrites. Mais sur ce thème il a su broder une ingénieuse histoire qui se lit sans effort. Dans ce cadre, quelque peu banal, il a enchâssé avec un art réel une description animée et richement colorée de la vie d'une cour au xiii° siècle. « La peinture, sans nul doute un peu enjolivée, nous dit M. S., des habitudes, des assemblées et des jeux chevaleresques, en des tableaux variés qui parfois laissent aperce-

voir des bourgeois et des bourgeoises à l'arrière-plan, la description plus ou moins fidèle des fêtes d'une cour galante et même libertine, d'aimables scènes d'intérieur chez un chevalier campagnard, des réflexions sur l'art de gouverner, d'administrer ou de faire la guerre, tout montre en notre auteur un homme qui a vu beaucoup de choses et de gens. » Les personnages qui se meuvent dans cette action ont-ils vraiment vécu ou sont-ils imaginaires ? A vrai dire, les principaux héros, l'empereur Conrad, Guillaume de Dôle et le vielleur Jouglet ont été inventés par notre poète. Mais, parmi ceux qui jouent un rôle plus secondaire, il en est qui étaient des contemporains du poète et qu'il a sans doute introduits dans sa composition en reconnaissance des libéralités dont il avait été l'objet de leur part ; M. S. a pu en identifier quelques-uns d'une manière précise. Tels Thibaut Ier, comte de Bar, Renaud de Dammartin, Gaucher de Joigny, dont le nom a été ici, comme souvent ailleurs, défiguré en Gautier, Thibaut III, comte de Champagne, Milon de Nanteuil et quelques autres. La mention de ces personnages dans le *Roman de la Rose* a permis de fixer la date de sa publication d'une façon plus exacte qu'on n'avait pu le faire jusqu'ici. M. G. Paris, dans sa *Littérature française au moyen âge*, admettait qu'il avait dû être écrit vers 1210. Les recherches de M. S. sur ces personnages historiques l'ont amené à en reporter la composition à dix ans plus tôt, c'est-à-dire à peu près à 1200. Les arguments qu'il a accumulés sont sans doute des plus menus ; quelques-uns, M. S. le reconnait lui-même, ne sont pas absolument décisifs ; l'ensemble n'est pas moins convaincant.

Mais si le savant éditeur a pu dater plus exactement le poème, pas plus que ceux qui l'ont précédé il n'est arrivé à en découvrir l'auteur. Quel était ce jongleur converti qui, au fond d'un cloître, n'avait rien oublié du monde et chantait les divertissements d'une cour libertine ? Tout ce que M. S. a pu faire, c'est de montrer, après Wolff et M. Todd, que ce n'est pas Raoul de Houdenc, comme l'avait cru quelque temps Fauchet, ni encore moins un poète de Dôle, ainsi que la légende s'en était établie en Franche-Comté. La langue même du poème, conservé malheureusement par un seul manuscrit, n'a rien d'assez caractéristique pour fixer la patrie du poète. Bien que celui-ci parle assez souvent de la Champagne, il est certains traits, comme le fait remarquer M. S., qui rattachent aussi bien son œuvre à la France du Nord.

L'introduction de M. S., si documentée et si intéressante, que nous venons d'analyser, est suivie d'une lumineuse étude de M. G. Paris sur une particularité qu'offre le *Roman de la Rose* et qui en fait une des œuvres les plus originales et les plus précieuses de l'époque. L'auteur a, en effet, intercalé dans maint endroit de son œuvre, nombre de morceaux lyriques, populaires à l'époque où il vivait. Ce sont tantôt des pièces entières, tantôt des fragments, et on y retrouve des spécimens de presque tous les genres cultivés alors : chansons de geste, chansons d'histoire, chansons historiques, chansons de danse, pastourelles et chansons courtoises. Et non seulement notre poète a été le premier à

donner cet exemple qui a été suivi, on le sait, par plusieurs autres, mais, mieux que tous ses imitateurs, il a su approprier chaque chanson intercalée aux situations des personnages. De plus, nombre de ces morceaux ont été conservés dans toute leur intégrité par le *Roman de la Rose* seul ; pour quelques-uns, en outre, ils ont « soit une attribution expresse d'auteur d'une valeur supérieure à tous les autres renseignements que nous possédons, soit par la date même du roman, une précieuse indication chronologique ».

On a quelquefois, à tort ou à raison, critiqué la Société des Anciens Textes pour le choix qu'elle a fait jusqu'ici parmi les productions du moyen âge à livrer à la connaissance du grand public aussi bien que des érudits. Nul ne songera, pour la publication du *Roman de la Rose*, à lui marchander les éloges ; quiconque s'intéresse tant soit peu à notre ancienne poésie sera reconnaissant envers MM. Servois et G. Paris d'avoir fait connaître enfin cette œuvre en son entier et d'avoir mis en pleine lumière sa haute valeur historique et littéraire.

L. Sudre.

E. Freymond. — **Beiträge zur Kenntniss der Altfranzösischen Artusromane in prosa. I** (Sonder-abdruck aus Zeitschr. für fr. Spr. u. Lit., Band XIII). — Berlin, Gronau, 1895, in-8°, 128 pp.

Les romans en prose du cycle d'Artus ont été tout récemment l'objet de publications sérieuses. Il faut reconnaître qu'on les avait un peu négligés. Tandis que les efforts des romanistes se portaient de préférence sur les versions poétiques, moins longues, moins ennuyeuses, plus faciles à éditer, on s'en tenait, pour la connaissance des romans en prose, à peu près exclusivement aux belles analyses de Paulin Paris, et à la magistrale préface du *Merlin* de M. G. Paris. L'année dernière, on a vu paraître coup sur coup la *Vulgate du Merlin*, publiée par M. Sommer d'après un ms. du British Museum, la remarquable dissertation où M. Ed. Wechssler, avec une logique serrée et pénétrante, rassemble les membres dispersés du Cycle de Robert de Boron ; enfin la publication de M. E. Freymond, parue d'abord dans la *Zeitschr. f. fr. Spr. u. Lit.* et publiée à part comme le premier volume d'une série de contributions à l'étude des romans en prose. Regrettons en passant que M. Fr. n'ait pas pu mettre à profit les deux autres travaux, et en particulier le *Merlin*, d'où il aurait pu tirer des citations plus précises que celles qu'il nous donne, d'après P. Paris. M. Fr. avait déjà examiné, dans la *Zeitschrift* de Gröber, la compilation connue sous le nom de *Livre d'Artus*. La présente étude qui vient compléter la première, consiste essentiellement en une analyse minutieuse du *Livre d'Artus* d'après le ms. BN. 337, lequel nous offre, comme on le sait, une version entièrement différente de la Vulgate. M. Fr. a adopté pour cette analyse un numérotage commode, qui permet de se reconnaître sans trop de peine dans l'enche-

vêtrement des aventures. Grâce à lui, nous attendrons désormais patiemment l'édition intégrale qui paraîtra sans doute un jour. Tous ceux qui s'intéressent à l'étude des légendes arthuriennes doivent lui en être reconnaissants. Je ferai cependant une observation au sujet des noms propres : M. Fr. (p. 59, n. 1) déclare que, sans chercher à unifier les formes, il a reproduit dans son analyse les graphies que présentait le ms. dans les passages correspondants. Cette méthode est excellente ; mais il semble que M. Fr. ne l'ait pas appliquée partout avec la même rigueur ; par ex. p. 98, § 191, l'analyse donne *Corbenic* et le ms. *Corbanic ;* p. 67, § 117, M. Fr. *Mordrain*, ms. *Mogdains ;* inexactitude plus grave : l'analyse appelle partout *Guiromelant* et non : *der Guiromelant* le personnage appelé presque constamment dans le ms. *li Guiromelans*, comme dans le Perceval de Chrétien de Troyes (Potvin, III, v. 10.028, 10.491). On peut se demander si c'est là un nom propre pur et simple, par ex. l'armoricain *Uurmaelen*, breton actuel *Gourmelon*, — ou bien si ce n'est pas plutôt un nom de métier : dans les « Mabinogion » le personnage correspondant, qu'interroge Peredur devant le château de l'Impératrice, s'appelle « le meunier » (*Melyngr*). Je me contente de poser le problème ; mais on voit que M. Fr. a, sans le savoir, tranché une question d'onomastique fort délicate.

Dans son commentaire, M. Fr. continue le travail qu'il avait déjà commencé et qui consiste à démonter pièce par pièce cette immense compilation, à rechercher l'origine de ses éléments composants, à les comparer avec les versions poétiques. Le *Livre d'Artus* est en effet un vaste roman d'aventures où sont venus se rassembler pêle-mêle des thèmes de toute provenance : les uns conservés avec une fidélité remarquable et pouvant servir au besoin à compléter et à éclairer les récits en vers, la plupart altérés et défigurés. Dans ce roman soi-disant « breton » M. Fr. découvre, — et c'est la partie la plus curieuse de son étude, — une aventure dont l'origine grecque ne saurait faire aucun doute. L'histoire de la « laide semblance » dont la vue donne la mort n'est autre chose que la transformation dernière du mythe de la Gorgone ; nous l'y retrouvons avec sa géographie traditionnelle, telle qu'elle nous est donnée par exemple dans Gervaise de Tilbury et dans Mandeville ; nous y retrouvons la légende, bien connue au moyen âge, d'après laquelle la Gorgone aurait été conçue dans le sein d'une morte, sans doute en vertu d'un raisonnement de logique populaire qui a voulu que l'être dont le seul regard portait la mort, fût né dans la mort même. La bibliographie donnée par M. Fr. sur ce sujet (p. 70, n. 2, et nachtrag 3) est très complète et contient les matériaux d'une étude intéressante de folk-lore.

Mais à côté d'éléments qui n'ont rien à faire avec la Bretagne, il en est d'autres qui remontent au vieux fonds légendaire auquel ont puisé les lais et les romans bretons : telle est l'histoire des amours de Guyomar et de la fée Morgain (p. 10 sqq). Elle reproduit avec beaucoup d'enjolivements et de surcharges, l'aventure-type des récits arthuriens, c'est-à-dire la conquête du mortel par la fée, le voyage du héros en Avallon. — Toutes ces

aventures si disparates ont pris un caractère commun : ce sont généralement de « mauvaises coutumes » dont on nous raconte l'établissement par un enchanteur ou une magicienne, et l'abolition par des guerriers de la maison d'Artus ou par Artus lui-même. Après avoir fait cette constatation, M. Fr. force son idée lorsqu'il semble voir dans les « mauvaises coutumes » un trait caractéristique du *Livre d'Artus;* il va même jusqu'à se demander si cette conception générale des aventures arthuriennes ne remonterait pas à l'auteur même de la compilation ou bien à un compilateur plus ancien (p. 10), peut-être Robert de Boron. Nous croyons bien plutôt qu'il s'agit là d'un travail lent et anonyme. La systématisation s'est faite peu à peu ; ajoutons qu'elle n'est jamais parvenue à une parfaite netteté. Les « mauvaises coutumes » apparaissent dans les romans en vers, nous y trouvons le mot et la chose ; elles servent à mettre en relief la valeur des chevaliers d'Artus. Je citerais dans le *Bel Inconnu* l'aventure de Malgier le Gris, qui est fort complète dans ce genre. Déjà perce aussi dans les romans en vers l'idée d'un dualisme entre la cour du roi Artus, modèle de toutes les vertus chevaleresques, et un monde surnaturel malfaisant, peuplé d'oppresseurs. Qu'est-ce que le roman de *la Charrette* sinon le récit d'une « quête » libératrice entreprise par Lancelot dans le royaume sombre de Méléagant ? C'est surtout le cycle de Perceval et du Graal qui contribua à raffermir et à étendre cette idée. L'un des thèmes fondamentaux de la légende du Graal était en effet, la déchéance temporaire du pays habité par le vieux roi blessé. Ce thème apparaît dans les plus anciennes versions. A la suite d'un événement sur lequel les versions ne s'accordent pas, mais qui est d'ordinaire le « coup douloureux » le royaume du Graal est frappé d'une véritable malédiction. La conséquence de l'achèvement de la quête n'est pas seulement la guérison du bon roi Méhaigné, elle s'étend au pays tout entier, à tous les êtres, à la nature entière. Lorsque Gauvain sort du Château aventureux, après avoir achevé une partie de sa mission, il trouve la terre repeuplée, ramenée à la joie et à l'espérance : les fleuves ont repris leur cours, les arbres ont reverdi, tout un peuple salue en lui le Sauveur. Cette aventure fondamentale devint le type sur lequel les autres eurent une tendance à se modeler plus ou moins. Ainsi se forma cette idée que le royaume de Logres était, pour un laps de temps plus ou moins long, la proie des démons, des enchanteurs et des mauvaises coutumes. De là les expressions que nous trouvons dans Robert de Boron, « les poinnes de Bretagne, les affaires de Bretagne, etc. ». Elles n'ont pas le sens précis que leur prête M. Fr. ; elles ne veulent pas dire autre chose que ce que nous avons indiqué. Peu à peu cette conception se systématise, et le dualisme s'accuse, la confusion se fait entre les ennemis mythologiques et les ennemis historiques, autrement dit les « Sesnes. » Quant au héros arthurien, il devient une sorte de Messie, attendu avec anxiété, chargé de redresser les torts, de faire régner la justice, de purger la terre de Logres des enchantements qui l'infestent. Galaad a pour mission de mettre à fin les merveilles de la Grande-Bretagne, de « délivrer le pays des grans merveilles et des estranges

aventures, etc. ». Tout ce travail lent que je ne puis à mon grand regret qu'esquisser ici, mériterait une étude spéciale que M. Fr. ne nous a pas donnée.

Il apparaît d'après son introduction qu'il a eu constamment en vue les théories intéressantes, quoique bien sommaires, exposées par M. Förster, par exemple dans sa préface à *Erec et Enide*. Les théories de M. Förster se rattachaient elles-mêmes à celles qu'avait développées avec beaucoup de vigueur et de talent M. Zimmer. L'influence des deux théoriciens est sensible chez M. Fr. De M. Zimmer il a retenu l'hypothèse armoricaine ; il en est même un partisan un peu trop docile. Il a raison de lui emprunter l'identification, désormais acquise, de Guyomar avec Guingamor, mais il y a certains caprices du maître, comme par exemple la localisation de l'île d'Avallon (p. 18) qu'il aurait mieux fait de lui laisser pour compte. M. Fr. trouvera dans les derniers numéros de la *Romania*, sous la signature de M. Lot, une excellente critique des théories de M. Zimmer. — Vis-à-vis de M. Förster, M. Fr. a plus de critique et de compétence. On sait que M. Förster, faisant une distinction radicale entre les romans en vers et les romans en prose, et sacrifiant les premiers aux seconds, voyait dans ces derniers la mise en œuvre des récits propagés en France par les jongleurs armoricains. Seulement M. Förster avait soin d'ajouter qu'il ne parlait pas des romans en prose tels qu'ils nous sont parvenus, mais bien de leur noyau primitif et des récits fondamentaux qu'un travail critique arriverait un jour à dégager. De cette hypotèse, M. Fr. n'a guère retenu qu'une direction générale et et une méthode d'analyse patiente. En somme, il ne paraît pas que le *Livre d'Artus* diffère sensiblement d'un roman d'aventures en vers : il a mis notamment à contribution les poèmes de Chrétien de Troyes. Pour les épisodes où les points de comparaison nous manquent, il est bien probable que là aussi il remonte à des versions poétiques perdues, et à ce titre il est précieux ; il est possible d'en tirer parti, — avec prudence, — pour la reconstitution des thèmes arthuriens. Il est vrai de dire que le *Livre d'Artus*, comme le pense M. Fr., et comme le pensait aussi M. G. Paris, a été composé à une époque assez tardive, pour relier le *Lancelot* au *Merlin*, et qu'il est le morceau le plus récent de tout ce cycle. On n'aboutira donc à des conclusions solides sur l'origine des romans en prose qu'en s'attaquant résolument au *Lancelot*. Souhaitons que M. Fr. ne se laisse pas rebuter par cette tâche difficile.

E. Philipot.

Dr Gustav Diercks. — **Geschichte Spaniens von den frühesten Zeiten bis auf die Gegenwart.** — Berlin, 1895-96, 2 vol. in-8°.

« La littérature historique relative à l'Espagne est presque impossible à » embrasser du regard. Il y a plusieurs grands ouvrages spéciaux dont » les volumes se comptent par dizaines. Des centaines d'écrits traitent

» de certaines périodes, comme le règne de Philippe II, mais celui qui » veut s'instruire rapidement des particularités de l'histoire, jeter un » coup d'œil sur une grande période historique, et embrasser toute la vie » historique de l'Espagne cherche en vain un ouvrage convenable, répon- » dant à l'état actuel des recherches, et donnant les résultats acquis. »

Ce livre dont il constate le besoin, M. le Dr Diercks a voulu l'écrire. Disons tout de suite qu'il a écrit un livre consciencieux et bien fait, d'une incontestable utilité. Grâce à lui, nous possédons maintenant un très bon manuel d'histoire d'Espagne.

Dans les 1100 pages in-8° dont se composent ses deux volumes, M. Diercks a su résumer tous les grands traits de l'histoire de la Péninsule depuis les origines jusqu'à la mort d'Alphonse XII. Son ouvrage est un vaste répertoire de faits, rangés en bon ordre, et racontés simplement. Les recherches sont facilitées par des sous-titres placés en tête de chaque verso, et par un index de près de 3,500 noms placé à la fin de l'ouvrage.

L'auteur appartient à une école historique trop sérieuse pour avoir tenu le moindre compte des étranges légendes qui ont si longtemps défiguré l'histoire des origines espagnoles. Plus d'un Espagnol sera sans doute étonné, voire même scandalisé de ne pas retrouver dans le livre de M. Diercks l'histoire de la fondation de Tafalla par Tubal, petit-fils de Noé, et de ne voir mentionné ni Hercule, ni Cacus parmi les conquérants de l'Hespérie. Plus d'un apprendra avec stupéfaction que l'histoire du Saint-Pilier de Saragosse n'est qu'une pure légende, et qu'on ne peut raisonnablement soutenir que saint-Jacques ait été enterré à Iria Flavia.

M. Diercks a très heureusement reconstitué la physionomie historique du Cid Campéador, « cet aventurier sans patrie qui servait celui qui le » payait le mieux, et dont on a fait la personnification du chevalier espa- » gnol champion de la Foi ».

Non seulement M. Diercks a écrit une histoire d'Espagne vraiment rationnelle, sans miracles et sans merveilleux, mais il n'a nullement dissimulé les vices du clergé espagnol, ni la déplorable influence exercée par lui sur le développement intellectuel de la nation. Il parle en philosophe de l'Inquisition, « une des plus condamnables institutions qu'ait créées l'humanité ». Il voit dans le monachisme une véritable plaie économique, et chez les jésuites les ennemis naturels du progrès. L'enseignement ecclésiastique lui paraît puéril et superficiel, il accuse l'Église d'avoir maintenu systématiquement le peuple dans l'ignorance. Son histoire est nettement anticléricale.

M. Diercks n'attache pas à l'histoire des mœurs et des idées une moins grande importance qu'à l'histoire politique. Dans une série de chapitres très nourris il décrit les divers aspects de la civilisation espagnole aux différentes périodes de l'histoire. L'Espagne ibérique, romaine, gothique et arabe, l'Espagne du moyen âge et moderne apparaissent tour à tour avec leur organisation sociale, leurs lois, leurs mœurs, leur art et leur littérature.

Citons dans le chapitre v de curieux détails sur les *Turdetani*, sur l'importance de l'élément celtique, « l'élément moteur » en Espagne, sur la civilisation phénicienne à Gadès. Dans le chapitre consacré à la culture dans l'Espagne gothique, M. Diercks a bien montré le caractère des Conciles nationaux qui, sortis des synodes ecclésiastiques des temps antérieurs à Récarède, rapellent aussi les assemblées provinciales en usage chez les Romains et ont retenu quelque chose de leur vieil esprit républicain. M. Diercks trace un tableau très brillant de la civilisation arabe. Il signale les progrés de l'agriculture après la disparition des *latifundia* des seigneurs goths, il vante l'habileté industrielle des Arabes, la beauté et la variété de leurs ouvrages, leurs progrès dans les sciences, leurs succès dans les arts et les lettres. La culture des petits royaumes chrétiens paraît bien pauvre à côté des splendeurs musulmanes ; cependant les privilèges accordés aux bourgeois et même aux paysans font de bonne heure des peuples espagnols des peuples vraiment libres ; le rôle si important du Justiza-Mayor d'Aragon s'explique par l'esprit formaliste et processif de l'Aragonais ; la langue espagnole se dégage du latin populaire sous l'influence du gothique, de l'arabe, du basque et du français, tandis que la langue limousine se propage en Catalogne et en Valence. Aux XVIe et XVIIe siècles l'Église absorbe la meilleure part des ressources de la nation (1,400,000,000 de réaux de revenu). l'État s'épuise peu à peu, la nation s'appauvrit, mais les lettres et les arts brillent longtemps encore du plus vif éclat. C'est un peuple qui se consume, qui se brûle le sang, mais son activité matérielle et intellectuelle tient du prodige. La culture de l'Espagne moderne est traitée trop rapidement. Après une série de considérations sur l'évolution politique et scientifique de l'Espagne, M. Diercks se contente de donner une liste un peu fastidieuse des érudits, des poètes et des artistes espagnols depuis deux siècles ; ce dernier chapitre paraît écourté.

Malgré ses solides mérites, l'ouvrage de M. Diercks ne nous paraît pas à l'abri de toute critique.

Il n'eût pas été hors de propos de nous donner à tout le moins une bibliographie sommaire où auraient été indiqués les ouvrages les plus importants consultés par M. Diercks. Il serait, par exemple, très intéressant de savoir quels auteurs il a suivis pour écrire l'histoire des Arabes ; Conde serait, on le sait, un guide peu sûr.

La composition générale de l'ouvrage est méthodique et claire, et pourtant, au livre III, l'alternance régulière d'un chapitre consacré aux États musulmans, et d'un chapitre consacré aux États chrétiens a quelque choses d'artificiel et de fatigant.

On ne peut demander à M. Diercks d'avoir tout dit sur son sujet dans un ouvrage d'un caractère aussi général que celui qu'il a entrepris ; on peut cependant y constater quelques défauts de proportion, et des lacunes vraies. La romanesque histoire de l'infant D. Carlos est longuement racontée en sept pages, et la découverte de l'Amérique tient tout entière en une page. Nulle part il n'est parlé de l'organisation générale du royaume,

ni de son administration, ni de celle des colonies, et cependant la colonisation de l'Amérique est peut-être le fait capital de l'histoire espagnole. Dans son étude sur la civilisation chrétienne au moyen âge, M. Diercks fait aux arts une part beaucoup trop étroite; l'Espagne s'est alors couverte de monuments admirables, elle a eu de très habiles architectes, des maîtres mauresques ont importé chez elle l'art arabe, des maîtres français lui ont apporté le gothique, et de l'un et de l'autre l'Espagne a tiré le style *mudejar*, comme elle a plus tard tiré le *plateresque* de la Renaissance ; tous ces styles valaient la peine d'être mentionnés. Dans le chapitre relatif à la culture des XVI[e] et XVII[e] siècles, M. Diercks nomme en passant Berruguete, le plus puissant des sculpteurs espagnols, et ne nomme même pas Herrera, le grand architecte de Philippe II.

M. Diercks a poussé jusqu'au scrupule le souci de la précision et de l'exactitude; n'a-t-il pas été parfois un peu téméraire? Il place l'arrivée des Celtes en Espagne 1500 ans avant J.-C. Il donne 30 à 35 millions d'habitants à l'Espagne romaine, presque autant à l'Espagne des Califes. Il fait mention d'armées musulmanes de 600,000 hommes, d'armées chrétiennes de 100,000 fantassins et de 80,000 cavaliers, dont il ne reste que 500 hommes après la bataille.

M. Diercks a commis aussi quelques erreurs. Il y en a de peu importantes; ce n'est pas un gros crime d'enterrer Ximénès « dans la chapelle de l'Université » alors qu'il est enterré dans la Magistrale de San Justo y San Pastor. Mais c'est une grave erreur d'écrire que Charles III restitua aux Barcelonais les privilèges dont ils avaient joui avant 1640 et avant la guerre de Succession. Charles III ne changea rien au régime politique imposé à la Catalogne par Philippe V.

Il ne serait pas juste d'insister sur ces critiques de détail qui n'enlèvent presque rien à la valeur de l'ouvrage. On est en droit de faire à M. Diercks un reproche mieux fondé et beaucoup plus grave. M. Diercks n'a certainement pas su se dégager de ses préjugés nationaux et confessionnels; il a écrit l'histoire d'Espagne en piétiste allemand.

Comme Allemand M. Diercks se montre partial et injuste toutes les fois qu'il a à parler de la France, depuis Charles II jusqu'à Alphonse XII.

Comme protestant, M. Diercks voit dans la propagande protestante le vrai moyen de régénérer l'Espagne. Il expose avec complaisance les tentatives des missionnaires anglais, américains et allemands pour évangéliser l'Espagne; il est heureux de constater que, grâce aux efforts de M. le pasteur Fliedner et de ses collègues, soixante-dix communautés et autant d'écoles protestantes sont déjà établies dans la Péninsule. Il oppose cette pieuse propagande à l'influence de la libre-pensée française; le protestantisme lui paraît être la religion des peuples vraiment supérieurs; il a la foi, il est en possession de la vérité. Malheureusement pour M. Diercks, l'esprit espagnol est aussi réfractaire au piétisme allemand que l'esprit allemand peut l'être au catholicisme espagnol, et ne pas voir cette incontestable vérité de fait, c'est montrer qu'on peut très bien et

Citons dans le chapitre v de curieux détails sur les *Turdetani*, sur l'im-
portance de l'élément celtique, « l'élément moteur » en Espagne, sur la
civilisation phénicienne à Gadès. Dans le chapitre consacré à la culture
dans l'Espagne gothique, M. Diercks a bien montré le caractère des
Conciles nationaux qui, sortis des synodes ecclésiastiques des temps an-
térieurs à Récarède, rapellent aussi les assemblées provinciales en usage
chez les Romains et ont retenu quelque chose de leur vieil esprit républi-
cain. M. Diercks trace un tableau très brillant de la civilisation arabe. Il
signale les progrès de l'agriculture après la disparition des *latifundia* des
seigneurs goths, il vante l'habileté industrielle des Arabes, la beauté et
la variété de leurs ouvrages, leurs progrès dans les sciences, leurs succès
dans les arts et les lettres. La culture des petits royaumes chrétiens pa-
raît bien pauvre à côté des splendeurs musulmanes ; cependant les pri-
vilèges accordés aux bourgeois et même aux paysans font de bonne heure
des peuples espagnols des peuples vraiment libres ; le rôle si importa
du Justiza-Mayor d'Aragon s'explique par l'esprit formaliste et proc
de l'Aragonais ; la langue espagnole se dégage du latin populaire s
l'influence du gothique, de l'arabe, du basque et du français, tandis q
la langue limousine se propage en Catalogne et en Valence. Aux xvi
xviie siècles l'Église absorbe la meilleure part des ressources de la nati
(1,400,000,000 de réaux de revenu). l'État s'épuise peu à peu, la nati
s'appauvrit, mais les lettres et les arts brillent longtemps encore du pl
vif éclat. C'est un peuple qui se consume, qui se brûle le sang, mais s
activité matérielle et intellectuelle tient du prodige. La culture de l'Esp
gne moderne est traitée trop rapidement. Après une série de considé
tions sur l'évolution politique et scientifique de l'Espagne, M. Diercks
contente de donner une liste un peu fastidieuse des érudits, des poètes
des artistes espagnols depuis deux siècles ; ce dernier chapitre par
écourté.

Malgré ses solides mérites, l'ouvrage de M. Diercks ne nous paraît p
à l'abri de toute critique.

Il n'eût pas été hors de propos de nous donner à tout le moins u
bibliographie sommaire où auraient été indiqués les ouvrages les pl
importants consultés par M. Diercks. Il serait, par exemple, très intére
sant de savoir quels auteurs il a suivis pour écrire l'histoire des Arabes
Conde serait, on le sait, un guide peu sûr.

La composition générale de l'ouvrage est méthodique et claire, et pou
tant, au livre III, l'alternance régulière d'un chapitre consacré aux Éta
musulmans, et d'un chapitre consacré aux États chrétiens a quelq
choses d'artificiel et de fatigant.

On ne peut demander à M. Diercks d'avoir tout dit sur son sujet da
un ouvrage d'un caractère aussi général que celui qu'il a entrepris ;
peut cependant y constater quelques défauts de proportion, et des lacun
vraies. La romanesque histoire de l'infant D. Carlos est longuement r
contée en sept pages, et la découverte de l'Amérique tient tout entière
une page. Nulle part il n'est parlé de l'organisation générale du royaum

du collège de Montaigu, qu'il réforma de fond en comble. En 1499, ayant déplu à Louis XII, il fut forcé de s'exiler quelque temps en Belgique ; pendant son séjour, il fonda à Douai, à Malines, à Valenciennes, à Cambrai, à Louvain, etc., des collèges de « pauvres écoliers », semblables à son collège de Montaigu, qui lui étaient soumis, et qui le restèrent pendant tout le XVIe siècle. Ce fait montre bien les liens étroits qui unissaient alors nos universités françaises avec les universités flamandes, et il devient dès lors beaucoup plus intéressant de savoir que Clichtoue était Belge.

M. C. a fort bien retracé la carrière universitaire de Clichtoue. Il a cru peu utile de rechercher longuement si son héros avait été fait docteur par la Sorbonne ou par le collège de Navarre. On doit lui savoir gré d'avoir laissé de côté cette question qui n'est pas de première importance, et qui a pourtant fait la matière d'une grave discussion entre Launoy et Chevillier.

Beaucoup plus intéressants à connaître étaient les rapports de Lefèvre d'Étaples et de Clichtoue. En arrivant à Paris, le second fut bien vite attiré par la réputation universelle du premier. Vers l'an 1500, Lefèvre est en effet un personnage de tout premier plan. Les leçons de ce savant maître furent très précieuses à Clichtoue. Les tendances mystiques de Lefèvre en matière de théologie, ses aspirations un peu vagues en matière de réforme ecclésiastique, la bonté un peu faible de son caractère devaient le rendre sympathique à l'esprit juste et ouvert qu'était Clichtoue. Les liens d'une étroite amitié se formèrent bientôt entre eux. Pendant trente ans, ils se soutinrent mutuellement, et Clichtoue consacra sa voix et sa plume à la défense des idées de son maître. Comment une rupture put-elle se produire entre eux ?

En 1518, commença la fameuse discussion des « Trois Madeleines ». Lefèvre soutenait qu'il y avait eu trois Marie-Madeleine distinctes, contrairement à l'opinion de l'Église qui n'en reconnaissait qu'une seule. Les polémiques religieuses étaient devenues alors plus ardentes que jamais, par l'entrée en scène de Luther, et des questions qui nous paraissent aujourd'hui de peu de conséquence étaient alors l'objet de controverses passionnées. Cette querelle prit les proportions d'une question internationale. On s'en occupa en Allemagne, aux Pays-Bas, en Angleterre. Clichtoue se fit le défenseur de Lefèvre : aussi fut-il violemment pris à partie par les adversaires de son ami. Évidemment, ces attaques l'inquiétèrent beaucoup, d'autant plus qu'elles se renouvelèrent aussi ardentes à l'occasion de la controverse sur le triple mariage de sainte Anne. Il fut effrayé de s'être avancé si loin. C'était un esprit éclairé, accessible dans une certaine mesure aux idées de progrès, mais en somme fermement attaché à l'orthodoxie catholique ; un esprit libéral, qui devint réactionnaire par crainte d'une révolution. Il aurait été bon d'assigner un rôle plus important à Noël Béda dans la transformation complète que subirent alors les idées de Clichtoue. De tous les adversaires de Lefèvre et Clichtoue, Béda avait été celui qui avait parlé avec la franchise la plus brutale. « C'est miracle

de voir, écrivait-il, avec quelle audace Clichtoue parle du Christ et de ses actes. » Le reproche était grave et sentait l'hérésie ; il était en même temps injuste. Mais Béda était alors le représentant quasi officiel de l'esprit de la Sorbonne. Rompre avec lui, c'était rompre avec elle. Ce syndic de la Faculté de théologie de Paris est un type achevé de fanatisme, mais d'un fanatisme tellement sincère qu'il ne manque pas d'une certaine grandeur. C'était un Normand obstiné, un cerveau étroit, pesamment organisé ; il se complaisait dans d'interminables discussions de détail, où il ménageait peu ses adversaires et les écrasait du fatras de son érudition sacrée. Dur aux autres comme à lui-même, imbu à un incroyable degré du respect de la vieille scolastique et des enseignements de sa théologie, il passa sa vie entière à attaquer et à pourchasser sans pitié tout ce qui lui paraissait suspect d'hérésie (et Dieu sait s'il eut à faire) ! Un pareil caractère est sans doute haïssable, mais on se sent quelque peu désarmé en présence d'une conviction si profonde, et il faut rendre cette justice à Béda qu'il ne fit jamais de concessions ni au pape, ni au roi ; et que s'il fut sans pitié pour ses ennemis (surtout Berquin), il ne se fit jamais le flatteur de personne. Les attaques d'un adversaire aussi redoutable durent faire réfléchir profondément Clichtoue. Craignant d'être confondu avec ces « maudits hérétiques Luthériens » dont le nombre grossissait de jour en jour, même à la Sorbonne, il fit preuve d'un zèle des plus ardents contre ce qu'il défendait la veille, et, rompant avec son passé, l'ami de Lefèvre devint le grand ami de Noël Béda.

Les contemporains sont unanimes à attribuer à Clichtoue une part importante dans la confection de la « Détermination » de la Sorbonne contre Luther, qui parut en avril 1521. Nous ne croyons pas pourtant qu'il l'ait rédigée lui-même ; et ce fait qu'il l'a insérée dans ses œuvres, invoqué par M. C., ne prévaut pas, à notre avis, contre cette assertion de d'Argentré (t. II, p. II), que « le livre des Conclusions de la Sorbonne contre Luther, porte le nom de Béda parce qu'il fut fait par lui sur le modèle des anciens livres de conclusions de la Faculté de théologie, qu'il avait entre les mains ». Du reste, cette « détermination » nous paraît plutôt de la manière de Béda.

Ce qui reste néanmoins acquis, c'est que Clichtoue fut un des remparts de la Sorbonne attaquée par Luther. Son « Antilutherus » (1524), son « Propugnaculum » (1526), son « De Sacramento Eucharistiæ » (1527), etc., sont autant d'ouvrages dirigés contre les hérétiques, et où il affirme sa ferme volonté de ne pas se séparer de l'Église catholique.

Nous n'avons pas ici à raconter cette nouvelle période de la vie de Clichtoue. M. C. a fort bien exposé son rôle au concile de Sens, sa retraite à Chartres, et ses dernières années. Remarquons seulement, et ce trait est à l'honneur de Clichtoue, que, jusqu'à sa mort, il garda dans ses ouvrages de grands ménagements pour son ancien maître et ami Lefèvre d'Étaples.

La deuxième partie de la thèse de M. C. est consacrée à l'étude des œuvres de Clichtoue. Cette étude est intéressante et paraît faite avec une

compétence que M. C. est du reste seul à posséder. Ce qui se dégage en somme de cette étude, c'est que Clichtoue, s'il ne fut pas un révolutionnaire, rajeunit néanmoins certaines parties de la vieille scolastique, surtout la grammaire, qu'il affectionnait particulièrement. Lefèvre et lui ont remis en honneur la philosophie d'Aristote, en l'étudiant d'après les textes, et non plus d'après des commentaires infidèles ou indigestes. Clichtoue a laissé un bagage littéraire considérable, et M. C. a eu la bonne fortune de retrouver de lui un grand nombre d'œuvres inédites; il y a parlé un peu de tout avec intelligence; il avait des idées saines, et quelquefois assez nouvelles sur la plupart des sciences et des arts enseignés de son temps à la Sorbonne.

Dans trois importants chapitres, M. C. a étudié sa polémique avec les Luthériens. Clichtoue a peut-être été parfois un peu dur pour ses adversaires; mais c'est là un reproche que l'on peut adresser à tous ses contemporains catholiques ou protestants, et, parmi eux, il est loin d'avoir été l'un des plus violents.

Si Clichtoue a beaucoup écrit, il a aussi beaucoup parlé, et nous avons de lui nombre de sermons. Ils ont fait la matière d'un intéressant chapitre de M. C., et, depuis l'apparition de son livre, ont fourni l'occasion d'une curieuse étude sur la société laïque et ecclésiastique du commencement du XVIe siècle[1]. Toute cette seconde partie est à lire attentivement.

La langue de cet ouvrage est un latin clair et élégant; s'il nous est permis d'exprimer un regret, déplorons seulement qu'il ne soit pas écrit en français, car il mérite mieux que le dédain injustifié qui s'attache trop souvent aux thèses latines. Ajoutons que la bibliographie, les pièces justificatives, les tables sont établies avec un soin tout particulier, et que les conditions matérielles ne laissent rien à désirer. C'est une œuvre consciencieuse, d'une solide érudition, qui témoigne de bonnes recherches et d'un examen approfondi des œuvres du personnage; en somme, une contribution très honorable à l'histoire des débuts de la réforme française.

P. Caron.

G. von Wyss. — **Geschichte der Historiographie in der Schweiz.** Dritte Lieferung. — Zürich, Fäsi et Beer, 1895, in 8°, 161-338 p.

Avec ce troisième fascicule se termine le remarquable ouvrage du regretté G. von Wyss. Les érudits français auront beaucoup à y prendre comme dans les précédents. L'auteur, fidèle à son plan, y étudie non seulement les chroniques et les mémoires fort nombreux composés en Suisse depuis le milieu du XVe siècle, mais encore les principales

1. Le R. P. Chérot : « La Société au commencement du XVIe siècle, d'après les homélies de J. Clichtoue (1472 à 1543), » dans la *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1895.

œuvres historiques composées dans ce pays jusque vers 1851. C'est en somme une étude détaillée et fort intéressante du mouvement historique en Suisse depuis le vénérable Tschudi, père de l'histoire helvétique, jusqu'au célèbre Jean Müller. Il serait difficile à un Allemand ou à un Français d'entreprendre pareille étude sur leur histoire nationale; G. von Wyss a pu sur un terrain plus borné être à peu près complet, et les notices de l'auteur sur les principaux historiens suisses sont aussi étendues qu'on peut le désirer. A ce dernier fascicule est jointe une intéressante préface de M. Meyer von Knonau, qui a bien voulu se charger de présenter au public savant l'œuvre posthume de son ancien ami.

A. Molinier.

A. Parmentier. — **Album historique** publié sous la direction de M. Ernest Lavisse. T. Ier, *Le moyen âge : habitation, vêtement, alimentation, mobilier*, etc., *du IVe siècle à la fin du XIIIe siècle*. — Paris, Colin, 1895, in-4°, vii-217 p.

Les enfants d'aujourd'hui peuvent apprendre l'histoire avec des ressources que n'avaient pas leurs aînés, car l'image, qui pénètre partout, vient au secours de leur mémoire. Il nous souvient des manuels en vogue autrefois : c'étaient de petits livres avec les portraits plus ou moins authentiques des rois depuis Pharamond, et qui ne servaient guère qu'à être enluminés de couleurs flamboyantes. Au commencement de ce siècle, Augustin Thierry suppléait par l'imagination à l'absence de gravures, et son esprit, à la lecture des *Martyrs*, revivait la vie de jadis. Mais nous n'étions pas des Augustin Thierry. Maintenant, dans l'humble salle d'asile comme dans l'amphithéâtre des Facultés règne *la leçon de choses*, le dessin ou la photographie. C'est pour répondre à ce désir de voir, que M. Parmentier, guidé par M. Lavisse, a entrepris la publication de son *Album historique*, et il est agréable de le louer pour son intelligente initiative. Le plus bel éloge qu'on en puisse faire est de dire que les érudits eux-mêmes auraient à glaner dans ce livre, qui n'est cependant pas fait pour eux. Sa grande nouveauté est de mêler si intimement la gravure au texte, qu'il est impossible de lire celui-ci sans examiner en même temps celle-là. Les maîtres qui connaissent le caractère de l'enfant, et sa paresse à recourir à la fin de l'ouvrage aux planches où on le renvoie, applaudiront sans réserves à cette heureuse innovation. Toute la vie privée, militaire, intellectuelle et artistique du moyen âge est représentée dans ces dessins, dont le choix a été judicieux et habile. Qu'il y ait, ici et là, quelques défaillances, nul, pas même l'auteur, ne le contestera. On ne peut être assez précis avec les élèves ; alors pourquoi, par exemple, indiquer des monnaies sous ce titre vague : monnaies d'or ou d'argent, quand il eût été si facile de les appeler par leurs noms de sou et de denier ? A quoi bon aussi représenter dans les *Habitations*

la dent enchâssée, trouvée avec le trésor de Childéric ? Veut-on que les élèves, nouveaux Cuvier, reconstituent par elle l'homme des temps mérovingiens ? Car il n'y a pas l'excuse de la monture, puisque celle-ci est récente. Le procédé de reproduction n'a pas toujours été très heureux, et les éditeurs auraient à tourner de ce côté tous leurs soins. Il serait d'ailleurs injuste de dissimuler que certaines gravures sont bien venues ; au hasard du doigt qui tourne les pages, voici la cour des Lions à l'Alhambra, une vue extérieure de Sant-Apollinare in Classe, le palais de la Wartbourg où les landgraves de Thuringe réunissaient les minnesingers, le tympan de l'église abbatiale de Vézelay, et surtout ces statues incomparables de la cathédrale de Reims : la Vierge Marie, sainte Anne, saint Jacques, saint Louis, d'un art si souple et si parfait, qui unit le souci de la réalité au plus pur idéalisme. A côté de ces merveilles, combien sont froides les trop nombreuses restitutions du passé, qui encombrent ce bon livre, et qui ne s'appuyant souvent sur aucune base sérieuse, donnent presque toujours à l'enfant des idées fausses ou hasardeuses ! L'excellent historien que fut Siméon Luce ne cachait pas son dédain pour la peinture historique ; il pensait sans doute que s'il est bon de rêver aux âges disparus, il ne faut pas souhaiter voir son rêve prendre couleur, et se réaliser sous une forme concrète et immuable. Nos grands peintres, Gros, Gérard, Delacroix, David, Meissonnier, J.-P. Laurens, Detaille, auraient pu répondre qu'ils se préoccupaient de créer des œuvres d'art, et non des documents, et que pour eux, loin d'être le but, l'histoire n'était que l'occasion. C'est une raison que ne peuvent faire valoir les illustrateurs de l'*Album historique*.

Georges Riat.

J. U. Jarnick. — **Due verse starofrancouské legendy o sa Katerine Alexandrinské.** (Deux versions de la légende de sainte Catherine en ancien français, édité pour l'Académie des Sciences de Prague.) — Bursik et K. Kohout, Prague, 1894, LII-350 p. (en tchèque).

Nous avons ici le travail qu'annonçait M. G. Paris en 1884 (*Romania*, XIII, 400) en faisant part de sa découverte du véritable nom de l'auteur de cette Vie de sainte Catherine. Le seul manuscrit jusqu'alors connu (aujourd'hui B. N. fr. 16.565) était picard et donnait la mention suivante : *Sui par non Dimence nommee, — De Bercheringe sui nonnain*, (v. 2678). Il datait du commencement du XIVe siècle et l'auteur avait été traitée en conséquence par Dinaux, *Trouv. brab.*, 670-3, et Paulin Paris dans l'*Hist. litt.*, XXVIII, 253-261. Ce nom de Dimence était bien un peu étrange et ce couvent dont elle se réclame avec assurance impossible à identifier dans la région picarde, mais en l'absence de toute autre indication, il fallait bien se résigner à l'inconnaissable et on en avait fait une nonne flamande. En 1883, M. G. Paris découvrit une

œuvres historiques composées dans ce pays jusque vers 1851. C'est en somme une étude détaillée et fort intéressante du mouvement historique en Suisse depuis le vénérable Tschudi, père de l'histoire helvétique, jusqu'au célèbre Jean Müller. Il serait difficile à un Allemand ou à un Français d'entreprendre pareille étude sur leur histoire nationale; G. von Wyss a pu sur un terrain plus borné être à peu près complet, et les notices de l'auteur sur les principaux historiens suisses sont aussi étendues qu'on peut le désirer. A ce dernier fascicule est jointe une intéressante préface de M. Meyer von Knonau, qui a bien voulu se charger de présenter au public savant l'œuvre posthume de son ancien ami.

A. Molinier.

A. Parmentier. — **Album historique** publié sous la direction de M. Ernest Lavisse. T. Ier, *Le moyen âge ; habitation, vêtement, alimentation, mobilier*, etc., *du IVe siècle à la fin du XIIIe siècle*. — Paris, Colin, 1895, in-4o, vii-247 p.

Les enfants d'aujourd'hui peuvent apprendre l'histoire avec des ressources que n'avaient pas leurs aînés, car l'image, qui pénètre partout, vient au secours de leur mémoire. Il nous souvient des manuels en vogue autrefois : c'étaient de petits livres avec les portraits plus ou moins authentiques des rois depuis Pharamond, et qui ne servaient guère qu'à être enluminés de couleurs flamboyantes. Au commencement de ce siècle, Augustin Thierry suppléait par l'imagination à l'absence de gravures, et son esprit, à la lecture des *Martyrs*, revivait la vie de jadis. Mais nous n'étions pas des Augustin Thierry. Maintenant, dans l'humble salle d'asile comme dans l'amphithéâtre des Facultés règne *la leçon de choses*, le dessin ou la photographie. C'est pour répondre à ce désir de voir, que M. Parmentier, guidé par M. Lavisse, a entrepris la publication de son *Album historique*, et il est agréable de le louer pour son intelligente initiative. Le plus bel éloge qu'on en puisse faire est de dire que les érudits eux-mêmes auraient à glaner dans ce livre, qui n'est cependant pas fait pour eux. Sa grande nouveauté est de mêler si intimement la gravure au texte, qu'il est impossible de lire celui-ci sans examiner en même temps celle-là. Les maîtres qui connaissent le caractère de l'enfant, et sa paresse à recourir à la fin de l'ouvrage aux planches où on le renvoie, applaudiront sans réserves à cette heureuse innovation. Toute la vie privée, militaire, intellectuelle et artistique du moyen âge est représentée dans ces dessins, dont le choix a été judicieux et habile. Qu'il y ait, ici et là, quelques défaillances, nul, pas même l'auteur, ne le contestera. On ne peut être assez précis avec les élèves ; alors pourquoi, par exemple, indiquer des monnaies sous ce titre vague : monnaies d'or ou d'argent, quand il eût été si facile de les appeler par leurs noms de sou et de denier ? A quoi bon aussi représenter dans les *Habitations*

logie qui attestent une activité peu commune, même dans son pays, vient de publier la première leçon d'un cours qu'il a fait l'hiver dernier à l'Université de Turin. Il y esquisse l'histoire des études dont l'ancienne lyrique française et provençale a été le sujet depuis vingt ans. Au lieu de dresser la bibliographie détaillée des travaux français, allemands, italiens et portugais, auxquels elle a donné lieu, M. Gorra dégage, sous une forme personnelle, les résultats généraux que l'on peut considérer comme acquis à la science dans ce domaine. Il faut bien reconnaître que ces résultats ne correspondent pas à l'effort. La distinction entre une poésie subjective et objective, la définition plus précise de la poésie populaire et la pénétration à peu près complète de ses rapports avec l'art courtois, voilà qui n'est pas à dédaigner, il est vrai. Mais dès que nous sortons de ces données un peu vagues, nous nous heurtons à des combats de doctrines dont l'issue reste douteuse. Comment l'aube s'est-elle constituée ? N'a-t-elle été à l'origine qu'un chant de veilleur ? La pastourelle est-elle une simple distraction de grands seigneurs, ayant bien bu et bien mangé ? Qu'est-ce qui est populaire et qu'est-ce qui ne l'est pas dans les chansons de danse provençales, dont M. Römer a dressé un catalogue très discuté ? La *reverdie* et les fêtes de mai ont-elles joué dans l'évolution de la lyrique populaire le rôle prépondérant que leur assigne M. Paris ? Faut-il, avec ce savant, ne reporter qu'aux xve–xvie siècles l'état civil de nos cantilènes populaires ? Ou bien est-on en droit de leur attribuer, avec M. Jeanroy, une antiquité infiniment plus respectable ?

Toutes ces questions restent inscrites à l'ordre du jour de l'histoire littéraire, après la brochure de M. Gorra comme auparavant. Il y a plus ; cette brochure nous apporte de nouveaux points d'interrogation, par exemple une hypothèse bien gratuite sur la composition des chansons de toile, des refrains, des aubes, des débats et des pastourelles, composition qui serait due à des femmes, tout simplement parce que ce sont des femmes qui sont à l'avant-plan de ces pièces généralement anonymes. De même M. Gorra vient renouveler une vieille querelle de priorité littéraire, en proposant de restituer à l'Italie une part d'originalité plus considérable dans l'élaboration de sa lyrique populaire.

Ce sont là d'intéressantes hypothèses ; mais il est regrettable qu'elles n'aient pas été entourées de quelques preuves dans la brochure de M. Gorra. Celui-ci se montre d'ailleurs, dans les limites des généralités auxquelles il se tient, très informé et d'un sens très critique. Peut-être le trouvera-t-on bien sévère pour le livre ingénieux et finement érudit de M. Jeanroy ; mais c'est là affaire de tempérament et, si j'ose le dire, de concurrence professionnelle. La part faite au verbe méridional et au désir de trouver du neuf, je crois qu'il faut lire plus d'estime et de gratitude que de tout autre sentiment dans l'appréciation faite par M. Gorra de son savant devancier.

W.

---

seconde version du poème beaucoup plus ancienne dans un manuscrit anglo-normand de la fin du xiie ou commencement du xiiie siècle « *Dimence* » y devenait *Clemence de Berekinge*, c'est-à-dire de Barking, monastère fameux des environs de Londres. Or, cette Clémence de Barking, qui est donc du xiie siècle, déclare expressément qu'elle ne fait que remanier une traduction antérieure devenue archaïque : *Ele fud jadis translatee, — Sulunc le tens bien ordenee..., Pur ço que le tens est mué... En est la rime vil tenue, — Car ele est alques corrumpue, — Pur ço si l'estuet amender*, etc. Le texte acquiert dès lors beaucoup d'intérêt : il nous met sur la trace d'une œuvre perdue extrêmement ancienne, peut-être quelque sœur cadette de l'*Alexis*. M. Jarnick publie ici en regard l'une de l'autre les deux versions connues et nous donne en même temps le texte de la Vie latine qui semble avoir servi de source. Dans sa préface il compare nos rédactions avec l'original. J'aurais été très désireux de connaître l'opinion de M. Jarnick à ce sujet, car dans un certain nombre de cas, il semble que le texte picard de beaucoup postérieur au texte anglo-normand ait cependant conservé une leçon plus conforme à l'original latin. Tel est par exemple le cas pour les vers 81, 130, 311-312, etc. M. Jarnick dit certainement de fort bonnes choses sur ce point important ; malheureusement comme il a écrit en tchèque, ses explications nous échappent tout à fait. M. Jarnick semble avoir voulu fournir à ses compatriotes une première base solide pour l'étude de l'ancien français, c'est ainsi sans doute qu'il faut s'expliquer que M. Jarnick n'ait pas cherché à établir un texte unique d'après ses manuscrits ; il aura jugé que la juxtaposition des deux textes en regard l'un de l'autre était des plus commodes et des plus instructives pour la comparaison dialectale et pour l'étude du curieux travail de rétablissement de la déclinaison auquel s'est livré le copiste picard. De là également les dimensions considérables des parties consacrées à la morphologie (p. 81-124) qui est tout particulièrement détaillée, à la phonétique (p. 139-212), à la métrique (p. 212-257), au glossaire (p. 258-320) qui est complet et donne, outre l'origine des mots leur emploi syntaxique dans l'ouvrage. Nous ne doutons pas que par ses qualités d'exactitude minutieuse, d'ordre méthodique et sûr, ce livre n'exerce la plus salutaire influence dans le milieu auquel il semble spécialement destiné. Et pour nous, nous y aurons gagné la publication extrêmement soignée de deux textes intéressants à tous égards.

S.

Prof. Egidio Gorra. — **Delle origini della poesia lirica del medi-evo**, prolusione a un corso libero di letterature neo-latine, letta nella R. Università di Torino l'11 dicembre 1894. — Torino, S. Lattes e C. editori, 1895, 34 p. in-8o.

M. Gorra, connu pour des travaux d'histoire littéraire et de dialecto

d'une transformation qui s'est opérée dans l'état économique de l'Europe occidentale. » Les plus anciennes gildes marchandes des Pays-Bas apparaissent au XIe siècle. A ce moment-là, ou plutôt à partir du Xe siècle, « les relations commerciales prirent quelque importance dans les régions traversées par les deux grandes voies fluviales, la Meuse et l'Escaut ».

D'après M. H. Vander Linden le commerce extérieur ne serait né, dans la région plus tard désignée sous le nom de Pays-Bas, qu'au Xe siècle. Auparavant le commerce était tout local, tout intérieur, se bornant à des échanges de village à village, de district à district. Sur ce point spécial de l'apparition, si tardive, du commerce d'exportation et d'importation dans les Pays-Bas, je ne saurais me ranger à l'opinion de M. H. Vander Linden. La région que traversent le Rhin, la Meuse, et l'Escaut dans leur cours inférieur a été au contraire très anciennement un lieu de transit, le grand entrepôt où s'échangeaient les produits des pays du Nord, la Grande-Bretagne et la Scandinavie, contre les produits du continent et même de Byzance. La preuve en est dans l'abondance et la variété des monnaies qu'on rencontre dans ces pays et spécialement en Frise, comme aussi dans l'activité des ateliers monétaires. Les Frisons ont frappé de nombreuses monnaies d'or (ce qui indique des relations extérieures) imitées au VIe siècle des monnaies byzantines, et, au siècle suivant, des monnaies de la Gaule, et spécialement de Chalon-sur-Saône. Les monnaies frappées à Duurstede, à Maastricht, à Huy, à Dinant pendant la période mérovingienne sont assez communes, en tout cas beaucoup moins rares que celles des ateliers de la Gaule proprement dite; l'on remarquera en outre que les nombreuses imitations qu'on en rencontre prouvent un cours étendu. Le cercle dont la région des Pays-Bas était le centre commercial dut s'élargir encore à la fin du VIIIe siècle et dans la première moitié du IXe siècle. Les monnaies émises par l'atelier de Duurstede sous Charlemagne, ont servi de prototypes aux plus anciennes monnaies de la Suède et de la Pologne. Sous Louis le Pieux, le type monétaire de Duurstede était un vaisseau, type que nous retrouvons dans un autre port de mer, à Quentovic. Dans la seconde moitié du IXe siècle, Maastricht est qualifié *portus* sur les monnaies, et de même, Tournai et Valenciennes. Les invasions normandes arrêtèrent certainement l'essor du commerce dans ces régions. De 834 à 863 les Normands pillèrent Duurstede presque chaque année.

Au Xe siècle, le mouvement commercial dut reprendre plus actif que précédemment. Mais ce n'était qu'une renaissance. Si donc la formation des gildes tenait uniquement au développement des transactions commerciales, on ne voit pas pourquoi elles ne se seraient pas constituées dès l'époque carolingienne et même mérovingienne.

Mais c'est que, si l'état économique était le même, ou à peu près, avant et après les invasions normandes, l'état social s'était profondément modifié. L'autorité publique était devenue, au cours du IXe siècle, impuissante à remplir son rôle essentiel et à garantir à chacun son droit. » A une époque où l'insécurité des routes était générale, où les pouvoirs publics

Herman Vander Linden. — **Les Gildes marchandes dans les Pays-Bas au moyen âge**. (Université de Gand. *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres*, 15e fasc.) — Gand, Clemm, 1896, in-8°, VIII-126 p.

Dire que l'association est un fait universel ne dispense pas de rech[illegible] cher l'origine des diverses espèces de sociétés qui ont groupé les homm[illegible] à travers l'espace et le temps. Sans doute les hommes se sont unis tout[illegible] les fois que leurs intérêts les y ont invités, mais la nature même de c[illegible] intérêts a déterminé la nature des associations de telle sorte que les grou[illegible] pements varient à l'infini dans leur forme comme dans leurs causes, [illegible] ce sont ces causes, qui ont provoqué leur formation en même temps qu[illegible] conditionné leur organisation, qu'il appartient à l'historien de préciser[illegible]. Que l'association soit un fait qui n'est ni germanique ni romain, [illegible] ne le contestera pas, car encore que la race ou, si l'on préfère, la n[illegible]tionalité puisse avoir quelque influence sur la nature des association[illegible], c'est moins la race qui agit sur elles que le milieu économique; ce q[illegible] est vrai surtout quand il s'agit, comme pour les gildes, d'association[illegible] commerciales. On ne sait pas la signification étymologique du mot gild[illegible], mais ce que l'on sait bien, c'est que ce terme a désigné des associatio[illegible] très différentes les unes des autres et qui peuvent n'avoir entre elles auc[illegible] lien originel, aucun autre point commun, sinon qu'elles sont des associ[illegible]tions. Il y avait des gildes religieuses qui se consacraient tout entièr[illegible] l'accomplissement de certains devoirs religieux; il y avait des gildes m[illegible]chandes qui étaient des associations de marchands unis pour la défen[illegible] de leurs intérêts économiques. Il importe de remarquer d'autre part q[illegible] les noms de ces associations diffèrent d'un pays à un autre, et que c[illegible]taines *carités*, *frairies*, *fraternités*, *hanses*, sont de véritables gildes.

M. H. Vander Linden n'a eu en vue dans son mémoire que les gil[illegible] marchandes dans les Pays-Bas et au moyen âge. Il examine rapidem[illegible] les principales théories auxquelles a donné lieu l'origine des gildes. El[illegible] ne sont pas un produit du christianisme; elles ne se rattachent pas [illegible]vantage à ces *convivia* des Germains dont parle Tacite: M. H. Van[illegible] Linden le montre sans peine. Mais la thèse de M. Flach, qui, frappé [illegible] la solidarité familiale qui unissait les membres d'une même gilde, v[illegible] l'origine de cette institution dans l'organisation de la famille germaniq[illegible] de façon que les gildes se seraient formées au moment où les liens fa[illegible]liaux se relâchaient, et comme pour se substituer à la famille dans l'acc[illegible]plissement de certaines fonctions sociales, serait bien séduisante, si M. [illegible] Vander Linden n'avait justement remarqué que la famille a cons[illegible] pendant la plus grande partie du moyen âge toute sa consistance et q[illegible] ne semble pas que sa constitution ait été en rien affaiblie au momen[illegible] l'apparition des gildes. Encore moins fera-t-on dériver les gildes des [illegible]jurations de serfs mentionnées au IXe siècle. « La formation des gil[illegible] marchandes est avant tout un phénomène économique; elle est le résu[illegible]

être confondues avec nos sociétés commerciales actuelles... ; leurs membres n'ont jamais réuni leurs capitaux pour faire des entreprises en commun. » Le rôle de la gilde fut d'abord un rôle protecteur. Ses membres acquirent de nombreux avantages tels qu'exemption de tonlieux, monopole du trafic de certains articles. En ce qui touche ce dernier point, la gilde s'est trouvée maîtresse exclusive du commerce de certains objets du jour où elle a compris tous les marchands d'une localité. De plus, les gildes de différentes villes conclurent entre elles des alliances et formèrent ainsi ces fédérations connues sous le nom de hanses. Comment les gildes devinrent peu à peu des institutions aristocratiques, en lutte avec les petits négociants et les artisans, comment elles s'unirent, puis se confondirent avec le patriciat urbain, et en conséquence devinrent un des rouages de l'administration municipale, c'est ce que M. Vander Linden explique très bien. On lui saura gré d'avoir, à la suite d'autres auteurs, insisté sur ce fait que les constitutions urbaines ne dérivent pas des gildes. Dans aucune ville des Pays-Bas « les fonctionnaires qui sont à la tête des gildes ne sont devenus identiques à ceux qui régissent la commune ; de même, nulle part les attributions essentielles des magistrats communaux ne dérivent de celles des chefs de la gilde ». Les chartes et les keures distinguent très nettement les poorters ou bourgeois et les guldbrueders. Enfin, les gildes n'ont tenu un rôle politique que du jour où, perdant leur autonomie, elles furent soumises à l'autorité des pouvoirs municipaux. La révolution démocratique du XIVᵉ siècle contribua à l'affaiblissement des anciennes gildes qui perdirent avec leurs prérogatives leur influence économique et parfois même jusqu'à leur nom.

Telles sont les principales idées, les idées générales de l'étude de M. Vander Linden, car il y a bien d'autres observations qui mériteraient qu'on les relevât. M. Vander Linden a compris qu'une étude sur les gildes marchandes dans les Pays Bas ne devait pas consister en une série de monographies, ni en une énumération chronologique et fastidieuse des documents, mais qu'il convenait de ne retenir que les textes caractéristiques et, les rapprochant, les éclairant les uns par les autres, d'en dégager les traits essentiels et les éléments qui permettent de suivre le développement général des gildes marchandes. Par cette conception de son sujet comme par la manière dont il l'a réalisée, M. Vander Linden a fait preuve une fois de plus d'un sens historique bien affirmé et d'autant plus estimable que c'est une tendance fâcheuse chez les auteurs de monographies de laisser les lecteurs chercher les liens qui rattachent leur sujet particulier à l'histore générale et tirer les conclusions. Il faut donc applaudir à toutes les études spéciales qui, sans rien sacrifier de l'exactitude minutieuse dans le détail, aboutissent à des résultats d'une portée plus large et contribuent à la philosophie de l'histoire.

M. Prou.

étaient impuissants à maintenir la paix intérieure, les marchands
vaient de grandes difficultés à se rendre aux marchés et aux fo
étaient obligés de s'armer de pied en cap pour sauvegarder leu
sonnes et leurs biens. En outre, ils se faisaient accompagner de s
et se réunissaient en groupes ; ils formèrent ainsi de véritables car
Dans ces expéditions, ils se prêtaient mutuellement aide et assista
se défendaient ensemble contre les agresseurs ; ils se rendaient
quement toute sorte de services pendant le voyage qu'ils fais
commun... O[illegible] protection, l'identité des intérêts co
encore à ress[illegible]ui unissaient les marchands d'un
caravane et p[illegible]ux d'une même localité. Un grand
d'entre eux vi[illegible] foires, les mêmes marchés ; on co
qu'ils s'enten[illegible]r leurs affaires au plus vite et avec
de bénéfices p[illegible]urnent chez eux en compagnie et
portent les ob[illegible]re écoulés sur le marché local. Ce
point est pou[illegible] plus important : ils en sont ven
tout naturelle[illegible]e marché local et à exclure les étra

M. Vander [illegible] histoire des gildes en deux périod
première, cor[illegible] près aux XI[e] et XII[e] siècles, pend
quelle les gild[illegible]ociations ouvertes, englobant les
aussi bien que les marchands, et ne jouant aucun rôle politi
seconde période qui s'ouvre vers la fin du XII[e] siècle, mais plus
plus tard suivant les villes, et qui se caractérise par les traits su
« 1° La gilde de corporation privée, devient un corps politique
partie intégrante de la constitution urbaine ; 2° elle perd, par
même, son autonomie et se trouve placée sous l'autorité des p
publics ; 3° elle exerce une prédominance incontestée sur les mé
grande industrie et accentue encore ses tendances exclusivistes et
tionnistes. » Ces caractères, M. Vander Linden les déduit d'une ét
minutieuse et finement analytique des documents. Il n'est pas besoin
que les deux périodes de l'histoire des gildes se pénètrent et s'enche
que s'il importait de dégager les deux grandes phases de leur év
c'était la tâche d'un historien de montrer par quels progrès inse
et sous quelles influences extérieures ces associations, de libres et
qu'elles étaient à l'origine, sont devenues des corps politiques. C'
quoi M. Vander Linden s'est appliqué dans ses chapitres IV e

La gilde a rempli pour le commerce un rôle analogue à cel
marche germanique pour l'agriculture. Comme la marche avait
les individus pour faciliter l'exploitation du capital immobilie
la gilde a groupé les membres de la classe marchande pour pe
celle du capital mobilier. Peut-être trouvera-t-on ce rapproc
quelque peu forcé, car si dans la marche certaines terres sou
des cultures déterminées, et qui par leur nature ne comport
le morcellement restaient indivises, nous n'apercevons pas q
le capital mobilier que les marchands ont exploité en co
M. Vander Linden le remarque lui-même : « Les g

menacée par les Carthaginois, et les Romains le proclament leur roi. Ce jeune roi sera-t-il donc parricide? Non. Son père qui a été désabusé vient au Capitole; il accepte son destin, mais veut voir une dernière fois le fils dont il est fier. Après des élans de mutuelle tendresse, la scène s'achève tristement, le père dévoilant au jeune homme la volonté des dieux. Celui-ci délibère en lui-même, puis convoquant le peuple qui l'a comblé de faveurs, lui demande une dernière grâce. On la lui accorde sans savoir quelle elle est; mais quand on apprend que le roi a sollicité ainsi la permission de se tuer (car à Rome le suicide était permis quand on avait exposé les motifs de sa détermination; c'est là le thème de la quatrième déclamation de Quintilien), on se repent. Il est trop tard; le roi dépose sa couronne et par son abdication se fait libre de mourir.

Bernard *Silvester* a su tirer de ce sujet de belles scènes d'un sentiment très vrai : celle où l'amour maternel livre combat dans le cœur de la femme à l'amour conjugal, l'entrevue du père et du fils sur le Capitole, sont de petits chefs-d'œuvre pleins de beaux vers qui ne sont pas indignes des bons auteurs de l'antiquité classique. Les mérites littéraires de ce poème avaient échappé jusqu'ici aux lecteurs qui n'avaient sous les yeux que l'édition fautive de Beaugendre. M. B. H., en établissant un texte meilleur, a livré à notre admiration un des plus purs écrits de notre moyen âge.

Obéissant à une même nécessité, M. H. nous a donné une nouvelle édition de la *Passio sanctæ Agnetis* de Pierre Riga. Bien que l'éditeur ait corrigé les éditions antérieures des fautes assez nombreuses qu'elles renfermaient, M. H. s'est donné beaucoup de mal en pure perte, je le crains; et je doute qu'après cette publication on lise davantage l'œuvre médiocre et sans intérêt de Pierre Riga.

L. Levillain.

Annales regni Francorum inde ab a. 741 usque ad a. 829 qui dicuntur Annales Laurissenses majores et Einhard, post editionem G.-H. Pertzii recognovit Fridericus Kurze. — Hannoveræ, Hahn, 1895, in-8, xix-204 pp. (*Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum.*)

Dans la préface que M. F. Kurze a mise à sa nouvelle édition des *Annales regni Francorum*, il a exposé les conclusions auxquelles la critique moderne s'est arrêtée relativement au mode de composition et aux remaniements successifs de ces importantes annales, base de notre histoire de 788 à 829. Ces annales, pour la partie qui s'étend de 741 à 801, se présentent sous deux formes, dont l'une primitive est désignée sous le nom d'*Annales Laurissenses majores*, l'autre, remaniée et amplifiée, sous le nom d'*Annales Einhardi*. Le récit des événements compris entre 741 et 788 a été écrit d'un seul jet, à l'aide de renseignements puisés dans les continuateurs de Frédégaire, les *Annales Petaviani*,

les annales de Murbach, la plus ancienne recension des *Annales Lauresharnenses*, et dans des documents conservés au Palais, auxquels s'ajoutent des traditions orales. Après 788, le même auteur a continué son œuvre, année par année, jusqu'en 795. Cet auteur paraît avoir vécu à la cour. Cependant de la sécheresse des annales entre 788 et 795 on peut conclure qu'à cette époque il s'était éloigné du roi. Cet auteur pourrait être Riculfus, qui, de la chapelle royale passa en 787 sur le siège archiépiscopal de Mayence ; ce n'est là qu'une hypothèse sans grand fondement et à laquelle M. Kurze s'arrête à peine. A partir de 796 un autre auteur prit la plume. Pertz a proposé le nom d'Einhard, parce qu'il fut de tous les écrivains du temps celui qui pénétra le plus avant dans la familiarité de Charlemagne. Un certain nombre de manuscrits présentent un texte qui finit avec la mort de Charlemagne ; d'où cette hypothèse qu'Einhard, occupé à écrire la vie de l'empereur, suspendit la rédaction des annales qu'il aurait reprise ensuite pour la poursuivre jusqu'en 820, époque à laquelle il aurait cédé la plume à un autre personnage, qui, d'après M. Monod, serait l'archichapelain Hilduin. Les annales s'arrêtent avec l'année 829. Peu après, on reprit tout ce corps d'annales pour le soumettre à une révision et récrire la partie antérieure à 801 en un style plus élégant. M. Kurze a imprimé pour la période comprise entre 741 et 801 les deux recensions en regard l'une de l'autre, c'est-à-dire, à gauche, les annales dénommées par Pertz *Annales Laurissenses majores*, et à droite, le remaniement connu sous le nom d'*Annales Einhardi*. A partir de 801, les diverses classes de manuscrits concordent.

M. Kurze a en outre exposé dans sa préface la classification des manuscrits et le système de publication adopté par lui.

M. P.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

JUIN-JUILLET 1896

J MOISANT, S. J. — **Le Prince Noir en Aquitaine, 1355-56, 1362-70.** — Paris, A. Picard, 1894, in-8°, 294 p.

Le P. Moisant a défini ainsi l'objet de son livre : « Raconter la vie du Prince Noir d'une manière plus complète à l'aide de documents nouveaux ; étudier ses faits et gestes en Aquitaine ; apprécier son rôle politique et déterminer son importance dans l'histoire du XIV[e] siècle, tel est le but de ce travail. » C'est plus que le titre : « *Le Prince Noir en Aquitaine,* » n'annonçait, beaucoup plus que le corps même du livre n'offre au lecteur. Le P. Moisant n'a pu tenir ses promesses. Il n'a pas compris la portée des engagements qu'il prenait dans son introduction, et là où il pouvait trouver plusieurs sujets considérables, n'a su en discerner ni en approfondir aucun. Son travail ne paraît qu'un perpétuel malentendu prolongé, durant 155 pages.

Ce n'est pas que le P. Moisant manque de bonne volonté, ni de curiosité, ni de documents intéressants. Mais il pousse l'inexpérience jusqu'à l'ingénuité. L'étude sur les sources placée en tête du volume en fournit des preuves immédiates. Je passe sur ce qui touche les archives d'Angleterre, bien que les indications soient peu nombreuses et que tout le tableau que l'auteur nous donne ait une apparence fort étriquée. Mais, pour les archives de France on est assez étonné de ne trouver sous la rubrique *Archives Nationales* que cette mention : *Série J. JJ. Trésor des Chartes.* Voilà le lecteur bien avancé ! Pour la *Bibliothèque Nationale*, l'auteur donne une véritable liste. Mais pourquoi dans cette revue préliminaire des sources n'a-t-il mentionné qu'un petit nombre de manuscrits ou documents qu'il a utilisés ? Pourquoi laisse-t-il de côté certains manuscrits du *Fonds latin* et du *Fonds français* qu'il a signalés dans les notes du livre, et se garde-t-il d'ajouter aux collections *Doat, Moreau, Clairambault*, celles de *D. Fonteneau*, de *De Camps*, ou encore les *Pièces originales* du Cabinet des titres, où il a souvent puisé ? Il y a

là un choix dont la raison nous échappe. Il est évident, d'autre part, q
le P. Moisant n'a tiré qu'un parti insuffisant des archives départeme
tales et municipales du Sud-Ouest. On serait heureux de savoir s'il
consulté vainement des dépôts qui ne figurent pas sur sa liste, mais q
ont la réputation de contenir de véritables richesses pour l'époque
glaise, comme Saint-Jean-d'Angely, Bergerac, Blaye, La Réole, C
hors, Martel[1], etc. Dès ces premières pages nous pouvons entrev
avec quels matériaux disparates et incomplets sera fait le livre. S'agit
des chroniques, on ne saurait être satisfait des quelques lignes consacr
à Froissart ; l'aimable conteur a été en Gascogne, a vécu près du Pri
Noir ; ses récits donnent une saisissante impression de vie. C'eût été
étude préalable singulièrement utile que de déterminer très rigoureu
ment la présence de Froissart en Gascogne, de définir la part de créa
que l'on peut accorder à ses récits. Enfin toute cette étude biblio
phique est terminée par une liste de livres utilisés par l'auteur. On
assez étonné de trouver dans cette liste des recueils de pièces comme
Lettres de rois, de reines et autres personnages des Cours de Fran
d'Angleterre, de Champollion-Figeac ; la *Collection générale des d*
ments français en Angleterre, de Delpit ; les *Extraits des comptes*
la ville de Poitiers, de Rédet ; le *Thesaurus novus anecdotorum*
Martène, ou des chroniqueurs comme Pierre Cochon. Pourquoi ne f
rent-ils point parmi les sources ? On n'est pas moins surpris de n'y
rencontrer le livre de l'abbé Rouquette : *Le Rouergue sous les Angl*
dont l'auteur a fait un très fréquent usage.

Si l'on ne donne au livre du P. Moisant qu'un coup d'œil rapi
on risque d'être victime d'une certaine illusion. Les notes indiquent
très grand nombre de documents qui paraissent inédits parce qu'ils
sont cités que d'après leurs numéros de classement dans les dépôts où
sont conservés. Or, beaucoup de ces documents sont déjà conn
puisqu'on les trouve utilisés, analysés, cités dans des travaux antérieu
C'est ainsi que la plupart des pièces tirées des Archives nationales
déjà amplement servi au commentaire de M. Luce dans son édition
Froissart. L'auteur n'est, du reste, pas généreux de renvois aux sa
éditeurs qui lui ont été du plus grand secours. La mort de M. Lu
l'objet d'une note attendrie (p. 149), mais je n'ai pas trouvé un seul
voi à son commentaire. M. Maunde Thompson a ajouté à son édit
la Chronique de Le Baker de Swynebroke des *Notes and*
très haute valeur. Le P. Moisant qui en a f

tantôt hâtif, de la biographie du prince de Galles. Le sujet principal : *Le Prince Noir en Aquitaine*, apparaît au chapitre II, lorsque l'héritier d'Edward III arrive en Gascogne à l'automne 1355. Le P. Moisant a refait l'histoire de la chevauchée de 1355 en Languedoc. Depuis, ce récit a encore été repris par l'abbé Breuils dans la *Revue des Questions historiques* (janvier 1896, p. 55). L'abbé Breuils s'il relève quelques erreurs de détail (et ce ne sont pas les seules) du P. Moisant, a le très grand désavantage de ne pas connaître les notes de M. Maunde Thompson. Ni l'un ni l'autre n'ont guère pu ajouter de détails et d'éclaircissements nouveaux aux récits antérieurs, par exemple à l'excellente notice de M. A. Molinier, dans l'*Histoire de Languedoc* (t. IX, p. 651-2). A la chevauchée du Languedoc, succèdent la campagne de Poitiers et la prise du roi Jean. Là le système malheureux de l'auteur apparaît très nettement : à côté de quelques points de détail étudiés avec des intentions critiques, ce ne sont que lacunes, que mentions rapides, que prétéritions déconcertantes qui laissent de côté les questions les plus graves.

Le traité de Brétigny a été conclu et entre en exécution. Le P. Moisant décrit l'application de clauses territoriales dans le Midi. Bien qu'il n'ait guère fait que suivre le procès-verbal publié par Bardonnet et le livre de l'abbé Rouquette : *Le Rouergue sous les Anglais*, on pourrait y relever plusieurs erreurs. Ce n'est pas huit jours, mais cinq jours que les commissaires attendent à Gourdon la décision des villes du pays de Cahors ; ce n'est pas un an, mais près de sept mois seulement que durèrent les difficultés pour la livraison de la Rochelle. Mais voici le prince de Galles de retour à Bordeaux en 1363 et pourvu du titre de prince d'Aquitaine. C'est le cœur même du sujet ; là surtout on peut juger du contraste entre la bonne volonté de l'auteur et la médiocrité des résultats auxquels il est arrivé. Les trop nombreuses erreurs historiques et géographiques qui se trouvent dans ces chapitres ont déjà été relevées en partie[1]. Nous n'y insisterons pas davantage, puisque la preuve est faite.

L'étude de l'Aquitaine sous le Prince Noir est divisée en trois parties : vie municipale, pouvoirs et gouvernement du prince, finances. La vie municipale n'est l'objet que d'un tableau rapide, fragmentaire ; il y a beaucoup plus et mieux à tirer des documents publiés et de ceux qui restent inédits dans les archives communales. Ne fût-il question que des rapports du prince de Galles avec les villes, les quelques pages du P. Moisant seraient insuffisantes. En tout cas, on est étonné de ne trouver qu'au chapitre suivant les rares détails que l'auteur donne sur les magistratures municipales et leurs juridictions (p. 97-98). Quant au gouvernement du prince de Galles, il en est à peine question. Trois courtes notes (p. 93) ne peuvent donner une idée juste des grands offices de la principauté. Comment, du reste, pour toute cette partie capitale, le

1. Voir l'article de l'abbé Breuils sur Jean d'Armagnac, *Revue des Questions historiques*, janvier 1896, p. 74-75, et *Revue de Gascogne*, 1895, p. 484.

P. Moisant qui a parcouru la belle collection des *Rôles Gascons* n'en a-t-il pas tiré une plus belle récolte ? Les finances ont été exposées avec plus de détail ; mais on y voudrait plus de soin et moins de confusion. Des travaux récents ont montré ce qu'une analyse minutieuse peut tirer des comptes même mutilés. Or, le P. Moisant avait à sa disposition le très curieux compte de Richard Filongley, trésorier du prince. Il n'y a qu'à relever les divisions générales de ce chapitre sur les finances d'Aquitaine pour en apprécier l'imperfection : 1° *Impôts fonciers*, comprenant les redevances féodales, le produit des confiscations, le *communium pa*[illegible], les *capitagia*, le *census denarius*, les *blada censualia*, le fouage ; 2° *Revenus des monnaies* ; 3° *Droits de justice*, comprenant les « droits ordinaires payés par les justiciables aux diverses juridictions » (?) et les droits de greffe et de sceau ; 4° *Impôts sur les produits du sol*, parmi lesquels on retrouve les *blada sensualia* (sic) et figurent d'autre part, les banalités, le champart, le jaugeage, les coutumes du vin, l'yssak, le quillage, la concession des droits de pâturage, d'herbage, etc., l'exploitation des forêts du domaine, les droits de pêche ; 5° *Les droits de douane et d'octroi*. Il y a là un groupement très contestable et un mélange évident de choses tout à fait différentes. A ces recettes régulières, il faut ajouter des impositions ou subsides extraordinaires. Pour les établir, le Prince Noir réunit à plusieurs reprises des assemblées d'États. C'est à peine s'il y est fait allusion. Les États généraux de Périgueux, en 1364, ceux de Bordeaux, en 1365, sont rappelés en une ligne. La grande réunion d'Angoulême de janvier 1368 et les ordonnances qui y furent établies n'ont pas paru mériter plus de cinq lignes. C'est vraiment mettre trop de discrétion sur un point qui devait tout particulièrement attirer l'attention de l'auteur. Il est inutile d'insister sur le dernier chapitre ; il présente les mêmes imperfections que les précédents. La conclusion est incertaine parce qu'elle n'a pas été assez solidement fondée.

A l'étude sur le Prince Noir sont annexés d'importants documents. C'est d'abord un fragment de récit de la campagne d'Edward III en France, en 1346. Mais ni dans l'introduction, ni dans l'appendice l'auteur ne nous a donné les renseignements suffisants pour nous faire connaître le manuscrit d'où le fragment est tiré. Le morceau du reste n'est pas sans intérêt ; malheureusement il ne se rapporte pas au sujet proprement dit du livre. Puis vient une série de 19 lettres du prince de Galles au connétable de Bordeaux, de l'année 1356. Outre que quelques indications sur ces documents ne seraient pas inutiles, ce n'est pas sans inquiétude que l'on trouve sous les nos 1, 2, 3, des pièces datées du 23 janvier au 20 mars 1356, *quinquagesimo sexto*. Or, quel était l'usage de la chancellerie du prince de Galles pour le commencement de l'année ? Une note à cet égard n'eût pas été inutile. Parmi les documents qui suivent, il y en a deux dont la connaissance est due à l'abbé Rouquette. De même le testament du Prince Noir a été emprunté à Nichols, *Collection of royal Wills*.

Le volume se termine par un second appendice ajouté tardivement. Ce sont des documents extraits des archives de Vatican. Cet appendice aurait pu être fort allégé ; environ la moitié des documents imprimés ne touche directement ni le prince de Galles, ni l'Aquitaine ; ce sont des instructions données aux légats pour conclure la paix entre Jean le Bon et Edward III, ou des lettres concernant les affaires d'Angleterre. Pour le reste, il est regrettable que le P. Moisant n'ait pu en faire l'usage auquel il fait allusion, car il est toujours étrange de voir annexées à un livre des pièces inédites qui n'ont pas servi à la rédaction de ce livre.

Ce n'est là qu'une partie des critiques qu'on pourrait adresser à l'Étude sur le Prince Noir en Aquitaine. Le sujet reste encore à traiter, à peu près intact. Évidemment il y a eu de la part du P. Moisant un vrai malentendu. Qu'il se rende bien compte des nécessités d'une étude de ce genre ; qu'il reprenne entièrement son travail avec une méthode plus rigoureuse, un plan plus ferme et plus complet, et grâce à sa bonne volonté, à sa curiosité, à la connaissance qu'il a déjà acquise des sources anglaises, il pourra nous donner un bon livre qui fera oublier ce premier et peu heureux essai.

A. Coville.

A. Spont. — **Semblançay** (?-1527). — **La Bourgeoisie financière au début du XVIe siècle.** — Paris, Hachette, 1895, in-8°, x-324 p., avec pl.

De 1443 à 1523, les finances du roi de France ont été aux mains d'un petit nombre de familles bourgeoises qui se sont enrichies dans le gouvernement de leurs charges. Les quatre trésoriers géraient les revenus ordinaires; les quatre généraux, les revenus extraordinaires ; et ce double collège agissait sans contrôle efficace, il était omnipotent, presque indépendant. — Après Jacques Cœur, le plus célèbre parmi les membres de cette aristocratie de l'argent, a été Jacques de Beaune, baron de Semblançay. Trésorier général de la reine Anne de Bretagne, en 1491, général de Languedoc en 1495, en 1509 général de Languedoïl, en 1515 général des finances de Louise de Savoie, sorte de « ministre des finances sans portefeuille » en 1518, il fut, jusqu'à sa disgrâce, en 1524, un des personnages les plus habiles, les plus souples et les plus puissants de l'époque. Longtemps, cependant, on a exagéré ses pouvoirs déjà si étendus et, bien à tort, on a voulu faire de lui un surintendant qui aurait eu autorité sur les généraux et les trésoriers, ses collègues. Les recherches de M. Spont, (p. 129,134) ont confirmé sur ce point celles de M. Jacqueton. L'auteur a, de plus, montré (p. 285 et s.), au moyen de cinq tableaux généalogiques tout à fait clairs, comment Jacques de Beaune s'était allié à d'influentes familles administratives tourangelles, berrichonnes, auvergnates : les Briçonnet, les Berthelot, les Le Roy, les Lallemant, les Bohier.

Cette corporation financière qui avait pu s'établir à la suite des ordon-

nances de Charles VII. François Ier l'attaquait dès 1523 et l'abatt[illegible] Louise de Savoie et son fils avaient soupçonné qu'ils venaient d'être, [illegible] 1515 à 1522, continuellement volés par les « gens de finance » (p. 19[illegible] — 208). François créa donc, pour remédier à ces abus le Trésor de l'Epar[illegible] (p. 198 et s.) que M. Jacqueton nous a fait connaître (*Rev. histor.*, t. [illegible] et LVI, 1894 ; tirage à part). Le roi fit poursuivre les deux Ponch[illegible] L. Meigret, G. Berthelot, J. Ruté, H. Bohier et d'autres encore. Mais [illegible] grande victime (p. 207) des réformes royales, ce fut Semblançay ; s'il s[illegible] tit indemne, le 27 janvier 1525, du procès où il comparut à titre [illegible] *comptable particulier de Louise de Savoie*, p. 208-228, à la suite d[illegible] second procès, celui-là *criminel*, il fut condamné et pendu, le 11 [illegible] 1527 (p. 262-3).

S'ensuit-il qu'il ait été coupable? Devons-nous croire qu'il fut sacr[illegible] à l'avarice « de Louise de Savoie, ou bien à la « jalousie » de Duprat, [illegible] enfin à la « complaisance » mise par François Ier au service de Mada[illegible] d'Angoulême? — Selon M. Spont, toutes ces causes se combinèrent p[illegible] amener la perte du grand financier. Il reconnaît, p. 281, que Semblan[illegible] « a pu profiter de l'absence de contrôle pour prélever des commissi[illegible] *illégales* sur ses opérations avec les banquiers italiens de Lyon ». Se[illegible] blançay a, du reste, (p. 261), avoué « ses compromissions » et implor[illegible] pitié du roi plus que sa justice. D'autre part, l'auteur accuse graven[illegible] la reine mère (p. 282 surtout), à la suite d'une démonstration que no[illegible] aurions voulue plus serrée, plus ferme, plus entièrement probante. Quan[illegible] à Duprat (p. 207 et 243), M. Spont ne nous apporte guère, pour l'acca-bler, que des textes connus, tirés des Mémoires de du Bellay, de Versori[illegible] du Bourgeois de Paris, de l'ambassadeur florentin ; nous avons là, bien assurément l'opinion des contemporains, mais que vaut-elle contre un homme aussi impopulaire que le fameux chancelier? En revanche, nous suivons volontiers M. Spont quand il écrit p. 261, que le principal tort de Semblançay fut d'être créancier du roi, et, p. 281, qu'aucun acte de malversation sérieuse n'a été relevé contre lui. L'auteur a fort bien mis en lumière une distinction essentielle : Semblançay était officier *ordonnateur* et *non comptable*. A dire le vrai, il fut, avant tout, la victime nécessaire d'un état de choses déplorables que ni lui ni François Ier n'avaient créé : il fut broyé par la machine administrative nouvelle que la reine mère et le roi substituèrent aux vieux rouages financiers imaginés par Charles VII.

Si la biographie de Semblançay, pour qui l'envisage sous cet angle, perd de son intérêt romanesque et dramatique, elle gagne infiniment en intérêt scientifique ; elle illustre un chapitre complet de l'histoire des institutions financières. C'est par là que la thèse de M. Spont nous paraît à la fois solide et nouvelle. Et voilà pourquoi elle mérite les éloges que MM. Lavisse et Lemonnier lui ont libéralement accordés à la Sorbonne.

Concentrer notre attention sur l'histoire administrative n'a pas suffi à M. Spont : il n'a eu garde d'amoindrir son sujet et de taire comment [illegible]

touche à l'histoire économique et à l'histoire archéologique. Aussi bien, Semblançay demeurait-il un banquier et prenait-il sa part dans le mouvement de la Renaissance française ; les planches que l'auteur a jointes à son volume l'attestent ; elles sont d'un goût délicat. Les banquiers du centre de la France, au début du XVI[e] siècle, ne sont pas sans offrir plus d'une analogie avec les célèbres banquiers florentins.

Cet excellent livre, dont l'ordonnance générale est bien conçue, est écrit sans phrase, avec une scrupuleuse précision ; l'excessive sobriété de la langue confine même à la sécheresse. Mais, seuls, les lecteurs superficiels se laisseront rebuter. Ceux qui s'occupent de l'histoire de Charles VIII, de Louis XII, de François I[er], le pratiqueront longtemps, certains de n'être jamais déçus. Ils rendront l'hommage qui convient au prodigieux labeur de l'auteur et à sa concision : M. Spont a, pendant huit années, exploré les dépôts d'archives de la France et de l'étranger, et sa thèse n'a pas 300 pages.

G. Dupont-Ferrier.

C. Barrière-Flavy. — **La baronnie de Miglos. Étude historique sur une seigneurie du haut Comté de Foix.** — Toulouse, 1894, in-8, x-239 pp.

C'est parler un peu tard d'une étude qui a déjà été ailleurs très favorablement appréciée. J'estime cependant que cette monographie mérite qu'on la signale ; elle n'est inférieure en rien à celles que l'auteur a déjà consacrées à plusieurs autres seigneuries languedociennes, notamment à Calmont et Saverdun. La baronnie de Miglos formait au moyen âge un fief important et ses seigneurs jouissaient du privilège d'être plus indépendants que les nombreux vassaux des comtes de Foix. M. Barrière-Flavy, qui avait sous la main un grand nombre de documents (il publie les principaux en appendice), a retracé avec beaucoup d'exactitude l'histoire des diverses familles qui du XII[e] au XVIII[e] siècle possédèrent cette seigneurie ; il aurait pu la rendre plus complète et plus intéressante encore s'il eût connu en leur entier les œuvres des chroniqueurs fuxéens et surtout s'il eût dépouillé les anciens inventaires d'archives du Comté de Foix, conservés à Pau (registres E 391 et 392), qui renferment la mention d'une foule d'actes aujourd'hui disparus ; il eût pu aussi fixer d'une manière plus précise la généalogie de ses personnages. Je me hâte d'ajouter que M. B.-F. établit très ingénieusement que c'est la famille béarnaise de Louvie, non celles de Luppé ou de Loubières, comme on l'a prétendu, qui au XV[e] siècle hérita de la seigneurie. Quelques critiques en terminant : pourquoi M. B.-F., qui me paraît connaître fort bien la toponomastique méridionale, celle du Comté de Foix en particulier, n'a-t-il point cherché plus souvent à identifier les noms de personnes empruntés à des noms de localités, au lieu de les laisser sous leur forme latine? C'eût été, en plus d'un cas, aisé ; j'en pourrais citer des exemples. J'ai peine à croire

enfin que le samedi *veille de Pâques* 1342 corresponde au 3 *mars* [illegible] p. 60) : ce n'est là sans doute qu'un lapsus[1].

Henri COURTEAULT.

Mélanges de philologie romane, dédiés à CARL WAHLUND, 7 janv[ier] 1897. — Mâcon, Protat frères, imprimeurs. x-393 p. in-8.

Imprimé sur beau papier et avec de beaux caractères, ce livre contin[ue] une série heureuse, dont chacun sait que les premiers numéros fure[nt] constitués par des hommages scientifiques à M. Gaston Paris. Plus tar[d] des anniversaires touchants permirent aux amis et élèves de MM. Tobler e[t] Mussafia de se grouper autour d'eux, et aujourd'hui c'est le tour de l'un de[s] promoteurs les plus actifs et les plus désintéressés de ces sortes de fêtes, M. Wahlund, professeur à l'Université d'Upsal. On n'a pas évidemment songé à réunir sous la couverture d'un seul livre tous les amis et tous les obligés de ce savant aimable, car le livre aurait pris des proportions in[-] vraisemblables. Nul n'ignore, en effet, que M. Wahlund est plus encore le bienfaiteur que le maître de ses élèves, qu'il fait de sa fortune le plus généreux usage, que son admirable bibliothèque est à la disposition de tous ses confrères en romanisme et que, pour signifier mieux aux timides sa volonté formelle de leur être secourable, il a fait imprimer et distri[-] buer le catalogue de cette bibliothèque, dont nous possédons tous un exemplaire sur notre table de travail.

Ce sont ces circonstances exceptionnelles qui, plus encore que la dat[e] [illegible] et le mérite scientifique de M. Wahlund, donnent un prix trè[s] [illegible] lier à l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui. Des savants d[e] [illegible] pays ont collaboré à ces *Mélanges*, et il est touchant de les voi[r] [illegible] ci de là à la même table du même festin que les élèves suédois d[u] [illegible]eur d'Upsal.

[illegible] bornerai à énumérer les contributions renfermées dans le volum[e] [illegible] joindre mes observations pour quelques-unes qui se rapportent pl[us] [illegible]ment au moyen âge français (un grand nombre ont trait à des p[illegible] [illegible] littéraires ou à des écrivains de l'époque moderne) :

[illegible]-12, G. Paris, *Bele Aelis* [illegible] de la p[illegible] [illegible] du refrain [illegible] par ces mots et dont les [illegible] [illegible] vers de 10, de 8 et de 7 syllabes) ; 13-28, A. Tobler, *Zu Peire* [illegible] ; 29-33, H. Suchier, *Bruchstück des roman[s]* [illegible] [illegible] Raoul von Houdan (c'est un fragment de 252 vers qui se trou[ve] [illegible] les mains de M. S. [illegible] date du XIVe siècle et correspond a[ux] [illegible] vers de l'éd. Scheler, *Trouvères belges*, nouvelle sér[ie]

[1] [illegible]

41-9, A. Morel-Fatio, *Comer barro ;* 51-61, W. Söderhjelm, *Le dit du courtois donneur* (publié d'après le ms. f. fr. 25566 de la Bibl. Nat., d'où M. Tobler a extrait le *Vrai Aniel*. M. S. a adopté les mêmes graphies que le professeur de Berlin, en quoi il a plutôt chargé et enlaidi son texte en plus d'un endroit ; je citerai not. les rimes *cheuce : s'escheuce* où la graphie du ms. est bien plus claire *Keuue : Seskeuue*. En lisant les 168 vers, j'ai noté ces menues corrections : 4 *s'i*, 8 *l'i* ; 45 *fraint* ; 57 *c'om* ; 146 *sel* ou *chef*). — P. 63-74, J. Vising, *Lettre à M. Carl Wahlund, accompagnée de remarques sur la syntaxe du substantif français.* — 75-93, C. Svedelius, *Sur la place de l'adjectif qualificatif français auprès du nom ;* 95-107, A. Johansson, *Etude syntaxique sur le verbe* faire *en français moderne ;* 109-22, J. Falk, *Antipathies et sympathies démocratiques dans l'épopée française au moyen âge* (il est regrettable que l'auteur ait restreint de la sorte un sujet dont le titre même est déjà très discutable, car la notion impliquée dans le terme *démocratie* est totalement étrangère au moyen âge ; en admettant que ces mots de « sympathies ou antipathies démocratiques » signifient la façon dont les classes supérieures cléricale et militaire, envisageaient les ouvriers manuels des villes et des campagnes (et non les bourgeois qui sont à part), il convient de se livrer à une critique très rigoureuse des textes d'après lesquels on entend établir les sentiments favorables ou non des grands pour les petits ; en réalité, ce que l'on récolte, c'est l'avis personnel d'un certain nombre de trouveurs, dont les uns flattaient ou croyaient flatter leur clientèle ordinaire en injuriant les vilains, tandis que les autres agissaient différemment. Mais on ne sait pas quels étaient ces trouveurs, du moins pour la plupart ; tandis que Chrétien de Troyes, que Raoul de Houdan, que Renaut de Beaujeu et dix autres ont une histoire personnelle et que leur témoignage aurait eu infiniment plus d'intérêt, parce qu'ils étaient sûrement l'écho d'une aristocratie lettrée et polie, lorsqu'ils exprimaient des opinions sur le reste de la nation). En tout cas il ne faut pas chercher à établir, parmi les textes réunis par M. F. une chronologie rigoureuse ; après s'être appuyé sur des ouvrages dont la plupart sont déjà de la basse époque, il lui était difficile de conclure de leur désaccord à une évolution du sentiment politique ; en fait, dès la fin du XII[e] siècle on découvre de ci de là un ton favorable non aux vilains, mais aux communes, dans les chansons de geste. Alors que l'auteur de l'*Escoufle* nous dit que son héros :

> Ne veut pas maintenir la guerre
> Par les vilains ne par communes (1561-65),

alors que dans *Perceval* nous voyons celles-ci jouer un assez vilain tour à Gauvain (7256 sq.), déjà elles se montrent dans l'épopée, tantôt dévouées à un baron que menace Charlemagne (*Renaut Mont.*, 18, 36), tantôt se mettant au service de l'empereur (*Garin*, I, 1214), tantôt capables de défendre leur indépendance contre les attaques de l'étranger (*Saisnes*, I, 17). Les types de vilain glorifié apparaissent d'abord dans l'épopée ; c'est Rainoart au tinel, puis Simon le voyer dans Berte, puis Varocher

et bien d'autres. Enfin parmi les textes de la seconde époque, que l'on s'attendrait à rencontrer ici, je citerai celui de *Maugis* (voy. *Rev. des Langues romanes*, 4ᵉ série, t. VI, p. 357) :

> Isiex menues gens aront la majesté ;
> Nous haus hommes, povon moult estre espuanté,
> Qui tuon les vilains, qui gaaignent le blé.

P. 123-36, J. O. Rohnström, *Sur quelques noms propres de la Chanson des Saxons* (il y en a en tout trois, dont le nom du poète, que M. R. identifie, sans preuves décisives, avec l'auteur des *Congés* et du *Jeu de Saint Nicolas*; à propos de quoi nous avons une dissertation assez déplacée sur la valeur relative des mss. du poème ; le 2ᵉ nom est celui de *Guitechin*, et le 3ᵉ celui de *Herupois*; ils donnent lieu à des observations plus intéressantes) ; 137-44, P. Rajna, *Per l'azione delle parlate moderne sulla pronunzia del latino*. 146-61, A. Wallensköld, *Un cas de métathèse constante pendant la période de formation de l'ancien français* (il s'agit de *sc*, *cs* des formes verbales en *-asco*, *esco*, *isco et ōsco*, de quelques adjectifs et de substantifs tels que *bois*, *dais*, l'a. fr. *grais*, etc. M. W. a fait un bon groupement des formes qui subissent ce phénomène et discuté avec soin toutes les opinions déjà émises à leur sujet. Il y a cependant quelque chose de contradictoire dans la partie personnelle de son exposé ; d'une part (p. 149), il se refuse à voir, avec M. Meyer-Lübke, dans *lois*, *bois*, etc., d'anciens nom. sg. et acc. plur. en *scs*; de l'autre (p. 159), il explique de cette façon les formes dialectales *bos*, *fres*, alors qu'il serait infiniment plus simple d'étudier la réduction *ai*, *ei*, *oi*, *ui*, en *a*, *e*, *o*, *u* dans les patois et de voir si l'on peut établir une concordance entre ce phénomène général, très répandu, et les formes en question) ; 163-71, A. Nordfelt, *De la liaison dans la langue française* ; 173-9, E. Langlois, *Archipiada* (c'est Alcibiade, dont bien des auteurs du moyen âge firent une femme, en s'inspirant d'un passage d'Aristote, cité par Boèce et mal interprété par les commentateurs de ce philosophe) ; 181-96, E. Stengel, *Ueber einige seltene französische Grammatiken* ; 197-206, A. Thomas, *Fragments d'une Sotie inconnue, représentée en 1517* (le seul intérêt de ce galimatias, où le français est recouvert d'un épais vernis de patois méridional, consiste dans une allusion historique à des événements de 1517) ; 207-12, E. Levy, *Q in nasalposition im altprovenzalischen* (Il n'a pas toujours la valeur d'un son fermé ; M. L. appuie sa démonstration sur l'examen des rimes d'une pièce imprimée par Bartsch dans ses *Denkmäler*) ; 213-24, A. Salmon, *Trois poèmes de Jean Brisebarre le court, de Douai* (d'après un ms. de Charleville décrit ici ; *iée*, *ie* n'est nullement un trait propre au Nord-Est. I, 9, lis. *sainte et parefite*, comp. *paie* 33 ; *essaucie* 45 et *glorifiie* III, 20 ; I, 30 *yauque* ; 39 *sens*) ; 225-41, S. Söderman, *Le merle blanc et le vilain petit canard* ; 243-54, E. Staaf, *Quelques remarques sur le passage d'eu atone à u en français* ; 255-71, P. A. Geijer, *François de Callières et ses critiques sur le langage de ses contemporains* (François de Callières vécut dans la seconde moitié du

XVII[e] siècle) ; 273-80, C. Joret, *Le Papyrus et sa représentation sur les monuments de l'ancienne Egypte;* 281-8, A. Lindström, *Dispensare-Distornare* (n[os] 456-679 et 23-853 des gloses de Reichenau ; M. L. en étudie les dérivations françaises ; il est curieux qu'il ne mentionne pas la forme *retornar* de 842, avec le sens particulier qu'elle a dans les *Serments*) ; 289-303, A. Ahlström, *Sur l'origine du Chevalier au lion* (essaie de dégager, d'après d'autres données que celles dont s'est servi M. Förster, le thème primitif de la légende ; adoptant sur certains points l'avis de MM. G. Paris et Zimmer, M. A. arrive à des résultats intéressants ; il aurait pu invoquer le v. 1593 à l'appui d'une supposition qu'il fait p. 299, l. 3); 305-14, F. Wulf, *Elidue* (corrections au texte); 315-24, G. Sundstedt, *Sur le cas fondamental de la déclinaison romane* (confirme l'opinion de Diez par l'étude des formes d'un certain nombre de patois italiens et du roumain) ; 325-35, C. Appel, *Das sonett Guido Cavalcantis* « l' vegno 'l giorno a te infinite volte » (interprétation nouvelle d'un passage de ce sonnet, essentiel pour apprécier les rapports de G. C. avec Dante à une époque de la vie de celui-ci) ; 337-51, G. Rydberg, *Viginti, triginta* ou *Viginti, triginta*? (d'une enquête faite dans le latin vulgaire et les idiomes romans, M. R. conclut à l'existence de deux formes *venti, trenta* pour *viénti, triénta* plus anciens) ; 353-68, G. Levy, *Une correspondante de Bussy-Rabutin ;* 369-76, G. Raynaud, *Eustache Deschamps et Bertran du Guesclin* (étude des œuvres poétiques consacrées par le premier au second) ; 377-90, E. Picot, *Une conjecture sur le poète italien Amomo.*

M. W.

Ernest Sackur. — **Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts.** — Halle, 2 vol. in-8° ; t. I, 1892, IX-399 p. ; t. II, 1894, XII-530 p.

L'ouvrage de M. Sackur, comme l'indique son titre, n'est pas simplement l'histoire de l'Ordre de Cluny : c'est beaucoup aussi celle de son expansion et de son influence, tant au point de vue religieux que politique et civilisateur. Le premier volume débute par une longue préface sur la vie monastique sous Charlemagne et ses successeurs, jusqu'à saint Bernon. Cette étude, très approfondie, trace un tableau bien sombre des mœurs dans les cloîtres. M. Sackur montre jusque dans quels détails entrait Charlemagne dans la surveillance qu'il faisait exercer sur les couvents : mais les faits et les mœurs que lui rapportent ses missi découragent et écœurent tellement l'empereur qu'il défend qu'on lui en parle à l'avenir. Le monachisme est mûr pour la réforme. Alors (817) paraît Benoît, l'abbé d'Aniane, qui, dans un capitulaire rédige les changements et additions à la règle bénédictine jugés nécessaires. Deux idées ont présidé à ce capitulaire : d'abord une règle unique pour tous

et à laquelle, suivant les circonstances, on pourra porter des adoucissements énumérés et fixés *limitativement* d'avance ; et puis, l'idée maîtresse de saint Benoît, le travail manuel accompli en silence.

Malheureusement huit ans à peine après la promulgation de cet édit, il était devenu lettre morte. Sous Louis le Pieux, la gangrène atteint le clergé séculier que Charlemagne avait su maintenir dans le droit chemin. Le concile de Paris de 829 ne nous laisse rien ignorer des scandales dont l'Église était le théâtre. Il y avait bien une élite qui désirait ardemment une réforme et employait tous les moyens pour l'obtenir, les guerres entre l'empereur et ses fils, entre les trois frères Lothaire, Louis et Charles, puis les invasions des Normands, des Sarrazins et des Hongrois empêchèrent toute tentative d'aboutir. A l'anarchie morale s'ajoute l'anarchie matérielle : les églises et les cloîtres partout abandonnés devant les Barbares envahissant de toutes parts les ruines chancelantes de l'Empire de Charlemagne, « des loups, des rats, des oiseaux gîtant dans les églises ». Le tableau est saisissant, mais aussi quelque peu poussé au noir. Toujours M. Sackur a pris pour monnaie de bon aloi ce que les écrivains ecclésiastiques ou les canons des conciles nous disent de l'état des esprits et des mœurs ; il eût fallu faire la part de l'exagération voulue. De tous temps, les hommes se sont plaints de leur époque et ont regretté le bon temps de jadis.

Le pouvoir central s'affaiblissant, les feudataires pillent et ravagent ce que les envahisseurs ont épargné, et, comme toujours, ce sont les biens ecclésiastiques, qui, sans défense, souffrent le plus. Les Pères du concile de Mayence disent qu'à eux seuls ces brigands auraient suffi, même sans les Normands, pour changer le pays en désert. Une conséquence de ces brigandages fut la disparition complète de tout argent monnayé, par suite, un développement inouï de l'usure et la cessation presque complète des pratiques de l'hospitalité et de la charité. Hincmar, saint Eudes de Cluny, parlent des mœurs de prêtres et de moines se retranchant dans l'administration et l'accroissement de leurs biens, et se livrant à une vie toute de jouissances et de débauches. Et malgré les courageuses prescriptions de certains évêques, dont le piètre entourage fait ressortir la vertu, Théodulphe à Orléans, Rieulphe à Soissons, Rodolphe à Bourges, Hérard à Tours, le mal est plus fort et menace de tout emporter : la sottise et l'ignorance s'étendent comme une lèpre. A Bourges, avant de conférer l'ordination, on en arrive à demander au candidat le moyen de reconnaître aux fonts baptismaux le sexe masculin du sexe féminin !

Les abbayes étaient devenues des lieux de plaisirs, séjour d'une classe de *clercs* privilégiés qui y vivaient avec leurs femmes et leurs enfants ; rien dans l'habillement ne rappelait les prescriptions canoniques, et dans les mœurs pas davantage. Les rois avaient leur part de responsabilité dans cet état de choses, car la collation de ces bénéfices était pour eux un moyen de s'attacher des hommes dévoués, et aussi d'équilibrer tant bien que mal leurs finances en désarroi. La royauté étant impuissante et se désintéressant de la réforme, ce furent des particuliers qui la rendirent

possible en fondant de nouveaux couvents où ils rassemblèrent quelques moines que hantait le désir de revenir à une vie conventuelle régulière. Quelques membres de la plus grande noblesse donnent le signal de cette renaissance, et bientôt leur exemple sera suivi avec autant de fougue que, peu de temps auparavant, on en mettait à imiter les spoliateurs de l'Église et les contrevenants aux canons et à la règle de saint Benoît.

Ce fut au moment où les esprits étaient dans ces dispositions favorables que parut Bernon, le fondateur de Cluny. La tâche lui avait été un peu facilitée, mais néanmoins elle restait encore ardue. Ce qui permit à l'Ordre naissant de vivre d'abord, et ensuite, surmontant toutes les difficultés, d'étendre partout ses rameaux bienfaisants, c'est l'extraordinaire chance d'avoir eu à sa tête successivement six abbés remarquables tant par leurs vertus et par la distinction de leur esprit que par leurs rares qualités d'organisateurs et d'administrateurs : saint Bernon, saint Eudes, Aimard, saint Maïeul, saint Odilon et surtout saint Hugues.

Nul mieux que M. Sackur n'était préparé à ce travail gigantesque d'étudier l'action et l'œuvre de chacun de ces prélats : il suffit de parcourir les volumes du *Neues Archiv* pour constater que l'auteur avant de commencer son ouvrage s'était livré à des investigations étendues sur chacun de ces personnages séparément[1]. Aussi, alors même que bien souvent on peut contester l'impartialité de ses appréciations, il est impossible de méconnaître le travail énorme qu'ont nécessité la recherche et le contrôle des faits. En effet, comme je l'ai dit en commençant cette étude, ce n'est pas ici seulement une histoire de l'ordre de Cluny, c'est l'histoire de son expansion et de son influence. M. Sackur prend chaque pays un à un, Lorraine, Écosse, Allemagne, Espagne, Italie, etc., et y étudie la réforme avec les caractères particuliers qu'elle y a pris, qu'elle ait été provoquée directement par Cluny ou indirectement par son exemple. Puis, non content d'avoir ainsi marqué l'influence de l'ordre, il recherche la part plus spéciale des autres monastères nés de la réforme clunisienne : c'est ainsi qu'un chapitre entier est consacré à la réforme opérée par Fleury-sur-Loire. Et le champ s'élargit encore singulièrement par l'étude de la réforme dans chacun des grands monastères de France.

Cluny enfin est vainqueur, trois clunistes sont montés sur le Saint-Siège, Grégoire VII, Urbain II et Pascal II. C'est là que s'arrête M. Sackur. Il n'a pas voulu suivre dans sa décadence cet Ordre dont il a si consciencieusement suivi les progrès. Les quatre derniers chapitres et non les moins intéressants sont consacrés aux progrès réalisés par Cluny dans les lettres, les arts et les sciences. C'est une revue de tout ce qu'a enfanté Cluny à cette époque, historiens, théologiens, dans ses grands centres d'influence, Cluny, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Bénigne de Dijon, Metz, Toul et Verdun. Chacune des œuvres importantes qui y ont vu le jour

1. *Neues Archiv*, tomes XV et XVI; des articles sur les différentes Vies de saint Eudes, de saint Odilon, sur un récit de la mort de saint Maïeul.

est étudiée et jugée. Puis après les écrits, c'est l'architecture, et avec une égale compétence M. Sackur parle des magnifiques constructions de l'Ordre, des travaux d'orfèvrerie et de sculpture exécutés pour leurs églises par les clunistes.

A la suite de chacun des volumes se trouvent en appendice des dissertations qui n'ont pu trouver place dans le corps de l'ouvrage, ou des pièces inédites retrouvées et publiées par M. Sackur, entre autres des fragments des cartulaires de Cluny, de Déols, de Saint-Mihiel, de Paray-le-Monial, du nécrologe du prieuré de Villers, la translation de saint Martial de Montjovy et des sermons inédits d'Adhémar de Chabannes.

Cet ouvrage, en résumé, est une histoire d'ensemble de l'Europe occidentale, histoire dominée par l'influence de l'Ordre de Cluny. La préface qui est le morceau capital de l'ouvrage, et c'est pour cela que je m'y suis arrêté, est la partie où on pourrait contester le plus les conclusions de l'auteur : bien souvent d'un fait réel, mais particulier, M. Sackur conclut trop facilement au général : que ce soit pour augmenter, par contraste, la gloire de Cluny, en montrant les difficultés à surmonter, ou pour toute autre raison, même confessionnelle, la tendance n'en est pas moins évidente et regrettable. Toutefois, cette critique ne doit pas faire oublier le mérite de l'ouvrage, qui pour l'histoire générale, de l'avènement de Charles le Chauve au milieu du XIe siècle, est plein de renseignements et de rapprochements du plus haut intérêt.

Gaston Duval.

Coville (A.). — **Les États de Normandie. Leurs origines et leur développement au XIVe siècle.** — Paris, Imp. Nat., 1894, grand in-8°, VII-423 pp.

Tous les historiens qui ont écrit sur les États d'une province se sont crus obligés d'émettre une théorie générale sur l'origine des assemblées provinciales. Ils ont ramené à un type unique toutes ces assemblées et ont appliqué à ce type ce qui, dans leur étude spéciale, leur paraissait avoir un caractère général. Ces généralisations, hâtives en vérité, ne supportent pas le contact d'un examen approfondi. Il ne semble pas, en effet, qu'il y ait une origine unique et commune à tous les États ; M. Coville dit fort justement que « les causes précises de leur apparition varient selon les lieux ». Pourquoi donc, quelques pages plus loin, ayant lui-même constaté l'inanité de ces généralisations, M. C. a-t-il tenté de concilier l'origine des États de Normandie avec les théories générales de MM. Callery, Thomas et Cadier, « qui toutes présentent une part de vérité »? La contradiction n'est qu'apparente : les assemblées provinciales ont toutes des caractères communs qui tiennent aux conditions de milieu ; mais il faut, je crois, prendre garde que ces conditions ne sont pas des causes efficientes ; elles existaient bien avant l'apparition des États provinciaux, et cependant les États ont apparu tardive-

ment ; elles ont favorisé le mouvement, elles ne lui ont pas donné naissance. Il y a des causes précises qu'il faut rechercher, causes qui expliquent l'apparition des États à une date déterminée et dans une région déterminée. C'est à ce parti que M. Coville s'est tenu et je vais essayer d'exposer, avec lui et d'après lui, l'histoire sommaire des États de Normandie.

Les États de Normandie prennent naissance dans les premières années du XIVe siècle ; ils ne dérivent pas des assemblées militaires que tenaient les ducs normands. Après la conquête de 1204, en effet, celles-ci disparaissent sans laisser d'autre trace que le souvenir d'une consultation nécessaire et traditionnelle, d'un droit naturel (*mos patriæ*). Il y a donc entre elles et les États provinciaux une solution de continuité d'un siècle.

L'origine des États de Normandie réside dans les privilèges financiers de la province. Les Normands ne cessèrent pas de réclamer au nom du *mos patriæ* le droit de consentir librement l'impôt. Nous trouvons les indices de leurs revendications dans le *Grand Coutumier de Normandie* et dans la charte de saint Louis en date de 1266, par laquelle le roi demande aux évêques de Bayeux, Lisieux, Avranches et Coutances de permettre la levée d'une aide extraordinaire sur leurs hommes, et déclare expressément qu'il n'en résultera aucun préjudice pour l'avenir. N'était-ce pas tacitement reconnaître l'existence de privilèges antérieurs? A la défense de ces privilèges les Normands se donnèrent tout entiers sous les règnes de Philippe III et de Philippe IV. Les révoltes de 1276, 1283, 1286, 1292 et 1304 en témoignent. Apaisées par voie de conciliation sous Philippe III, durement réprimées sous Philippe IV, elles aboutirent à une nouvelle reconnaissance desdits privilèges. Cette solution était précaire tant qu'un acte n'interviendrait pas qui établirait les droits des Normands. La réaction féodale qui s'esquisse pendant les dernières années du règne de Philippe IV, qui éclate sous les fils de ce prince et se manifeste par des ligues interprovinciales, fut l'occasion de nouvelles tentatives. L'histoire de cette réaction féodale est encore à écrire, et je ne doute pas qu'elle révèle des faits d'un intérêt très grand. Nous ne possédons plus les statuts de la ligue normande ; et cependant il est indéniable que la Normandie ait pris part au mouvement qui porta quelques provinces, comme la Champagne et la Picardie par exemple, à se grouper pour résister aux empiètements du pouvoir central, car ce fut la Normandie qui, la première, reçut le prix de sa conduite.

La *Charte aux Normands* est du 19 mars 1314-1315, comme l'a bien montré M. Coville. Elle fut pour la Normandie ce que la *Grande Charte* fut pour l'Angleterre, puisqu'en dehors des droits fixes et réguliers, le roi ne pouvait rien exiger de ses sujets normands, nobles ou non nobles, que ce soit service d'ost ou de finances, si ce n'est toutefois dans deux cas : quand il y aura arrière-ban pour le service de l'ost, ou quand il y aura évidente nécessité pour les impositions extraordinaires. Ces deux restrictions ouvraient la porte à toutes les violations possibles, parce

qu'elles prêtaient à toutes sortes d'interprétations ; elles furent la source du conflit qui éclata en 1339 entre les États et la royauté. À la faveur de la *Charte aux Normands*, les États se constituèrent : les premiers dûment constatés sont ceux de 1337. En 1339, le roi, ayant voulu lever de nouveaux subsides pour sa guerre de Flandre sans le concours des États, essaya de détacher de la cause normande les ecclésiastiques. Les États tenus en cette circonstance déclarèrent que le peuple de Normandie était un et que la charte de 1315 était, pour ainsi dire, un patrimoine provincial. La royauté céda, il est vrai, mais les Normands comprirent que le conflit se renouvellerait si la charte n'était amendée : la *deuxième Charte aux Normands* faisait cesser toute ambiguïté en supprimant la double restriction que comportait la première. En échange, les États donnèrent au roi une armée et une flotte, non pas pour aller combattre en Flandre, mais pour détrôner Édouard III et permettre au duc Jean de Normandie, fils aîné de Philippe VI, de renouveler l'aventure de Guillaume le Conquérant. L'expédition d'Angleterre n'eut pas lieu, et tous les sacrifices que s'imposèrent les États de 1339 furent perdus dans le désastre glorieux de l'Écluse (24 juin 1340) ; pour connaître l'étendue de ces sacrifices, il faut lire l'étude si éloquente que Siméon Luce a consacrée à cette bataille dans *La France pendant la guerre de Cent Ans*. Tant de charges accumulées étaient aux yeux des Normands le prix de leurs privilèges définitivement conquis. Les États ne furent plus sollicités en vain. Je ne m'engagerai pas à la suite de M. C. dans le détail de leur histoire sous les Valois du XIVe siècle, mais je veux en retenir ceci qu'il s'est formé au XIVe siècle, une petite patrie normande au sein de la grande patrie française et que les Normands contribuèrent comme par le passé à défendre l'une et l'autre de leurs deniers et de leur sang, s'imposant sans murmurer de nouveaux sacrifices pour leur affranchissement.

L'importance de la *Charte aux Normands* serait déjà considérable si elle n'avait eu que ce résultat. Mais elle était appelée à une destinée plus haute encore, par l'influence qu'elle eut sur le développement des États généraux. Elle inspira manifestement les États de 1355-56, et elle fut considérée aux États de 1484 comme une mesure générale à tout le royaume. Il est intéressant de noter que Masselin qui nous a laissé un journal des États de 1484 était official de Rouen, qu'il joua un rôle des plus actifs aux États. Pour moi, je ne serais pas éloigné de croire qu'il a été l'auteur conscient de cette supercherie qui a eu le plus grand succès : Masselin, qui s'affirme avec tant d'énergie partisan des États généraux, trouvait dans l'histoire de sa province des arguments en faveur de la consultation nécessaire des États par la royauté.

Il y a toute une partie du livre de M. Coville dont je n'ai pas parlé : l'organisation et la compétence des États. Il faudrait entrer dans trop de détails pour en donner un aperçu même sommaire, et je préfère y renvoyer le lecteur qui me saura gré de l'avoir incité à faire plus ample connaissance avec un excellent livre d'une lecture attachante et d'une érudition bien française.

R. Pinon.

E. Gebhart. — **Moines et Papes.** — Paris, Hachette, in-16, 306 p.

M. G. a réuni quatre articles parus à différents intervalles et qui forment un volume plein d'intérêt tant par le choix des sujets que par la façon dont l'auteur sait situer les personnages, leur donner une vie propre, agrandir les questions qu'il traite.

Des quatre articles qui composent le livre, — un moine de l'an mil, sainte Catherine de Sienne, les Borgia, le dernier Pape-Roi, — les trois premiers rentrent seuls dans le cadre du *Moyen Age*. Qu'il me soit permis toutefois de faire remarquer que l'article sur Pie IX, composé d'après des souvenirs personnels et des textes récemment publiés, est avec celui de M. Leroy-Beaulieu sur la même question un des plus curieux à lire. S'il est un reproche qu'on puisse faire à M. G., c'est celui de ne pas donner à ses chapitres un titre exact. On y trouve toujours beaucoup plus qu'ils ne laissent paraître.

Ainsi, à propos de Raoul Glaber, c'est toute une peinture du monde aux environs de l'an mil, de l'ignorance des moines de l'époque, de leur étroitesse d'esprit, de l'affaissement moral de chacun, qui se trouve retracée, puis, pour faire contraste, un aperçu du clergé séculier éclairé, lettré, produisant des hommes et des savants, comme Gerbert.

La seconde étude est une esquisse à grands traits des luttes qu'eurent à subir les papes Grégoire XI, Urbain VI contre les Florentins, et du rôle que joua comme diplomate sainte Catherine de Sienne. Au moyen de la correspondance de Catherine avec Grégoire XI, avec son confesseur Fra Raimondo, M. G. nous fait le récit de son entremise entre le Pape et les Florentins révoltés, de l'élection tragique d'Urbain VI, et du rôle politique joué par Catherine en 1379 et au début de 1380.

C'est une brillante introduction à l'histoire du grand schisme.

L'article le plus long et qui offre aussi le plus d'intérêt est celui sur les Borgia.

M. G. replace les Borgia dans leur milieu, il fait table rase de la conception que la plupart des gens ont d'Alexandre VI et de César Borgia, puis il retrace vivement l'état de la péninsule Italique au xve siècle. L'auteur montre ensuite dans quelles conditions se trouva la papauté après la bataille de Fornoue, alors que Florence et Milan étaient renversées, et quelles idées animèrent Alexandre VI. Faire de César le grand despote de l'Italie, se réserver la partie diplomatique, lui laisser le rôle militaire, tels furent les rêves d'Alexandre VI. Son but expliqué, nous assistons alors à ces péripéties tragiques, à ces assassinats commis par César Borgia pour se débarrasser de quiconque lui était un obstacle, forfaits qui devaient avoir pour lui si peu de résultats.

L'article est plein de vie, de mouvement, et le récit est parfois aussi dramatique que tel récit de Michelet. En outre, en maint passage, M. G. relève certaines erreurs que les derniers historiens de la maison de Borgia avaient répandues. M. Alvisi, par exemple, n'avait-il pas cherché à

établir que les assassinats reprochés à César ne pouvaient être tenus pour avérés, et notamment celui d'Alphonse d'Aragon!

Jules Mathorez.

H. d'Arbois de Jubainville. — **Cours de littérature celtique.** Tome VIII. **Etudes sur le droit celtique** (avec la collaboration de Paul Collinet), t. II. — Paris, Thorin, 1895, in-8, x-448 p.

Le second volume[1] des études sur le droit celtique de M. d'Arbois de Jubainville est consacré à la procédure irlandaise. Il renferme une traduction et un commentaire des traités du Senchus Mòr relatifs à la saisie mobilière avec délais et de la saisie immobilière immédiate. Le second de ces traités paraît remonter au VIe siècle, le premier est postérieur; les articles 16 à 18 du premier traité concernant la procédure du jeûne sont plus récents que le traité de la saisie immédiate.

Les pages 223 à 268 sont occupées par des tables alphabétiques des première, deuxième et troisième parties du Cours de droit celtique, c'est-à-dire du premier volume et du second jusqu'à la p. 220. Le reste du volume est occupé par le texte original et la traduction juxta-linéaire des quarante-huit premiers articles du Senchus Mòr; ce texte est suivi d'un index des mots irlandais dressé par M. Paul Collinet. Si nous n'insistons pas davantage sur ce second volume, ce n'est pas qu'il le cède en intérêt au premier; mais le sujet est plus spécial et offre moins de points de contact avec les législations germaniques. Il contribuera cependant beaucoup à l'avancement des études de droit comparé et de procédure primitive.

M. P.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

MM. F. de Mély et Edmund Bishop ont achevé leur *Bibliographie générale des inventaires imprimés*. Le second volume est divisé en deux fascicules (Paris, Leroux, 1894 et 1895, 2 vol. in-8°, 370 et 258 p.). Le premier fascicule comprend l'Allemagne (nos 4232-4703), le Danemark (nos 4704-4751), l'Écosse (nos 4752-[illegible]), l'Espagne (nos [illegible]-4990), la Hollande (nos [illegible]-5108), la Hongrie (nos 5109-5200), l'Irlande (nos 5201-5475), l'Italie (nos 5476-6081), l'Orient (nos [illegible]-6088), la Pologne (nos [illegible]-6181), la Suède et la Norvège (nos 6182-6205), la Suisse (nos 6206-6251), et un supplément pour la France (nos 6252-7115), l'Angleterre et l'Écosse (nos 7116-[illegible]). Le second fascicule est réservé à une copieuse table des matières, d'une disposition

1. Pour le premier volume, voyez *Le Moyen Age*, juin 18[illegible], p. 125-128.

excellente et qui permet de faire les recherches très rapidement. Ce n'est pas assez d'avoir dressé la liste des inventaires anciens imprimés jusqu'à ce jour ; il faut en tirer parti, et puisque le glossaire archéologique de Gay paraît abandonné, il serait à souhaiter que M. F. de Mély relevât dans les inventaires tous les mots techniques et groupât, sous forme de dictionnaire, les passages qui peuvent servir à en fixer le sens.

Comme la mode est à la publication de pareils documents, la bibliographie de MM. de Mély et Bishop exigera d'ici à quelques années un supplément. On y fera figurer un inventaire que vient de publier sous une forme élégante et qui révèle un goût exquis avec une intelligence, trop rare aujourd'hui, de l'esthétique typographique, M. J.-B. Giraud, le savant conservateur des Musées archéologiques de la ville de Lyon : *La boutique et le mobilier d'un fourbisseur lyonnais en 1555* (Lyon, 1895, in-4°, 31 p.). Les lexicographes y trouveront quelques expressions peu connues, les archéologues et les historiens des renseignements précieux pour l'histoire des arts industriels. Parmi les notes il convient de signaler celle qui est consacrée à la « *pierre* sanguyne » et où l'on trouvera décrit, par un monnoyer de Lyon, un mode de dorage des métaux. Cet opuscule n'est que le premier d'une série que M. Giraud consacrera à des documents se rapportant à l'histoire de l'armement pendant le moyen âge et la Renaissance.

L'*Annuaire* de l'École pratique des Hautes-Études pour 1896 (Paris, Imp. nationale, 1895, in-8°, 130 p.) renferme un mémoire de M. G. Monod (p. 5-17) intitulé : *Du rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien*, et dans lequel l'auteur cherche ce qu'il faut retenir de la thèse d'Augustin Thierry, d'après laquelle « la principale cause de la dissolution de l'empire carolingien a été la réaction violente des diverses nations qui le composaient contre l'unité politique et administrative imposée par Charlemagne », et, d'autre part, de la thèse opposée, de Guizot, reprise par Fustel de Coulanges, ces deux historiens n'apercevant « aucune trace des idées de race ou de nationalité à aucun moment de la décadence carolingienne ». « Il est parfaitement vrai, dit M. Monod, que nous ne trouvons dans les cinquante premières années du IXe siècle, aucune trace d'un antagonisme entre les nationalités diverses qui composent l'empire carolingien. » Les clauses du traité de Verdun ne furent, en aucune façon, dictées par l'antagonisme des nationalités. Mais ce traité et les partages de l'empire qui suivirent, spécialement ceux de 855 et de 870, « ont donné aux nationalités qui le composaient conscience de leur existence et de la divergence de leurs caractères et de leurs intérêts. Cette opposition se manifeste surtout entre la France et l'Allemagne ; mais des groupements ethniques et nationaux plus restreints se reconnaissent aussi. » Après la mort de Charles le Gros « les diverses parties de l'empire prennent conscience d'elles-mêmes et veulent avoir chacune son roi à soi... S'il est faux de voir dans l'esprit d'indépendance nationale une des premières causes de la dissolution de l'empire sous Louis le Pieux et ses fils, il est bien difficile de ne pas lui accorder une part d'influence dans les événements de la fin du IXe siècle et dans ceux du Xe ».

La *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, par M. Léopold Delisle (Paris, Klincksieck, 1896, in-4, 118 p., 6 pl. héliogr. ; tiré des *Notices*

et Extraits, t. XXXV, 1re partie), contient un grand nombre d'importants documents et donne des aperçus nouveaux sur la paléographie, l'historiographie, et l'histoire proprement dite. M. L. Delisle a su déterminer les caractères distinctifs de l'écriture d'Adémar de Chabannes et la reconnaître dans un certain nombre de manuscrits. Pour quelques-uns de ces manuscrits, dont il a fait reproduire des fragments par l'héliogravure, il a pu déterminer la date avec précision ; c'est ainsi que le ms. de Berlin, lat. Phillipp. 93, et le ms. lat. 2469 de la Bibl. Nat., ont été écrits vers 1032, que le ms. de Leide, lat. Voss. 8°, 15, a été composé vers 1034. A noter aussi l'emploi de quelques notes tironiennes par Adémar. Au point de vue de l'historiographie, le manuscrit le plus important est le lat. 6190 de la Bibl. Nat., qui renferme un cahier de l'exemplaire original d'une première rédaction de la chronique d'Adémar et sur lequel l'auteur a marqué des corrections et des additions qui sont entrées dans la rédaction définitive. Si les nombreuses pages des recueils de toutes sortes formés par Adémar consacrées à la mission de saint Martial et à ses caractères apostoliques « dont la monotonie finit par être vraiment fatigante », n'ont pour l'histoire même des origines de l'Église gauloise, aucune importance, du moins leur fréquence a-t-elle cet intérêt de nous montrer combien cette question de l'antiquité des églises préoccupait les esprits au XIe siècle. Mais les manuscrits d'Adémar contiennent bien d'autres choses que M. L. Delisle a pris soin d'en dégager : des renseignements sur les conciles de Limoges de 1031 et 1032, sur la paix de Dieu, des catalogues des archevêques de Tours et des évêques de Limoges, deux formules de contrats de mariage, une série de notes concernant l'abbaye de Saint-Martial de Limoges et ses possessions, etc.

On avait cru jusqu'ici que le manuscrit latin X. 46 de Venise contenait la chronique de Gérard de Frachet. M. L. Delisle, *Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme* (Paris, Klincksieck, 1896, in-4, 33 p. et 1 héliograv. ; tiré des *Notices et Extraits*, t. XXXV), ayant soumis ce manuscrit à un examen minutieux, a démontré qu'il était le manuscrit original d'une chronique composée par un dominicain du couvent de Parme, vers l'année 1320, et à laquelle l'auteur a ajouté des notes qui s'étendent jusqu'à l'année 1344. Dans sa première rédaction il s'est contenté d'abréger l'*Ecclesiastica historia nova* de Tholémée de Lucques. Le corps de la chronique est donc une compilation sans originalité, sans utilité. Il en est tout autrement de la partie complémentaire comprenant les événements des années 12[illegible] à 1344 et des notes marginales, dont M. L. Delisle a relevé les passages les plus importants.

Le Gérant : Vve E. Bouillon

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

AOUT-SEPTEMBRE 1896

Noël Valois. — **La France et le grand Schisme d'Occident,** t. I et II. — Paris, Alph. Picard et fils, 1896, 2 vol. in-8, xxx-407-516 pages.

M. Noël Valois vient d'apporter à l'histoire du grand schisme une contribution d'importance exceptionnelle. Pour la période qui s'étend de 1378 à 1394, son livre remplacera désormais les autres récits. M. V. ne s'est pas contenté en effet de déterminer minutieusement la part prise par les rois de France au demi-triomphe des Clémentins, comme on pourrait le croire au vu du titre de son ouvrage ; en réalité ses découvertes jettent une vive lumière sur les progrès accomplis par les deux papes rivaux, jusqu'à la mort de Clément VII, dans toute l'Europe catholique.

Cette contradiction entre le contenu du livre et un titre qui indique ou devrait indiquer le but visé par l'auteur, implique d'ailleurs quelques inconvénients. Quand on a lu les deux volumes de M. V., et surtout le second, on se demande ce qu'il a voulu faire au juste, et l'on conclut que probablement il a entrepris, depuis de longues années déjà, l'histoire du grand schisme, qu'il a amassé quantité de matériaux, et que, reculant devant l'énormité de la tâche, il a décidé de limiter, de restreindre l'étendue des recherches et de la mise en œuvre, sans avoir cependant le courage d'éliminer certains faits nouveaux et intéressants, mais dont l'exposé débordait le cadre finalement choisi. Voilà peut-être pourquoi, dans une étude sur la France et le grand schisme d'Occident, il nous parle par exemple de la propagande clémentine en Irlande, en Livonie et dans les pays scandinaves, alors que, d'après le récit même qu'il nous fait, la France n'a été pour rien dans cette propagande. Ces chapitres et bien d'autres encore, toujours neufs d'ailleurs et intéressants, ne devraient figurer que dans une histoire générale du grand schisme.

De ces hésitations dans la conception même du sujet proviennent des bizarreries dans le plan. Le premier livre concerne « Le schisme sous

Charles V » et le second « Le schisme sous Charles VI, jusqu'à la mo
de Clément VII ». Ce plan s'imposerait si l'auteur se contentait de no
montrer le rôle joué dans les affaires religieuses par Charles V, ses frè
et son fils; mais comme, en réalité, il nous expose les diverses découvert
qu'il a faites sur l'histoire du schisme, une pareille disposition devie
souvent arbitraire. M. V. a par exemple coupé en deux le ré
qu'il a fait de la victoire des Clémentins dans la péninsule ibériqu
il raconte dans son livre I ce qui s'est passé au delà des Pyrénées, de 13
à 1380, et beaucoup plus loin, dans le chapitre IV du livre II, la suite
ces événements; or, dans aucun des royaumes ibériques la mort
Charles V n'a été le signal d'une politique nouvelle.

Le premier chapitre de l'ouvrage est lui-même le début d'une histo
générale du schisme : la question de l'élection d'Urbain VI y est trai
avec une grande abondance de détails. Il ne faut pas d'ailleurs s'
plaindre, car ce chapitre est extrêmement remarquable. Les agitatio
qui se produisent à Rome dès la mort de Grégoire XI, les démarches p
pulaires auprès des cardinaux, les troubles de la rue pendant le concla
les conditions matérielles et morales dans lesquelles se fait l'élection de l'a
chevêque de Bari, toute cette histoire compliquée et obscure est expo
avec un luxe d'informations, une sévérité de critique, une impartialité
talent de narration fort peu ordinaires. On ne peut toutefois s'empê
de regretter que M. V. se soit montré si timide dans son apprécia
personnelle des faits; il n'a pas osé rejeter résolument les conclusio
Baluze et des autres historiens français qui, poussés par une espè
chauvinisme bien déplacé, ont affirmé la légitimité de Robert de Gen
et il nous déclare que « la solution du grand problème posé au XIV[e] siè
échappe au jugement de l'histoire ». M. V. a sans aucun doute raison de
que la question parut obscure aux contemporains ; mais, munis des pi
de conviction qu'il nous met en si grand nombre sous les yeux, et fa
risés par un « reculement » de cinq cents ans, je crois que nous somm
à même de prononcer. A n'en pas douter, Clément VII était un an
pape, et son élection n'avait aucune valeur. M. V. nous montre lui-mê
que les cardinaux n'avaient pas peur de la populace au moment de l'en
trée en conclave et qu'à ce moment-là déjà la majorité d'entre eux songe
très probablement à élire l'archevêque de Bari ; ce dernier jouissait d'u
réputation excellente et avait les sympathies des cardinaux français. No
voyons d'autre part que les cardinaux, en le choisissant, entendirent fai
une élection sérieuse et durable; que, dans la suite, pendant plusieu
semaines, ils ne songèrent pas à revenir sur leur décision ; qu'enfin l
cause évidente du nouveau conclave de Fondi fut le méconteme
causé par les violences d'Urbain VI. Pour quelque cause que ce fût, d'a
leurs, le sacré collège n'avait aucun droit à défaire lui-même ce qu'
avait fait; rien ne l'y autorisait.

L'étude de M. V. sur l'élection des deux papes, publiée en 1890 da
la *Revue des Questions historiques*, était déjà connue et admirée des
dits. Le chapitre suivant, très intéressant aussi, a en outre l'attrait de

nouveauté. Nous y voyons assez clairement pourquoi Charles V, habilement circonvenu par les Clémentins, a cru sincèrement à l'illégitimité d'Urbain VI, qui avait maladroitement négligé d'envoyer en France des messagers sûrs et capables de bien plaider sa cause. A l'heure de sa mort, d'après la relation si émouvante que Siméon Luce a attribuée à Philippe de Mézières, le roi pensait encore qu'il avait eu raison, tout en se soumettant au jugement des futurs conciles.

Charles V n'avait aucun goût pour la « voie de fait ». Après sa mort, son frère Louis d'Anjou défendit la cause de Clément VII avec brutalité, imposa silence à l'Université et essaya enfin de conquérir le trône que le pape d'Avignon lui offrait en Italie. Il y trouva la mort en 1384, non sans avoir jusqu'au dernier moment donné de grandes inquiétudes à son rival Charles de Durazzo. L'histoire de cette expédition peut être considérée maintenant comme définitivement faite. Elle n'a d'ailleurs qu'un intérêt assez restreint, la tentative du duc d'Anjou ayant échoué.

Beaucoup plus importantes sont les pages où M. V. nous explique comment le gouvernement des Valois s'est trouvé amené à rompre son alliance avec la papauté avignonnaise. On savait déjà que le schisme avait coûté fort cher à la chrétienté, et que Clément VII avait écrasé de taxes le clergé français ; nous connaissons maintenant les détails de cette scandaleuse exploitation. Une partie de l'argent ainsi extorqué entrait, il est vrai, dans la caisse royale, mais la lassitude et le mécontentement causés par la politique ruineuse et stérile de Clément VII devinrent tels, surexcitèrent si vivement les esprits déjà douloureusement affectés par la rupture de l'unité catholique, que la poussée de l'opinion publique agit sur la cour de France elle-même. L'Université se réveilla de sa torpeur et prit l'initiative d'un mouvement où la royauté se laissa entraîner. Charles VI, dès 1392, se mit en relations directes avec le successeur d'Urbain VI, et lorsque Clément VII mourut deux ans après, l'alliance des Capétiens et de la papauté d'Avignon périt avec lui.

A cet exposé, M. V. a joint, comme je l'ai dit, le résultat des recherches qu'il a faites sur l'histoire générale du schisme en Europe, en consultant principalement les archives du Vatican. Souvent ses découvertes modifient complètement les conclusions admises jusqu'ici. Ainsi M. V. prouve que le roi de Portugal Ferdinand adhéra à la cause de Clément VII dès 1379, au lieu de se déclarer pour Urbain VI, comme Pastor incline encore à le croire dans la récente édition de sa *Geschichte der Pæpste*. Il semble que Charles V ne fut pour rien dans la détermination de Ferdinand. D'une façon générale, M. V. nous le montre très bien, la politique eut beaucoup moins d'influence qu'on ne l'a dit dans la constitution des deux obédiences. Ce sont là des résultats historiques importants. Mais M. V. sait fort bien lui-même que pour beaucoup de pays il nous présente seulement une esquisse des débuts du grand schisme, et que ses jugements ne manqueront pas d'être revisés. En ce qui concerne la Grande Bretagne par exemple, son exposé est insuffisant. Je me permettrai de lui signaler en particulier les recueils de sermons du XIVe et du XVe siècle

conservés dans les bibliothèques d'Oxford et de Cambridge. Les prédic-
teurs anglais parlent fréquemment des maux du grand schisme; il est in-
dispensable de consulter leurs œuvres si l'on veut connaître l'opinion d
clergé d'Outre-Manche en cette matière.

Tel qu'il est, le livre de M. Noël Valois a été jugé et est en effet un
œuvre remarquable.

Ch. Petit-Dutaillis.

A. Lecoy de la Marche. — **Le XIII[e] Siècle littéraire et scientifique**.
— Lille, Desclée (Société Saint-Augustin), 1895, in-8. 366 p.

Le nouveau volume de M. L., sur le XIII[e] siècle est surtout un livr
de vulgarisation destiné d'après le vœu même de l'auteur au grand public.
Cet ouvrage est en quelque sorte l'histoire de la vie intellectuelle au temps
de saint Louis.

L'état de la langue, l'enseignement dans les campagnes et dans l'Uni-
versité, la théologie, la poésie, l'histoire, la géographie, en un mot, les dif-
férentes manifestations de la pensée ont fourni à l'auteur l'occasion d'écrire
un chapitre substantiel bien que sommaire, dans lequel sont résumés les
derniers travaux de la critique historique. Aux représentants les plus
illustres de la littérature, de l'histoire et des sciences, M. L., a consacr
des pages intéressantes dans lesquelles il sait faire profiter le lecteur de
ses connaissances particulières sur le siècle de Louis IX.

Une grande sincérité et beaucoup de conviction animent le livre. Il y
règne une atmosphère de foi profonde. Mais on se demande si la convic-
tion religieuse de l'auteur ne le rend pas injuste ou exagéré. Aussi bien
arrive-t-il que dans le corps de l'ouvrage, on s'étonne de trouver des pas-
sages entiers qui ne sont plus du tout historiques, mais plutôt philoso-
phiques : p. 10, par exemple, à propos de l'état de la langue au XIII[e] siècle,
M. L. soulève le problème de l'origine du langage, le résout et combat
les théories darwiniennes de la descendance ; ailleurs ce sont les histo-
riens indépendants qui sont pris à partie en la personne de Michelet.
Quant à Daunou, il n'est guère épargné, et chemin faisant, ce semble
être le procès de ses tendances bien plus que de ses erreurs qui paraît lui
être fait. Enfin, p. 244, à propos de Mathieu Paris, on lit que la seule
qualité d'avoir été le dénonciateur de l'oppression royale et papale a pro-
bablement fait accorder à ce chroniqueur toutes les autres qualités par les
protestants anglais.

En dehors de cet esprit de parti qui pousse M. L. à des conclusions
exagérées, il règne par moment dans la disposition du livre un certain
désordre. Certains chapitres partent du XII[e] ou du XIII[e] siècle, ce qui est
naturel, mais dans certains autres, comme celui où il est traité des biblio-
thèques au XIII[e] siècle, l'auteur fait un historique sommaire de la biblio-
philie chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains, et son étude se pour-
suit jusqu'au XV[e] siècle. A peine l'époque de saint Louis obtient-elle

quelques lignes, car M. L., en citant constamment Richard de Bury, et les fameux règlements de Sorbonne sur les livres et les bibliothèques qui sont de 1321 semble surtout parler du XIVe siècle.

Quoi qu'il en soit, ce nouvel ouvrage est une œuvre utile, qu'on lira avec intérêt, parfois avec fruit, susceptible de faire aimer les études de l'histoire du moyen âge aux nombreux jeunes gens entre les mains de qui les maisons d'éducation ne manqueront pas de placer ce livre. Si c'était là le but de l'auteur, il y a probablement atteint.

J. MATHOREZ.

J. GUIRAUD. — **L'État pontifical après le grand schisme, étude de géographie politique.** — Paris, Thorin, 1895. In-8, 251 pages et 3 cartes.

Tracer le tableau de la décadence du pouvoir temporel pendant le grand schisme ; rechercher les causes de l'affaiblissement de la puissance pontificale dans les diverses provinces du patrimoine de saint Pierre ; indiquer comment, après la fin du schisme, les papes réussirent à restaurer leur domination temporelle et même à substituer, dans leurs États, le pouvoir absolu à la monarchie tempérée : tel est l'objet de la thèse de M. Guiraud.

« La papauté sort du grand schisme aussi affaiblie au point de vue politique qu'au point de vue religieux. » Cette assertion n'est pas difficile à prouver. Il s'en fallait de beaucoup que Rome même fût un asile assuré pour le pape. Un jour, par exemple, certains baronnets envahissent le Vatican, brisent les portes de la chambre pontificale et enlèvent Boniface IX ; celui-ci se retire à Pérouse ; une révolte l'oblige peu après à se réfugier à Assise. Il en est de même sous Innocent VII ; pour vivre en paix, il se confine dans la cité Léonine, laissant au peuple le privilège de la garde des ponts et des portes et la nomination de la majorité des gouverneurs. Sous Eugène IV les vols et les meurtres se multiplient dans la Ville éternelle ; des pillards emportent jusqu'au marbre et au porphyre du siège sur lequel trône le pape à Saint-Pierre ; cette basilique est si pauvre, qu'en 1414, on ne peut y faire brûler une seule lampe au jour de la fête des saints Pierre et Paul. Les murs du palais pontifical sont délabrés au point de donner passage aux loups qui envahissent les jardins du Vatican et vont, dans le cimetière voisin, fouiller la terre pour dévorer les cadavres.

Si de telles choses se passent dans la capitale, on conçoit que ce doit être pis encore dans les provinces. En effet la Tuscie est tour à tour pillée par les partisans du pape français et du souverain-pontife italien ; Viterbe est livrée aux horreurs de la guerre civile, mise à contribution tour à tour par divers partis quand elle n'est pas saccagée par eux. Un certain Angelo Palino ayant tué le préfet de Viterbe, le fils de ce dernier se saisit du meurtrier, l'engraissa pendant quelque temps, puis le con-

duisant sur la place publique, il le coupa vivant en morceaux, distribuant cette chair palpitante à ses chiens affamés.

On en peut dire autant de Pérouse où règnent successivement les deux factions des *Raspanti* ou aristocrates, et des *Michelotti* ou démocrates; de Velletri, où les deux partis avaient noms *Loups* et *Brebis*; il va sans dire que ces *Brebis* savaient, au besoin, massacrer leurs adversaires. A Assise, c'était bien pis : en 1398, on fit jusqu'à trois révolutions dans une seule journée ; on cria d'abord *Vive l'Église!* puis *Vive le peuple de Pérouse!* et enfin *Vive Meser lo Imbroglia!* un capitaine quelconque.

Le résultat le plus commun de ces révolutions était l'établissement du régime tyrannique ou communal ; dans certaines villes, on se livrait à un condottiere ; dans d'autres, on obtenait du pape, moyennant finances, une charte temporaire d'affranchissement : Bologne reçut la sienne contre un revenu de 5.000 florins d'or, Fermo moyennant 2.000.

Après avoir exposé la décadence de la domination temporelle pendant le schisme, M. G. recherche comment, après cette calamité religieuse, les papes parvinrent à ressaisir et même étendre leur pouvoir. Cette restauration « a été poursuivie, avec la plus grande ténacité, par les papes du XVe siècle : Eugène IV, malgré la faiblesse de son caractère, Nicolas V, malgré ses goûts plutôt littéraires, Calixte III et Pie II, malgré leurs projets de croisade, Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI, malgré leur népotisme effréné, ne l'ont pas perdue de vue ».

M. G. passe alors en revue les diverses provinces qui composent le patrimoine de saint Pierre et en retrace l'histoire pleine de péripéties. Il fait précéder chaque chapitre d'une notice géographique pour laquelle il a mis à contribution les auteurs de l'époque et surtout l'*Italia illustrata* de Blondus, ouvrage capital en l'espèce. Puis il traite de l'histoire des grandes familles de la province, il en dresse la généalogie aussi complète que possible, il en suit les diverses branches et étudie le rôle qu'elles ont joué dans la région. C'est ainsi qu'il retrace, dans le plus grand détail, l'histoire des Colonna, des Caetani et des Conti, pour la Campanie ; des Anguillara, des Orsini, des Farnèse et des Savelli, pour la Tuscie ; des Montefeltro, habitant Città di Castello ; des Brancaleoni, des Ubaldini et des Varano, pour la Marche d'Ancône ; enfin des Malatesta, pour les Romagnes. J'ai tenu à donner cette liste pour montrer à quelle profusion de podestats avait affaire M. G. ; il a même donné des détails fort intéressants sur la formation et l'histoire des municipes ou communes.

En somme, l'ouvrage de M. G. sera utile à tous ceux qui s'occuperont de l'État pontifical aux XVe et XVIe siècles au point de vue ou de l'histoire, ou de la géographie ou des institutions.

J.-B. Martin.

E. Lambin. — **Les Eglises des environs de Paris étudiées au point de vue de la flore ornementale.** — Paris, Schmid, 1896, in-8, 125 p.

M. Emile Lambin, qui a fait de la flore gothique une étude toute particulière, et a su retrouver sous les formes stylisées des feuillages et des fleurs, dont sont ornés les chapiteaux, les frises et les clefs de voûte des monuments, les prototypes naturels qui ont servi de modèles aux sculpteurs du moyen âge, a tenu dans son nouveau volume plus qu'il ne promettait. Il ne s'est pas contenté de dresser l'inventaire de la flore ornementale des églises des environs de Paris ; il nous a donné des descriptions de ces églises trop peu connues des archéologues. Ces monuments sont négligés pour plusieurs raisons. La première est qu'on est porté à laisser de côté ce qu'on a sous la main, persuadé qu'on aura toujours le temps d'y venir. La seconde est que la plupart de ces églises, très remaniées à travers les âges, plus exposées que d'autres à ressentir les effets désastreux des variations de la mode, ont généralement un extérieur moderne qui n'invite pas à y entrer. Nous ne doutons pas que l'ouvrage de M. Lambin, écrit avec une pleine conviction des beautés de l'art du moyen âge, n'éveille chez ses lecteurs le désir de visiter ces églises qui contiennent encore tant de chefs-d'œuvre inconnus. D'autant plus que, loin de nous donner des monographies complètes, il s'est appliqué à signaler les points saillants, intéressants, et auxquels on doit s'arrêter. A un autre point de vue, son livre est plus compréhensif qu'on ne pourrait s'y attendre. Car il a étendu le cercle de ses promenades jusqu'à Meaux, Soissons et même Bourges. Il justifie sa digression sur la cathédrale de Bourges par les caractères de cet édifice qui « appartient, comme construction et comme sculpture à l'École de l'Ile-de-France ». Il suffit qu'il ait su mettre en relief la majesté de cette cathédrale et en caractériser la beauté pour qu'on lui pardonne bien volontiers cette excursion hors de son domaine.

M. P.

Benedicti Regula monachorum (Bibliotheca scriptorum græcorum et romanorum Teubneriana), éditée par E. Wœlfflin. — Leipzig, Teubner, 1895, in-18, xv-85 p.

M. Edouard Wœlfflin, professeur à l'Université de Munich, vient de nous donner une nouvelle édition de la règle de saint Benoît, d'après les quatre plus anciens manuscrits (Oxford, VIIe ou VIIIe s. ; — Tegernsee, VIIIe ou IXe s. ; — Saint-Emmeran de Ratisbonne, Xe s. ; — Saint-Gall, VIIIe s.). Il s'est de plus servi pour dresser son texte de l'*Expositio Regulæ* d'Hildemar écrite en 840 et imprimée à Ratisbonne en 1880. Il distingue 3 familles de manuscrits : la première est constituée par le ms. d'Oxford ; la seconde, par les mss. de Tegernsee et de Saint-Emmeran ; la

troisième, par le ms. de Saint-Gall. Il déclare ne s'être servi que de ces quatre manuscrits parce qu'ils sont les plus anciens et parce que les moines ont dû les écrire avec le plus grand soin. C'est là qu'est le nœud fondamental de cette édition. Un érudit allemand dont la compétence était indéniable, puisque lui aussi a publié en 1880 une édition critique de la règle de saint Benoît sous ce titre : *Regula Sancti Patris Benedicti juxta antiquissimos codices recognita*, M. Edmond Schmidt n'adopte pas les opinions de M. W. ni sur l'âge, ni sur la valeur respective des manuscrits ; c'est ainsi qu'il accorde une bien moins grande importance que ne le veut M. W. aux manuscrits de Tegernsee et de Saint-Gall. On comprend dès lors quelles divergences existent entre les deux éditions récentes de la règle de saint Benoît, et l'avantage ne semble pas resté à la publication de M. W[1]. Déjà le P. Fridolin avait fait de sages réserves sur l'œuvre du professeur bavarois[2].

M. W. nous avertit dans sa préface qu'une des plus grosses difficultés qu'il eut à vaincre pour dresser son texte critique provenait de ce que saint Benoît avait lui-même fait deux ou trois rédactions de sa règle, comme le prouverait la comparaison du ms. d'Oxford qui offre une préface brève et le ms. de Tegernsee dont la préface est plus étendue. La preuve n'est pas absolument convaincante. Une autre raison, c'est que M. W. croit encore à l'authenticité de la *Vita Sancti Mauri* par le pseudo-Faustus, où il écrit, p. IX : Cum enim Maurus, Benedicti discipulus, in Galliam proficisceretur, accepit a magistro, sicut scriptum est in Mauri Vita, quam composuit Faustus « librum regulæ, quem ipse Sanctus manu scripserat. » Or, on sait qu'au IXe s. le ms. autographe de saint Benoît était conservé au Mont-Cassin (p. X). C'est là une grave erreur ; M. l'abbé Malnory a démontré dans sa thèse latine de doctorat ès lettres que la *Vita Sancti Mauri* était légendaire, et que l'expansion de la règle de saint Benoît avait été l'œuvre des moines de Luxeuil sous l'abbatiat de saint Waldebert.

Quelque critique que l'on puisse faire à cette édition qui ne présente pas toutes les garanties d'exactitude et de soin, l'œuvre de M. W. n'en est pas moins utile, car, sous un format commode et pour une somme modique, tous peuvent se procurer la règle de saint Benoît dont la connaissance est nécessaire à qui veut étudier l'histoire du moyen âge.

1. Voy. *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden*, 1895, 4, p. 681 et sq.
2. *Ibid.*, 3, p. 522 et sq.

Léon Levillain.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

OCTOBRE 1896

Schofield (William Henry). — **Studies on the Li beaus Desconus.** — Boston, Ginn and C°, 1895, 1 vol. in-8°, iv-246 pages. (*Harvard Studies and Notes in philology and literature*, vol. IV.)

L'auteur étudie les relations de quatre poèmes qui nous offrent, avec des altérations diverses, un seul et même conte, celui d'un jeune chevalier élevé par sa mère dans une si profonde ignorance qu'il ne sait même pas son nom. Il n'en réussit pas moins, grâce à sa valeur, à conquérir la main d'une princesse changée en dragon par un enchanteur. L'aventure la plus caractéristique est la dernière, qui consiste à baiser sur la bouche le hideux serpent et à faire ainsi tomber le sortilège.

Ce conte est représenté au moyen âge par quatre textes qui ont entre eux des rapports étroits. 1° *Li beaus Desconus* (*L.D.*), traduction anglaise exécutée vers 1350 d'un original français ; 2° *Le bel Inconnu* (*B.I.*), dû à un chevalier, Renaud de Beaujeu, qui l'écrivit vers l'an 1200 ; 3° *Carduino* (*Car.*), petit poème italien composé vers 1375, sans doute par Antonio Pucci ; 4° pour une partie seulement le *Wigalois* (*Wig.*) du Bavarois Wirnt de Gravenberg, écrit vers l'année 1200. Pour rétablir le prototype de cette légende et en étudier le développement, il faut résoudre trois problèmes principaux. I. Le poème anglais est-il traduit de celui de Renaud de Beaujeu ou tous deux remontent-ils à un original commun ? II. *Wig.* a-t-il pour source unique *B. I.*, ou n'aurait-il point utilisé un autre texte ? III. Rapports de *Car.* avec les autres textes.

Pour le premier point Kœlbing et G. Paris avaient déjà soutenu que *L. D.*, loin d'être une simple traduction de *B.I.*, comme le prétendaient Kaluza et autres, avait pour source commune un poème français perdu que nous désignerons par *O.* dans la suite de cette étude. Cette théorie fut adoptée et appuyée de quelques preuves nouvelles par M. Albert Mennung dans une thèse intitulée: *Der Bel Inconnu des Renaut de Beaujeu in seinem Verhältniss zum Lybeaus Disconus, Carduino und Wigalois* (Halle,

1890). Mais, comme depuis elle avait été attaquée de divers côtés, M. Sch. a cru devoir y revenir. Il l'établit sur des bases solides, démontrant que *L.D.* et *B.I.* diffèrent en plus de 150 passages importants et que partout, ou presque partout, où *B.I.* se sépare de *L.D.*, *Car.* et *Wig.*, soit qu'il ajoute des épisodes, soit qu'il les modifie, il agit sous l'influence de l'*Erec* de Chrétien de Troyes. Ce dernier point a été l'objet d'une étude détaillée de l'auteur, qui ne consacre pas moins de 46 pages (p. 61-106) à mettre en regard les passages similaires de *B.I.* et d'*Erec*[1]. Elle emporte conviction et entraîne une conséquence importante : désormais, chaque fois qu'on voudra étudier les différents thèmes des récits arthuriens, il faudra laisser de côté tous les passages propres uniquement à *B.I.*, puisqu'ils sont de seconde main.

Faut-il aller plus loin et mettre au compte de *O.* des emprunts à l'*Erec*? M. Mennung l'affirme[2] (p. 46-51) et G. Paris paraît disposé (*Romania*, XX, 300) à accepter cette théorie, bien qu'il montre que l'un des 5 rapprochements allégués (épisode du combat contre deux géants) est imaginaire. M. Sch. ne paraît pas bien convaincu (p. 164) de la légitimité de l'emprunt de l'épisode de l'*épervier* et montre l'inanité de celui de la rencontre d'Hélie et Margerie (p. 133). Restent deux épisodes (les têtes sur les pieux et l'hospitalité forcée). Mais il résulte d'un article de M. Philippot[3] que ces deux « thèmes » sont traités d'une façon bien plus primitive par *O.* que par Chrétien qui les a altérés. L'assertion de M. Mennung nous paraît donc dépourvue de toute solidité et nous persisterons à croire à l'indépendance de *O.* vis-à-vis d'*Erec*[4].

II. — En ce qui concerne le *Wigalois*, M. Sch. montre (p. 208-137) que le poème de Wirnt n'a pas pour source unique *B.I.*, comme l'ont prétendu MM. Mebes et Bethge, car il concorde parfois avec *L.D.* en s'opposant à *B.I.* Mais dérive-t-il de *O.* ou d'une forme apparentée à *O.*, l'auteur ne se prononce pas nettement à ce sujet (p. 219 et 233). Le fait que *Wig.* s'accorde parfois avec *Car.*, contre *O.* (voir p. 224) rend cette dernière hypothèse plus probable. Au reste, notre conte ne forme qu'une faible partie de l'œuvre du poète bavarois. La majeure partie de son poème n'a rien à faire avec lui. Wirnt se réfère aux récits d'un écuyer. Selon M. Sch., cet écuyer ne lui aurait fourni que les passages apparentés à *B.I.*, *L.D.* et *Car.* ; il serait faux que le poète bavarois eût consulté en outre un manuscrit fragmentaire de *B.I.*, comme le soutiennent Mebes et Mennung.

1. Les vingt dernières pages (85-106) sont, du reste, surabondantes, et M. Sch. eût peut-être mieux fait d'en faire l'économie. Ces emprunts de *B.I.* à l'*Erec*, pressentis par G. Paris, ont été plutôt affirmés que démontrés par M. Mennung, si bien que M. Philippot dans un article récent *Romania*. (XXV, 264, note 1) les a très imprudemment révoqués en doute.

2. Il va même jusqu'à parler d'emprunts à l'*Erec* par la source commune de *O.* et *Car.*, ce qui me paraît absolument invraisemblable.

3. Voy. note 1. Nous n'acceptons point cependant toutes les conclusions de cet important travail.

4. C'est dire que nous n'acceptons pas l'explication de M. Sch. sur *Mabonagrain* (p. 126). Nous reviendrons peut-être sur ce point.

Nous ne prendrons pas parti dans cette discussion qui ne nous paraît pas comporter de solution précise, d'autant plus que le *Wigalois* nous semble un guide très incertain dont il faut se méfier.

III. — Nous n'en dirons pas autant de *Carduino*. Depuis l'étude de G. Paris sur le *Bel Inconnu* (*Histoire littéraire de la France*, t. XXX), il est admis par tout le monde, croyons-nous, que ce petit poème italien, du XIVe siècle seulement, n'en présente pas moins la forme la plus archaïque de notre légende. M. Sch. est bien au fond de cet avis. Néanmoins, il lui a semblé apercevoir des traces d'emprunts à un roman arthurien relativement tardif ; ce qui l'a conduit à qualifier le *Car.* de *rifacimento* de basse époque (p. 183 et 190). Voilà un jugement bien sévère et qui, s'il était mérité, ébranlerait les conclusions de M. Sch. lui-même. Voici son principal argument [1]. Le poème italien nous représente le père de Carduino comme un chevalier très en faveur auprès d'Arthur. Il est tué secrètement par ses ennemis Calvano, Agueriesse et Mordarette. Sa veuve, craignant pour la vie de son fils unique encore enfant, s'enfuit dans une forêt sauvage où elle l'élève dans l'ignorance absolue du monde. Ce début diffère essentiellement de celui de *L. D.*, comme nous le verrons [2]. D'où peut provenir cette différence ou, comme dit M. Sch., cette « perversion » de *Car*? Il croit (p. 183 sq.) en reconnaître la source dans le *Tristan en prose*. Les trois frères Calvano, Agueriesse et Mordarette ne sont autres que Gauvain, Guerrehes et Mordret dont ce roman fait les meurtriers du père et des frères aînés de Perceval. La jeunesse de Carduino n'est qu'une imitation de celle du Perceval dans le *Roman en prose de Tristan*. Le nom même de *Carduino* a pu être suggéré par celui de Carados, qui joue un rôle important dans le même ouvrage. Les intermédiaires seraient *Caradun*, **Caradunino*, **Cardunino*, *Carduino* [3]. Quelle différence avec *L. D.*-*B. I.* où le Beau Desconus a pour père ce même Gauvain dont *Car.* fait un assassin ! Il naît dans la forêt où sa mère continue à vivre solitairement, « for doute of wikked loos ».

Eh bien c'est ce début de *L. D.* qui me paraît être une « perversion » et l'introduction de *Car.* me semble plus fidèle au conte primitif. Remarquons d'abord que la vie solitaire du héros est bien mieux motivée. On s'explique la fuite d'une veuve dont le mari a été assassiné par des personnages tout-puissants à la Cour. Au contraire *L. D.* et *B. I.* donnent pour père au héros,

1 L'espace dont nous disposons ne nous permet pas de discuter les autres, mais ils ne sont pas à nos yeux, de très grands poids ; ainsi, le nom de Camelot pour la résidence d'Arthur, la rencontre de Gauvain et du chevalier sans armure, la vengeance de *Car.* sur les meurtriers de son père, le fait que *Car.* est contenu dans le même manuscrit qu'un petit poème sur Tristan et Lancelot.

2. Cette introduction manque dans *L. B.* mais G. Paris (*Hist. littéraire*, XXX, 188, note 2, a prouvé que sa suppression était le fait de Renaud de Beaujeu et qu'elle existait dans la source *O*.

3. Disons tout de suite que cette filiation nous paraît très hasardeuse. L'opinion de G. Paris qui voit dans *Carduino* une altération du celtique *Cadroain* est très préférable.

un motif analogue que le *Tristan en*
de l'enfance de Perceval tel qu'il nou
tien et le mabinogi de *Peredur*[1]. Il
récit de l'enfance solitaire d'un autre
contes de ce genre ne sont pas rares,
est inévitable qu'ils s'influencent l'un
que l'auteur s'est trompé sur le sens d
dans *Carduino* le représentant le plu
constate (p. 189) que *Carduino* et les
composés en Toscane au XIVe siècle,
s'adressent aux basses et moyennes c
blesse. M. Sch. en conclut que « no
(l'auteur de *Car.*) traite ses sources av
n'est-elle pas plus juste ? M. Sch. a
conçu sur les rapports du Bel Inconn
traiter une question de méthode.

IV. — Pour reconstruire le poème pr
procéder de proche en proche : grou
muns à *L. D.* et *B. I.*, puis, une fois le
le comparer à *Car.* et subsidiairement
encore plus lointaine que j'appellerai
n'atteignons pas le tuf, et que *Z.* peut ê
et peut être comparé avec d'autres co
livrer à cette dernière opération, il conv
à une série d'éliminations successives.
usé ainsi, mais dans l'idée fausse que
s'étaient accrus d'emprunts à l'*Erec* d
retrouver au fonds de son creuset que

1. Là, Gauvain est ami de P. et non le m
Peredur n'est pas une simple traduction de
mune. J'avais préparé un travail à ce sujet,
prévenu par M. Paul Hagen. Dans le derni
ce savant a publié sur la question une court

ment distincts, celui de la « fée de l'île d'Or » et celui du « fier baiser. » Tout le reste s'était évaporé. Quoique G. Paris paraisse avoir adopté ce résultat, nous croyons avec M. Sch. qu'il est erroné. L'épisode de l'île d'Or n'a d'importance que dans *B. I.* et nous savons très bien pourquoi Renaud de Beaujeu l'a amplifié. Il a identifié la fée de l'île d'Or avec la belle insensible pour qui il a composé son poème, ce qui l'a amené non seulement à modifier tout cet épisode et le dénouement, mais encore à donner à son récit une suite de son cru de plus de 2000 vers (v. 3800 à la fin). Primitivement, la fée n'est qu'une enchanteresse dont les sortilèges arrêtent le héros dans l'achèvement de ses exploits, et cet épisode, loin d'être un des deux éléments constitutifs du conte, n'a pas plus d'importance que les autres. M. Sch. revient à plusieurs reprises sur cette idée et nous la croyons absolument fondée. Quant à l'origine et au développement du conte, le « fier baiser » loin d'être son élément fondamental n'aurait rien à faire primitivement avec lui. Cet épisode aurait été cousu à la fin d'une légende toute différente : le Beau Desconu ne serait autre qu'une imitation, un démarquage plutôt, de *Perceval* (p. 145-153)). L'auteur a été amené à cette théorie par la lecture du *Peredur* gallois. Nous croyons qu'elle l'a complètement égaré et nous allons essayer de montrer pourquoi.

Après avoir rappelé la comparaison bien connue entre les aventures du Beau Desconu et celles de la première moitié du *Mabinogi*, M. Sch. a cru retrouver dans celui-ci l'épisode du « fier baiser ». Il s'agit de ce que nous appellerons l'épisode de l'*addanc*. On désigne sous ce nom un monstre étrange, sorte de dragon ou de basilic. Il habite une caverne et tue tous ceux qui viennent l'attaquer, grâce à sa faculté de voir à travers un pilier de pierre. Peredur rencontre une dame qui moyennant promesse de mariage lui fait don d'une pierre qui lui permettra de voir le monstre sans être vu de lui. Grâce à ce talisman, Peredur est vainqueur et, après diverses aventures, retrouve la dame qui avait disparu. Elle n'est autre que l'impératrice de la « grande Critinobyl ». Peredur l'épouse et gouverne avec elle quatorze ans.

Quel rapport y a-t-il entre ce conte et le fier baiser, je ne le vois pas. M. Sch. déclare (p. 149) que, sous l'influence du thème si répandu du fier baiser, la combinaison du serpent avec la dame qui aide le héros en un seul personnage, celui d'une princesse changée en dragon, était en quelque sorte forcée. Rien n'est moins vraisemblable et je ne pense pas que cette explication attire aucune adhésion. Si le conte de l'*addanc* rappelle un thème répandu, c'est celui de Persée et Andromède dont il est peut-être une altération (la princesse serait menacée par l'*addanc?*).

Ce n'est pas tout : l'*addanc* n'est qu'un épisode dans le récit du voyage de P. au Mont Douloureux. Cette aventure commence dans la traduction de M. J. Loth, au t. II, p. 82, l. 16, et se termine p. 96, l. 4. On peut la diviser en plusieurs paragraphes. 1° Peredur, entraîné à la poursuite d'un cerf, arrive à la demeure du Noir Arrogant qui essaye vainement de le mettre à mort. Cette sorte d'ogre malfaisant a perdu un œil en luttant contre le serpent noir du Mont Douloureux. Dans la queue du

Celui-ci terrasse les trois cents gar
qu'il abandonne à son compagnon. 7
serpent est gardé jalousement par
s'emparer de la pierre merveilleuse.
avant de tuer le serpent et de pren
reusement Etlym. 8° Il se met alors
trice, qui n'est autre que l'impératric
chez un des meuniers de l'impératrice
que l'homme le plus vaillant du mo
désarçonne tous ses adversaires, mais
pourquoi) de se rendre auprès de l'i
après un dernier combat contre ses
gouverna avec l'impératrice quatorze

Il est évident que nous sommes en
ture, assez incohérent du reste et absu
mais qui forme un tout par lui-même.
testable[1]. Il ne se rattache à rien de ce
parfaitement évident qu'il constitue un
sa matière, soit pour toute autre raison,
à Peredur une aventure qui ne le conce
de l'épisode d'Angharat qui précède (L
Pour obtenir l'amour d'Angharat à la m
à aucun chrétien, ce qui lui vaut le su
traîne à diverses aventures ; sa vaillanc
de la belle. Ici encore l'interpolation e
rôle d'un héros appelé sans doute le «
des aventures de Peredur-Perceval, ar
mots : « Arthur témoigna grand respect
retournèrent à Kaerllion, » reprend son
« Arthur se trouvait à Kaerllion sur Wy

1. M. Zimmer a rapproché il y a déjà longte

rente et le compilateur n'a même pas essayé de remanier ces deux interpolations pour les faire cadrer avec le reste de son récit.

M. Sch. ne s'en est pas aperçu ; ses comparaisons portent indifféremment sur le véritable texte de *Peredur* et sur la seconde interpolation [1]. Il s'imagine que celle-ci fait corps avec le reste. On voit que son système pèche par la base et que l'édifice qu'il bâtit sur des fondements aussi fragiles n'a aucune solidité. Le grand tort de M. Sch. a été de vouloir retrouver *Perceval* sous le Beaus Desconus. Il a cru qu'en supprimant le dénouement, « le fier baiser », on retrouverait dans ce dernier tous les épisodes essentiels du premier et que ces épisodes formeraient un tout organique [2]. C'est, je le crains, s'illusionner. On retrouve partout des héros dont la jeunesse est obscure, sauvage ou méprisée. Les exploits qui les mettent en lumière, le but qu'ils poursuivent et le dénouement, tout cela peut varier à l'infini. Et comme tous ces récits s'influencent réciproquement, il nous paraît impossible d'espérer atteindre la source la plus reculée.

Disons enfin que le plan de l'ouvrage n'est pas satisfaisant. Les chapitres sur *Carduino* (p. 183-196) et *Wigalois* (p. 208-238) doivent logiquement faire suite à ceux où l'auteur examine les rapports de *L.D.* et *B.I.* Ils devraient être reportés p. 139, au lieu d'être entremêlés de dissertations et de notes folkloriques sur les épisodes de l'*épervier*, du *brachet* (p. 164-175) de l'*île d'Or* (197-199), du *fier baiser* (199-207), etc., qui auraient dû être rejetées en appendice. La reconstruction de *O.* au moyen de *L.D.* et *BI.* (ce que l'auteur appelle version *B*), puis de *O.* avec *Car.* et *Wig.* (version *A*) serait venue ensuite. Enfin les rapprochements plus ou moins justifiés avec Peredur-Perceval [3] auraient formé le dernier chapitre et le couronnement de l'ouvrage. Une conclusion résumant les théories de l'auteur aurait été également nécessaire. Au lieu de cela, nous constatons qu'à partir de la p. 139 tout se suit à la débandade.

On le voit, nous ne ménageons pas les chicanes à l'ouvrage de M. Sch. En dépit de ces critiques, il n'en est pas moins du plus grand intérêt. Outre les résultats acquis que nous signalons au début, il donne dans le détail beaucoup d'aperçus nouveaux, de rectifications ingénieuses qu'il est naturellement impossible de relever ici. C'est un travail intelligent. Il fait honneur à l'auteur et donne la plus favorable idée des thèses de doctorat de l'Université de Harvard.

Ferdinand Lot.

1. Cependant à la page 153, n. 1, l'auteur pris d'un scrupule se défend en disant : « Que l'épisode du serpent (de l'*addanc*) ne se trouve pas dans les versions autres (que Peredur), cela ne contrarie pas notre argumentation. L'aventure du fier baiser a pu être aisément attachée à notre héros quand bien même il n'en aurait pas été question dans l'original. » Cela nous semble très grave, au contraire.

2. De là son opposition à M. Mennung qui, ne voyant aucun lien logique entre le « fier baiser » et la jeunesse sauvage du héros, se refuse à voir rien de primitif dans l'introduction de notre conte.

3. Il eût fallu y joindre du reste une étude du lai de *Tyolet* que l'auteur cite, mais sans en tirer parti.

René Merlet. — **La Chronique de Nantes** (570 environ—1049). Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. — Paris, A. Picard, 1896, in-8°, **LXXII-165 p.**

Les textes relatifs à l'histoire de la Bretagne pour les périodes mérovingienne et carolingienne sont peu nombreux, et de ces textes nous ne possédions guère que d'imparfaites éditions, disséminées dans les grandes collections. Aussi bien, M. Merlet, en donnant de la plus importante, de la plus éparpillée peut-être, une édition définitive, a-t-il rendu un véritable service aux historiens de la Bretagne. La tâche que M. Merlet a si bien remplie était complexe et difficile. Le manuscrit original ayant disparu depuis la fin du xv[e] siècle, l'éditeur a dû reconstituer la chronique éparse dans Le Baud, qui avait eu connaissance du manuscrit, dans le [illegible] *historiæ Britannicæ Armoricæ* de Martène (1717), dans la [illegible] *de Saint-Brieuc*. Il est à croire que ce travail de reconstitution nous livre à peu de chose près la chronique telle qu'elle fut écrite. Au demeurant, M. Merlet a joint au texte latin une ancienne traduction [illegible] de Le Baud. L'intérêt de la nouvelle édition est encore augmenté par l'introduction et par les conclusions auxquelles arrive M. Merlet. [illegible] se dégageant de l'hypothèse émise par M. de la Borderie [illegible] chronique de deux auteurs différents, l'éditeur cherche à [illegible] la personnalité du chroniqueur. Pour lui, la chronique [illegible] clerc, d'un chanoine de l'église de Nantes. Elle dut être [illegible] 1050-1059 par un homme complètement hostile au parti [illegible] qui prit nettement position contre Nominoé et l'archevêque de [illegible] de Tours.

[illegible] consulte les sources de la chronique, M. Merlet arrive à [illegible] conclusion intéressante au sujet du fameux *Indiculus de* [illegible] *Britonum* [illegible]. Jusqu'à ce jour on pensait que ce [illegible] par Nominoé avait été écrit par un contemporain de [illegible]. M. Merlet estime qu'il est tout au plus du [illegible] siècle, et que [illegible] les renseignements à l'*Indiculus*, c'est le chroniqueur [illegible]

[illegible]

antérieurs et, continuant les recherches déjà faites, éclaircît d'une façon définitive l'origine de l'archevêché de Dol, des évêchés du nord de la Bretagne, et donnât une histoire complète du procès politique et religieux entre la métropole de Tours et la Bretagne.

J. MATHOREZ.

MAX LAUX. — **Ueber die Schlacht bei Nancy, mit einem Plane der Schlacht.** — Berlin, H. Süssenguth, 1895, in-8°, 34 p.

La journée qui a vu la défaite et la mort de Charles le Téméraire et l'écroulement de la puissance bourguignonne mérite d'être étudiée à fond. La dissertation inaugurale de M. Max Laux a le tort de ne pas épuiser le sujet ; elle nous fait cependant connaître mieux la bataille de Nancy et elle est l'œuvre d'un esprit lucide et critique.

Après un préambule de quelques pages, précis et intéressant, sur la brouille du Téméraire et du duc Reinhard et sur leurs alliances respectives, l'auteur énumère, incomplètement comme nous le verrons, les sources de nos connaissances sur la bataille de Nancy, puis il aborde la question des effectifs en présence. Le duc de Lorraine disposait d'environ 20.000 hommes. Les chroniqueurs français disent que les forces du Téméraire étaient beaucoup moins considérables, mais les chiffres qu'ils donnent ne concordent pas. D'après le rapport fait à la confédération suisse un mois auparavant, il avait alors sous ses ordres 6.000 hommes. M. Max Laux démontre que Digot et John Foster Kirk ont eu tort d'adopter les chiffres beaucoup plus élevés donnés à l'ambassadeur milanais Panigarola au mois de juillet 1476, par Charles le Téméraire, qui désirait l'éblouir pour retenir l'alliance chancelante de Milan ; ces chiffres ont été démentis par Panigarola lui-même.

Le récit de la bataille est accompagné d'une carte commode. M. Laux me semble avoir démontré que le duc de Bourgogne n'a pas adopté la tactique suisse, comme l'ont cru Foster Kirk et d'autres historiens, y compris M. R. Schœber, auteur d'une dissertation inaugurale publiée en 1891 sur le même sujet. Ces écrivains se sont appuyés sur une conversation que le Téméraire avait eue, bien antérieurement à la bataille de Nancy, avec l'ambassadeur de Milan. C'est un argument tout à fait insuffisant.

M. Laux, comme la plupart des savants qui débutent dans la carrière, n'est pas indulgent pour les fautes des autres. Cependant son opuscule n'atteint pas la perfection. On peut l'excuser d'écorcher les mots français, les noms propres et la grammaire (*Chantelanze*, *Quichérat*, *Pétitot*, pour Chantelauze, Quicherat, Petitot ; Mémoires *relatives* à l'histoire de France, etc.), mais personne n'a le droit de se servir d'éditions de textes surannées et inférieures : ainsi M. Laux n'a pas l'air de se douter que les Mémoires de Commines et d'Olivier de la Marche ont été publiés

par la *Société d'Histoire de France*. Enfin, ou je me trompe fort, ou M. Laux n'a pas connu un texte fourni par le ms. fr. 1707 de la Bibl. Nat., et qui a été édité avec des notes par M. J. Meyer. C'est la relation d'un contemporain sur le combat de Nancy et la mort de Charles le Téméraire. Ce document a été publié dans une revue allemande, l'*Alemannia*, Jahrg. x, Heft 2 (Bonn, 1882).

Ch. Petit-Dutaillis.

Ch.-V. Langlois. — **Manuel de bibliographie historique.** — I. Instruments bibliographiques. — Paris, Hachette, 1896, in-8, xi-193 p.

Il est superflu d'insister ici sur l'utilité de la bibliographie, de montrer la place qu'elle occupe dans les sciences auxiliaires de l'histoire et comment sa connaissance est indispensable à quiconque prétend faire œuvre scientifique, non pas que l'on entende par là que les étudiants aient à apprendre et retenir les titres d'un grand nombre de livres, car c'est précisément de cet effort vain, — et qui se briserait impuissant contre la masse énorme et toujours croissante des publications de toutes sortes, — que la science bibliographique doit nous dispenser. Connaître la bibliographie, c'est savoir recourir utilement aux répertoires qui fournissent l'indication des documents manuscrits ou imprimés ou des ouvrages et mémoires traitant d'un sujet quelconque. C'est donc à tort, comme le fait judicieusement remarquer M. Langlois, que bien des gens croient « qu'enseigner la bibliographie historique, c'est faire connaître les meilleurs livres qui ont été écrits sur les principales périodes et sur les principales questions de l'histoire universelle...... Le nombre des livres, des brochures, des articles de revue et de journal qui ont été publiés et qui se publient tous les jours est immense, accablant. Sans répertoires, comment s'y reconnaître ? Les répertoires sont eux-mêmes très nombreux, d'espèce et de valeur très différentes. Qui en ignore l'existence ou qui n'a pas appris à s'en servir est exposé à de graves dangers : il gaspille son temps et sa peine en recherches aussi rebutantes qu'inutiles ; il patauge, et il n'est jamais bien informé. Les savants, les érudits, les spécialistes ne peuvent pas travailler sans manier quotidiennement les répertoires bibliographiques ; mais que dire des commençants ? S'ils ne sont pas avertis de bonne heure des services que rend l'usage judicieux de ces instruments, ils se laissent aller (c'est le cas de la majorité des hommes) à consulter, non les meilleurs livres, mais, au hasard, les livres qui leur tombent sous la main, les premiers livres venus. C'est faute de savoir les éléments de la bibliographie que tant de gens se mêlent d'écrire sur des sujets déjà traités et mieux traités que par d'autres que par eux ; c'est faute de connaissances bibliographiques que tant de professeurs, qui ne sont pas, comme on dit, au

courant, ressassent de vieilles erreurs ; enfin c'est faute de connaissances que les étudiants, même à la fin de leur scolarité, commettent quelquefois des méprises et font quelquefois des questions qui scandalisent jusqu'aux garçons de nos bibliothèques universitaires ». Si, comme je le disais, tous les érudits sont convaincus de l'utilité de la bibliographie, il n'est pas probable que tous aient envisagé cette science sous le point de vue auquel se place M. Langlois, et c'est pourquoi il était bon de transcrire les lignes d'une si parfaite venue dans lesquelles le professeur a exposé la raison d'être de son livre et fixé le but auquel il a visé. Avant d'aborder la bibliographie historique, il a cru devoir condenser en quelques pages les notions indispensables de bibliographie générale, passant en revue les bibliographies des bibliographies, les répertoires de bibliographie universelle, les répertoires de bibliographie nationale. Telles sont les divisions de la première partie. La seconde partie est consacrée aux répertoires de bibliographie historique, classés sous les rubriques suivantes : bibliographie des sources originales, bibliographies nationales de bibliographie historique, répertoires de bibliographie historique (rétrospective et périodique).

Pour bien faire saisir l'économie de ces divisions il faudrait indiquer les subdivisions ; ce qui m'entraînerait à reproduire la table des matières. Ce sur quoi il importe d'insister, c'est qu'à la différence des bibliographies historiques précédemment publiées, celle-ci n'indique pas les ouvrages à consulter sur tel ou tel point d'histoire, mais seulement les répertoires où sont dressées les listes de ces ouvrages, car ce n'est pas une bibliographie mais un manuel de bibliographie. De plus, ces répertoires, M. Langlois ne les a pas présentés sous forme de listes : pour chacun d'eux, il en a expliqué l'objet, le plan, le maniement, en même temps que marqué les bonnes qualités et les mauvaises. Car son livre est un ouvrage didactique qui s'adresse surtout aux étudiants, ce qui, bien entendu, n'empêchera pas les maîtres de le lire avec plaisir et profit. On ne manquera pas d'admirer l'élégance avec laquelle l'auteur a su présenter des considérations en elles-mêmes arides, comme aussi soutenir l'attention du lecteur sur un sujet monotone. Il ne faut pas toutefois se dissimuler que dans l'usage journalier une bibliographie « rédigée », présente le grave inconvénient de n'être pas d'un maniement rapide. On pourrait donc craindre que sous sa forme littéraire avec ses divisions scientifiques, quelquefois un peu subtiles, et se pénétrant nécessairement les unes les autres, l'œuvre de M. Langlois ne rendît pas tous les services qu'on est en droit d'en attendre et ne restât un livre d'enseignement qu'on lit une fois ou deux, puis qu'on ne consulte plus. Il n'en est rien, car M. Langlois a paré à ce défaut en dressant un index qui permet de savoir immédiatement quel est le titre exact du répertoire bibliographique que l'on veut consulter ou quels répertoires existent sur une matière déterminée. Le manuel de M. Langlois doit initier à la connaissance des instruments bibliographiques. Il portera aussi d'autres fruits ; car il est tel qu'il peut former des bibliographes et provoquer la construction de nou-

veaux instruments. Comme M. Langlois fait la critique des répertoires existants et qu'il indique ceux de ces répertoires qui font encore défaut et comment il conviendrait de les composer, nous ne doutons pas que son livre ne serve de guide aux érudits qui seront tentés de faire œuvre de bibliographes. Ainsi, ce qui caractérise le manuel de M. Langlois et ce qui constitue son originalité c'est l'introduction de la méthode critique dans la bibliographie.

M. Prou.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

M. Ch. de la Roncière a réuni dans un mémoire intitulé *Les Navigations françaises au XVe siècle* (*Bulletin de Géographie histor. et descriptive*, 1895) toute une série de mentions tirées d'actes authentiques et qui, rapprochées de documents narratifs, ingénieusement discutées et commentées, lui ont permis de montrer le mal fondé du discrédit dans lequel la marine française du XVe siècle est tombée. Qu'on n'aille pas croire que M. de la Roncière ait écrit sous l'influence de ce sentiment de vaine gloriole dont il parle quelque part : c'est au contraire en historien, uniquement soucieux de retrouver la vérité, qu'il a dirigé ses recherches ; et la preuve en est qu'il a dépouillé le Dieppois Jean Cousin de l'honneur d'avoir découvert le Brésil en 1488. Il a établi, — et c'est là le point le plus important du mémoire, — que le Jean Cousin de la légende n'était autre que le maître d'équipage du capitaine de Gonneville et que sa campagne prétendue de 1488-1489 est en réalité la campagne de l'*Espoir*, frété par neuf bourgeois de Honfleur et conduit par deux Portugais, en 1503-1505.

M. Guillaume des Marez, dans une *Notice sur un diplôme d'Arnulf le Vieux, comte de Flandre* (Bruxelles, Hayez, 1896, in-8, 36 p., extrait du t. VI, 5e série, des *Bullet. de la Commission royale d'Histoire de Belgique*), a soumis à une étude critique un diplôme d'Arnulf, concédé à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, diplôme dont l'original mutilé est conservé aux Archives de l'État, à Gand, et dont il existe plusieurs copies anciennes.

M. des Marez, appliquant rigoureusement les principes de critique qu'il a recueillis au cours de M. Pirenne et dans le *Manuel de diplomatique* de M. Giry, a démontré l'authenticité de ce diplôme très important, sur lequel des difficultés de date laissaient planer des doutes. Il a très habilement rapproché de ce document quelques textes de chroniques et fixé sa date au 8 juillet 941 (et non 939, comme on l'a prétendu). Il a établi un texte suivant les règles aujourd'hui adoptées par les diplomatistes : on regrettera seulement qu'en tête du texte il n'ait pas rappelé d'un mot les sources des copies dont il a si bien établi la filiation dans le corps de son mémoire.

Le Gérant : Vve E. Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

NOVEMBRE 1896

ÉLIE BERGER. — **Histoire de Blanche de Castille, reine de France.** Paris, Thorin, 1895, in-8, x-428 p. (70e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.*)

Bien que l'histoire de Blanche de Castille ait été déjà souvent écrite, on peut dire que M. Berger ne doit à peu près rien à ses devanciers; une longue pratique des sources, tant narratives que diplomatiques, de l'histoire du XIIIe siècle lui a permis de faire, en retraçant, après tant d'autres, la vie de cette grande reine, un livre original et tout de première main.

La plus grande partie de l'ouvrage est consacrée, comme il était naturel, à la longue lutte que Blanche de Castille eut à soutenir, dès l'avènement de Louis IX, contre les hauts barons révoltés. M. B., après avoir montré comment s'est formée cette redoutable coalition, nous fait suivre dans le détail les diverses péripéties de ces hostilités incessantes, qui, à peine apaisées sur un point, renaissent sur un autre. Il est parvenu, et il y a là un réel mérite, à débrouiller l'histoire compliquée, où le bon Tillemont n'avait pas toujours vu clair, de ces campagnes sans faits de guerre bien éclatants, et sans autre épisode bien marquant que le siège de Bellesme en 1229, de ces trêves violées aussitôt que conclues, de ces alliances tour à tour rompues et renouées, de ces défections et soumissions successives. On remarquera surtout le récit très neuf, et fondé principalement sur les documents anglais, de l'invasion d'Henri III en France, en 1230, expédition préparée de longue main, annoncée bruyamment, et qui devait si piteusement finir. Enfin, au bout de dix années, dont M. B. nous donne l'histoire la plus complète que nous ayons, Blanche de Castille a définitivement triomphé de ses nombreux ennemis, et cette longue rébellion a, en quelque sorte, pour épilogue ce ridicule fromage mou que les gens du jeune Robert d'Artois jettent au visage de l'ingrat, mais désormais soumis comte de Champagne.

M. Berger a largement utilisé les comptes royaux publiés dans les derniers volumes des *Historiens de France ;* il en a tiré, sur les cérémonies du mariage de Louis IX, sur la vie à la cour de France pendant les derniers temps de la régence, sur les dépenses particulières de la reine et de ses enfants, quantité de détails, qui, pris isolément, sont assez peu significatifs, mais qui, bien groupés, prennent beaucoup de valeur. A la même source M. B. a puisé les éléments de presque tout un chapitre sur l'armée royale et son organisation à l'époque de Blanche de Castille. A vrai dire, ce tableau de nos institutions militaires vers le milieu du XIIIe siècle ne s'imposait pas ici absolument, et un historien du règne de saint Louis n'aurait guère qu'à en élargir le cadre ; mais nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de ce que M. B. nous donne plus que ne promettait le titre de son livre.

Sur les dernières années de Blanche, M. B. apporte moins de nouveau ; mais il est juste de rappeler que déjà, dans son *Saint-Louis et Innocent IV*, il avait, sur certains points, renouvelé l'histoire de la seconde régence, qui fut marquée par plus d'un événement important. Ainsi c'est pendant la première croisade de saint Louis que fut réglée la succession toulousaine, et qu'une moitié de la France fut remuée par l'étonnante aventure des Pastoureaux ; je ne crois pas que ce singulier épisode ait été jamais aussi bien traité, ni avec autant de détails que dans le livre de M. B. Toutefois, l'intérêt est alors moins en France qu'en Égypte ou en Syrie, là où se trouve le roi. L'absence prolongée de Louis IX, la mort de Robert d'Artois, les mauvaises nouvelles arrivées d'Orient assombrissent toute cette dernière période de la vie de la reine Blanche, la plus douloureuse assurément, et celle que M. B. a retracée avec le plus de mouvement et de chaleur.

La critique de détail a peu de prise sur un ouvrage écrit avec autant de conscience et de méthode ; les assertions de M. B. sont solidement appuyées sur les textes ; mais, parfois, ses appréciations des hommes et des événements me paraissent appeler certaines réserves. Ainsi, je ne sais si le reproche qu'il fait à Pierre Mauclerc, d'avoir manqué à ses « devoirs de Français », eût été bien compris du comte de Bretagne. Blanche elle-même lui reconnaissait-elle d'autres devoirs que des devoirs de vassal ? D'une manière générale, le point de vue de M. B. me semble trop exclusivement royaliste ou capétien, et trop peu féodal. Sans vouloir aucunement plaider en faveur des grands vassaux les circonstances atténuantes, on peut faire observer que les empiétements successifs de la dynastie capétienne, dynastie ambitieuse, envahissante, peu respectueuse des droits d'autrui, étaient bien faits pour leur donner de l'ombrage. Ils se trouvaient être, en définitive, les défenseurs de l'état de choses alors existant ; et tout en se félicitant avec M. B. de leur échec, on conviendra que leur opposition ne s'expliquait que trop facilement.

M. B. revient souvent, dans son livre, trop souvent peut-être, sur les sentiments de bonne parente, de bonne cousine, que la reine Blanche ne cesse de témoigner aux membres, même les plus éloignés, de sa fa-

breuse famille ; il fait intervenir bien facilement, dans les actes politiques de la reine, la raison de sentiment, qui, même quand il s'agit de Blanche de Castille, ne doit être acceptée que faute d'une autre. Par exemple, M. B. attribue la délivrance de Ferrand, comte de Flandres, à l'intervention du pape, des cardinaux, de ses parents, et surtout aux prières de la reine, en donnant, entre autres, cette raison, que le comte de Flandres « avait eu pour belle-sœur la reine de Portugal, sœur de Blanche ». Il y a là une part de vérité. Mais, d'après une autre opinion fondée sur un passage de la *Chronique de Tours*, si Louis VIII a décidé l'élargissement de Ferrand, c'est bien moins par condescendance pour sa femme, qu'afin d'empêcher le mariage projeté de Pierre Mauclerc avec la comtesse Jeanne, libre depuis l'annulation de son mariage avec Ferrand, et de rendre par là impossible l'union de deux fiefs aussi considérables que ceux de Flandres et de Bretagne. J'avoue que cette dernière explication, toute politique, me satisfait bien davantage.

De même, et pour des raisons analogues, M. B. présente les relations de Blanche avec son cousin Raymond VII de Toulouse sous un jour un peu trop favorable à la reine. Assurément, elle a fait preuve, en maintes circonstances, d'une grande modération à l'égard de ce personnage, plus sympathique par ses malheurs que par son caractère, et elle est intervenue, en sa faveur, auprès du Saint-Siège, de la manière la plus efficace. Mais il ne faut pas oublier qu'elle a commencé par l'écraser, en 1229, par ce traité de Paris que M. B. considère comme une des plus belles œuvres de Blanche. L'attitude de la reine, vis-à-vis du comte de Toulouse, est singulièrement différente, après 1229, de ce qu'elle avait été d'abord ; et M. B., qui a bien senti cette sorte de contradiction, en arrive à se demander si Blanche n'éprouvait pas « un sentiment pénible, en se rappelant qu'une partie des domaines enlevés à ce proche parent était venue grossir le patrimoine de Louis IX ». De pareils scrupules, naturels chez saint Louis, sont bien moins vraisemblables chez sa mère. Au surplus, il resterait à examiner si, dans le traité de Paris, il ne faut pas voir la main du cardinal-légat, Romain de Saint-Ange, bien plutôt que celle de la reine. C'est bien l'opinion de M. B., quand il affirme que ce n'est pas elle qui a dépouillé Raymond ; mais alors ce ne serait donc plus elle, comme il le voudrait à un autre endroit, qui aurait « dicté les conditions de la paix ». Dans un cas ou dans l'autre, l'expression de l'auteur a dépassé sa pensée.

Mais je me reprocherais d'insister. Ces quelques observations, ces quelques doutes plutôt, ne m'empêchent pas de souscrire, sur presque tous les points, aux conclusions de M. B. Où je me trouve, par exemple, pleinement d'accord avec lui, c'est quand il considère Blanche de Castille comme la véritable et digne continuatrice de Philippe-Auguste et de Louis VIII ; arrivée très jeune à la cour de France, elle a pu en recevoir, elle en a reçu de bonne heure les traditions et l'a prouvé par toute sa vie politique. Elle fut, il est vrai, fort secondée par d'habiles et fidèles conseillers, par ces « prud'hommes » dont parle

convaincu que M. Berger[1].

KRISTIAN VON TROYES. — **Erec und Enide, neu gabe mit Einleitung und Glossar, herau delin Foerster.** — Halle a. S., Max. xlv-231 p. (*Romanische Bibliothek*, vol. 13.

De même que pour *Cligès* et *Yvain*, M. F. édition d'*Erec et Enide* d'une sorte de « Schu critique, mais pourvue d'un glossaire commode d'hommes et de lieux. Le texte même a reçu de ajoute,— ce qui n'est pas à dédaigner,— que ce prix plus abordable que la grande édition, o M. F. des soins infatigables qu'il prodigue à la de Troyes.

Cette nouvelle édition est précédée d'une in professeur de Bonn déploie sa verve habituel compte rendu n'y est pas épargné. Le mot « in Chrétien « der geniale Kristian » (p. XXIII) a eu de M. F. Il me fait l'honneur de reproduire que article sur la provenance des récits arthuriens (indignation s'exhale sous forme de caractères g d'exclamation. Je suis vraiment confus d'avoir roux et me sens obligé de plaider les circonstan

Si j'ai employé le mot « inintelligent », c'est « pickwickien », au point de vue folkloriste.

« rimoyer » et ajoute une réflexion peu aimable suivie d'un point d'exclamation. Le mot est pourtant fréquent en vieux français. Sans chercher bien loin je le trouve dans l'*Eracle* de Gautier d'Arras, au vers 6549 :

> *Li fiz au bon conte Tiebaut*
> *Me fist ceste œure rimoiier*

et je me permets de trouver amusant que ce passage soit cité par M. F. lui-même dans son édition d'*Ille et Galeron* (p. VI). Je le rencontre encore dans la bouche de Chrétien de Troyes au milieu de la pseudo-préface du *Perceval*, v. 478-483.

> *Crestiiens qui entent et paine*
> *Par le comandement le conte*
> *A rimoiier le mellor conte*
> *Qui soit contés en court roial.*
> *Çou est li contes del Graal*
> *Dont li quens li balle le livre* (Potvin, II, 17).

Je m'abstiens de tout point d'exclamation.

M. F. s'étonne (p. XXIV) que je n'aie point discuté ses arguments et veut bien signaler à mon attention certaines pages de son édition critique d'*Erec*. Je les connaissais, mais comme il n'est aucun point important de cette préface qui n'ait été discuté et, à mon avis réfuté, par MM. Gaston Paris, dans la *Romania*, J. Loth dans la *Revue Celtique*, et Wilmotte ici même, il m'a paru inutile de reprendre la démonstration de ces savants et j'ai porté mon effort ailleurs.

Pour montrer le danger des théories fondées sur la localisation géographique des légendes le savant éditeur signale dans une longue note (p. XXVI, n. 2) les exemples du Venusberg, près de Bonn, du Rolandseck sur le Rhin, etc., déformations récentes sous une influence d'étymologie légendaire des anciens noms de Venneberg, Ruleck, etc. J'espère que M. Zimmer fera son profit de cette leçon et renoncera à voir dans la mention d'une île Tristan (près Douarnenez) dans un texte du XIVe siècle une preuve de l'origine armoricaine (et non insulaire) de la légende de Tristan.

Après avoir nié résolument dans les préfaces de *Cligès* et d'*Yvain* qu'il y eût rien de celtique chez Chrétien de Troyes, à part les noms propres, M. F., sous l'influence des travaux de M. Zimmer, « a mis de l'eau dans son vin ». Voici quel est actuellement le *credo*[1] : « Chrétien » prend pour base de ses romans les personnes, le théâtre et la mise en » scène des légendes arthuriennes alors à la mode en France et dont on » retrouve les derniers échos dans les romans en prose. Il remanie » toute cette matière et lui donne une forme propre, étrangère à l'épopée » arthurienne. Qu'il ait pu utiliser des sources celtiques, je veux dire » armoricaines, soit ; je n'en conteste pas la possibilité. Mais je ne pour-

1. Je ne m'astreins pas à une traduction littérale qui serait impossible.

» rai admettre la réalité de ce fait tant qu'il n'aura pas été établi, au » moins dans un cas particulier, ce qui ne s'est pas produit jusqu'ici. » Je maintiens donc toujours ma conclusion de l'*Yvain* (éd. in-8°, » p. XXXI), mais dans un autre sens que ne l'interprète M. Muret » (*Revue Critique*, 1890, 68) : le roman arthurien c'est l'esprit français » sous un vêtement étranger, absolument comme la tragédie française » au XVIIe siècle[1]. »

On voit que les concessions de M. F. sont purement apparentes et qu'au fond il maintient ses positions. Ainsi on reconnaît que chez Chrétien les noms d'hommes, la géographie, certains épisodes[2] sont incontestablement d'origine celtique ; et cependant Chrétien, « cette tête de génie », a tout inventé ! Les traits celtiques ne sont qu'une parure du récit, le sujet lui appartient en propre. En vain objecterait-on qu'il est impossible d'imaginer l'existence d'une succession de noms d'hommes et de lieux sans le support d'un récit plus ou moins suivi, que l'originalité presque absolue dont on gratifie le poète champenois est contraire à tout ce que nous savons de l'esprit du moyen âge, ces observations glisseraient sur la cervelle de l'auteur sans y pénétrer. M. F. appartient à cette catégorie de bons esprits sur lesquels la discussion n'a pas de prise[3]. Le Dr Peter que ses controverses avec Pasteur rendirent célèbre n'était pas un savant négligeable, loin de là, mais quand il se refusait à distinguer les bactéries dans le microscope, il était était évident qu'il était inutile de poursuivre l'entretien. Dans toutes les branches de l'activité humaine, dans les plus humbles (c'est notre cas) comme dans les plus hautes, il existe une catégorie de chercheurs qui voudraient qu'on leur montrât les microbes à l'œil nu.

Ferdinand Lot.

H. Pirenne. — Le Livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIIIe siècle. — Gand, Engelcke, 1896, in-8, LX-440 p., 1 facs. et 1 carte.

Guillaume de Ryckel devint abbé de Saint-Trond, au diocèse de Liège, en 1249. Il trouva le monastère dans une situation des plus précaires : relâchement dans les mœurs et absence de discipline, diminution considérable des revenus. Guillaume s'efforça de remettre l'ordre dans les affaires du monastère dont la direction lui était confiée ; et sa

1. Voy. *Erec*, éd. in-8°, p. XXXIX ; éd. in-12, p. XVII.
2. Voy. *ibid.*, p. XL, éd. in-12, *ibid.*
3. Voy. par exemple la manière dont est traitée, p. XXIII, la question d'Avalon et de l'île de *Verre*. Je ne suis pas sûr d'avoir raison, mais l'argumentation de M. F. est vraiment typique.

principale préoccupation fut de restaurer le temporel, car les désordres intérieurs dérivaient des embarras pécuniaires auxquels les moines étaient en proie. Tout ce qu'il fit en ce sens, nous le connaissons en détail, grâce à un livre dans lequel il a pris soin de faire consigner et, le plus souvent, de consigner lui-même tous les actes de sa gestion. C'est ce manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Université de Liège, que M. Pirenne a publié et commenté dans un volume d'une importance considérable pour l'histoire économique du XIIIe siècle. Car ce document prend un intérêt général du fait que la situation de l'abbaye de Saint-Trond était celle de toutes les abbayes bénédictines au XIIIe siècle.

M. Pirenne a exposé nettement cet état de choses et a su en démêler les causes. D'abord la ferveur religieuse, pour ne s'être pas ralentie, avait pris une autre direction. Les vieux monastères étaient délaissés pour les couvents nouveau-nés des franciscains et des dominicains. Il en résultait que la générosité des fidèles s'exerçait de préférence vis-à-vis des nouveaux instituts monastiques. De plus, et c'est là un point sur lequel M. Pirenne insiste, la constitution économique des monastères bénédictins établie pour un régime purement agricole, où chaque établissement vivait par soi-même et pour soi-même, n'était plus en accord avec un régime commercial. La principale source des revenus des moines consistait en redevances, dont le taux avait été fixé très anciennement et une fois pour toutes, de sorte que la valeur de l'argent ayant changé, le pouvoir de l'argent n'ayant cessé de s'affaiblir, les revenus avaient diminué. Car il est clair qu'un denier qui au IXe siècle représentait une valeur assez importante, n'était plus grand'chose au XIIIe siècle. Sans compter que les produits du sol, ne se consommant plus tous sur place, mais s'échangeant, par suite du développement du commerce et des exportations, avaient, eux aussi, diminué de valeur. Les monastères ne pouvaient plus subvenir à leurs besoins.

De là, des aliénations de biens, des inféodations de dîmes, des emprunts aux Juifs et aux Lombards à des taux usuraires. Ajoutez à cela les exigences des seigneurs qui n'accordaient pas gratuitement leur protection et qui ne se faisaient pas faute d'usurper les biens des religieux. Il y a encore à tenir compte de la négligence des abbés à administrer le temporel et de leur incapacité. C'est ainsi que lorsque Guillaume entra à Saint-Trond, l'abbaye ne percevait plus à Villers que 100 muids de blé et 5 livres de monnaie de Liège, au lieu de 165 muids 1/2 et 7 livres qu'elle y percevait jadis. Vers le milieu du XIIIe siècle, on chercha une solution au problème et à restaurer le temporel. L'exploitation directe ne fut plus appliquée qu'aux grands domaines, *curtes*. Les terres arables morcelées, *culturæ*, furent données à bail. On vendit les biens trop éloignés et le prix fut consacré à des achats de terres plus voisines de l'abbaye. Les redevances dues aux *ministeriales* et les dîmes furent rachetées. Le Livre de l'abbé Guillaume nous fait assister à toutes ces opérations.

Il serait difficile de déterminer d'un mot la nature de ce document. Ce n'est pas un journal, car si en certains passages les actes de l'abbé ont été consignés au jour le jour, et encore avec des additions, des ratures, des surcharges, des annotations de toutes sortes, ailleurs les comptes de toute une année, par exemple pour 1253, ont été écrits d'un seul jet. C'est cependant surtout un livre de comptes où sont inscrites les recettes et les dépenses, mais on y trouve aussi des états de biens, de revenus, le résultat d'enquêtes ouvertes par l'abbé, des listes de tenanciers, des nomenclatures de revendications et même quelques actes transcrits entièrement. Nous saisissons ainsi sur le vif la vie intérieure d'un grand établissement monastique pendant plus de vingt ans. Aussi tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du XIIIe siècle accueilleront avec faveur la publication de M. Pirenne, et lui sauront gré du travail considérable qu'il s'est imposé pour rendre accessible un document dont la transcription présentait de grandes difficultés ; car l'écriture fourmille d'abréviations souvent irrégulières, de fautes de graphie ; et une attention soutenue, avec une pleine intelligence des opérations financières, était nécessaire pour se reconnaître au milieu des surcharges et des additions jetées pêle-mêle et qu'il fallait remettre en leur place. M. Pirenne a voulu épargner toute peine à ses lecteurs et leur permettre (même à ceux qui ne connaissent ni l'histoire détaillée ni la topographie de la région) d'utiliser immédiatement le texte qu'il éditait et, ouvrant le livre à une page quelconque sans préparation, d'en tirer parti. Aussi a-t-il identifié les noms d'hommes et les noms de lieux. Il a même dressé une carte des possessions de l'abbaye.

Deux tables terminent le volume, dont l'une comprend les noms propres, et dont l'autre, qui sera très appréciée, est consacrée aux termes techniques, ainsi qu'au vocabulaire de la langue juridique et économique du moyen âge.

Je me garderai bien d'omettre l'introduction si intéressante, et dans laquelle M. Pirenne, après des considérations générales que nous avons signalées, a mis en lumière l'œuvre propre de l'abbé Guillaume, dressé un répertoire méthodique de son livre, et indiqué la valeur des monnaies et des mesures. M. Pirenne a raison de penser qu'un document ainsi publié « rendra de bons services aux travailleurs ». Car, en dehors de l'intérêt général qu'il présente pour l'histoire économique, il « fournit encore une foule de renseignements précieux pour l'histoire du droit et des institutions, et pour l'étude de tout ce petit monde de chevaliers, de clercs, de censitaires et d'échevins qui vivaient autour de l'abbaye. Si l'on complète les détails qu'il contient en si grand nombre par ceux que l'on trouve d'autre part dans les *Gesta abbatum*, dans le cartulaire et dans le nécrologe de Saint-Trond, on conviendra que nulle partie de la Belgique du XIIIe siècle ne peut être connue avec plus de précision que ce coin de la Hesbaye dans lequel s'écoula la vieillesse laborieuse de l'abbé Guillaume ».

M. Prou.

Œuvres de Julien Havet (1853-1893). — Paris, E. Leroux, 1896, in-8, 2 vol. : t. I, *Questions mérovingiennes*, xxi-456 pp. ; t. II, *Opuscules divers*, 526 pp.

C'est une pieuse pensée qui a présidé à la réimpression des œuvres de Julien Havet : ne nous eût-elle donné que la préface de M. Louis Havet, marquée au coin de la plus profonde et sincère admiration, légitime et jamais assez grande, que cette réédition valait qu'on l'entreprît. M. E.-G. Ledos a mis à nous livrer sous sa forme dernière l'ultime pensée de J. Havet, tout son cœur et toute sa science ; nous pouvons donc être assurés qu'il n'ajouta rien ni ne retrancha rien à ce que J. Havet écrivit, et l'ébauche de l'ouvrage que laissait sur le métier cet érudit nous fait regretter davantage la mort d'un savant qui, jeune encore, faisait grand honneur à notre école historique.

Il est bien inutile d'énumérer les œuvres de Julien Havet, et tout autant de les analyser sommairement l'une après l'autre. Tout le monde savant les connaît pour les avoir lues, le plus souvent approuvées et quelquefois discutées. Mais les contradicteurs de J. Havet n'ont pas vu la majorité des érudits les suivre, encore qu'ils fussent, eux aussi, des érudits consciencieux et compétents. Il semble même que le temps ait pris la peine de les confondre et chaque jour apporte avec lui de nouveaux arguments qui militent en faveur des résultats si patiemment cherchés et si laborieusement éprouvés que J. Havet se décidait à publier. Qui ne se souvient des batailles livrées sur la question du *vir inluster* ? D'un côté, Julien Havet ; de l'autre, MM. Pirenne et H. Bresslau ; de part et d'autre, même science, égale sagacité et entière bonne foi. La démonstration de J. Havet, quelque serrée qu'elle fût, quelque convaincante qu'elle parût de prime abord, laissait place au doute. Les objections du professeur belge et du docteur allemand, sans la ruiner, l'ébranlaient fortement ; elles subsistaient après même la réponse que J. Havet publia dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Et cependant l'érudit français avait raison. Dans un livre récent, M. d'Arbois de Jubainville[1], en fixant la hiérarchie des titres dans l'Empire byzantin et les royaumes barbares d'Occident, a dissipé tous les doutes et emporté de haute lutte toutes les adhésions. S'il était encore besoin d'ajouter aux plaidoyers de J. Havet et de M. d'Arbois de Jubainville de nouvelles preuves, je pourrais en signaler qu'ils ont négligées. Je suis persuadé, en effet, que, en collationnant avec soin les copies des diplômes mérovingiens dont les originaux sont perdus, on arriverait sur ce point à une conclusion identique : ainsi, le diplôme de fondation de l'abbaye de Corbie[2] nous est connu par six copies anciennes. Les éditeurs ont toujours publié le protocole initial ainsi : *Chlotharius rex*

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Deux manières d'écrire l'histoire*. Paris, Bouillon, 1896, in-18, xxvii-278 pp.

2. Je me propose de démontrer prochainement que ce diplôme est authentique, contrairement à l'opinion de M. B. Krusch.

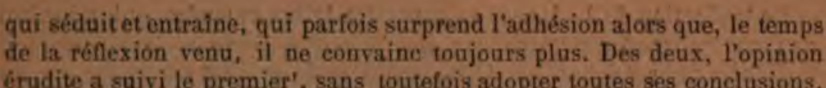
Francorum vir inluster, sans tenir compte des leçons différentes que donnaient les manuscrits : si le plus ancien cartulaire de Corbie (Berlin, fonds Meermann, n° 79, xe siècle), donne *vir inluster*, deux autres (Bibl. Nat., lat. 17763, f° 70 et v°, lat. 17758, f° F) donnent *virem inlustrem*, un autre, le Cartulaire Noir (Bibl. Nat., lat. 17758, f° 33) donne *vir illustris*. Ces différentes leçons ne prouvent-elles pas que l'adresse était écrite en abrégé (*v. inl.* ou *vir. inl.*), que l'abréviation comportait un signe abréviatif et qu'il fallait lire *viris inlustribus*. Il n'est pas nécessaire que l'un des manuscrits porte nettement la bonne leçon, comme dans l'exemple cité par J. Havet (t. I, p. 11, note 2) pour qu'on soit conduit à suivre l'opinion de cet érudit.

La collation des textes nous fournit une autre démonstration aussi convaincante. Les diplômes de Pépin le Bref ressemblent aux diplômes mérovingiens, mais Pépin, qui s'intitulait *inluster vir* quand il n'était que maire du palais, continua de se qualifier *inluster* par la formule *vir inluster* quand il fut roi. Il dut arriver que les scribes de la chancellerie, qui avaient appartenu vraisemblablement à la chancellerie du dernier mérovingien, reproduisirent l'ancienne adresse *viris inlustribus* par habitude, surtout lorsqu'ils rédigèrent des confirmations de diplômes mérovingiens. J'en trouve la preuve dans un diplôme concédé par Pépin le Bref[1]. La leçon *viris inlustribus* que donne l'édition de M. Sickel est bien celle de l'original ; elle nous est, en effet, fournie par une copie indépendante de celle qu'utilisa M. Sickel et jusqu'alors inconnue (Bibl. Nat., lat. 17764, f° 19 v°). En outre, un diplôme de Charlemagne, confirmatif du précédent, avait aussi cette adresse, bien qu'il ait été publié deux fois avec *vir inluster*[2] ; une copie du XIIe siècle donne *viris illustribus* (Bibl. Nat., lat. 17762, f° 17 v°), tandis que deux autres (Bibl. Nat., lat. 17758, f° 1, et lat. 17764, f° 46 v°) donnent *vir inluster*. Qu'en conclure ? Le diplôme de Pépin portait *viris inlustribus* en toutes lettres, puisque les copies s'accordent pour nous transmettre cette leçon qui serait d'ailleurs inexplicable, dans le cas présent, si elle était fautive ; le diplôme de Charlemagne présentait la même leçon, mais abrégée *v. inl.* ou *vir. inl.* avec abréviation, puisque l'un des copistes a lu *viris illustribus*. Le doute n'est pas possible ; des scribes, soit par habitude, soit parce qu'ils copiaient des diplômes antérieurs ou se servaient des formulaires qu'ils avaient accoutumé d'employer sous la dynastie précédente, continuèrent d'adresser les diplômes aux *viri illustres*.

Qui n'a présent aussi à la mémoire le combat que se livrèrent Julien Havet et Fustel de Coulanges sur le sens du mot *Romanus* dans les lois franques. L'un apportait à la défense de sa cause cette précision dans l'exposé, cette rigueur de raisonnement qui font de ses articles de vraies démonstrations mathématiques ; l'autre, ce merveilleux talent d'exposition

1. Sickel, *Beiträge zur Diplomatik*, V, [illegible], n° [illegible], d'après Bibl. Nat., lat. 17764, f° 19 v°.

2. Martène, *Amplissima Collectio*, I, col. [illegible]. — Dom Bouquet, *Historiens de France*, V, p. [illegible], d'après Martène.



qui séduit et entraîne, qui parfois surprend l'adhésion alors que, le temps de la réflexion venu, il ne convainc toujours plus. Des deux, l'opinion érudite a suivi le premier[1], sans toutefois adopter toutes ses conclusions.

Au risque de me heurter à mon tour à l'impeccabilité de Julien Havet, je ne puis souscrire à ses conclusions sur l'affranchissement *per hantradam* assez séduisantes, bien qu'hypothétiques, pour avoir entraîné la conviction d'un professeur éminent[2]. J. Havet a justement rejeté l'opinion de Gaupp et de Sohm, qui ne voulaient voir dans cet affranchissement spécial à la législation des Francs Chamaves qu'un serment *promissoire* d'affranchir l'esclave. Selon J. Havet, cet affranchissement avait un caractère judiciaire et revêtait la forme d'un procès fictif. L'une et l'autre conception reposent sur les articles X et XI de la loi des Francs Chamaves. Voici les deux articles et la traduction qu'en a donnée J. Havet :

Art. x. — Si quis hominem ingenuum ad servitium requirit, cum duodecim hominibus de suis proximis parentibus in sanctis juret et se ingenuum esse faciat, aut in servitium cadat.

Si quelqu'un réclame un homme libre comme son esclave, celui-ci devra jurer sur les saints avec douze hommes de ses proches parents, et ainsi il se fera reconnaître pour libre; sinon il tombera en servitude.

Art. xi. — Qui per hantradam hominem ingenuum dimittere voluerit, in loco qui dicitur Sanctum sua manu duodecima ipsum ingenuum dimittere faciat.

Celui qui voudra affranchir un esclave par le mode appelé hantrada, le fera mettre en liberté, en jurant, lui douzième, dans le lieu appelé le Lieu Saint.

Cette traduction n'est pas rigoureusement exacte. Dans l'article X, quel est donc le sujet de la proposition principale? N'est-ce pas le pronom *quis* qui régit toute la phrase? Et alors je traduis :

Si quelqu'un réclame comme son esclave un ingénu, qu'il jure sur les reliques avec douze de ses proches parents et qu'il se fasse reconnaître ingénu, ou qu'il tombe en servitude.

Que signifie donc cet article ? Un homme de condition pleinement libre peut être réclamé *ad servitium*. Mais par qui ? Par un autre ingénu. En conséquence, celui qui réclamait comme son esclave un ingénu devait faire la preuve de son *ingénuité* propre : il invoquait le témoignage de douze de ses proches parents qui, eux aussi, étaient ou devaient être *ingenui*. Si, par hasard, il était libre, mais non ingénu, il tombait en servitude pour avoir voulu réduire en esclavage un homme d'une condition supérieure à la sienne[3].

1. P. Viollet, *Histoire du droit civil français*, p. 302.
2. *Ibid.*, p. 298-299.
3. M. J. Havet n'admet pas qu'il y ait eu de différence entre l'affranchi et l'ingénu dans le monde franc (*Du sens du mot Romain dans les lois franques*, 1876, p. 15 et 17). Les juristes ne l'ont pas suivi jusque-là. Voy. A. Esmein, *Cours élémentaire du Droit Français*, 2e édit., 1895, p. 88 et 89. — P. Viollet, *Histoire du Droit civil français*, 2e édit., 1893, p. 297-302.

La traduction de J. Havet au contraire laisse entendre qu'un ingénu ne peut tomber en esclavage, car il n'aurait qu'à se réclamer de son ingénuité pour y échapper. Cette manière de voir est contredite par les faits. La coutume germanique réduisait les débiteurs insolvables en esclavage (Tacite, *Germ.*, 27). A l'époque franque, des hommes pleinement libres perdaient leur liberté, soit que la misère les forçât à l'aliéner (E. de Rozière, form. 44 et sq.), soit que l'impossibilité de payer une dette ou une composition les fît tomber au pouvoir de leur créancier[1]. C'était une contrainte par corps, une sorte de servitude temporaire, à laquelle tout naturellement le paiement de la dette mettait fin. L'article XI a pour objet de garantir l'ingénu contre la mauvaise foi de l'ancien créancier.

Le premier, J. Havet a montré que les articles X et XI étaient en connexion étroite l'un avec l'autre. Or, dans le premier, il s'agit du cas où l'ingénu tombe en servitude ; dans le second, l'ingénu tombé en servitude recouvre son indépendance. La traduction de J. Havet qui viole l'esprit de l'article X empêche qu'on saisisse le vrai lien qu'il y a entre cet article et le suivant. *Hominem ingenuum dimittere* ne signifie pas *affranchir un esclave* (*libertum facere*), mais bien *faire ingénu un homme*[2]. Je traduis donc l'article XI ainsi :

Celui qui voudra faire ingénu un homme, qu'il le fasse faire ingénu dans le lieu dit *Sanctum*, lui douzième.

De même que dans l'article X nous n'avions affaire qu'à une demi-servitude, de même dans l'article XI nous sommes en présence plutôt d'un *élargissement* que d'un affranchissement. Celui qu'on fait ingénu *per hantradam* est un homme de condition libre et non un esclave, on lui rend sa qualité d'ingénu et les droits afférents à cette qualité dont il avait été momentanément privé. Il est dès lors à présumer que la cérémonie de l'*hantrada* était très simple. Le créancier jurait que le débiteur avait acquitté sa dette et que désormais libre il recouvrait son ingénuité. Les onze cojurateurs étaient de simples témoins que l'ingénu devait appeler à déposer en justice si son ex-créancier voulait pour la même dette le soumettre à une nouvelle servitude[3]. A mon avis, J. Havet a tort de dire : « Cet article (XI) ne dit pas que l'affranchi ne fût pas, lui aussi, pleinement libre : et, s'il ne dit pas qu'il le fût, c'est précisément que pour celui-là il était inutile de le dire, parce que cela résultait évidemment du mode d'affranchissement employé. » L'article XI n'avait pas à insister sur ce que l'affranchi était libre, puisque cet affranchi était *ingénu* et qu'en proclamant son ingénuité on lui rendait les droits et prérogatives des ingénus. Je ne crois donc pas que l'*hantrada* nécessite

1. A. Esmein, *Études sur les contrats dans le très ancien droit français*, p. [illegible] et sq.

2. P. Viollet, *Histoire du Droit civil français*, p. 298.

3. Cette explication a l'avantage de faire disparaître l'une des objections, la seule vraiment importante que soulève J. Havet lui-même (p. 35 et 36) contre sa théorie, et qu'il ne fait pas tomber.

les formalités compliquées d'un procès fictif. A s'en tenir aux termes mêmes de l'article XI, les douze cojurateurs prêtaient leur serment, à Xanthen ou dans toute autre ville, sur des reliques ; ce serment inviolable, sous peine des châtiments infligés aux parjures, suffisait à protéger l'individu sorti de la servitude [1].

L'esprit de Julien Havet se complaisait dans la solution des problèmes les plus ardus ; quelquefois son sens critique s'affinait et s'exagérait comme dans l'affranchissement *per hantradam*, quelquefois aussi s'arrêtait impuissant devant un obstacle insignifiant. Dans son étude sur la Donation d'Étrépagny en Vexin, Julien Havet se joue des difficultés sans nombre créées par la copie fautive du XIII[e] siècle qui nous a transmis le diplôme de Dagobert I[er] ; une seule l'arrête : l'addition du *ut diximus propria annotatione* qu'il ne sait par quoi remplacer et qu'il laisse naturellement subsister (p. 262 et 265). Qui ne s'apercevrait qu'il n'y a pas là à suppléer, mais simplement à biffer ? Cet *ut diximus propria annotatione* est une note interlinéaire ou marginale qui, par suite de la sottise du scribe du XIII[e] siècle, a passé dans le texte. Au X[e] siècle, le mot *annotatio* est l'équivalent du mot *subscriptio* de l'époque mérovingienne et on trouve dans les textes de cette époque une phrase comme celle-ci que j'emprunte à une analyse d'une prétendue lettre pontificale : « .. exemptionem cum suorum sanctionibus sigillorum in litteris *annotatam*. » Ainsi, et tout facilement, disparaît la dernière anomalie qui pouvait jeter encore un doute sur l'authenticité de ce document longtemps considéré comme un faux bien caractérisé et que Julien Havet replaça à juste titre au nombre des bons diplômes mérovingiens.

Il faudrait avoir l'érudition variée de Julien Havet pour le suivre sur tous les terrains de l'histoire qu'il a explorés. Son activité toujours inquiète le portait à traiter les sujets les plus divers, et il les traitait avec un égal bonheur parce qu'il aimait à s'entourer de toutes les garanties d'exactitude. C'est surtout par ses recherches sur les écritures secrètes, par ses *Questions mérovingiennes* qu'il a fait avancer la science. Il travaillait la septième de ces *Questions*, *les Actes des évêques du Mans*, quand il mourut. Inachevé et inédit en grande patrie, cet ouvrage qui est comme le testament scientifique de Julien Havet nous offre une riche floraison d'idées nouvelles et fertiles. Sa conclusion affirmative sur le problème de l'authenticité des textes que contiennent les *Gesta Aldrici*,

1. Un fait me semble à noter. La seule loi des Francs Chamaves donne à l'affranchi *per cartam* (art. XIII) tous les droits des autres Francs : les autres lois barbares ne lui accordent que demi-wergeld. Je ne vois à cela qu'une seule explication plausible : le mode d'affranchissement barbare *per denarium* n'étant pas d'un emploi facile (voy. Julien Havet, p. 35), les Chamaves ont dû recourir à un autre mode. Dans l'un et dans l'autre cas, il y a preuve matérielle de l'affranchissement, le denier et la *carta*. Dans l'affranchissement *per hantradam*, il n'y a pas trace de cette preuve matérielle ; dans notre théorie, il n'en était pas besoin. Le mot *hantrada* ne comporte pas l'idée de la remise d'un objet ; j'y distingue la racine germanique *hand* qui signifie la main ; c'est avec la main que l'on prête le serment (*res per hant rata*).

ses discussions sur les *Actus pontificum* nous livrent des documents jusqu'alors condamnés sur la foi des anciens comme authentiques. Mais plus importante encore est l'introduction dans la critique des diplômes mérovingiens d'un élément nouveau : l'usage de la prose métrique dans les chancelleries mérovingiennes est, en effet, ce qui donne aux documents authentiques leur tour spécial, inimitable, ce qui permet de se prononcer le plus souvent pour ou contre l'authenticité. Là, Julien Havet eut un collaborateur aussi désintéressé que modeste, son frère. L'amitié de ces deux hommes perçait jusque dans les œuvres de Julien Havet; il était légitime que M. Louis Havet, en tête des œuvres de son frère, consacrât à cette amitié les quelques pages de la préface à laquelle j'ai fait allusion en débutant et dont je voudrais dire quelques mots en terminant.

Parler de la vie de Julien Havet, c'est encore parler d'érudition, et M. Louis Havet, comme entraîné par son sujet, s'est laissé aller à nous donner de l'érudition une si excellente définition qu'on la devrait enseigner pour mettre les jeunes esprits en garde contre la fausse science. « L'érudition, dit-il,... n'est nullement ce que le vulgaire se figure. La mémoire et la patience peuvent être ses servantes, mais rien de plus. Elle ne consiste pas dans le savoir; l'homme qui sait des faits n'est pas pour cela un érudit, de même que l'homme qui sait des chiffres peut n'être pas un mathématicien. L'érudition telle qu'elle doit être pratiquée... est une *science*, au sens le plus rigoureux du mot, aussi *science* que la physique et l'algèbre. Elle diffère des autres, — celles qu'on appelle *les* sciences avec l'article défini, — par l'objet, par l'application, mais non par la méthode. » Taine et Spencer n'ont pas mieux exprimé la même pensée, ni plus fortement. M. L. Havet était d'autant plus qualifié pour parler ainsi de l'érudition qu'il est un érudit et qu'il forme des érudits. Mais je crains qu'il ne transporte ses préoccupations de professeur de l'École des Hautes Études et du Collège de France dans l'enseignement secondaire. « L'enseignement de l'histoire, écrit-il, n'est pas organisé pour donner pâture suffisante à l'esprit scientifique, à l'instinct de démonstration et de vérification perpétuelle. » Depuis quelques années, on a mis dans les programmes un peu de cette pâture. Pour moi, je me demande si ce n'est pas préjuger un peu vite de l'esprit critique d'enfants de 15 à 17 ans que vouloir leur donner des notions des méthodes chronologiques, leur faire soupçonner les ressources générales que fournissent à l'histoire la diplomatique, l'épigraphie, la paléographie et la numismatique, et à côté d'elles, l'astronomie. A 15 ans, J. Havet se serait peut-être intéressé davantage à l'histoire pour laquelle il avait tant de répugnance, si on l'avait mis à même de contrôler la date de l'avènement de Clovis; mais les programmes ne sont pas faits pour des esprits prodiges; ils s'adressent à des intelligences moyennes, et dès lors je doute qu'ils porteraient des fruits excellents à les vouloir trop étendre. A l'accueil plutôt réservé que font aux sciences auxiliaires de l'histoire les élèves de nos Facultés, on jugera de celui qui les attendrait auprès de nos lycéens dont l'immense majorité ne se consacrera pas à l'érudition.

Léon Levillain.

JOSEPH GARNIER.— **L'artillerie des ducs de Bourgogne d'après les documents conservés aux Archives de la Côte-d'Or.** Paris, H. Champion, 1896, in-8, 298 p.

M. Garnier s'exprime ainsi sur le compte de son livre. Ce sont, dit-il, « des investigations d'archiviste, faites sans autre prétention que celle de concourir à la certitude historique ». La définition est fort exacte. On peut regretter que l'éminent archiviste de la Côte-d'Or n'ait pas eu plus d'ambition et de confiance en lui-même. Mais si sa réserve a été excessive, elle est cependant assez rare pour que nous en soyons touché.

Par définition donc dans le travail de M. G. qui n'a guère moins de 300 pages les documents doivent tenir la place principale. Mais il n'y a pas que des documents. A ce propos même, je ne puis me retenir de faire aussitôt à l'auteur une querelle de détail. Il a encadré des documents très nombreux dans son propre texte : au chapitre I, il a bien pris soin d'indiquer par des guillemets le commencement et la fin de ses citations ; mais à partir du chapitre II, il y a systématiquement renoncé. La lecture en devient beaucoup plus difficile : on est surpris et choqué de passer à chaque instant sans la moindre indication préalable du récit de M. G. à un article de compte du XIVe ou du XVe siècle, d'un texte actuel à un texte d'une orthographe vieille de quatre cents ans.

Les documents ainsi publiés sont abondants. Ils sont tous puisés aux archives de la Côte-d'Or. C'est donc avant tout un dépouillement local. Pour faire l'histoire définitive de l'artillerie bourguignonne, il aurait fallu les compléter par des recherches aux archives de Lille et de Bruxelles, et tout fait croire que ces recherches auraient donné d'importants résultats. C'est un regret qui ne diminue en rien la valeur des pièces publiées.

La première est de 1336 ; elle ne désigne pas d'une façon certaine des pièces à feu, il est seulement question « d'*engins* », mot qui avait à ce moment un sens assez large, et les engins, dit le texte, sont amenés des bois d'Argilly. S'il s'agissait vraiment de pièces à feu, ce serait un des documents les plus anciens, sinon le plus ancien, parmi ceux qui en constatent l'usage en France, et le fait vaudrait la peine d'être commenté. Le second document est de 1362 : il donne l'énumération de nombreuses machines et des munitions qui leur sont nécessaires ; ce n'est qu'à la dernière ligne qu'apparaissent « *deux quanons à gitter garroz* ». Le document est-il cité en entier ? Quatre lignes plus loin, à propos de ces mêmes canons, on lit ceci : « Quant aux *deux canons estoffés de broches*, humble échantillon d'une nouvelle arme, dont la capitale du duché possédait déjà depuis huit ans un certain nombre, le duc les fit remettre à Douay, receveur du bailliage de Dijon. » Suit un extrait de compte qui nous apprend en effet l'existence à Aisey-le-Duc entre 1376 et 1379 de *deux canons garnis de broches*. Comment se fait-il que les mêmes canons soient qualifiés de façon différente en 1362, puis en 1376-1379, puis par M. G. lui-même ? Quel document prouve que ce sont les mêmes que nous retrouvons à Aisey-le-Duc quatorze années plus tard ? Il faut croire que quelque passage supprimé par l'éditeur lui a permis de faire cette identi-

fication. D'autre part, quelle est cette artillerie de la ville de Dijon à laquelle il n'est malheureusement fait qu'une trop discrète allusion ? Il y a là des *obscurités* que M. G. pouvait aisément dissiper ; on lui en eût *été reconnaissant*.

Avec la maison de Valois, commence vraiment l'histoire de l'artillerie bourguignonne. Les efforts faits par Philippe le Hardi pour posséder une artillerie digne de sa grande puissance sont évidents et très instructifs. Sous le règne de Jean sans Peur, M. G. raconte en grand détail le siège de Vihexon en 1409-1410, où l'artillerie à feu joua un rôle souvent plus bruyant qu'efficace. Le récit est très intéressant ; on regrette qu'il soit presque le seul du livre.

A la page 34 commencent des extraits des *Livres de l'artillerie* sous les ducs Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, de 1411 à 1475. Ce sont deux registres de la Chambre des comptes. Si l'on joint à ces livres les extraits des comptes généraux et particuliers donnés au chapitre suivant et le *Registre du contrôle de l'artillerie* presque intégralement reproduits, on peut se faire une idée très juste de la quantité et de la qualité de l'artillerie que Philippe le Bon sut organiser et utiliser. Le livre de contrôle de l'artillerie donne par surcroît de nombreuses marques de canons qui sont comme les signatures des fondeurs. Au contraire, les documents sont rares pour le règne de Charles le Téméraire, presque tous se rattachent à l'année 1474 ; il est probable que c'est ailleurs qu'à Dijon qu'il faudrait pousser les recherches. Le dernier chapitre de l'historique donne de curieux renseignements sur le rôle de l'artillerie dans la prise de possession et l'occupation de la Bourgogne par Louis XI.

A partir du chapitre IX, M. G. a étudié en elle-même cette artillerie dont il vient de montrer le développement historique, et ce n'est pas là, à mon avis, la partie la moins intéressante. C'est d'abord une revue du personnel de l'artillerie, puis un précieux *Glossaire commentaire* où les mots les plus importants sont définis avec soin (les considérations sur l'étymologie d'*artillerie* me semblent vagues et douteuses), enfin une série de tableaux qui donnent pour chaque espèce de pièces dans l'ordre chronologique tous les renseignements sur la dimension, le calibre, la charge et l'attelage. Le tout est complété par de minutieuses tables des noms de personnes, des noms de lieux et des matières.

Tel qu'il est, en dépit de sa lecture assez difficile du mélange trop compact des documents anciens et du texte moderne, ce livre, préparé avec grand soin, sera vivement apprécié de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire militaire. Archéologues et artilleurs y trouveront en particulier des notions indispensables, surtout dans le glossaire et les tableaux qui le terminent. Il ne reste qu'à souhaiter que l'archiviste de la Côte-d'Or, pour qui les années ne semblent pas compter, fasse pour d'autres questions encore indécises de pareils dépouillements de ses merveilleuses archives.

A. Coville.

Le Gérant : Vve E. Bonnet.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

LE MOYEN AGE

BULLETIN MENSUEL D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

DIRECTION

MM. MARIGNAN, PROU ET WILMOTTE

DÉCEMBRE 1896

AVIS DE LA DIRECTION

Nos lecteurs ont pu remarquer les efforts incessants de la direction du *Moyen Age* pour améliorer, sur les conseils qui lui sont venus de toutes parts, le plan primitivement adopté. C'est ainsi qu'aux dépouillements des revues on a substitué un Répertoire bibliographique, moins vaste d'une part, puisqu'il ne comprend que l'histoire de France, mais entendu dans un sens très large, plus compréhensif, d'autre part, puisqu'il s'étend aux livres et comptes rendus critiques, et assurément d'un usage plus facile parce qu'il est méthodique. Mais ce répertoire a entraîné l'augmentation du nombre des feuilles en même temps qu'il nécessitait la suppression des variétés accueillies avec faveur par les érudits. La direction a donc jugé utile de revenir à la publication des variétés et articles de fond. Pour remplir ce cadre, un plus grand nombre de feuilles sont nécessaires. En outre, il est évident que des mémoires d'érudition ne peuvent être découpés en tranches trop petites. D'où la double nécessité d'augmenter légèrement le prix de l'abonnement, qui sera porté de 10 à 15 fr. pour les abonnés de Paris et à 17 fr. pour ceux des départements et des pays faisant partie de l'Union postale, et de ne faire paraître les fascicules de cinq feuilles (au lieu d'une feuille et demie) que tous les deux mois.

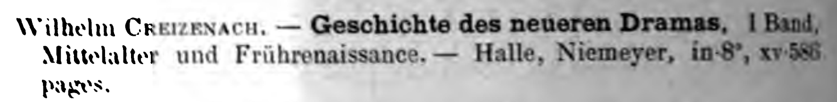
A partir de janvier 1897, chaque fascicule comprendra donc :

1° Un ou deux articles de fond ;

2° Des comptes rendus ;

3° Une chronique, dans laquelle entrera l'indication des livres d'un intérêt général pour les études d'histoire du moyen âge et qui ne pourraient, en raison de leur sujet, trouver place dans le Répertoire du moyen âge français ;

4° Le Répertoire bibliographique du moyen âge français pour l'année précédente, qui sera publié à partir de mai, avec pagination spéciale.



Wilhelm CREIZENACH. — **Geschichte des neueren Dramas**, I Band, Mittelalter und Frührenaissance. — Halle, Niemeyer, in-8°, xv-586 pages.

Il est déjà bien tard pour annoncer le premier volume de l'histoire du théâtre de M. Creizenach. Datée d'octobre 1893 et parue au commencement de l'année suivante, cette nouvelle œuvre du savant professeur de Cracovie eût mérité l'honneur d'une publicité plus large que celle que la critique, surtout en France, m[illegible] lt lui avoir réservée ; aussi bien cette critique aura-t-elle été i[illegible]e par le seul aspect du volume cubique (près de six cents pages [illegible] texte serré, aux rares alinéas), où l'auteur étudie non pas seulemen[illegible] rame, mais toutes les formes de l'art dramatique depuis les origin[illegible] notre civilisation jusqu'au début du XVIe siècle. Et quand je dis « [illegible]utes les formes », je n'entends même pas omettre le spectacle dan[illegible] un fauteuil, car la plupart des productions cléricales, auxquelles so[illegible] consacrées les premières pages n'ont jamais été jouées sur une vraie s[illegible]ène.

M. Creizenach avait-il de bonnes raisons pour nous retracer l'histoire de ces productions ? Lui-même s'en excuse, en s'en expliquant à plusieurs reprises (p. 31, 35, 43, 45) ; il croit retrouver là une trace vivante de l'influence antique sur le goût littéraire des esprits cultivés ; ces pièces lues, sinon jouées, plaisaient à un certain public ; enfin elles servent à élucider le sens que l'on prêtait alors aux mots *comédie* et *tragédie*. Voilà des raisons peu pertinentes, et j'avoue qu'elles ne m'ont pas convaincu. Le drame, qui est fait d'action, comme son nom l'indique, ne se conçoit pas sans des figures animées qui en précipitent les incidents devant des spectateurs dans un dialogue alterné : aucune des traditions nécessaires du drame ne peut se découvrir dans *Geta*, *Baucis*, [illegible], et les autres rapsodies exhumées par la science contemporaine. M. C. aurait aussi bien fait de ne pas s'en soucier autrement.

On devine d'ailleurs que ce n'est pas à ces lamentables reliefs que M. C. a réservé la plus grosse part de ses soins. Son vrai sujet était l'étude du drame religieux et de ses ramifications indéfinies. Ce sujet a été renouvelé, depuis vingt ans, en France, en Allemagne et en Italie, [illegible] des études critiques, comme celles de MM. Milchsack et Lange, [illegible] liturgiques, que par les publications de MM. Sepet, Petit de [illegible] Wirth et Froning, d'Ancona et Torraca sur les théâtres [illegible] je ne parle pas des nombreuses éditions de textes, qui ont [illegible] connaître de plus près les caractères propres à chacun de ces [illegible] rapports qui existent entre eux.

[illegible] point de vue que le livre de M. Creizenach me paraît [illegible] de nouveautés. On s'attendrait à y trouver la discussion [illegible] importante de cette grosse question d'histoire littéraire : [illegible] le théâtre français a-t-il exercé sur la littérature ger[illegible] de précellence qui lui est maintenant concédé par tout [illegible]

problème est d'autant plus attachant qu'il se complique d'un élément qui faisait défaut dans les autres variétés d'art, où il ne s'agissait que d'intéresser un cercle restreint de personnes, relativement cultivées. Ici les foules devaient prendre part et goût aux représentations, et par là même que les mœurs, les sentiments, les préjugés nationaux étaient impliqués dans leur réussite, il était infiniment plus malaisé de transporter d'un milieu dans un autre tout ce qui, dans les mystères, n'était pas strictement liturgique. Or, la clairvoyance de M. Creizenach lui enseignait qu'il n'y avait pas ici de différence sensible entre les développements de toute nature, que comporte le drame chrétien dans les principaux pays de l'Europe; le choix des motifs additionnels et des personnages nouveaux est partout à peu près le même, ce qui ne s'explique qu'imparfaitement par le même canevas et la même inspiration originelle. C'est cependant ainsi que M. C. essaie de se représenter des identités, qu'une étude plus minutieuse du drame religieux lui aurait révélées plus nombreuses encore, entre les *Spiele* allemands et les *jeux* français, d'une part, ces derniers et les théâtres anglais et néerlandais de l'autre. Chercher comme il le tente « la source des concordances internationales dans le stade du drame liturgique latin » (p. 360), c'est ajouter une hypothèse à celles qu'on a déjà formulées et ne rien résoudre. Au surplus, M. C., qui se montre si résolument objectif dans l'appréciation littéraire de nos vieux ouvrages dramatiques, perd tout à fait le sang froid, lorsqu'il s'agit de restituer à la France l'évidente et large part qui lui revient dans le développement du théâtre chrétien, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs, par une contradiction qui étonne chez un esprit aussi mûr, d'attribuer à un emprunt tel ou tel détail très particulier des drames non français, par exemple celui du retour par mer des mages dans Revello [1], ou celui du boniment que débite un marchand de vin devant le seuil de son logis, dans le mystère anglais de la Madeleine (p. 399).

Si j'insiste sur ce point, capital d'ailleurs, qui n'occupe dans l'exposé de M. C. qu'une place infime, c'est qu'à défaut d'un travail d'ensemble préparatoire, il y avait, dans les indications de Mone (*Schauspiele des Mittelalters*) et de Rothschild (Préface du *Vieil Testament*), dans les articles de G. Paris (*Journal des Savants*, 1880), dans l'introduction de Moltzer à sa *Middelnederlandsche dramatische Poesie*, assez d'éléments de comparaison, déjà rassemblés, pour justifier une conclusion plus favorable à l'influence française que ne l'est celle du présent livre. Mon observation s'applique, d'ailleurs, tout aussi bien au genre comique qu'au genre sérieux. Si je fais abstraction des farces, sur lesquelles il est difficile de se prononcer à cause du caractère plus nettement national de leur esprit bouffon, je note, au contraire, dans la *sotie* (la *soternie* flamande) et surtout dans la *moralité* des autres peuples les traces visibles d'une influence qu'il ne fallait pas craindre de proclamer bien haut. Dès le XII[e] siècle, le cycle français de *Robin et Marion* avait fort bien pu

1. Et il aurait pu ajouter : dans le texte allemand d'*Eger*.

Tuteville, qui a passé aussi dan
II, 83) et qui doit être indenti
Julleville fait mention, lorsqu'
la Vierge et le mystère de Sain
tante de ces moralités anglais
a été orné en France d'une fo
à mon su, le premier auteur en

Je n'insiste pas, car je compte
recherches que j'ai faites sur le
et l'art français ; il est toutefoi
que je reprocherai à M. Creiz
parler de l'action si puissante q
sur celui du Midi. M. Stengel
suis convaincu que la publicat
nous réserve des surprises.

Je ne voudrais pas en reste
de M. Creizenach. Le lecteur
mince d'intérêt et de nouvea
attrayant et original dans un su
borné à grouper et à synthétise
ses devanciers, il a innové dan
sations qu'elle comportait ; il
une mesure très méritoire, s
tentation — de suivre l'impuls
scepticisme de Sainte-Beuve
M. Léon Gautier et de son éc
moyen de prendre sagement
pris M. Creizenach.

Il me reste à faire connaître
chacune des parties de son ex
gérées.

Le premier livre est consac

pages ; je noterai seulement que p. 13 et 44 un rapprochement s'impose, car des deux parts il est question de la nourrice qui, comme plus tard dans *Roméo et Juliette*, cumule, peu honorablement, les fonctions de *duena* et celle d'entremetteuse. Mais dès le XIIe siècle, il semble que ce rôle fut dévolu aux nourrices. Je citerai Thessala dans *Cligès* qui favorise les amours adultères de sa maîtresse (voyez 3002-3 et comp. *Troie*, 1522 sq). Contrairement à l'avis de M. C., je crois qu'il y a eu transmission par voie littéraire, et que nous en avons précisément un faible écho dans le théâtre, si peu digne de ce nom, que M. C. commence par étudier.

Le second livre est consacré aux débuts liturgiques du drame. M. C. y résume les recherches de MM. Milchsack et Lange ; il a de plus, utilisé le *tropus* de Saint-Gall qui leur avait échappé. Le 3e livre nous montre, par nation, les débuts du théâtre en langue vulgaire, et le 4e livre est consacré à son plein épanouissement. M. C. groupe dans une partie générale, au commencement et à la fin de cette portion de son exposé, les observations qui s'appliquent à l'ensemble de ce théâtre ou à ses rapports d'un pays à l'autre ; le drame « séculier » est l'objet du 5e livre, et le 6e est consacré au théâtre comique ; la moralité dont l'étude forme le 7e livre clôt la partie médiévale de ce volume ; les cent dernières pages sont occupées par les « Premiers essais dramatiques des humanistes ». Je ne m'occuperai pas de ce 8e livre et je réunirai ici les quelques remarques de détail promises, avec d'autres d'un intérêt plus général.

P. 60, la subdivision des jeux des rois en deux groupes n'a guère de raison d'être. Déjà en 1879, Hartmann a démontré que l'office le plus ancien et le moins développé était celui de Limoges, qu'en second lieu venait celui de Rouen, où il est déjà fait nettement allusion à Hérode, s'il n'y apparaît pas ; c'est ce qu'il suffisait de dire ; voyez encore Gasté, p. 50-1. — P. 86 aux réserves de M. C. au sujet des développements « de passion » que renferment déjà les scènes de Madeleine, d'Hérode et des vierges folles dans le drame liturgique, il n'eût pas été superflu d'en joindre une autre, bien qu'il s'agisse, cette fois, d'une invention pure, ment divertissante ; le ms. de Montpellier, auquel il est fait allusion p. 62, note, renferme déjà une scène comique en raison de l'argot de haute fantaisie que parlent les mages, lorsqu'ils sont en présence d'Hérode. — P. 110, à la série des éléments musicaux énumérés add. les espèces de *trio* avec ensemble dans l'un des drames de Saint-Nicolas du ms. de Fleury. — P. 182, il y a des décasyllabes dans le drame d'*Adam*, donc trois siècles avant le *Vieil Testament*. — P. 225, je me représente très différemment le rapport des passions allemandes étudiées à cet endroit ; Donaueschingen et Eger sont étroitement apparentés avec le groupe de Francfort et plus particulièrement avec Saint-Gall ; voyez notamment les vers 393-6, 402, 408, 419-22, 474-6, 1533-40, etc., du premier texte, et pour le second, que M. C. veut isoler, on ne sait pourquoi, les vers 29-30, 33-4, 105-8, 236-8, 483-6, 497-8, etc., où éclate sa parenté avec Maëstricht, qui est né, pour le reste, d'une inspiration commune à Saint-Gall et au groupe de Francfort. Quant à Augsbourg, sa parenté avec Heidelberg a été mise hors

de doute par M. Milchsack (p. 300 de l'édition de Heidelberg). En somme, je crois, — et le démontre dans un Mémoire qui est sous presse, — que les différents textes dont il s'agit dérivent d'un original commun, auquel ils se rattachent par une filiation inégale, mais certaine. Toute cette partie de l'exposé de M. C. pèche d'ailleurs par un manque d'intérêt qui résulte de son caractère servilement analytique. On aurait voulu qu'au lieu d'emboîter le pas à ses devanciers, M. C. contrôlât leurs données, essayât d'une classification qui peu à peu devra se faire aussi pour la France et les pays du Midi. — P. 230, la caractéristique du *Paachspel* édité par Zacher et Moltzer n'est pas suffisante. Rien ne nous prouve que « die ganze Fülle der Begebenheiten wird in 1500 Versen erledigt » ; au contraire, sans parler de lacunes dans le ms. et d'altérations qui se relèvent dans plusieurs scènes, il fallait dire que l'œuvre est inachevée. — P. 386, note 1. C'est le lieu de mentionner les jeux de *parture* dont il est souvent question dans les comptes communaux de Tournai, et qui portent le même nom que les pièces flamandes dont parle M. C. Une autre constatation pouvait être faite à propos de Tournai : c'est qu'on y retrouve les traces très nettes de ces « pageants » dans lesquels M. C. voit une forme bien nationale du théâtre anglais (p. 282). Un texte de 1408, communiqué par A. Vanden Broeck dans ses *Extraits des consaux de Tournai*, parle d'une procession « par contenances », dans laquelle on jouait le mystère du Saint-Sacrement ; ces processions furent interdites, et on n'autorisa plus que des figurations de l'Ancien Testament « sans autrement les approprier ne appliquier par contenanches, par signes, par figures, par dictiers, par lettres, par *parolles* au mistère du dit sacrement... » Le même registre des consaux, à la date de 1461 (22 août), parle de confrères qui « sur cars venront jouer de personnages ». — P. 404, note 3. Tournai et Mons mériteraient une mention particulière à cause de la grande activité dramatique qui y régna. — P. 441, il fallait tenir compte de l'étude de M. Sepet, publiée dans les *Études romanes*, dédiées à M. Gaston Paris. — P. 453. Je doute que le type du *badin* date du XIIIe siècle. N'est-il pas, dès les XIIIe-XIVe siècles, à l'état embryonnaire, dans le théâtre religieux? La multiplication des rôles de valet n'a pas d'autre raison d'être; on ne se contenta pas de ceux que la tradition autorisait : Joseph eut son valet, les bergers dans la *Nativité* furent gratifiés des leurs ; puis ce fut le tour de Madeleine (*Malchus* — *Malquin* en France et en Allemagne), de Symon le lépreux, etc. Ces valets jouent à peu près le rôle du badin ; voyez, par exemple, Rubyn dans la Résurrection publiée par Mone (*Altdeutsche Schauspiele*, p. 123, vers 455 sq.), les farces de valets dans les *bergeries* de jeux anglais, allemands et français ; les scènes de l'aveugle et de son valet dans Alsfeld et dans la Passion d'Arras, scènes que je considère, non comme des interpolations, mais comme des produits de l'évolution même du théâtre sacré et qui se détachèrent, pareils à des fruits trop mûrs, du tronc primitif (par exemple le dialogue tournaisien de l'aveugle et du valet). — Ce qui est dit p. 477 et à d'autres endroits de l'origine des moralités mériterait une

discussion que je ne puis engager ici ; loin de considérer avec M. C. les personnages abstraits, tels que *Mors*, *Desperatio*, etc., et les scènes telles que le *Débat des Vertus* comme étrangers à la genèse de la variété moralisante du théâtre comique, je serais disposé à rattacher celle-ci à ces premiers essais qui lui sont antérieurs en date et la préparèrent utilement. Mais c'est une démonstration que je remets à plus tard. — P. 478, note. Le symbole de la roue de fortune existe déjà dans la littérature du XIIe siècle. Voyez Wace, *Brut*, 3965, etc.

M. WILMOTTE.

Ch. BÉMONT. — **Rôles Gascons.** Supplément au tome I (1254-1255). Paris, Impr. nat., 1896, in-4°, CXXXIII - 219 p. (Collection des Documents inédits.)

On sait qu'au Public Record Office se trouvent 145 rôles, *Gascon* ou *Vascon rolls*, qui renferment des actes relatifs à l'histoire d'Aquitaine. La série n'est ininterrompue qu'à partir de la 3e année d'Edouard Ier, et elle se prolonge jusqu'à la 7e année d'Edouard IV. Pour l'époque d'Henri III, les archivistes ne sont pas encore d'accord sur les caractères permettant de distinguer les rôles gascons des autres fonds. Quoique quatre rôles seulement, datant de ce règne, portent le titre de *Gascons* au Record Office, Fancisque Michel, dans le volume paru en 1885 que complète et corrige aujourd'hui M. Bémont, en a publié onze de ce même temps qui, bien qu'appartenant à divers fonds, méritent parfaitement d'être tous appelés Rôles Gascons, et encore a-t-il omis d'en publier un douzième, le *Vascon roll 39 Henry III* (1254-1255). L'édition de Francisque Michel, faite d'après uue copie figurée, était très défectueuse, manquait de table, et la mort de cet érudit put faire croire que l'entreprise, mal commencée, allait être abandonnée. Il s'agissait de la reprendre en sous-œuvre et de la continuer. Sur les instances de M Ch.-V. Langlois, M. Montagu Burrows, professeur à l'Université d'Oxford, a obtenu du Gouvernement anglais qu'une reproduction photographique des Rôles Gascons d'Edouard Ier et de ses successeurs fût exécutée et généreusement donnée à la Bibliothèque Nationale. M. Bémont a été chargé de publier ces textes d'après les photographies en question. Mais on lui a demandé aussi de corriger et de compléter le volume dû à l'érudition négligente de Francisque Michel, et c'est le résultat de ce premier travail qui vient de sortir des presses de l'Imprimerie Nationale.

Dans une Introduction très détaillée (133 pages), M. Bémont nous dit d'abord quels rôles a publiés son prédécesseur, quelles sont leurs cotes au R. O., quels sont leurs titres manuscrits, quelles espèces de documents chacun d'eux contient, et quel est leur aspect matériel. Puis il étudie avec soin la façon dont sont rédigées les cinq catégories d'actes offertes par ces rôles : *carte*, *littere patentes*, *littere clause*, *liberate*, *contrabre-*

1253-1254), et celui de son fils Édou
rais mieux aimé, pour ma part, voir
sième partie de l'Introduction, où
torique des rôles gascons.

La seconde partie renferme les «
imprimés » et la « Concordance av
des Matières dit par erreur : concor
est regrettable que le Gouvernement
pas fait photographier aussi les rôles
M. Bémont aurait pu ainsi donner
d'additions. Ne pouvant faire un sé
a dû se contenter de revoir sur l'or
douteux, ou d'en demander la vé
recourir au parchemin même, toutes
denda et corrigenda occupe 18 page

Sur les 4680 actes publiés dans le
dans le *Supplément* de M. Bémont,
Fœdera de Rymer, les *Archives*
rable recueil de *Lettres de rois* de
ouvrages. M. Bémont donne les co
transcription commises dans ces pub
ses prédécesseurs ait dû bien des fo
M. Bémont a accompli sa tâche de c
modestie rares. Je ne lui ferai qu'u
quoi avoir placé ces *Addenda et*
cordances dans l'Introduction, et non
plément ? L'Introduction n'aurait-e
contenait qu'une étude diplomatique

Dans sa troisième partie, comme no
seigne sur la valeur historique des rôle
d'Henri III en Aquitaine en 1242-1
ques détails nouveaux sur l'affaire d
que le roi d'Angleterre exigea de ses

rétablir l'ordre en Aquitaine, où le gouvernement très dur de Simon de Monfort avait provoqué un mécontentement général et donné à plusieurs barons turbulents, comme Gaston VII de Béarn, l'occasion de se soulever ; les indications confuses que Mathieu de Paris donne sur ces événements peuvent être utilement précisées et complétées à l'aide de six des rôles édités par Francisque Michel, et à l'aide aussi d'une partie du *Patent Roll* nº 66, qui a été rédigé du 28 octobre au 25 décembre 1254 ; Francisque Michel l'a éliminé de sa publication, sans doute parce que, sur 128 actes, il n'en contient que 46 concernant la Gascogne ; M. Bémont a eu l'excellente idée de reproduire ces 46 actes, en ne donnant des 82 autres que les titres et les dates ; nous regrettons seulement, pour le motif déjà exprimé plus haut, que cette publication ne figure pas dans le Supplément lui-même, où elle auraitété mieux à sa place que dans l'Introduction.

M. Bémont étudie ensuite le gouvernement du prince Édouard en Guyenne. Nous possédons là-dessus deux groupes de documents que Francisque Michel a laissés de côté : le *Vascon Roll 39 Hen. III* (qui fait l'objet du *Supplément* proprement dit dans le volume de M. Bémont) et une série unique en son genre, les *Patentes Edwardi Principis* qui faisaient partie des Lettres patentes de la 44[e] année d'Henri III (1259-1260) et contenaient les actes du prince héritier relatifs à son apanage, c'est-à-dire l'Irlande, Bristol, le Peack et la Gascogne ; M. Bémont donne dans son Introduction les 26 lettres de cette série qui concernent la Gascogne. — D'après ces actes et divers autres documents diplomatiques qu'il publie dans les notes, M. Bémont nous décrit dans le détail les curieuses querelles de familles qui agitaient la ville de Bordeaux, et dont M. Jullian n'a pu parler que brièvement dans son récent ouvrage. Ces conflits durèrent jusqu'au moment où Édouard s'attribua la nomination du maire. Le prince eut aussi à intervenir dans les luttes sociales qui déchiraient Bayonne, et dans l'affaire de la succession de Bergerac. D'ailleurs, étant très jeune, il ne fit sans doute que suivre les indications données par son père. — M. Bémont montre ensuite quels étaient les principaux rouages de l'administration anglaise en Gascogne à cette époque et donne une liste des sénéchaux et lieutenants de sénéchaux de 1242 à 1272. Peut-être faut-il espérer qu'il sera tenté un jour de reprendre cette étude, et de faire oublier par un ouvrage définitif le livre très imparfait de Brissaud.

Enfin M. Bémont termine son Introduction en faisant ressortir l'importance des rôles gascons pour l'histoire de la royauté anglaise ellemême; ces documents nous donnent une foule d'informations sur l'Hôtel du roi, l'administration centrale, la technique des opérations militaires, le commerce, etc. Ils nous renseignent même sur l'histoire de l'art.

Le *Supplément* proprement dit comprend : 1º l'édition du Vascon Roll 39 Hen. III ; 2º une copieuse table des noms de lieux, de personnes et de matières, qui n'occupe pas moins de 162 pages. Les noms de lieux et de personnes ont été identifiés avec beaucoup de perspicacité, et même des notices sont données sur les personnages connus. Francisque

Une quatrième partie est con
clergé). J'allais oublier de menti
grands traits l'histoire de la myth
sources un aperçu à la fois sobre et

En résumé, le livre de M. G. e
qu'on ne saurait trop recommande
dont il nous présente un compen
l'oubli chez nous. Il serait vivem
tion du public instruit. Une traduct
serait le meilleur moyen de prop
qu'elle tentât le zèle d'un de nos pr

CHRONIQUE BI

Les collaborateurs du *Moyen Age* n'a
Levillain, nommé professeur d'histoire
ses fonctions de secrétaire du *Moyen Ag*
non moins que par son affabilité, so
M. Levillain avait su retenir et attacher
collaborateurs en même temps qu'il en
peut espérer élargir son cadre, c'est à
M. A. Vidier, qui lui succèdera à la tê
ont déjà apprécié la compétence bibliog
d'ailleurs que M. Levillain ne se désint
d'obligations, et qu'il lui prêtera un con

M. Picavet et les élèves diplômés et
tique des Hautes Etudes (section des scie
pour l'étude de la scolastique médiévale

La Société se propose de faire connait
scientifiques du moyen âge en détermin

LE MOYEN AGE

9e ANNÉE — 1896

TABLE GENERALE DES MATIÈRES

I. Variétés.

II. Comptes rendus.

III. Chroniques bibliographiques.